



Bodleian Libraries

UNIVERSITY OF OXFORD

This book is part of the collection held by the Bodleian Libraries and scanned by Google, Inc. for the Google Books Library Project.

For more information see:

<http://www.bodleian.ox.ac.uk/dbooks>

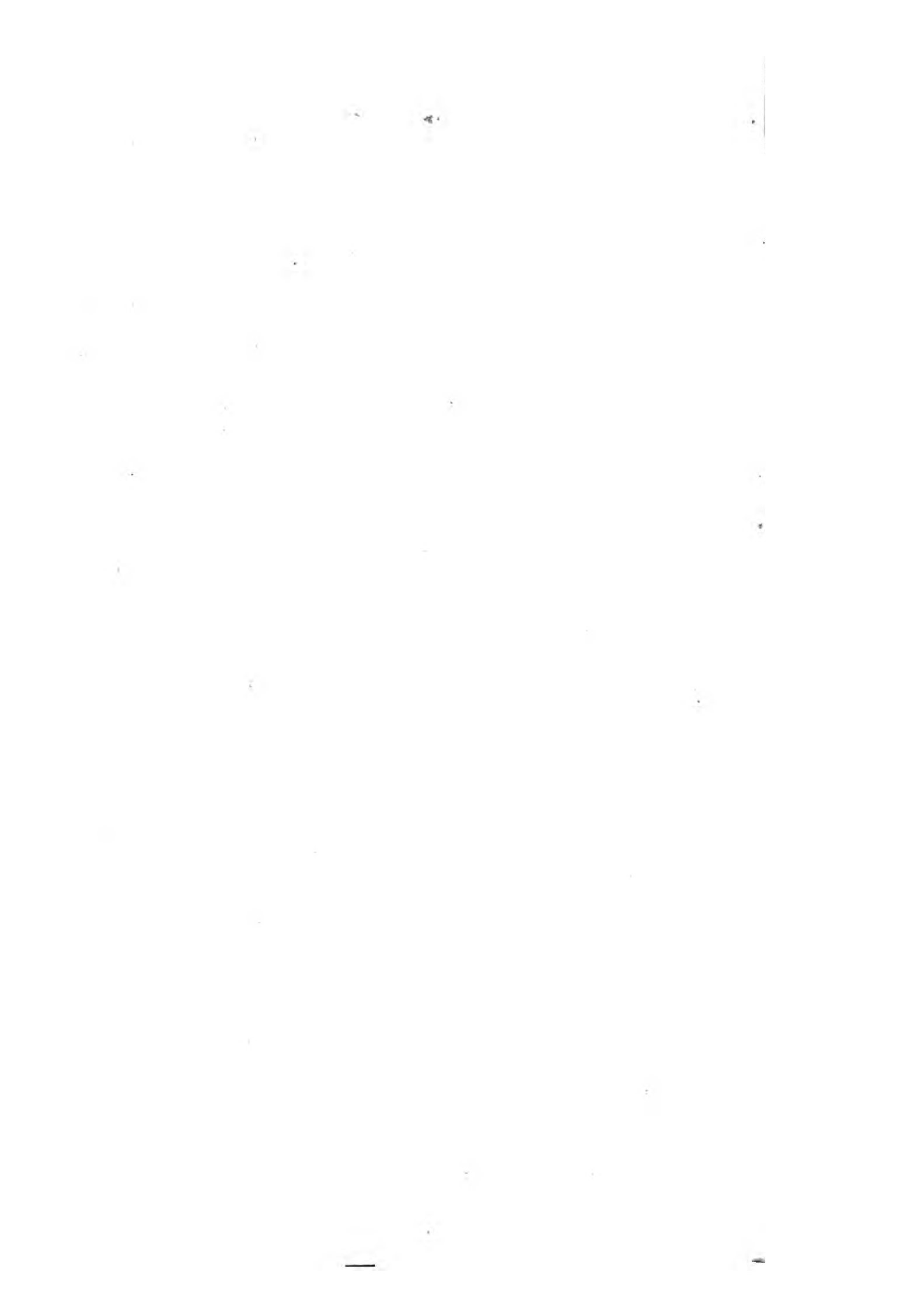


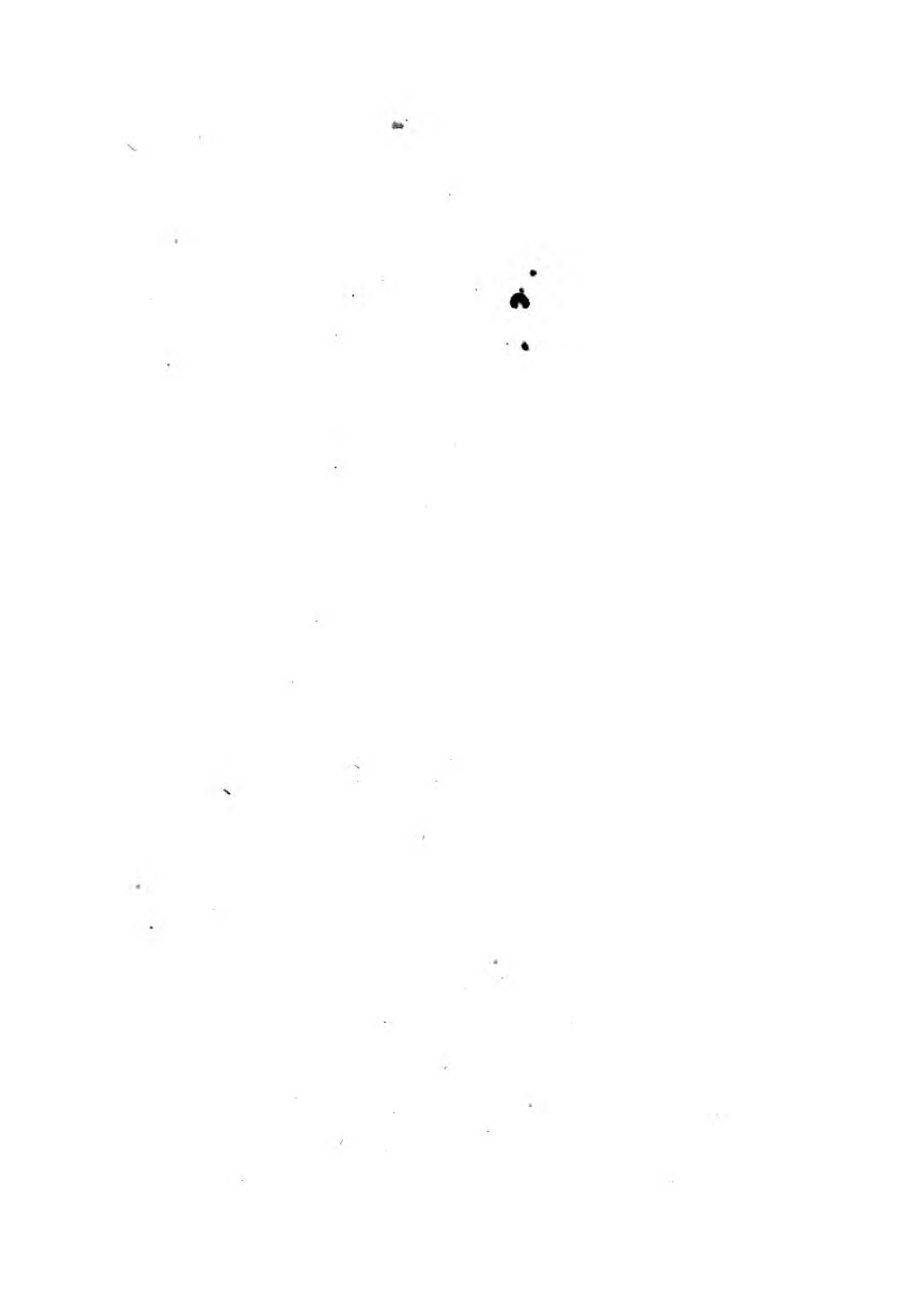
This work is licensed under a Creative Commons Attribution-NonCommercial-ShareAlike 2.0 UK: England & Wales (CC BY-NC-SA 2.0) licence.



Catálogo

Godless





B. 8°
A 198

COLLECTION
UNIVERSELLE

DES

MÉMOIRES PARTICULIERS,

RELATIFS

A L'HISTOIRE DE FRANCE.

TOME XXXVIII.

CONTENANT *les Mémoires de FRANÇOIS DE RAPUTIN, Gentilhomme de la Compagnie du Duc de Nevers, Chevalier de l'Ordre du Roi, & Gouverneur de Noyers; contenant ce qui s'est passé en Allemagne & dans les Pays-Bas, depuis l'année 1551 jusqu'en 1559.*

XVI^e SIÈCLE.

IL paroît régulièrement chaque mois un Vo-
lume de cette Collection.

Le prix de la Souscription pour 12 Volumes,
à Paris , est de 48 l. Les Souscripteurs de
Province payeront de plus 7 l. 4 s. , à cause
des frais de poste.

Il faut s'adresser à M. CUCHET , Libraire ,
rue & Hôtel Serpente , à Paris ; & avoir soin
d'affranchir le port de l'argent & des lettres.



COLLECTION

UNIVERSELLE

DES

MÉMOIRES PARTICULIERS

RELATIFS

A L'HISTOIRE DE FRANCE.

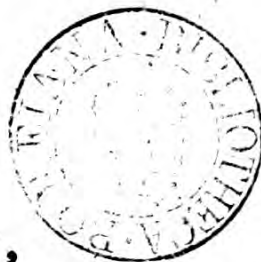
TOME XXXVIII.

A LONDRES,

Et se trouve à PARIS,

RUE ET HÔTEL SERPENTE.

1788.





M É M O I R E S

D E

FRANÇOIS DE RABUTIN.

LIVRE CINQUIÈME.

De la prise de Terouenne & Hedin, par l'armée de l'Empereur, puis de ce que s'est fait aux pays de Artois & Cambresis, par celle du Roy, en l'an mil cinq cens cinquante-trois.

Nous avions desja passé une partie du 1553. mois de Janvier, avant que ces Princes Chrestiens fort esmeuz l'un contre l'autre, eussent retiré leurs puissantes armées, pour donner repos à leurs soldats : mesmement l'Empereur, lequel avec une très-grande perte avoit en ce temps levé son siege devant la grande cité de Metz, tenant le chemin avec ceste infortune devers le Rhin : le reste de ses miserables soldats se retirans comme le moyen se presentoit, la pluspart mendians avec une incroyable pitié. Entre autres, les Allemans, lesquels pour leur butin tant esperé & promis, reportoient en leurs maisons nécessité, maladie & tout malheur : ayant esté ceste nation (sur toute autre) la plus odieuse aux François, pour la haine qu'ils

Tome XXXVIII.

A

1553. portoient à ce Marchis Albert : lequel après recogneut sa grande faute, & resentit sa prochaine ruine, se voyant abandonné par celui qui luy avoit par tant de sermens asseuré toute faveur & restitution de tous ses biens, le relevant par promesses en plus grands honneurs qu'il n'avoit onques esté par cy-devant. Parquoy se cognoissant au but & presque à la fin de son esperance, comme homme de toute espece de furie tourmenté, adjoustant malheur à malheur, proposa commettre toutes sortes de tyrannies, & tous genres de crimes & ravissements, de beaucoup plus estranges, que les premiers : principalement sur le propre & domaine des Evesques ses voisins, ses alliez, & d'un pays ; la principale cause qui l'induit le plus à tant se oublier, fut, qu'au rompement de son camp, l'Empereur le laissa le dernier, sans luy laisser argent, ne luy donner contentement ou assurance de mieux le récompenser, selon sa premiere promesse : & que pis estoit sans luy faire distribuer un seul denier, pour la paye de ses soldats. Pource, craignant d'estre massacré & tué par ses mesmes soldats, pour les appaiser & maintenir, les mettoit en quelque petite ville, bourgade, ou chasteau, & leur en bailloit le sac pour les contenter, leur

avallant la bride sur le col, d'exécuter cruau- 1553.
 tez non jamais ouyes. En ceste meschante fa-
 çon de vivre, fortune l'affrianda pour quelque
 temps : mais d'autre costé luy brassoit plus
 grande confusion. Car les Evesques & Sei-
 gneurs ecclesiastiques, ausquels avoit esté tant
 pernicieux, avec leurs voisins, & ceux que
 tant avoit grevez & endommagez (1), affem-
 blerent une armée, où aucuns d'eux se trou-
 verent en personnes : & le Duc Maurice,
 qui peu auparavant estoit retourné de son
 voyage contre le Turc, pour le Roy des
 Romains ensemblement le suyvirent, & ser-
 rerent de si près, que luy ayans donné la
 bataille, en cest an, le neufvieme de Juillet
 devers Coulogne, près d'un petit village ap-
 pellé Siferhausen, le desfeirent & ruinerent,
 estans demeurez morts de ses gens, de quatre
 à cinq mille hommes, & luy pour un long
 temps tenu pour mort avec petite perte tant
 des leurs, mesmement des hommes de reputa-
 tion, que du Duc Maurice, lequel pour y
 avoir esté fort blessé, mourut peu après. Voila
 l'issue qui souvent advient aux hommes viola-
 teurs des loix divines & humaines.

L'Empereur devallant le long du Rhin &
 des basses Allemagnes, se plaignant grande-
 ment d'eux, & remettant la faute en partie

1553. sur leur negligence, ne luy ayans envoyé secours si tost que luy avoient promis, laissoit entre les hauls Allemans une guerre civile, & sédition si grande, que le pere en (a) devint ennemy du fils, & le fils du pere, le frere prenant les armes contre son propre frere, chose très-piteuse, & cruelle. Toutefois il envoya peu de temps ensuyvant ses Ambassadeurs avec lettres de toute douceur & confort, pour les reconcilier, s'excusant de la faute sur la contrariété du temps, avec mille autres honnestes excuses faisans couverture à les conserver en leur premiere volonté enclinée à sa faveur : laquelle estoit esvanouye & perdue en eux, pour se sentir avoir esté par tant de fois seduits de tels & semblables attraiçts. Et ce que en restoit encore en aucuns, le Roy effaçà entierement par la harengue (2) & remonstrance, que ses Ambassadeurs leur proposerent. Dequoy l'Empereur adverty, en conceut tel despit

(a) Le fait n'est point exagéré : tandis que Henri de Brunswick servoit dans l'armée de Maurice, un autre Prince de la même maison (Eric de Brunswick, beau-frère de Maurice) soutenoit le parti d'Albert. Les fils du Comte d'Oetingen combattoient les uns contre les autres ; & deux d'entre eux vouloient dépouiller leur père.

en son esprit, qu'il en fut presque jusques 1553. à payer le tribut naturel : dont fut si grand bruit par tout que chacun le tenoit pour estre mort & consumé en terre, quand il nous recommença la guerre plus aspre que jamais. Et pource que la publique opinion est par la France, quand on le dit ainsi mort, que c'est adonc qu'il songe & conspire grandes inventions contre ses ennemis ce qu'il attenta peu après, m'en avoir fait quelque doute : car à la primevere & sur le nouveau temps, pour donner fondement à sa deliberation, mesinement que l'argent est le nerf de la guerre, dont estoit fort desgarny, feit dresser imposts, tailles, subsides, & toutes sortes d'exactions sur ses pays & subjects : voire, selon qu'a esté rapporté pour verité, jusques à exiger & prendre tribut du servant, & de la servante (3), les plus pauvres & mendians. Puis se sentant un peu remis & renforcé de deniers, sollicita ses amis & confederez, de luy lever gens & soldats. De la part des hauts Allemans, peu en vint à son service, pour le grand mescontentement, & la raison susdite : des bas Allemans, comme des Clevois, Gueldrois, & Walons, en recouvra assez grand nombre. Des Espagnols naturels on peut croire, que ne s'est trouvé luy en estre venua

1553. de nouveaux, que le reste du siege de Metz : certainement les meilleurs soldats & les mieux experimentez, qu'il a en son armée : car les Espagnes estoient tant chargées d'ennemis & diverses alarmes, faites continuellement par les Argives (a) & Barbares, que malaisément & sans leur grand dommage, ne pouvoient desfournir leur pays. Des Italies on ne trouvera que soit venu grand nombre d'Italiens en son camp, pour le mauvais traitement qu'ils avoient eu devant Metz. Davantage, depuis que la Seigneurie de Senes (b) s'estoit soubmise en la protection du Roy : le Prince de Salerne, & le Duc de Somme, tenans son party en ces pays par de là, avoient retiré devers eux avec bonne solde & paye assuree, les meilleurs soldats qu'ils cognoissoient & sçavoient estre de leur nation, & de ceux mesmes de l'Empereur, lesquels acceptoient ce party, tant pour l'amitié de leurs parents, voisins, & amis, qui les y semondoient (c) & sollicitoient : que pour estre la guerre sur leurs lieux, ayans moyen de mieux y faire leur proufit. On peult aisément conjecturer, que le Roy, de toutes ces praticques & me-

(a) Les Algériens & les Barbaresques,

(b) Sienne.

(c) Qui les y exhortoient.

nées estoit tant par ses secrets amis, que par 1553. espions, asseurément adverty : & que de son costé faisoit toutes les diligences, que l'on scait estre en la puissance d'un grand Roy, & n'estoit rien espargné pour le prevenir, & divertir les uns & gagner les autres. Estant la chose assez commune & publique, par tous les moyens que luy estoit possible, il faisoit amasser & assembler deniers pour tendre à ses fins : mais aussi on ne peut nier, que ce n'ayt esté avec une si grande humanité d'un Roy demandeur, trouvant son peuple plus liberal & prompt à luy donner & départir de ses biens pour sa tuition (a), qu'il n'estoit volontaire à leur demander. Tel & si grand heur a donné Dieu aux Roys de France, d'avoir en obeissance le meilleur & le plus fidele peuple qui soit au monde : car si en la necessité, après l'exposition de tous biens, leur Prince se presentoit, requerant pour son salut de leur propre sang : *il n'est rien plus certain, que de leurs mains se saigneroient, pour luy en départir.* De ce que j'en dis & ay dit, j'appelle Dieu & les hommes à tesmoins, si c'est pour plus noter l'ancien ennemy de France, que pour exalter & louer nostre Françoisse nation, & défendre la querelle de

(c) Défense.

1553. nostre Roy, jaçoit que mon naturel y soit avec raison plus enclin, ce que j'abbregeray pour suyvre mon premier propos. Comme en France le reste de cest hyver, on ne parloit de la guerre en sorte que ce fust, sinon par murmures & conjectures : & n'en estoit rien sceu par ceux qui alloient venoient au commandement de ces deux Princes, estant remis le deliberé & conclusion de cest affaire, au sein & secrette memoire du Conseil privé. A la court, le plus souvent on ne faisoit mention que de festins & triumphes, de toutes sortes de jeux, & passetemps : mesmement en ces jours furent celebrées à Paris les festes & nopces du Seigneur Orace Farnaize Duc de Castres, & de Mademoyselle Diane, fille naturelle du Roy très-Chrestien, avec une sumptueuse magnificence.

Mais ne tarda guères, que l'Empereur ne feist troubler ces temps de bonnes cheres : (nonobstant que toutes ses affaires n'eussent si entier effect, qu'il espéroit). Car environ la fin du printemps, sur le commencement d'esté, avec ce qu'il avoit peu assembler d'hommes, & à la conduite premierement du Seigneur du Reux (a), envoya assieger Teroenne, qui toutefois ne demeura guères

(a) Antoine de Croy, Comte de Rœux.

en cest estat, estant prévenu de mort, & 1553. depuis fut ceste charge donnée au Seigneur de Binécourt (a), Chevalier entre eux estimé un peu plus doux & gracieux. Ceste cité, combien qu'elle fust petite de circuit, avoit un renom immortel par tout le monde, comme on peut veoir ès Commentaires de Jules Cesar. Elle estoit située sur la petite riviere du Liz, ès confins de la Gaule Belgique, gens belliqueux, comme l'asseurent les historiographes nommez par les Latins, *Morini* : maintenant on l'appelle la Comté de Pontieu, assez prochaine de la grande mer Oceane, en assiette quelque peu pendante, environnée de paluz & lieux marefcageux, de bois & grandes forests. Au reste, curieusement fortifiée par les Roys de France, auxquels depuis un long temps est escheuë (selon qu'on peut cognoistre par les Chroniques) pour leur servir de boulevart & frontiere, tant contre les Anglois, que les Flamens & Hennuyers. Entre lesquels elle est enclavée, leur ayant fait maintes destrouffes & empesché diverses entreprises, qu'ils pouvoient dresser sur la Picardie. Parquoy desjà une fois fut razée, rez pied rez terre, par (b) les Anglois,

(a) Ponce de Lallain - Binécourt.

(b) En 1513 sous le règne de Louis XII.

1553. & y fut semé du sel (a), en signe de perdurable extermination. Et de rechef maintenant ruinée, & destruite par les Bourguignons, Flamens, & Hennuyers, leur estant fort odieuse : lesquels ont importunément induit l'Empereur à ceste entreprise.

Or pour estre estimée imprenable, & que tant par advertissemens, que par bonnes considérations on présuinoit que l'ennemy ne convertiroit ses forces en cest endroit : mais plustost qu'il s'adresseroit en Champagne devers Mesieres & Yvoy, on ne l'avoit si songneusement pourveüe de vivres, & toutes munitions, comme estoit requis à soustenir un long siege. Dequoy advertis les voisins ennemis, feirent si bonne diligence, & si prompte, qu'elle fut assiegée à l'improviste, estant seul là-dedans principal chef le Sei-

(a) Cet usage qui remonte à la plus haute antiquité, a été critiqué de nos jours. On a remarqué que le sel étant un agent propre à opérer la fécondité des terres, le but qu'on prêtoit aux anciens d'en faire un symbole de la stérilité, étoit fort mal rempli. En cherchant l'origine de cet usage de semer du sel sur les villes qu'on détruisoit, ne la trouveroit-on pas dans la Liturgie des anciens peuples? Ne faisoit-elle point partie des anathêmes & des excommunications qu'ils prononçoient?

gneur de Loffes, avec ses chevaux legers, & 1553. quelques gens du pays, non en grand nombre ne de grande defense. Et pour en parler sans dissimulation, selon la naturelle négligence de nous autres François, ou par (a) l'avarice des precedens Gouverneurs, estoit ceste clef demeurée devefluë, & denuée de toutes provisions. Pourtant fallut faire de necessité vertu : & où prudence n'avoit eu lieu, fut besoing que force secondast : tellement qu'à la barbe des ennemis & malgré eux, estant comme on les jugeoit, la plus grande part, non usitez à l'art militaire, on la renforça d'hommes, de vivres, & de tout ce que l'on peult, estant envoyé là dedans Lieutenant pour le Roy, M. d'Hessé Chevalier de l'ordre (4), très-sage & très-vertueux, comme aussi fut le Seigneur de Montmorency, fils aîné de M. le Connestable, avec la pluspart de leurs compagnies, suyvis d'un grand nombre d'autres Seigneurs, Gentilshommes & vaillans soldats : lesquels y entre-
rent, les uns pour acquerir honneur, & les

(a) On attribue, selon M. de Thou (Lib XII), ce désordre à Jean de Touteville, Seigneur de Villebon, qui du gouvernement de Téroüenne venoit de passer à celui de Rouen. On a vu dans les Mémoires de Vielleville les querelles de ces deux Seigneurs.

1553. autres suyvans leurs Capitaines, pour la defendre & garder. Je laisse à penser combien ceste brave entreprinse & exécution rāportée à l'Empereur rengregea son despit, & rendit de plus en plus opiniastre à la faire battre & assaillir. Le Roy au contraire sçachant ainsi la ville renforcée de braves hommes, de vivres, & toutes munitions, receut en son esprit telle assurance & contentement, que sans de plus long considerer les ruses & inventions estranges de l'ennemy, sans plus diligens préparatifs, ne amas d'armée, pour soustenir une poignée d'hommes, encore qu'ils fussent les plus braves & hardis du monde, subjects toutefois à estre par le temps & continuel labeur affoiblis & rompus : se promet qu'estoit impossible de la pouvoir forcer *sans permission divine*. Ainsi fut donné le loisir aux Imperiaux de faire tous leurs efforts, & user librement de ce qu'ils pouvoient imaginer propre à enfoncer & demolir une forteresse : vous assurent que ne perdirent vainement ceste occasion. Car encore que ceux de dedans, & que M. de Vandosme avec gendarmerie des garnisons à l'environ leur donnaist les empeschemens & alarmes que luy estoit possible, pour leur nombre de beaucoup plus gros & fort que le nostre, on ne peut empescher, que

ne feissent leurs approches ou bon leur sem- 1553.
 bla. Si assiègerent leurs batteries en tous les
 lieux où leur pleut, & cogneurent qu'ils pou-
 voient endommager la ville, & ceux de
 dedans : Voire jusques à approcher & mettre
 les bouches de leur artillerie au plus près
 & sur le bord du fossé, entre le chasteau &
 la tour du Chapitre, & sur une petite monta-
 gne, où estoit la justice, qui en est assez pro-
 chaine : ayans amenez (je croy) de toutes
 les villes & chasteaux de Flandres, & Artois,
 toute sorte d'artillerie, avec munitions innu-
 merables de pouldres & boulets. Tant ceste
 gent sembloit estre aise de la veoir ainsi envi-
 ronnée, que les femmes & petis enfans, non
 seulement y accouroient, ains de joye en
 chantoient (a) chansons & rythmes, amenans
 & apportans en leur camp tous grains, breu-
 vages, bestail, & autres vivres à monceaux,
 qui demonstroient leur armée plus grande
 en nombre, que prouveü de bons soldats.

Leur batterie commença environ la fin
 du mois de Juing (5), la plus estrange &
 & furieuse qui ayt esté faite (selon le rap-

(a) Les femmes & les enfans, dit M. de Thou,
 qui de tous les villages voisins venoient par troupes
 ce siège, animoient les assiégeants par des chansons
 qui tournoient les François en ridicule.

1553. port de ceux qui l'ont ouye) depuis cent ans ençà : tellement que à ouir le tonnerre qu'elle rendoit, on eust plus tost jugé estre montagnes qui tomboient les unes sur les autres, & toutes sortes de fouldres y estre mellées, qu'inventions humaines. Mais jaçoit que les boulets tombassent aussi espessement dedans la ville, que grosse gresle descend du ciel, & que n'y eust sur le rempart, par les rues, & dedans les maisons, lieu seur & sans danger, toutefois ces vaillans & hardis Capitaines & braves soldats, en avoient peu de frayeur : car faisans continuelles sorties & recharges sur leurs ennemis, au milieu de ces esclairs & fumées, les rechassoient & rembarroient à monceaux dedans leurs forts, & tranchées, à la similitude qu'un loup affamé fortant d'un bois, fait fuir & serrer ensemble les troupeaux de moutons espars : & quelquefois les contraignoient abandonner leurs tranchées, & avoient le loisir d'enclouer de leurs pieces, & mettre le feu en leurs pouldres. Mais bien plus, en leur despit entrainerent jusques dans la ville une de leurs coulevrines, & depuis en tirerent divers coups sur eux, combien que le grand nombre d'artillerie & munitions qu'on amenoit de tous costez ordinairement en leur camp, reparoit en peu

d'heure le desordre & default que les nostres 1553. avec grand labour & danger y avoient mis : estant (comme j'ay retenu d'un sage & experimenté en cest art) plus grande perte à l'assiegé d'un homme seul, qu'à l'assiegant de dix. La tempeste & fouldroyante batterie des ennemis renforçoit de jour en jour, & ne demeuroit dedans la ville, tour ne tourelle, jusques à une girouette, qu'ils ne portassent par terre : il n'y avoit defense dedans ne dehors qu'ils ne rasassent : bref à la veoit ainsi battre & demolir, on eust bien creu qu'ils avoient deliberé de l'abyfmer & anéantir, comme ont depuis fait. Ceux de dedans fans aucun respect de leurs vies, au mesme lieu qu'ils veoient que le boulet donnoit de moment en moment, portoient sur leur doz la terre, la fassine, le gazon, & le fumier : ce qu'assoiblissoit de beaucoup noz soldats pour la continuelle fatigue qu'ils avoient le jour de remparer, & la nuit au guet à la sentinelle, & soustenir diverses alarmes avec peu de repos : faisans à la necessité l'office & faction de soldat, & du vastadour (a), pour le mauvais ordre, que ceux qui en avoient la charge, avoient mis à munir la ville d'artizans & vastadours, encore moins d'outils neces-

(a) Du pionnier.

1553. faires à tel besoing, comme de pioches, picqs, palles, rancoins, serpes, coignées, & telles sortes de ferrailles, dont ils avoient si grande difette là-dedans, que les pauvres soldats estoient aucunesfois contraincts de piocher la terre avec palles à feu, & en maniere de parler, la gratter avec les ongles : pour lesquelles ou semblables necessitez, plusieurs villes de France ont esté emportées par les ennemis, encore qu'elles feussent prouveniës des meilleurs hommes du monde : & n'est à moy d'en accuser personne, sinon ayant la liberté & la langue d'en parler après les autres. Pour auquel besoing subvenir, & donner aucun resjouissement au travail des assiegez, on fait entrer dedans le Capitaine Grille, avec cent harquebufiers à cheval. Ce qu'il entreprint & exécuta tant bravement, & avec telle conduite, qu'ayant forcé leurs guets à petite perte de ses vaillans soldats, il se guinda dedans : ce qu'accrut grandement leur courage. Ce mesme jour ensemble firent une sortie sur eux assez heureusement, & firent leur retraite comme gens de guerre, & sans avoir du pire.

Ceste gent se monstroit tant ennemie de ceste miserable ville, qu'elle n'oublioit rien pour faire apparostre son extrême desir de
la

la veoir à totalle destruction. Et combien que 1553.
 jour & nuict on ne cessast de la tourmenter
 par toutes les sortes que l'on pouvoit imagi-
 ner, de tant plus croissoit le courage aux
 François à les repoulsier : ce que vous peult
 estre admirable d'ouyr reciter & entendre la
 très-grande diligence qu'ils faisoient à rem-
 parer, & se fortifier, qu'à moy aisé à le
 vous escrire & proposer : car en moins d'une
 heure, ils avoient enlevé le rempart hors
 d'eschelle, où veoient que l'artillerie faisoit
 esbranler la muraille, & rendoient plus fort
 en un instant ce qu'elle avoit demoly en un
 jour, qu'il n'estoit auparavant : toute - fois
 la fouldre de leur artillerie estoit si terrible
 & impetueuse, tonnant sans intermission, que
 n'y avoit rempart, levée, ne defense, qu'elle
 ne dissipast & renversast sans remede : laquelle
 ainsi furieusement continua près de dix jours
 entiers. Dedans lequel temps estimans les
 ennemis la breche assez grande & raisonna-
 ble, ce qu'elle estoit, à la verité : car elle
 avoit au moins soixante pas de longueur,
 estant la muraille, le rempart, & toutes les
 defenses, tant du Chasteau, que de cette
 grosse tour, brisés & fracassés, ne restant
 plus qu'une petite levée, que noz gens
 avoient basti au dedans, & le parapect, &

1558. haut du fossé, qui estoit encore fort roide, & pour eux difficile à monter: nonobstant que tant avec les quartiers & ruines de la muraille, qu'avec fagots & clayes ils eussent fait grand devoir d'emplir le fossé pour gravir plus facilement. Cela estant cogneu par les nostres, conclurent de les soustenir & vertueusement renverser: & peut-on-croire, qu'ils ne laisserent rien au logis, qui ne fust rapporté en jeu. Après plusieurs voleés d'artillerie, tant de la montagne qui donnoit droit au doz des François, voulans defendre la breche, que de celle qui tiroit en front du costé de la riviere: avec grands bruits de tabourins & trompettes, avec divers criz à leur mode, furieusement la teste baissée, vindrent à l'assault de toutes pars, portans eschelles & toutes sortes d'engins pour monter & forcer cette ville. Il faut estimer qu'il y fut fait un des merveilleux combats, dont jamais fut mémoire: car si les ennemis estoient opiniaftres & desireux d'y entrer, encore plus les François avoient grande ardeur & volonté de se defendre, & les repoulsier, causant une très-aspre meslée & sanglante bataille. On n'y voyoit que feux gregois & inextinguibles: on n'y oyoit que froissement de harnois, chapliz de toutes especes d'ar-

mes, piteux cris des bruslez, fracassez, & 1553. mourans : généralement toutes sortes d'exécutions de très-cruelle furie : laquelle dura plus de dix grosses heures, se rafraischifans les ennemis jusques à trois fois. (a) Enfin la magnanimité & vertueuse constance des François, prévalut & vainquit l'obstination des Imperiaux, les repoulsans avec une grande boucherie de leurs plus braves hommes, non aussi sans une grande perte & interelt pour nous y ayant laissé la vie le tresvaleurieux Chevalier le Seigneur d'Heffé, de la vertu duquel aujourd'huy & à jamais bruiront (b) les mers de Ponent : estans les tropheés & enseignes de ses chevaleureux actes eslevez, & assez publiez és Isles d'Angleterre & Escosse comme aussi feirent les Seigneurs, de Pienes (c), de Beaufdiné, de la Rocheposé (d), de Blandy, & le Capitaine Ferrieres (d), tous vertueux hommes, & de louable estimation, & d'autres vaillans gentilshommes

(a) La description de cet assaut une des plus pittoresques que nous connoissons, est confirmée par de Thou, Liv. XII.

(b) Retentiront.

(c) Charles d'Hallwin, Seigneur de Piennes.

(d) Le Capitaine Ferrieres, de la maison des Viscomtes de Bourdeilles en Périgord.

1553. & soldats : aux ames desquels Dieu vueille avoir fait misericorde.

Le Roy adverty du très-vertueux devoir des siens se persuada, que selon ce victorieux commencement, la fin en-suyvroit plus heureuse, sans autrement ordonner de plus grand secours pour cette petite ville offensée & desirée presque de toutes pars : finon de faire partir de Hedin les Capitaines Breul, & Sainte Roman (a), avec environ trois cens hommes de pied, pour essayer à y entrer : ce qu'ils parfeirent heureusement, non sans hazard de leurs personnes & soldats, ayans les ennemis de leurs tranchées & leveés, presque circuit & environné toute la ville, estans leurs corps de guets assis dedans les fossez. Lesquels pour ceste premiere bastonnade, n'estoient refroidiz & descouragez d'y retourner, pour par tous efforts tenter & se parforcer de l'emporter, combattans journellement main à main avec les François qui gardoient la breche : & non seulement donnerent feu à diverses mines qu'avoient creusé en plusieurs endroits, (desquelles la pluspart se trouva fause & eventée) mais encore pratiquoient une ruze non trouvée de nostre temps, (comme on peut veoir par

(a) De Thou l'appelle Saint-Romain.

Vegece, Vitruve, & d'autres anciens au-1553. theurs) qu'estoit de saper sous le parapet & doz du fossé, difficile, & fort malaisé pour monter à la breche : estant (comme j'ay dit) avec l'artillerie brisez & rompuz tous les flancs & defenses : ayans fait certains taudiz, qu'on a appellé manteletz, en façon de ponts, pour seulement se couvrir des coups de main, & des pierres, tant que ils approcherent jusques au pied de la breche, sous lesquels ils creusoyent & trainoyent leur sape. Dequoy estoient les François tant esmerveillez & esbahis, qu'ils ne sçavoient qu'en juger, encore moins du remede : les uns difans, *que c'estoyent ponts, qu'ils vouloyent approcher & avancer sur la breche* : & les autres, *qu'ils minoyent & creusoyent la dessous, mais non assurement*. Car on n'eust jamais creu, qu'ils eussent entrepris de creuser & saper, jusques sous les pieds de ceux qui estoient au dessus deux sur la breche : mais plustost qu'ils tiroient sous le chasteau, ou sous ceste grosse tour de Chapitre, ce qu'estoit bien au contraire : car il sapoyent sous le parapet le long de mesme la breche, soubstenans le faiz avec appuis & pilotis : de la terre qu'ils en mettoient hors, estoit rempli le fossé. Estant cest oeuvre achevé, & y ayant donné feu, advint

1553. qu'une partie de ce parapet s'enleva hault, & se renversa en dedans le fossé : & le reste fondit en un morceau, engloutissant plusieurs soldats François, rendant l'ouverture de la breche de beaucoup plus grande, & tant facile, qu'un homme d'armes y eust monté à cheval armé de toutes pieces.

Considérant M. de Montmorency, & selon le conseil de tous les Capitaines qui estoient restez la dedans avec luy, qu'il n'y avoit plus ordre de defendre la ville, & faire quelque résistance, advisa aumoins de sauver les personnes, & demanda composition, laquelle luy fut en premier concedée : mais ainsi qu'on estoit après pour en Parlemerter, les Allemans & Bourguignons entrerent dedans par divers lieux. Les vieilles enseignes Espagnolles vindrent donner à la graude breche, crians , *Bonne guerre , bonne guerre* : & a esté dit qu'aucuns François en tirerent avec les picques, & leur tendoient les mains pour s'exempter & garder d'estre tuez des Allemans. Ainsi ne fut autrement conclud de ceste composition, estant de ceste façon surprise ceste brave petite ville de Teroenne. Après, estoit chose estrangere & incredible à ouyr raconter les estranges vacarmes & cruantez qu'y perpetrerent (a) les Allemans

(a) Qu'y commirent.

& Bourguignons , ne parlans que de couper 1553. gorges : tellement que bien heureux s'estimoient les miserables François de tomber prisonniers és mains de plus gracieux Seigneurs : de la fureur desquels , à toute peine se peut presque sauver M. de Montmorency , qui seul estoit demeuré là dedans Lieutenant du Roy : pour lequel couvrir & defendre en sa presence fut outragé & navré ce vaillant Seigneur d'Ovarty toutefois depuis fut reconnu & amené prisonnier au Seigneur de Binecourt , Lieutenant de l'Empereur. Les autres plus apparens prisonniers , comme le Vicomte de martigues (a) , le Seigneur de Dampierre , le Seigneur de Loffes , le Seigneur de Beudiment , de Baillet , & Saint-Romain , les Capitaines Grille , le Breul , & Sainte Roman , se rendirent à divers maistres , selon que la fortune leur advenoit. Et fault entendre , pour autant que les simples soldats furent les premiers qui y entrerent , & non les Capitaines ne Seigneurs d'autorité , les prisonniers qui pouvoient promptement recouvrer argent , en sortoient à bon marché , comme advint du Vicomte de Martigues , du Seigneur de Dampierre , du Seigneur de

(a) Le Marquis de Beaugé , frère du Vicomte de Martigues.

1553. Saint-Romain, & du Capitaine le Breul : mais ceux qui demeurèrent tard, furent reconnuz, & en grand danger d'y tremper longuement : le surplus des soldats trouverent les Espagnols (à la mercy desquels estoient la plus part tombez) & receurent d'eux un honneste traitement, prenant de ceux qui avoient moyen, raisonnable rançon : & des pauvres, les ayans desvalisez de leurs armeures & meilleures hardes, les renvoyoient à sauveté : & bien souvent eux-mesmes les conduisoient. Dedans (a) ceste petite ville fut trouvé grand nombre de bonne & grosse artillerie, mesmement deux fort belles & longues coulevrines, l'une appelée *Madame de Haire*, pource qu'elle portoit jusques dedans le marché & la grand' place de ceste petite ville, à deux lieuës de là ; l'autre dite *Madame de Frelin*, qui n'estoit gueres moindre.

L'Empereur estant à Bruxelles, promptement fut adverti de la prise de Teroenne, en quoy il print aussi grand plaisir, que si c'eust esté l'Empire de Constantinople : & par tous les pays de Flandres, Artois & Henault, en celebrerent une joye grande.

(a) De Thou (Liv. XII) dit que les ennemis tirèrent à ce siège quarante deux mille coups de canon.

& allumerent feux de joye : qui depuis en 1553. ont eschauffé d'autres à leurs très-grands dommages, comme nous dirons cy-après. Puis il commanda qu'elle fust rasée & démolie jusques aux fondemens, à fin qu'il n'en restast que la place, où on diroit *que Teroenne auroit esté.* Si envoya dès-lors le Prince de Piedmont, son nepveu, Lieutenant-Général en son armée, pour esteindre une sédition & envie que portoient les Princes & grands Seigneurs de ses pays & autres prochains de Sa Majesté au Seigneur de Binécourt, se sentans peult-estre aussi grands & puissans que luy, en biens, autorité & crédit, capables avec autant ou plus, pour telles conduites entreprendre : combien que le Seigneur de Binécourt a une fort bonne reputation de vaillant Chevalier. Mais telle est la malice & envie des hommes : *& ne fut onc, ne jamais sera, qu'il n'y ait envie entre pareils, encore que bien souvent elle soit dissimulée.*

Le Roy eut les tristes nouvelles de ceste captivité, aussi-tost que l'Empereur, ce qu'il trouva à l'instant autant estrange que chose dont on luy eust sceu faire rapport : veu que peu auparavant avoit receu ample contentement de ce triomphant assault, que les

1553. François avoient soustenu victorieusement : mais estant le certain averé, tristesse le saisit si aigrement, que longtemps il demeura sans parler, & les regrets qu'il faisoit, donnoient assez d'apparence du grand dueil qu'avoit Sa Majesté, non de sa perte, luy estant ravie sa ville & le pays à l'environ, mais des vertueux hommes, qu'il estimoit en plus grand nombre estre morts là dedans, qu'il ne fut trouvé en après : dont encore que la perte fust assez grande, il estimoit néantmoins les personnes, comme la raison luy commandoit, plus que les biens. De laquelle au lieu que les ennemis s'esjouysoient par toute la France, fut demené un triste dueil : les peres plaignoient leurs fils, les freres leurs freres, les parens leurs amis, les femmes leurs maris. Et n'estoit en tous lieux autre bruit que de la prise de Teroenne, advenue sur le commencement du mois de Juillet en cest an mille cinq cens cinquante-trois.

Mais combien qu'entre les François la plainte fust grande, & la perte beaucoup préjudiciable, si est ce que nécessité (*laquelle est appelée inventeresse, & maistresse de tous arts*) aiguisant les esprits des hommes, à esprouver choses estranges, excita & esleva

l'esprit du Roy, & de ce dueil & regret, 1553.
 l'esmeut : mettant elle mesme l'argument au milieu des bons jugemens du Conseil, pour prévenir à plus grand danger éminent. Car estant adverti, que les ennemis peu de temps après ceste ruine, dressoient leur chemin, & se preparoient d'en venir faire autant à Hedin : de son costé se parforça davantage à le fortifier d'hommes, & de toutes choses bastantes pour les arrester & empescher d'exécuter plus grand entreprise, jusques au temps qu'il projettoit son armée pouvoir estre presté & assemblée, à fin de les lever de ce siege, & les repoulser en leurs confins. Ainsi M. le Duc de Bouillon (a), Marechal de France, voulant de plus en plus perséverer au service du Roy, avoit long temps auparavant entrepris la tuition & defense de ce chasteau : à laquelle le voulurent accompagner, ce gentil & de très - grande esperance le Seigneur Horace Farneze Duc de Castres, & le Comte de Villars (b), avec grand nombre d'autres Seigneurs, Gentilshommes, & vaillans soldats : lesquels pour donner preuve de leur vertu, volontairement & sans frayeur du precedent peril, se presentoient à ce service &

(a) Robert, Maréchal de la Marck.

(b) Honoré de Savoye, Comte de Villars.

1553. devoir : encore que le Roy eust quelque doute & valeur de ce chasteau, & qu'il n'eust affection d'y exposer tels personnages de telle autorité : toutefois propofans vertu & honneur à pusillanimité, postposans la vie & tous biens mondain, à une immortelle renommée, s'allèrent enfermer là-dedans ce petit fort, non capable à la verité de contenir tels hommes, ne méritant que tant de gens de bien y laiffassent la vie pour une vaine defense, qui peu a apporté de proufit.

Par ce mesme moyen furent despeschez courriers, & mandemens aux Capitaines de la gendarmerie de tenir prestes leurs compagnies, & le plustost que leur seroit possible, les faire marcher, & se rendre devers Amiens, où estoit M. le Connestable, esperant d'y assembler le camp du Roy. Commissions furent distribuées aux Capitaines de fanterie, de faire leurs levées le plus bref qu'ils pourroient, & à ceux des vieilles Enseignes & compagnies entretenues, de les fournir complètes, & armées, pour les conduire seurement & sans plaintes, jusques en ce lieu. Furent aussi par tout ce Royaume criez les Rie-rebans (a) selon leur devoir, & ordonnance du Roy, pour quant & quant marcher, &

(a) L'arrière-ban.

se venir rendre audit lieu : furent aussi advertis & priez Messieurs les Cantons des Suisses de la ligue Françoisse, d'envoyer secours & certain nombre de gens de pied de leur nation, les mieux armez & complets que leur seroit possible, selon la paction faite entre les Roys de France & eux. Et pour conclure en bref, le Roy fait de grands efforts, & commanda estre pourveu à toutes choses, pour mettre aux champs sa puissance, & faire belle son armée : dont les ennemis advertis, & estans bien asseurez, que si le peu de temps qu'ils pouvoient avoir, dedans lequel l'armée du Roy pouvoit estre presté, ils n'employoient si à point, qu'efforcer & gagner Hedin, difficilement pourroient venir à chef de ceste besongne, & se retirer sans une bataille, ou une grande honte, à toute diligence se parforcèrent de l'assiéger & battre en bref, avec une tant grande poursuite & laborieuse industrie, qu'estant la ville vuide des habitans (lesquels estoient fuyz & retirez en France, avec ce qu'avoient peu transporter de leurs biens) fut en bien peu de temps par eux prise, pour n'estre fort defendue des soldats : lesquels se retirerent tost dans le chasteau, pour la sçavoir non tenable. Alors ils y assiégerent d'un costé, l'une de leurs bateries, l'autre

1553. devers le parc, & la plus grande de toutes, à l'endroit de la tour Robin, où jà les François avoient fait la leur. Mais quelque resistance que les nostres leur eussent sceu faire, ne pouvoit estre assez puissante, pour les en divertir : estant petit ce chasteau, qui en tout pouvoit contenir deux mille hommes, encore fort à l'estroit : ayant esté autrefois basti par les Ducs de Bonrgongne, pour le plaisir de la chasse seulement, & non pour forteresse. Ainsi ne perdoient une seule heure jour ne nuit de le battre, le plus furieusement, qu'à mémoire des vivans on ait entendu avoir esté place : & non seulement travailloient à le renverser avec ses artileries & diaboliques machines, mais le minerent par dessous, si diversement & par tant d'endroits, qu'il est impossible qu'un terrier à connins (a) & tessons, eust plus de soubsterrains & cavins, que y en avoit sous les fondemens de ce chastelet : estans toutes les contremines & secrets au dedans cognuz, & pratiquez par plusieurs des ennemis, & ce lieu fort subject à ceste imperfection.

Et jà avoient les ennemis sapé & renversé la plus grande partie du parapet & rampart de la grande breche, où estoient demeurez

(a) Lapins & bléreaux.

grand nombre de vaillans hommes, & jà 1553.
donné un faux assault, quand tous ces dangers
furent remonstrez à M. le Duc de Bouillon,
& sur tous, la perte irreparable des braves
hommes, qui estoient dedans cette mauvaise
place, & non guères forte, servant de frais
exemple la prise de Teroenne, sans compa-
raison plus forte que ce chasteau. Parquoy,
de chacun costé furent proposez termes
de composition : ce que mesmement le
Prince de Piedmont accorda trop volon-
tiers, estant assurez que les chefs qui de-
fendoient & avoient ceste place en garde,
estoient hommes de valeur : & le reste des
soldats dont elle estoit garnie, si certains &
fideles, qu'il les falloit premierement tous
hacher en pieces les uns après les autres,
avant que de cuider y mettre le pied par
force : prévoyant que le temps luy estoit
trop court pour temporiser longuement de-
vant. Ainsi estoit content de l'avoir à bon
marché, pour après disposer d'autre besongne.
Mais ainsi que les Gentilshommes & trom-
pettes alloient d'une part à autre pour pa-
cifier ceste composition, & estant venue jus-
ques à si bon effect, qu'il ne restoit plus
qu'à départir les hostages de chacun costé,
& à estre signée de la main du Prince, advin-

1553. drent deux malheurs. : l'un, qu'un maudit prestre, non à son escient, comme on a sceu depuis, mais par inadvertence, ou ne scay quelle malediction, meit le feu aux artifices & appareils qu'on avoit affuté à la breche, pour soustenir l'affault : l'autre, que les Bourguignons de certaine malice, donnerent feu aux trainées des mines, craignans d'estre frustrez de ceste proye, estans allechez par le sac de Teroenne. Tellement qu'estant une partie des soldats bruslez & consumez en ces feux, & une autre abysmée & perie en ce gouffre, le reste, qui estoit peu, estonnez, comme si à l'heure fussent tombez des nues, sans oser faire resistance, pour la defense qu'on leur avoit fait de ne bouger de leurs places, & ne mouvoir les armes, attendant la signature & confirmation du Prince, furent surpris : & se trouverent à la mercy des ennemis, plustost qu'ils ne les pensoient estre encore entrez. Le Prince de Piedmont sachant ceste adventure si heureusement escheuë pour luy, & mieux qu'il n'esperoit, ne voulut après signer ce qu'il avoit promis & accordé, oubliant tout le précédent, pour l'aïse qu'il avoit de recouvrer la place, & les prisonniers à si bonne issue : & dès l'heure à beau pied monta à mont la grande breche, & entra dedans

dedans le chasteau, pour aller trouver M. ^{1553.} le Duc de Bouillon. Si tost que M. le Duc de Bouillon l'apperceut, meü de grande cholere, sans aucune crainte de mort, luy dit : *Comment Monsieur, est-ce ainsi que vous tenez vostre promesse? voulez vous pas m'envoyer les hostages selon que m'avez promis, & tenir ce qu'est accordé entre vous & moy?* Auquel le Prince respondit avec un soubris, qu'il avoit parlé trop tard, & qu'il n'estoit plus besoing de donner hostages, quand tous ses gens estoient dedans. Après plusieurs propos, la resolution fut, qu'ils demeureroient prisonniers : à sçavoir, M. de Bouillon, chef & Lieutenant du Roy, le Seigneur de Riou Gouverneur, le Seigneur de la Lobe, Enseigne de la compagnie de M. le Duc de Bouillon, le Comte de Villars, le Seigneur de Prie, Lieutenant de sa compagnie, le Seigneur de Guenanguidon de Vanzé, Marechal des logis, le Baron de Culan, le Seigneur des Maretz, Lieutenant de la compagnie de gens de pied du Seigneur de Riou : avec plusieurs autres, ausquels il tint si grande rigueur, que depuis qu'ils avoient quelque apparence, en tira par escrit le nom & surnom, & les retint prisonniers.

Voilà comme est advenu de la surprise du

1553. chasteau de Hedin (7), selon qu'à la verité l'ay sceu comprendre, escheuë le dix-huictiesme de Juillet, jour de Saint-Arnoult : estans morts dedans entre autres hommes de reputation, ce gentil Duc Horace, Prince prouueu de grandes vertus, donnant esperance de future grandeur, d'un boulet d'artillerie : duquel mesme, près de luy, fut abbatu mort un vaillant Gentilhomme, nommé le Seigneur de Magny : aussi y furent tuez ce brave & vaillant Seigneur, le Vicomte de Martigues, qui au partir de prison à la prise de Teroenne, s'estoit remis dedans ce chasteau, & qui s'estoit tousjours trouvé en beaucoup de bons affaires : le Seigneur de Moninville (b), de la maison d'Amboise : le Seigneur de Cizieux, Commissaire ordinaire des guerres, le Capitaine Lusignan, Enseigne de la compagnie de gens de pied du Seigneur de Riou : le Seigneur de Dampierre (c), qui pareillement avoit esté prisonnier à Teroenne, & de rechef s'estoit renfermé là-dedans avec le Seneschal de Castres, &

(a) Charles de Luxembourg.

(b) De Thou (Liv. XII) l'appelle de Moigneville.

(c) Le même M. de Thou ne fait qu'un seul personnage du Seigneur de Dampierre & de celui de Magny dont on vient de parler.

Capitaine Vif-Arget, qui furent abysmez 1553. dedans les mines. Le Capitaine Malestroict, Lieutenant du Seigneur de Maugeron, le Capitaine Merargue, Capitaine d'une compagnie de gens de pied, & le Capitaine Coq, Enseigne de la compagnie de gens de pied, du Capitaine Cerf, y furent tuez des premiers dedans la basse ville : d'autres vail-lans hommes y terminerent leurs vies : aux ames desquels, Dieu vueille avoir fait misericorde & mercy.

Il fault croire que sans grand intervalle, ces deux Princes eurent nouvelles de cest eschet (a) : l'un en fut très-joyeux & content, & manda qu'à toute diligence on feist raser ce chasteau : l'autre en r'engregea (b) de beaucoup son precedent ennuy : mais le plus expédient remede fut, encore que auparavant par la France ne fust autre bruit, que d'amasser gens de guerre, & que les chemins fussent couverts de soldats, de haster toutes compagnies, & le plus bref que seroit possible, dresser son armée, pour les empescher de faire autre entreprise : estant leur advertissement qu'ils menassoient Dorlan (c) (où

(a) Échec.

(b) Augmenta.

(c) Dourlens.

1553. jà estoit M. le Vidame de Chartres) , chasteau moins fort que Hedin, que le feu Roy François avoit fait construire de terre, pour estre boulevart & contrefort à Hedin, au temps qu'il estoit ennemy. Pour ce, de tous costez alloient & trottoient postes (a), pour solliciter & hastier cest appareil. Quant à la gendarmerie & cavallerie françoise, elle fut tantost presse & sur pieds, tant pour estre partie es garnisons, que pour la commodité & le loisir qu'on avoit donné aux gens d'armes de pourvoir quelque peu à leurs affaires domestiques. La fanterie (b) françoise fut semblablement aisée à estre mise ensemble, estans les vieilles enseignes complètes en leurs garnisons & lieux ordonnez, avec le bon ordre qu'avoient mis les nouveaux Capitaines, pour faire soudainement leurs levées : & par l'advertissement qu'avoient donné à leurs soldats, de se tenir prests quand seroient mandez. Quant aux Allemans & Lansquenetz, ce que le Roy en avoit retenu pour son service, ayans tousjours esté entretenuz & soldoyez, estoit jà aux champs. Ainsi en peu de jours & sur le commencement du mois d'Aoust, se faisoit de plus en

(a) Les couriers.

(b) L'Infanterie.

plus gros le camp du Roy à l'entour d'Amiens 1553. & Pequigny : & ne restoit que les Suilles & Grifons, lesquels, tant pour estre loingtains, qu'estans pesans & massifs, venoient à petites journées : principalement à fin qu'ils ne fussent harassez quand ils arriveroient au camp, & se trouvaissent fraiz & prompts à combattre soudainement, si le besoing y advenoit. Pourtant n'y arriverent que sur la fin de ce mois. Depuis la prise de Hedin, tout le temps que l'armée du Roy s'assembloit, les Imperiaux ne feirent autre chose, que le demolir & raser, quelques volleries & bruslemens de villages, selon (a) la riviere d'Authie : encore qu'ils eussent sommé le chasteau de Dorlan, & semé le bruit de le vouloir assieger, n'en feirent semblant, ne de vouloir attenter chose nouvelle, jusques environ le treisieme de ce mois, ayans eu advertissement que M. le Connestable avoit fait passer quatre enseignes de fanterie françoise, & deux compagnies de chevaux-legers, oultre la riviere de Somme, delibérerent avec quatre regimens de leur cavallerie, les surprendre & desfaire si cautelement, qu'ils auroient executé ce massacre, avant que ce qui estoit

(a) Sur les bords.

1553. devers Amiens en fust adverti. Advint, ne fçay par quelle bonne fortune que M. le Connestable, ce mesme jour avoit dressé une autre partie pour les aller visiter de près, jusques en leur camp : ayant le Seigneur Paule Baptiste la commission de passer la riviere avec cinquante chevaux, pour attaquer P'escarmouche, & les attirer au combat : demourant M. de Nemours en embuscade, avec trois compagnies de chevaux-legers en un bois, sur le bord de ladite riviere de Authie : lequel se trouvant forcé, se devoit venir rendre pour estre soustenu, à M. de Sanfac, qui estoit une lieue arriere, avec cinq autres compagnies legeres. M. le Prince de Condé estoit à un quart de lieuë à la main droite de luy, avec trois compagnies legeres : aussi M. le Marechal de St. André, avec cinq cens hommes d'armes, à deux mille plus arriere, tirant devers nostre camp. M. le Connestable estoit à my-chemin entre toutes ses compagnies & la riviere, accompagné de trois ou quatre mille chevaux, tant de gendarmerie que rierebans, & vingt enseignes de fanterie, moitié françoise & lansquenetz, & quatre pieces d'artillerie de campagne. Mais au lieu de les aller semondre au long, releverent noz gens

de ceste peine : car le premier advertissement 1553. qu'on sceut d'eux fut, qu'ils estoient à un demy mille prochains de M. le Mareschal de Saint-André : ayans laissé derriere eux toute leur cavallerie legere : tellement que trois cens chevaux de leurs coureurs donnerent jusques à M. le Conestable, sans descouvrir aucunement noz embuscades. La cavallerie legere qu'avoit M. de Sanfac, attaqua l'escarmouche au plus près de l'embuscade de M. le Mareschal : & furent par les ennemis noz gens soustenuz & roidement repoullez jusques sur les bras de ceux qui estoient plus arriere, où prindrent deux prisonniers qui leur dirent que M. le Conestable n'estoit qu'à un quart de lieue loing, avec toutes ses forces : ce que les fait haster de faire une charge sur les compagnies de M. de Vandosme & du Seigneur de Sanfac. Au mesme instant ledit Seigneur de Sanfac fut couvert & chargé d'autres mille chevaux. Sur ceste meslée M. le Mareschal commença à marcher au grand trot droit à eux, ce que les arresta sur cul : quant & quant descouvrirent M. le Prince de Condé en bataille ferrée, galoppant pour les joindre, qui les met en tel desarroy, qu'estans recharges seulement de cinquantes sallades, se meirent

1553. à vau de route. Mondit sieur le Prince n'oublia de son costé à les entamer & caresser si rudement, que luy & ses compagnies les menerent battans une grande lieue plus arriere, où furent tuez des leurs, par le commun rapport, de sept à huit cens hommes. Entre lesquels, de gens de renom, on trouva le Comte d'Espinoÿ (a) & autres grands Seigneurs : des Pays-Bas, sept, tant Enseignes que Guidons : gaignez près de cinq cens prisonniers : du nombre desquels fut trouvé le Duc d'Ascot (b). De la part des François, d'hommes de réputation, le fils de M. de Canaples, M. de la Roche-Guyon & le Guidon de M. de Sanfac y demeurèrent prisonniers, avec autres soldats : principalement de la cavallerie legere, non en grand nombre tuez & prins.

Ceste rencontre (8) heureusement executée par les François, rabaissa dès ce temps si fort la hautaine presumption des Imperiaux, que depuis ne feirent chose d'importance (9) : ains de plus en plus declinerent : car incontinent après partirent de ce lieu, où estoient campé à l'entour de Beauquesné, ayans razé la tour & le fort, vindrent à grandes jour-

(a) Charles prince d'Espinoÿ, des Comtes de Melun.

(b) Philippe de Croy Duc d'Arschot.

nées jusques à Ancre & Miraumont, quatre 1553.
 lieues près de Péronne, terres françoises :
 èsquelles ayans mis le feu, & logé dedans
 Bapaulme dix enseignes de leurs plus braves
 hommes : estimans que selon le commun
 bruit, la premiere fureur françoise y seroit
 desgorgée, sans faire plus long sejour, le
 corps de leur armée se retira devers Arras,
 lequel adonc n'estoit fort gros & puissant :
 car beaucoup d'entre eux, mesmement des
 circonvoisins, d'Artois & Hennault, se reti-
 rerent en leurs maisons, pour amasser le
 meilleur de leurs biens, & l'enfermer dedans
 les villes fortes, ou cacher en lieux seurs &
 secrets : sçachans que l'armée du Roy estoit
 adonc toute complete, & devoit estre mise
 aux champs en bref. Quant à eux, selon leur
 commun dire, ils faisoient le bruit, & se
 vantoient que l'Empereur ne demandoit &
 ne cherchoit autre chose sur ses vieux jours
 (s'en promettant un trespas plus doux)
 que donner une autre bataille à un si grand
 Roy. Pour laquelle raison, & sous ceste
 esperance & attente qu'ainsi le seroit, avoit
 le Roy grande sollicitudé à dresser son armée,
 belle forte & pourvue de ce qui estoit né-
 cessaire pour soustenir la bataille d'un bien
 grand & fort ennemy, où en personne se

1553. vouloit trouver pour luy faire entendre que ce n'estoit à un Lieutenant qu'il avoit affaire, mais à un Roy, ne craignant tant les hazards de fortune, comme aymant le bien public & defense de son peuple. Pourquoi n'y voulut non-seulement ses amis, richesses & avoirs, mais sa propre vie exposer : encore que la fortune par beaucoup de ses tours se fust declarée assez son ennemie : mesmement ayant receu nouvelles de la mort du Roy d'Angleterre, son certain & naturel allié & amy, pour laquelle conceut en l'estomach une tristesse plus aigre & violente que sa constance ne l'exprimoit. Ce que nous passerons légèrement pour prendre l'armée françoise.

Laquelle en ce temps, qui estoit sur la fin du mois d'Aoust, se trouva toute assemblée près de Corbie : & le premier jour de Septembre commencerent les enseignes de France à estre desployées par toutes les parts à l'entour de ceste petite ville, en si grand & admirable nombre d'hommes, que plus effessement l'on ne voit au renouveau les mousches à miel voler aux champs sur les fleurs espanies (a) pour en succer le miel. Ce que le Roy, estant en une cassine (b)

(a) Épanouies.

(b) Métairie.

sur le chemin, voulut veoir : mesmément 1553.
 les Suiffes dresser leurs bataillons en belle ordonnance (enquoy de tout temps emporté le (a) Joz), que luy aggréa fort, & print grand plaisir. Quant au nombre de ceste armée, si je le voulois particulièrement, & de mot à mot raconter & reciter les Princes & grands Seigneurs, Gentilshommes, Capitaines, vaillans foldats, les compagnies & enseignes, tant de cavallerie que fanterie qui estoient en ce camp, ce ne seroit jamais fait. Et ne faudroit que ancre & papier pour en faire un livre entier : mais j'espere à vous narrer choses plus agréables.

De laquelle armée estoit Général conducteur le très-vaillant & sage Chevalier M. le Connestable, & le premier chef en l'advantgarde, estans avec luy les Princes, Ducs de Vendosme, de Nevers, d'Anguien, de Montpensier & l'Admiral, ayans chacun de ses Princes un régiment de gendarmerie (qui est deux cens hommes d'armes) sous eux, & ausquels commandoient. De gens de pied y estoient quarante-neuf enseignes de fanterie françoise, faisans nombre de quinze à seize mille hommes : desquelles estoit Général mondit Seigneur l'Admiral.

(a) Le prix.

1553. Le Comte Reingrave, Colonel des Lanquenets, avec Reifberg, avoient quatre régimens, qui sont vingt enseignes : faisans nombre de dix à douze mille hommes, quatre enseignes escossoises & deux angloises, en estimation de douze à quinxe cens hommes.

De la cavallerie legere estoit principal chef le Seigneur de Sanfac, nombrée à près de deux mille chevaux, y comprenant trois ou quatre cens Anglois, braves hommes & propres à ce mestier. Les nobles & rierebans estoient complets, comme on disoit peu après, de trois mille chevaux, desquels estoit Général le Seigneur de la Jaille.

De l'harquebuzerie à cheval n'estoient gueres de compagnies particulieres, pource que peu auparavant le Roy avoit mis sus une ordonnance à chacun Capitaine de cent hommes, de lever cinquante harquebuziers à cheval, armez de corselets, morions, bras-fats ou manches de maille, avec la scopette ou harquebuzes propre à meche, ou à rouet dedans le fourreau de cuir bouilly (a), montez sur bons courtaux; & à ceux de cinquante, vingt-cinq en ce mesme équipage, conduits par un homme d'armes, speciale-

(a) Bouilli.

ment des plus experimentez qui seroit esleu 1553.
 en leur compagnie. Tous lesquels faisoient
 bien le nombre de douze à quinze cens :
 chose bien inventée & par bon conseil, pour
 soustenir l'homme d'armes en lieu estroit &
 malaisé : & qui donnoit grande parade &
 grace à ceste armée, pour estre les premiers
 devant les compagnies avec la diversité de
 leurs accoustremens.

En la bataille estoit le Roy, près de luy
 le Prince de Ferrare, le Duc de Guise, le
 Prince de la Roche Suryon & le Mareschal
 de Saint-André, ayant chacun de ces Princes
 un régiment de gendarmerie : comme les
 susdits, le grand Escuyer de Boysi, & le
 Seigneur de Canaples avec leurs bandes de
 la Maison royale, avec les Gardes, tant fran-
 çoises, escossoises que de Suisses, & un nom-
 bre de grands Seigneurs & Gentilshommes
 suyvans ce grand Roy, tant pour fidelité que
 pour luy donner cognoissance de leurs vertus
 & bonne volonté.

De toute l'artillerie qui n'estoit en grand
 nombre, environ cent pieces, grosses &
 menues, le Seigneur d'Estrée estoit Grand
 Maistre & premier Gouverneur, Gentilhomme
 vigilant & de bon esprit.

Pour le jour que ceste puissante armée fut

1553. mise à la campagne, ne fait grande traite, se campant ce soir à une lieue de Corbie, en deux petits villages selon (a) un torrent & petit fleuve en stance (b) fort commode : estant le Roy logé en un chastelet sur un coustau qu'on disoit estre des terres du Seigneur de Hely : duquel lieu le lendemain parut, suyvnt presque le trac & les brisées de l'armée Impériale, pour aller loger à Miraumont. Advint qu'en chemin (ne sçay par quel advertissement) M. de Nevers se tira hors de l'armée avec son régiment, tirant à main gauche devers les bois & forests contre Arras, où furent descouvertes aucunes escoutes, qui tost nous ayans apperceuz, debuquerent & se sauverent de vifesse dedans le profond de ces bois & forests. Lesquelles furent après du long & du large descouvertes & visitées, où ne se trouva nombre d'ennemis faisant teste. Seulement quelque fort dedans un village, qui peu après fut forcé par noz harquebusiers, & trouvé moins proueu qu'on n'en avoit opinion : pourquoy retournasmes à Miraumont pour prendre nostre quartier.

Le lendemain, qui estoit le deuxieme

(a) Le Long.

(b) Dans une position fort commode.

Septembre, M. de Guise, avec deux régi- 1553.
mens de gendarmerie, environ mille ou
douze cens chevaux, tant de cavallerie
legere que des nobles, & dix enseignes de
fanterie françoise, partit de ce lieu, tirant
la rotte (a) de ces bois vers Arras, pour
descouvrir & escumer les lieux suspects &
dangereux, & dompter les forts & carrieres
des volleurs & larrons : mais ne trouva
chose que ce soit de difficile résistance, s'es-
tant descouvert jusques près des fauxbourgs
de ceste bonne ville : retournant, *pour en-
seignes de ce voyage*, fut mis le feu en tous
les villages, cassines des environs, avec une
désolation & lamentable pitié.

Or de ce lieu de Miraumont, ne peut
avoir que deux bonnes lieuës jusques à Ba-
paulme, lieu fort, plus pour l'assiette sterile
que de naturel ne artifice ; mais odieux &
dommageable aux François circonvoisins,
autant ou plus que Teroenne estoit à ses
voisins les Bourguignons. Parquoy couroit
un bruit par nostre camp (controuvé & issu,
comme je pense, du commun populaire)
qu'avant entreprendre autre chose, on rase-

(a) Les Auteurs de la nouvelle édition du Diction-
naire étimologique de Menage ont prodigué l'érudi-
tion sur l'origine du mot *Rotte*. Ici il signifie route.

1553. roit ce chasteau en vengeance des nostres.

Tant y a (ou pour contenter ce desir du pays ou pour tenter, si ce fait seroit aisé & facile à estre en peu de temps parachevé) que le troisieme de ce mois, M. le Connestable avec la pluspart des Princes, accompagné de près de cinq ou six mille chevaux, & autant de fanterie françoise, alla recognoistre ceste place (a) : de laquelle est Gouverneur le Seigneur de Haulsimont, Chevalier (bien estimé entre les Bourguignons) prouvé de dix ou douze enseignes de pied, & de trois ou quatre cens chevaux. Lequel à l'arrivée de ceste belle compagnie, ne se monstra point chiche de pouldres & boulets, nous envoyans de telle marchandise, plus

(a) Selon Guichenon (Hist. généalogique de la Royale maison de Savoye, p. 667, Tome I) il paroîtroit que l'armée Françoise fit le siège en regle de Bapaume. Cet Historien dit que le Prince de Piémont voulant faire passer un avis important au Gouverneur de cette place (haulsimont de la maison de Trelon) en chargea André de Provana, Seigneur de Legny. Celui-ci, ajoute Guichenon, habillé à la Françoise, traversa deux fois notre camp, & s'acquitta de sa commission : au surplus le témoignage de Rabutin, confirmé par M. de Thou (Liv. XII) réduit ce prétendu siège de Bapaume à une escarmouche assez vive, lorsque les François reconquirent la place.

qu'on

qu'on n'en vouloit. Au surplus, ceux de dedans ne furent fort paresseux & retifs à sortir à l'escarmouche : mais tant loing que les boulets de leur artillerie pouvoient donner, s'eslongnoient, & assez bravement faisoient leur devoir presque quatre bonnes heures, que l'escarmouche dura. En ceste escarmouche furent blesez le Capitaine Breul, d'une harquebuzade en la cuisse. Aussi fut le jeune Molinont, fils de M. de Molinont, Gouverneur de Saint-Dizier, & le Seigneur de Nogent, lequel depuis mourut à Peronne : durant laquelle escarmouche, M. l'Admiral feit le tour & circuit en petite compagnie à l'entour de la ville & chasteau, & fut trouvé le tout prenable, estant le rempart de mauvais conroy, & la terre dont il est fait estre sable mouvant & delié, qui n'est de bonne tenue. Faisans de ce apparence un quartier de muraille qui estoit tombé & autres du rempart qu'on pouvoit facilement cognoistre couler & dechoir ordinairement dessus : mais la plus grande difficulté qu'on y trouva, estoit la necessité irremediable d'eau. Encore que M. le Connestable y eüst fait aller grand nombre de vastadours, pour chercher des sources &

1553. fonteniz (a), toutefois ne peurent trouver veines de durée. Pourquoy à mon advis fut rompue la délibération de ce siège & remise à une autre fois.

En ce séjour de Miramont, plusieurs certifioient que le Cardinal (b) de Saint-George, Legat du Pape, estoit là arrivé, pour traiter paix ou treves entre ces deux Princes. Quant à moy, n'en ayant rien sceu à la verité, ne le veux & ne puis asseurer pour les merveilleux orages & feux que faisoient les François sur les terres de l'Empereur, qui me contraind dire avec pitié que le Pape devoit avoir un grand regret en sa vie, ayant esté l'occasion d'une si sanglante & très-cruelle guerre.

Au departy de ce lieu, estans tous les villages, abbayes & tous domiciles des ennemis, voire jusques aux moulins à vents, auprès des portes de Bapaulme, partie consummez, & le reste encore en flammes & fumée : le terroir & chemins devindrent tant fangeux & pesans, pour les pluyes tom-

(a) Fontaines.

(b) Jérôme Capifleri, Cardinal de S. Georges, vint à cette époque faire des propositions de paix : mais le moment n'étoit pas encore favorable. (Voyez M. de Thou, Liv. XII.)

bées par un'jour & une nuit, que les sol- 1553.
dats & gens de pied à grand travail peurent
atteindre l'autre logis, nommé Morlencourt,
à deux petites lieuës près de Peronne : à
cause de laquelle difficulté en endurerent les
charrois & bagages, sur lesquels, tant la
garnison de Bapaulme que les payfans fei-
rent de bons butins, & destroufferent les
plus esgarez & mal conduits. Et faut enten-
dre que l'armée Imperiale nous costoyoit à
cinq & six lieuës près : estant la riviere
comme une barre & féparation entre eux &
nous : faisans tousjours autant de chemin
que nous, se logeans en lieux forts, maref-
cageux, ou environnez de bois & rivieres,
pour n'estre pareille, ains de beaucoup
moindre que la nostre, que deux raisons
faisoient assez cognoistre. Premièrement,
qu'au plus près de leur camp noz soldats
alloient brusler & mettre le feu ès villages :
& le peu d'alarmes qu'ils donnoient aux
nostres, sinon quelquefois sur les vallets &
fourrageurs : ce que nous estimions plustost
devenir par les *villains* (a) & payfans des-
truits & desesperez que d'eux. Et moins
encore d'empeschemens estoient donnez à

(a) Ces *Vilains*, dont on brûloit les propriétés,
avoient bien le droit de se venger.

1553. noz vivandiers & aux provisions amenées en nostre camp : estans tous vivres à marché competant, au milieu d'un pays ennemy : auquel on ne trouvoit que les granges pleines de bleds & fourrages : tout le bestail & autres vivres jà transportez & retirez dans les places fortes. Ce qu'estant venu à la cognoissance du Roy, & prévoyant assez que son ennemy n'espéroit & n'attendoit autre chose, sinon que le faire temporiser devant une ville, ou ès autres entreprises de petite valeur, pour le tirer jusques à la saison de pluyes, lesquelles commencent tost (a) sur ces pays froids & occidentaux : cause de le ruiner & affoiblir, tant pour luy trancher tous vivres, que par maladies & froidures, à fin de le précipiter en un abysme de malheurs, pour après luy donner ceste bataille que nous avoit promis : conclud avec le Conseil d'y remedier. Le Conseil du Roy estoit (s'il m'est permis d'en dire un mot, selon que j'ay peu cognoistre, & s'est veu par effect) de reduire son ennemy en deux extremités grandes : l'une desquelles luy estoit impossible d'éviter : à sçavoir, que s'il vouloit tenir son armée forte & unie, sans la départir, pour en fournir beaucoup de

(a) De bonne heure

villes grosses sur ces pays, non fortes ne ^{1553.}
 fortifiées, que des hommes, dont elles se-
 roient pourvues & garnies le plus soudaine-
 ment que seroit possible, en fairoit la pre-
 miere qu'on pourroit surprendre par force,
 par ruse & par toutes autres voyes, pour
 après l'avoir saccagée, & le plus qu'on pour-
 roit ruinée, avec tout le plat pays promp-
 tement nous retirer. Et s'il l'a départoit,
 tant par ses villes qu'ès forteresses, comme
 il fit, estimant, selon le commun bruit que
 nous mesmes faisons, qu'en yrions affaillir
 quelqu'une, sans sçavoir laquelle : pour ce
 que bien peu de personnes le sçavoient :
 voyant nostre armée tournoyer, ne pouvant
 autrement comprendre nostre déliberation,
 sans temporiser, & cependant que elle seroit
 tousjours en sa premiere force, on iroit luy
 présenter la bataille : laquelle pour son hon-
 neur ne pourroit refuser, puisqu'il en estoit
 le premier demandeur, & qu'on l'yroit cher-
 cher dans ses terres : que s'il la recevoit,
 nous en pourrions avoir si bon marché (es-
 tans de beaucoup en plus petit nombre que
 nous) que les autres, & ceux qui resteroient
 après, auroient plus d'occasion de fuir & se
 retirer, que se remettre ensemble pour at-
 tendre nostre venue.

1553. Et pource que l'Empereur se doutoit toujours de ceste ville de Cambray, pour plusieurs raisons, entre autres, que se disant ceste ville neutre, ne luy estoit loisible d'y avoir là-dedans plus d'autorité que le Roy : & se doutant que les Magistrats ou le populaire (se sentans grevez & oultragez, par l'usurpation qu'avoit fait sur eux, s'estant advantagé jusques à là, que de bastir une citadelle pour les tenir en subjection & le pied sur la gorge) ne feissent pleine ouverture au Roy, comme estant adonc le plus fort : parquoy en seroit frustré & debouté, & sa citadelle enforcée & renversée : si-tost qu'il sentit nostre armée esbranlée, en feit approcher la sienne. Le Roy, par la prudence duquel, & de son Conseil, toutes ces choses estoient préveuës, ne demandoit autre occasion, que luy-mesme luy presentoit : à sçavoir, estans là près en une si belle & spacieuse plaine, luy présenter la bataille, ou de sommer ceste ville, selon l'accord de neutralité, de luy faire ouverture, & luy donner vivres comme à son ennemy. Pourtant d'une traite de ce lieu, près de Péronne, allasmes camper en un village, à deux petites lieuës près de Cambray. Le lendemain dès la pointe du jour le Roy fait mettre toute

son armée en bataille & ordonnance, preste 1553.
à combattre. Ainsi se vient présenter devant
cette ville. Quant & quant envoya son He-
rauld d'armes pour la sommer & admoneſter
de ſon devoir, leur faiſant entendre « que
» non pour les fouler & outrager eſtoit là
» venu, mais pluſtoſt pour les remettre &
» confermer (a) en leur premiere liberté,
» laquelle il ſçavoit bien avoir eſté deſjà
» corrompue par l'Empereur : dont s'ils
» vouloient ſe venger, & mettre hors de
» ceſte ſervitude, ne pourroient demander
» meilleur moyen que ſa venue. Que ſi
» l'Empereur y vouloit quereller (b) autres
» avantages ne droit, eſtoit-là en perſonne
» pour luy monſtrer, & le combattre avec
» ſes forces ſur le contraire. Si autrement
» le faiſoient, ils ſeroient cauſe de beaucoup
» de mal pour eux. Premièrement, de per-
» dre ce tiltre & privilege d'eſtre dits neu-
» tres, qui eſt de n'eſtre affectionnez à la
» querelle de l'un ne de l'autre : pourquoy
» avoient liberté de trafiquer ès pays de
» chacun d'eux. Davantage exempteroient
» leur plat pays d'eſtre bruſlé & fouldroyé
» (comme a eſté depuis) ſans ce qu'ils

(a) Confirmer.

(b) Diſputer.

1552. » demeureroient à perpétuité subjects à tail-
 » les, emprunts, subsides, & toutes exac-
 » tions, & plus au danger d'estre costumie-
 » rement comprins à divers travaux, auf-
 » quels un pays particulier est abandonné de
 » souffrir pour son Prince ». Telles & plus
 grandes remonstrances encore furent faites à
 Messieurs de Cambray, non pour leur de-
 mander de l'argent (comme par une vulgaire
 & incertaine voix estoit publié) n'estant vray
 semblable qu'un si grand Roi se soit abbaislé
 jusques là. Parquoy à bonne cause estoient
 suspens & douteux de ce qu'estoit le meilleur
 à eslire pour eux : & demanderent au Roy
 vingt quatre heures deux fois, pour y adviser,
 & lui en rendre responce. Ainsi le Roy feit
 reculler son camp une grand'lieue plus arriere,
 estant logé à Crevecueur, terres des apparte-
 nances de la Royne de France à présent reg-
 nante. Et fut crié par toute l'armée, » que per-
 » sonne n'eust à prendre chose quelconque
 » au territoire de Cambray, sans payer : à
 » peine de punition corporelle. Constant le
 quel (a) temps, Messieurs de Cambray feirent
 sçavoir à l'Empereur ceste semonce, qui estoit
 adonc à Bruxelles, comme chacun disoit : le
 quel pour les consoler, leur manda des plus

(a) Pendant lequel tems.

belles raisons du monde. Entre autres, qu'ils 1553.
 reprenoient (a) de la chambre d'Empire, &
 qu'il estoit Empereur pour les garder & de-
 fendre : non un Roy de France, qui ne cher-
 choit que leur ruine, leur remettant devant
 les yeux l'exemple de Metz : leur promettant
 là où ils seroient assiégés, & que les François
 se parforceroient de les grever, les secoure-
 roit en tout & partout. Et deslors manda au
 Prince de Piedmont, qui s'estoit reculé avec
 son armée devers Valenciennes, de leur
 donner tout le secours qu'ils demanderoient,
 & leur seroit de besoing : y estant ordonnez
 pour chefs & principaux Gouverneurs, les
 Seigneurs de Bossu & de Brabant. Le
 temps expiré & passé, encore que le Roy
 sceust toutes ces belles besongnes, les en-
 voya de rechef sommer pour luy en rendre
 resolution. Ils manderent, quant à eux, s'il
 plaisoit à Sa Majesté « qu'ils estoient tous
 » contens de demeurer ses humbles voisins
 » & amis, ne refusans de luy donner vivres :
 » mais qu'ils n'estoient adonc les maistres
 » de leurs biens propres : que l'Empereur
 » malgré eux avoit envoyé gens dans leur
 » ville, & grosses garnisons. Parquoy estoient
 » hors de leur liberté & puissance de plus en
 (a) Qu'ils dépendoient de la chambre Impériale.

1553. » pouvoir disposer ». Sur ceste response & frivole excuse , fut jugée ceste ville ennemie. Et ce jour mesme , qui estoit le huitiesme de Septembre , M. le Connestable , avec deux Regimens de gendarmerie , & trois ou quatre cens chevaux legers & de Rierebans : M. l'Admiral avec dix enseignes de fanterie Françoise l'allerent recognoistre & visiter à l'entour , & au lieu qu' auparavant nous eussions bien ouy chanter un poulet là dedans , pour le silence qui y estoit : on n'entendoit que canonnades , harquebuzades & bruit de toutes pars ; mesmement de la citadelle , qui faisoit trembler la terre des coups d'artillerie qu'elle tiroit sur les François , sortans de là dedans soldats autant espeffement que les frelons de quelque trou de 'arbre après un viateur (a) qui les auroit irritez. Les nostres y couroient de tous costez , & n'y avoit jusques aux vivandiers & charcutiers qui ne voulussent avoir le passetemps des braves escarmouches d'eux & de nous. Lesquelles de plus en plus fortes continuèrent six jours entiers : en l'une desquelles fut tué le Seigneur de Breze , Capitaine des gardes Françoises : & devant la citadelle fut tué aussi le Capitaine Cornet , Capitaine d'une compa-

(a) Un voyageur.

gnie de gens de pied François. Et des Bour- 1553.
guignons y furent pris & amenez prisonniers
d'hommes de réputation. Le Comte de Pon-
deveaux, de la Franche Comté, & le Seigneur
de Trelon, de la Duché de Luxembourg.

Apostrophe à M. de Bordillon (a).

Et vous, Monsieur, de vostre costé de
Champagne, n'estiez adonc en repos, ainsi
que tesmoignerent les deux enseignes de gens
de pied, & les deux Cornettes de cavallerie
des Bourguignons qu'envoyastes au Roy en
ce lieu, par le Seigneur de Neufuy, En-
seigne de vostre compagnie: lesquels aurez
rompuz & desfait à la Haiette, près de Mau-
bert-Fontaine, y estant demeuré prisonnier
le Gouverneur de Cimets (b), l'un de leurs
chefs s'estant de vitesse, & à bien fuir sauvé
le bastard d'Avanes (c), l'autre de leurs con-
ducteurs. Parquoy non-seulement avez au-
gmenté la bonne grace & faveur de ce grand
Roy envers vous, avec une louange & im-

(a) Cette apostrophe à M. de Bourdillon est d'au-
tant plus bizarre que l'avantage qu'il remporta n'étoit
qu'une simple rencontre entre deux détachements.
(Voyez de Thou, Liv. XII.)

(b) Chimay.

(c) Le bâtard d'Avanes.

1553. mortelle estimation de tout le monde : mais avez obligé le pauvre peuple de ces frontieres à prier Dieu à jamais pour vostre prospérité & santé.

Or pour retourner à ce qui estoit fait devant Cambray, ceste cité fut parfaitement recogneuë, & fut trouvé selon l'advis de ceux qui la visiterent par dehors d'un bout à autre, selon aussi le rapport des espions & de ceux qui l'avoient veuë par dedans : avant (a) subjeete à estre canonnée & minée que ville pourroit estre. Et pour en dire mon opinion, & ce qu'en ay peu cognoistre ; c'est une grande ville, située demie en un fond, & demie en pendant : où il n'y a apparence de boulevers, rempars ou fortifications selon la nouvelle façon. Du costé de France & du soleil levant est une campagne & país de labourage, descouverte de bien huit cens ou mille pas d'estendue, non encore tant plein que ne aille tousjours en descendant quelque peu jusques à la ville, ayant aucun petit fond entre deux. Mais je l'appelle plaine, pour ce qu'elle n'est umbragée d'arbres ne buissons, ou autres lieux empeschans la descouverte. Du costé de Ponent, où elle est la plus

(a) Au lieu d'*avant*, il nous semble qu'il faut lire *autant*.

basse, où est aussi le fauxbourg, sont jardins & faulxayes sur la riviere, & quelques prairies & marets. Devers midy est une petite plaine en pendant devers la ville, & un peu par de là sont collines & vallées. A côté de Septentrion est une petite montagne sur un des coings de la citadelle, laquelle est de ce côté là construite, sur le plus haut de toute la ville, où souloit estre (ce dit-on) une Abbaye ou Eglise Cathédrale : elle a aucunement la forme de quadrature : toutefois l'un des coings est alongé plus devers cette petite montagne, qu'ès autres lieux : estant un coullon en façon d'esperon, servant de défense aux deux flancs, avec une plate forme. Quant à la situation & fondement de ceste citadelle, on la jugeroit extérieurement estre subiecte à la mine & sape : estant terre blanche comme la marne. Si le dedans estoit perriere (a), je la dirois tendre, & fort aisée à estre taillée, ainsi qu'on peult cognoistre de la pierre de taille, dont sont faits les édifices, qui est plustost craie que pierre. J'estimerois cette citadelle avoir été édifiée, plustost pour tenir cette ville neutre en subjection, que pour en faire une forteresse imprenable : car estant conjointe à la ville, comme elle est, seroit be-

(a) Banc de pierre.

1553. soing de la fortifier pour se secourir l'un l'autre, à raison qu'estant occupée la ville, pourroit grandement la citadelle estre interessee : laquelle aussi estant forcée, seroit cause de faire perdre la ville. Mais l'Empereur tant pour considerer ceste grande ville fort difficile à estre fortifié, pour le moins qu'avec grands fraiz, & un long temps, que pour n'aggraver les habitans soudainement de surcharges, bastit en premier ceste petite citadelle là dessus : pour avoir un pied là dedans, & obvier aux mutinements & rebellions, à fin que peu à peu s'y fait maistre du tout. Et croy fermement, si on les eust assiégés, qu'ils n'avoient esperance qu'en l'un de ces points : à sçavoir au grand nombre d'hommes, qui estoient logez là dedans, estant ceste ville abondamment munie de vivres & toutes choses : au surplus de l'armée Impériale, qui se fortifioit près d'eux pour nous couper les vivres, & donner tous empeschemens : finalement, aux pluyes, qui commencent communement en ceste saison en ce Pays-Bas. Tant y a, qu'on leur donna diverses présomptions d'avoir le siege : car avec ce qu'on leur donnoit diverses allarmes, & estoient dressées escarmouches journallement devant, on fait partir de nostre camp une partie de

l'artillerie de campagne : & faisoit-on courir 1553 le bruit qu'on en amenoit de plus grosse d'Amiens, Corbie, Saint-Quentin & Catelet, estant dressé desja un nombre de gabions, & les traineaux faits pour les porter jusques aux lieux où les approches seroient faites : & les Mareschaux de Camp allerent remarquer & compartir (a) l'affiette. Toutefois je doute que n'estoit l'intention de nostre Conseil, comme on a depuis veu : mais estoient faites toutes ces ruses, afin de les tenir en ceste verdeur & opinion, que nous rompoient & confinoient lentement : dont s'estoient eslargis les Imperiaux & separez. Nous au contraire sans nous separer, n'affoiblir, les voulions chercher & combattre. Parquoy, sans davantage y temporiser, estans tous les forts des environs rompuz & ruinez, jusques aux Eglises, tours & clochers sapez & abbatus : & le feu mis par tous les villages, granges & cassines, voire jusques aux faulxbourgs, & près des portes de la ville, en deslogeasmes, tenans le chemin droit au chasteau Cambresis. En chemin furent forcez deux forts opiniastres à petite occasion, dont ils resentirent aigre punition. Le premier endura trente-six coups de canon,

(a) Lever le plaa.

1553. & ouverture y estre faite grande & large , sans se vonloir rendre : devant lequel fut tué le Capitaine Pierre Longue , & douze ou quinze soldats François , que tuez que blesez. Toutefois que dedans ne fut trouvé homme que ce fust , s'estans retirez & sauvez dans quelques cavins & minieres. Pourquoi furent estoupez & bouchez tous les conduits qu'on y peut trouver. L'autre estoit moins fort que le premier , pource que c'estoit un meschant poulier de terre en appentiz contre la moitié d'une vieille tour ruinée , où y avoit quelque fossé à l'entour à sec. Pourtant avoient moindres raisons , ou apparence de refuser dès la premiere fois à se rendre , & feirent responce à la premiere & seconde semonce , qu'ils ne se rendroient jamais sans canon. Encore l'avoient-ils veu bracqué , & desjà y avoient esté tirez deux coups de moyennes , quand ils feirent signal de se rendre : mais c'estoit trop tard. Car les soldats François , non encore refroidiz de leur premiere fureur , n'attendirent que le canon eust dechargé une seule fois , qu'ils se jetterent là dedans comme enragez , & entoncerent la porte. Après , la pitié fut grande de veoir le carnage qui y fut fait , & n'en fut un seul pris à mercy.

Tout

Tout à l'entour de ceste petite ville du 1553. chasteau Cambresis estoit campée la bataille, fans que personne entraist dedans qu'une enseigne : laquelle y fut logée pour en repoulses les nostres mesmes, s'ils y eussent voulu faire aucun effort. Et peult-on aisément penser que les habitans estoient en grand doute de ce que leur estoit à advenir. Toutefois à la fin trouverent l'humanité de ce grand Roy, estre tant débonnaire, qu'aux humbles & debiles est propice & misericordieux ; aux rebelles & presomptueux est austere & plein de toute rigueur. Sa Majesté estoit logée, & la plus part des Princes & grands Seigneurs, en une magnifique & triomphante maison de plaisance près de là, qui estoit à l'Evesque (a) de Cambray : où davantage fut connue sa grande benignité, pource qu'au lieu de se venger du bruslement de son chasteau de Foulembay fait à la poursuite du Seigneur du Raux, parent d'iceluy Evesque, non-seu-

(a) On lit dans M. du Thou (Liv. XII) que cette maison de plaisance avoit été bâtie à grands frais par Robert de Croy, Evêque de Cambay. Comme le Prélat, ajoute l'Historien, étoit fort voluptueux, il avoit donné à chaque partie de l'édifice le nom d'une des passions qui agitent le cœur des hommes.

1553. lement defendit estroitement n'y estre mis le feu : mais bien davantage, de n'en estre aucune chose transportée, ne ravie. Un peu au dessus, le long de la riviere, estoit M. le Connestable avec l'avantgarde.

Or tous ces tours & menées que nous faisons, n'estoient que pour considerer la contenance des ennemis. Car estans advertis qu'ils ne s'esmouvoient en sorte que ce fust pour nous suyvre sans alarmes; ne faire semblant de donner sur nostre queue : se doutans peult estre de quelque entreprise. Ayans un seul jour sejourné en ce lieu, devallasmes au dessous du quesnoy, approchans à deux lieux près de Valenciennes, où l'armée Imperiale estoit parquée en un fort. Le lendemain, qui estoit le dixseptieme de Septembre (10), estans demeurez tous les bagages en ce lieu, & deux cens hommes d'armes, avec environ deux mille hommes de pied pour la garde & defense, allasmes les chercher pour leur presenter la bataille. Leur fort estoit à la portée d'une coulevrine près de cette grande & riche ville, sur cette mesme riviere de Lescau (a), qui passe à Cambray. estant compassé en forme quarrée, circuy de tranchées & levées de la hauteur près d'une picque,

(a) l'Escaut.

& creusées près de dix à douze pieds, estant 1553. assis moitié en pendant du costé de Valenciennes, & moitié en fond, le long de la riviere : estant aussi de nostre costé une petite colline, qui alloit en avallant (a) jusques à ce fort. Sur laquelle pouvoit estre colloquée (b) nostre artillerie, qui pouvoit tirer en (c) plomb là-dedans, & leur faire beaucoup de mal. Dont ainsi que toute l'armée marchoit en bataille son pas ordinaire : les avant-coureurs & chevaux legers, qui estoient devant pour attaquer l'escarmouche, trouverent un grand nombre de leur cavallerie desjà en bataille sur ceste petite colline, en estat de combattre : & près de là prindrent un Contadin (d) en habit de marchand à cheval (que j'eusse plustost jugé espion qu'autrement) lequel leur certifia que l'avantgarde des ennemis passoit la riviere, pour nous venir combattre. Parquoy fut mené à M. le Connestable, & de luy renvoyé au Roy, & à tous deux en dit & assëura autant : qui fut cause d'avancer l'armée, & au plustost ordonner les bataillons en leurs lieux. Ce-

(a) En descendant.

(b) Placée.

(c) A plomb.

(d) Bourgeois.

1553. pendant l'escarmouche s'aigriffoit continuellement, estant sorti du fort certain nombre de gens de pied braves hommes, qui faisoient grand devoir de soutenir noz avant-coureurs & enfans perduz, sans ce que leur gendarmerie, laquelle se tenoit un peu au dessus d'eux, se bougeast, que quelques uns, qui se debandoient de leurs rancz, pour venir donner le coup de lance, où ils voyoient leur portée. Autant en faisoient noz chevaux legers, qui estoient front à front durant ces escarmouches. Leur armée se meit une partie en un seul bataillon quarré dedans ce fort : & le reste furent partis (a) par les flancz, principalement leur harquebuserie, à la mesme façon, qu'est disposée à un assault de ville. Leur artillerie estoit mise une partie sur cavaliers de terre, qui tiroit par dessus ceste colline, que j'ay dit estre de nostre costé, & le reste aux defenses, & pour tirer le long des tranchées.

Nostre armée estoit ainsi ordonnée, si bien m'en souvient : à l'avantgarde estoient deux bataillons quarez : en la main droite estoient vingtquatre enseignes Françoises, estant sur ceste aisse M. le Connestable le Duc de Montpensier, M. l'Amiral, avec leurs Regimens

(a) Furent jettés sur les flancs.

de gendarmerie, qui estoient six cens hommes 1553. d'armes : & un peu au dessus, une partie des nobles, & encore un peu plus hault tous leurs harquebusiers à cheval. Celuy de la main gauche estoit de dix-neuf enseignes de Lansquenetz, estans en ceste aisse messeigneurs les Princes & Ducz de Vandosme, de Nevers, & d'Anguian, avec pareil nombre de gendarmerie, que le susdit. Et une partie des nobles, lesquels estoient un peu plus reculez de nous, que les autres, pour couvrir une petite montagne, qui nous estoit au costé gauche. Et noz harquebusiers plus avant, près d'un petit village qui brusloit, pour empêcher que les ennemis ne coulissent à couvert par cest endroit, jusques sur noz bras. A la bataille estoient deux autres bataillons quarrez. Celuy du costé droit estoit des vieilles enseignes, en nombre de vingtcing (si bien m'en souvient) & en ceste aisse estoit le Roy avec toute sa maison & ses gardes, M. le Marechal saint André avec son Regiment de gendarmerie : à la main fenestre (a) estoit celuy des Suisses & Grisons de trente enseignes, faisant belle & furieuse monstre, estans la plus part armez de corselets, bras-fals, cabassets, ou secrettes : & à bref dire,

• (a) A la main gauche.

1553. les mieux en equipage, qui vindrent long temps y a en France. En ceste aille estoient messeigneurs le Prince de Ferrare, le Duc de Guise, le Prince de la Roche Suryon, avec leurs Regimens de gendarmerie, qui estoit six cens hommes d'armes. Les Capitaines Momas, & Enard, deux des plus vieux experimentez, conduisoient les enfans perduz. Et fault entendre qu'ayant le pays fort à propos vuide & descouvert de près d'une grande lieuë, le tout estoit si esgallement reparti, qu'il branfloit d'un mesme pas & mesure, & estoient les limites & espaces, qui devoient demeurer entre les bataillons de gens de pied, & les rancz de gendarmerie, avec tant parfaite industrie compartis, qu'estoit impossible (sinon avec un malheureux desastre) d'y advenir desordre. Car pour commencer aux bataillons de gens de pied, c'estoit une ordonnance tant bien dressée, qu'estans les premiers rancz repoulsez, se devoient retirer dedans les seconds, & les premiers & seconds dans les troisiemes : ainsi se pouvoient par trois fois r'assembler, & combattre jusques aux derniers, à la mesme façon que j'ay quelque fois leu, que *les legions Latines* anciennement estoient ordonnées, ayant chacun bataillon ses flancz de long bois & har-

quebuferie, qui pouvoient faire teste à tous 1553. endroits, & secourir tant la gendarmerie, que les corps de leurs bataillons, le tout tant bien armé & couvert, qu'ainfi les veoir, & la lueur du Soleil reverberante dessus, on eust dit toute ceste contrée estre d'argent. Quant à la gendarmerie, chacun Regiment estoit estendu d'un long, tellement qu'il y avoit tousjours deux cens hommes d'armes d'un front, & leur suite d'archers au doz d'un mesme long. En sorte que si l'homme d'armes eust esté renversé, le second se remettoit en sa place : ainfi pouvoient tous combattre jusques aux derniers. Les enseignes des hommes d'armes estoient au milieu, & les guidons au milieu du rang des archers. Quant à la cavallerie légère, elle estoit en quatre squadrons. Celuy des avantcoureurs qui estoit à l'escarmouche, estoit conduit par le Seigneur Paule Baptiste (a) l'autre M. de Sanfac le tenoit embusqué dedans un petit cavin, au pendant d'une petite montaigne, à main gauche : M. de Nemours en avoit un autre derriere une cassine entre nostre armée & leur fort : M. le Prince de Condé en avoit un embusqué en un petit fond, sur le chemin de la ville, pour empescher l'ad-

(a) Fregose.

1553. venue de cette part. Quant à nostre artillerie, une partie, sçavoir celle de l'avantgarde, estoit sur le front de l'aïlle droite & celle de la bataille, estoit sur le pendant d'une petite colline à main gauche des Suïsses & Grisons. Telle estoit la belle ordonnance de noz batailles, Mais pource que c'est petite force, que toute ceste monstre d'hommes, sans la vertu & assurance, j'en diray ce que j'en sçay, qu'il est selon l'apparence & demonstration exterieure. Je proteste sur la foy Chrestienne, en laquelle je veux vivre & mourir, appellent tous ceux qui y estoient à tesmoings, qu'il n'est possible de veoir hommes en meilleure volonté & ardeur de bien faire leur devoir, qu'ils estoient, tant les François que les estrangers, mesmement, les Suïsses, lesquels avoient jà fait leurs cérémonies (a) en intention de combattre & mourir jusques à un seul, avant que d'y faire une faulse poincte. Et quant à moy, encore que je fusse l'un des moindres soldats de toute l'armée, je n'euz en ma vie plus grand desir, que de veoir donner ceste bataille : ayant ceste ferme opinion, que si les Imperiaux n'eussent voulu chercher ses excuses & raisons, pour se dire en plus petit nombre que nous : sçachant

(b) Entre autres celle de baiser la terre.

bien & les estimant hommes vaillans & vertueux : au moins nous fussions bien frottez & battuz, à qui demeureroit la place & le camp. Lors de plus en plus nous enflloit le cueur nostre magnanime Roy, lequel accompagné de grands Princes, nous venoit visiter & enhorter tant de sa presence, qu'avec son affable langage, avec telle véhémence & affection, que chacun prenoit la mort agréable pour son service.

Or estant ainsi toute nostre armée en bataille, & s'aigrissant de plus en plus l'escarmouche d'une part & d'autre, ceste cavallerie des ennemis se tenoit & monstroit tousjours en bataille sur ceste petite colline : & fusmes ainsi attendans leur venue plus de trois grosses heures entieres : volletant parmy nous ce bruit. *Ils viennent, ils viennent* : & tant longuement que la nuit approchoit, & chacun s'ennuyoit de tant attendre. Enfin, M. le Connestable prévoyant qu'ils temporisoient sciemment, jusques à l'obscurité de la nuit, pour nous mettre ou surprendre en desordre : fait advertir nostre cavallerie legere de se joindre, pour charger ce Hot (a) de cavallerie Imperiale. Ce que fut fait promptement : mais avec une tant grande allegresse

(a) Ce corps.

1553. & dextérité, qu'ils les repousserent & rembarrent vivement, en moins de rien, jusques sur le bord de leurs tranchées, les faisant culbuter pelle melle là-dedans : où furent tuez d'hommes de reputation des François le Seigneur de Janliz de la Duché de Bourgogne, Gentilhomme qui avoit esté nourri Page en la maison du Roy. A ceste heure là leur artillerie, tant celle des flancz, que celle qui estoit sur les levées de terre, commença à faire son office : laquelle en tua & bleffa plus des nostres, qu'il ne s'en trouva atteints de coups de main : dont y furent tuez entre autres homme d'estimation, le Capitaine Steph, Gentilhomme Italien, Lieutenant de la compagnie de chevaux legers du Capitaine Sennetaire, & le Seigneur de Ferrieres, Lieutenant de la compagnie de chevaux legers du Seigneur de Givry, de la maison d'Estauges. Ceste messée dura plus d'un grosse heure, y estans morts des François, tant de cheval que de pied, environ cent hommes : quand la retraite fut sonnée, que le Soleil estoit jà couché, & la nuit close. Longuement avoit esté debattu, si on les devoit aller assaillir jusques dans leur fort : toutefois la meilleure (a) part du Conseil

(b) La meilleure partie.

fut d'avis, qu'on se devoit contenter de leur 1553.
avoir fait ceste honte en leur pays propre,
non seulement d'avoir executé une partie de
nostre volonté : mais bien nous estans offerts,
en leur presentant ceste bataille, dont ils
nous menassoient dès le commencement, assez
froidement & à petite excuse l'auroient refu-
sée. On confideroit beaucoup de dangers.
Premierement, que noz soldats estoient lassez
ennuyez, tant du chemin que de l'attente,
estans chargez d'armes, & les ennemis fraiz
& reposez : que le pays estoit pour eux,
& leur propre heritage : pourquoy com-
battoient plus courageusement, & comme
gens desesperes, & ne les pourroit on assaillir
qu'à leur grand avantage : estant pour exem-
ple les batailles de Poictiers, & de la Bicoc-
que : aussi que n'avions seulement à com-
battre à ce premier fort : lequel encore que
nous eussions forcé, se pouvoient les ennemis
retirer facilement dans la ville : parquoy
n'eussions rien fait, & eust esté à recommen-
cer. Et prenons le cas que nous eussions peu
parachever l'un & l'autre : on peult aisément
penser, que les François eussent les premiers
porté la peste au four, & y en fust beaucoup
demeuré, peult estre tous : tant à raison que
ce n'est le propre ne le naturel du Suisse,

1553. ne du Lansquenet, d'affaillir villes ne forteresses : que ne sont aussi tant affectionnez ny enclins, comme les subjects sont à leurs Princes. Dont s'il fust advenu que le Roy se fust trouvé dans un pays ennemy, destitué de la meilleure part de ses forces, estoit à douter grandement, divers malheurs luy advenir. Et pourtant fut arresté & resolu qu'il valloit mieux se retirer avec honneur, qu'avec perte & mocquerie. Ainsi se remeirent les bataillons de fanterie en simple ordonnance, reprenant le chemin où estoient demeurez les bagages. Et M. le Connestable avec toute la gendarmerie & cavallerie de l'avantgarde, demeura le dernier à partir : en attendant, & pour veoir s'ils voudroient faire les mauvais sur la fin, & donner sur nostre queue. Ce qu'ils n'oserent toutefois entreprendre : & à la clarté & lumiere des villages, qui brusloient à trois lieuës à l'entour, retrouvâmes nostre logis precedent.

Derechef ce soir mesme, par aucuns grands Seigneurs fut proposé au Conseil, y avoir moyen & cause de retourner une autre fois rechercher les ennemis, pour les affaillir & combattre jusques dans leur parc, selon le rapport d'aucuns prisonniers, qui en estoient venuz freschement, disans n'estre en

telle defense, comme on le (a) cuidoit : 1553. assurent que du costé du midy par le bas de la riviere, estoit foible, & que là leur tranchée n'estoit parfaite n'enlevée (b) de cinq pieds de hault. Parquoy on pourroit en cest endroit dresser & ordonner noz batailles, & le faire assaillir par les enfans perduz. Cependant que nostre artillerie seroit assise sur les collines, que nous aurions aux flancz, qui tiroit à plomb dedans eux, estant cause ou qu'ils sortiroient en campagne pour combattre, ou quitteroient le jeu. Et fut cest advis promptement & selon le premier mouvement trouvé bon. Mais après que les bien vieux & experimentez en eurent dit leur mot, & ce que bon leur en sembloit, on trouva que la derniere opinion estoit encores la plus seure : suyvant laquelle, ayans un jour sejourné en ce lieu pour nous rafraischir, nous retirasmes devers chasteau Cambresis : où semblablement sejournasmes un jour, sans mettre le feu, ne en ceste belle maison, ne en la ville seulement ne furent mis hors tous les vivres qui estoient dedans, à fin que les ennemis en s'en aydassent. Puis recullasmes jusques à Fonsomme, à deux petites

(a) Comme on le prétendoit.

(b) Ni exhaussée que de cinq pieds.

1553. lieuës près de saint Quentin. Et là fut départie nostre armée environ le dixneuvieme & vingtieme de Septembre. Car estans les Suiffes bien payez & contentez, leurs fut donné congé pour se retirer en leurs pays, & partie de la gendarmerie logée ès garnisons le long des frontieres : ou renvoyée ès gouvernemens de leurs Capitaines. Autant en fut fait de tous les nobles & Rierebans.

L'autre partie de la gendarmerie & cavalerie legere avec les vieilles enseignes, & les Allemans, fut retirée & assemblée à Auchy le chasteau, au deffoubs de Hedin : & peu de temps après, conduite par M. le Marechal de saint André, devers la Comté de saint paul, Pour la destruire de fond en racine, & parachever le degast & totale ruine tant du baillage de Hedin, que de la Comté de Ponthieu, & du reste du pays d'Artois. Ce que fut par luy executé à la veuë des ennemis, sans trouver resistance, où il ne demeurast tousjours supérieur, avec une tant admirable furie & desolation, qu'il ne fut pardonné seulement aux taicts & loges des Bergers, que tout ce plat pays ne fust mis en feux & cendres à l'entour d'Aire Saint Omer, Liffars, & Perne : de laquelle le chasteau fut prins par force, & environ cinquante

soldats Espagnols tuez, & mis en pieces là-^{1553.}
 dedans. En ce voyage ne fut fait autre chose
 de grand effect : mais plusloft mouvante à
 pitié, que méritant d'estre mise par escrit :
 si-non une brave escarmouche que le Vidame
 de Chartres (*duquel la vertu est (a) assez
 publiée par tout le monde*) dressa devant Lallars
 avec quinze enseignes de fanterie Françoise,
 & presque deux mille chevaux sur dixneuf
 enseignes de fanterie Espagnolle : lesquelles
 estoient demeurées campées à l'entour de
 ceste petite ville, pource que les habitans
 leur avoient fermé les portes, craignans d'es-
 tre saccagez par eux, comme en estoit advenu
 à leurs voisins. Cette escarmouche dura pres-
 que un jour entier, estant chacune partie
 obstinée à obtenir & gagner la victoire : la-
 qu'elle (après avoir longuement bien com-
 battu, & en doute) advint aux François (b) :
 y estans morts & blesez peu d'entre eux,
 & des Espagnolz d'avantage : desquels pareil-
 lement en fut beaucoup amené de prison-
 niers. Après ces orages, les François retour-

(a) On a vu dans les Mémoires de Boivin du Villars son portrait enluminé de couleurs bien différentes.

(b) L'avantage (dit M. de Thou) resta au Vidame : mais la supériorité de ses forces diminua le prix de la victoire.

80 MÉM. DE FRANÇOIS DE RABUTIN.

1553. nerent à Auchy, où les Allemans, & à l'en-
tour de Hedin, demeurèrent en garnison :
duquel le baillage avoit esté donné par le Roy
au Comte Reingrave. Et sur la fin du mois de
Octobre, estans cassées aucunes compagnies,
tant de fanterie Françoise, que de la cavalle-
rie legere, les autres furent départies & mises
aux garnisons, pour passer l'hyver qui estoit
prochain.

Fin du cinquième Livre.

MEMOIRES

MEMOIRES

DE

FRANÇOIS DE RABUTIN.

LIVRE SIXIEME.

De ce qui s'est fait ès Ardennes, Lieges, Hennault, Braban, & Artois : tant par l'armée du Roy, que celle de l'Empereur, en l'an mil cinq cens cinquante-quatre.

PEU de temps après, sur la fin du mois 1554. d'Octobre, que l'armée du Roy fut retirée du pays d'Artois, pour estre départie ès garnisons des frontieres du pays de Picardie, l'hyver commença, qui pour les grandes & longues pluyes, avec sur la fin autant aspres gelées qu'il est memoire de nostre temps avoir esté, osta tout moyen à l'ennemy de se revancher, & attendre chose nouvelle contre nous. Et nonobstant que les armes fussent retirées de la campagne, ne desistoit couvertement de preparer la guerre contre nous à l'esté prochain Cependant l'Empereur se meit à poursuivre le mariage du Roy d'Espagne son fils avec l'Infante Marie (1), nouvelle Royne d'Angleterre, avec telle

Tome XXXVIII.

F.

1554 sollicitude, qu'il n'oublioit chose aucune, qui peust servir à la consommation d'iceluy : se voyant presque hors de toute esperance d'avoir secours d'ailleurs, & recouvrer argent. Ce que plusieurs grands & notables Seigneurs du Royaume s'efforcèrent d'empescher, prevoyant l'immortelle guerre, qui par les François leur estoit & à toute leur posterité preparée, ayant aussi auparavant experimenté quelle perte & dommage leur avoit esté, d'avoir si longuement soustenu la guerre contre une nation tant belliqueuse, & de laquelle le pays d'Angleterre tiroit innumerables commoditez de vivres, & toutes marchandises. Toutesfois tant peurent les persuasions de l'Empereur, avec l'instigation des Roynes Marie & Eleonore (a), & autres grands Seigneurs ses confederez, que la jeune Royne oubliant la misere & calamité de son pays, vaincue de nouvel amour, & d'une ambition, pour se veoir femme d'un fils d'Empereur, contre le advis & volonté des plus grands de son Royaume, qui plus fidelement la conseilloient (2), après les avoir fait decapiter & mourir ignominieusement :

(a) Marie, Reine Douairière de Hongrie, & Eleonore, veuve de François I, étoient les sœurs de Charles-Quint.

detenant aussi prisonniere sa sœur, & fille de son pere, consentit à ce mariage. Puis le plus tost que le moyen se presenta, fiança par procureur, qui estoit le Comte d'Aiguemont, Philippes Roy d'Espagne, esperant peu après *parfaire & consommer le surplus*. Le Roy cognoissant toutes ces choses ne tendre seulement, qu'à luy nuire & l'endommager, fait grands amas de deniers (3), appellent à son aide & secours ceux qu'il cognoissoit luy estre plus obeissans & fideles, & qu'il pensoit avoir le moyen de plus luy préjudicier ou faire service. Dont le Pape Jules voyant non seulement l'Europe, mais universellement tout le monde, grievement esmeu & troublé, le peuple Chrestien miserablement foulé & oppressé (non comme je croy sans grand remors & synderesse de sa conscience (4), d'en avoir esté le premier auteur) envoya le Cardinal d'Angleterre son Legat, devers le Roy & l'Empereur, pour adviser par tous moyens à une bonne paix & union entre ces deux Princes. En quoy ce bon vertueux personnage avec grande integrité & zele de la tranquillité publique, s'employa si vertueusement, que mettant arriere toute ambition & crainte de haine ou captivité, ne cessa de leur remonstrer les

1554. infinies miseres, desquelles le pauvre peuple Chrestien est affligé, l'incertitude & miserable estat, auquel l'Eglise Catholique par leurs diffentions est maintenant reduite. Et n'estoit vray semblable, quoy qu'aucuns ayent voulu dire, que ce fust une sainte dissimulation que ce bon Cardinal favorisast plus à l'Empereur qu'au Roy. Quant à moy, je n'en veux croire que la commune & generale opinion, qui lors estoit (5), d'une assurance de paix si grande, que les pauvres gens des frontieres de l'un & l'autre party, se l'estoient ainsi persuadé & s'en asseuroient tellement, qu'ils rebatissoient & commençoient à rehabiter en leurs cazettes & petites maisons, fumantes encore du feu dont elles avoient esté ruinées : tant que chacun se promettoit un bien heureux repos, s'il eust pleu à Dieu amolir les cueurs de ces deux grands Princes : mais tout ainsi que tous les signes de Moyse, & Aaron endurcissoient plus fort l'obstiné courage de Pharaon, afin d'après faire apparostre les grandes merveilles du Seigneur, aussi croy-je que non encore satisfait & content de si petite punition de noz enormes pechez, n'a permis qu'on ayt voulu entendre à recevoir une bonne & asseurée paix. Parquoy ce Legat après maintes

& venues de chacun costé, s'en retourna fort **1554.**
triste devers le Pape, laissant ès cueurs des
deux Princes ceste tant inveterée inimitié,
que les clameurs du peuple misérable, le
travail de la Noblesse, ne les troubles
de toute l'Eglise Chrestienne n'ont oncques
aucunement peu divertir. Combien que je
puis dire (après l'avoir ouy affermer (a) à
plusieurs grands personnages) que le Roy
se soubmit aux plus raisonnables conditions
qu'il estoit possible le demander; non de
peur ou aucune crainte de son ennemy,
ains de pitié & commiseration du pauvre
peuple, & desir qu'il avoit du repos & tran-
quillité de l'Eglise.

Cependant dès le commencement du prin-
temps, la rumeur de la prochaine guerre
s'esleva, & furent despendues les armes pour
commencer à les fourbir & apresler, afin de
se mettre tantost à la campagne: estant par
toute la France publié le bruit, que l'Em-
pereur dresseoit grands amas de soldats, &
toutes provisions, devers les contrées de
Lieges, & ès Ardennes, pour descendre
du costé de Champagne: & proposoit assie-
ger la ville de Mesierés, ayant estably celles
de Mariembourg & Avanes (b), pour ma-

(a) Affermer.

(b) Avesnes.

1554. gazins & estappes. Parquoy le Seigneur de Bordillon, qui lors estoit à la Court, fut soudainement renvoyé afin de donner ordre à munir & renforcer ceste petite ville de tout ce que seroit de besoing pour attendre leur venue. D'autre costé le Roy prévoyant sagement, & sans qu'il en fust fait autre bruit au dessein & deliberation de l'Empereur, fait tout devoir d'amasser grandes forces pour luy aller audevant, & le lever (a) de ceste entreprise. Ayant envoyé en Piedmont & devers l'Italie assez grand secours, afin de poursuivre & continuer le bon commencement, que fortune luy presentoit cette part. Ayant aussi despesché Capitaines & Commissaires pour luy amener gens de guerre tant des Allemagnes que des Cantons, & villes des Suisses ses confederez, qui fut sur la fin & issuë du printemps : quand le soleil s'eslevant en grandes chaleurs au commencement du mois de Juin avec une secheresse estrange, bruffoit & consommoit les fruits de la terre : de forte qu'avec le long travail de la guerre, le pauvre peuple, pour rengagement de ses miseres n'attendoit qu'une très-grande famine, qui toutefois par la grace du Seigdeur ne luy advint, Et ainsi passerent

(a) Repousser.

quelques jours , que le Roy voyant toutes ^{1554.} ses forces prestes à estre mises en besongne , jaçoit que son ennemy ne monstraist aucun semblant de vouloir faire autre chose , estant comme je pense occupé à la consommation du mariage de son fils , délibera le devancer , & par le mesme endroit que le menassoit , de le venir assaillir , l'entamer & entrer dedans ses pays.

Pourtant fait assembler toute son armée en trois divers quartiers , à sçavoir en Picardie à l'entour de St. Quentin , où estoit Chef le Prince de la Roche-sur-Yon : en la vallée de Laon vers Crecy , où estoit Chef M. le Conestable : à l'entour de Mesieres , où estoit Chef le Duc de Nivernois. En ceste petite armée , où estoit Lieutenant de Roy , le Prince de la Roche-sur-Yon , pouvoient estre environ neuf ou dix mille hommes de pied , la pluspart Picards , & le reste des vieilles Enseignes , trois cens hommes d'armes & cinq ou six cens chevaux legers , ou harquebusiers à cheval. En celle de M. le Conestable estoient vingt - cinq Enseignes de fanterie Françoise vieilles & nouvelles , deux regimens d'Allemands du Comte Reingrave & Reifberg , & ving - cinq Enseignes de Suisses , quatorze cens hommes d'armes ,

1554. près de dix-huit cens ou deux mille, que chevaux legers, que harquebufiers à cheval, desquels estoit General M. d'Aumalle (qui peu auparavant estoit venu de prison) & bien près d'autant de Nobles, & Rierebans, estant toujours le Seigneur de la Jaille leur General. Il y avoit aussi quelques compagnies de cavallerie Angloise & Escossoise. En celle du Duc de Nivernois, estoient vingt vieilles Enseignes de fanterie Françoise tirées des garnisons de Metz, Verdun, Thoul, Danvillé, Yvoy & Montmedy, y comprenant quatre Enseignes d'Anglois & Ecoissois, & au lieu de ces vieilles compagnies on y en mit d'autres nouvelles. Plus y avoit deux regimens d'Allemans du Comte Rochedolphe (a), & du Baron de Fontenay, trois (b) cens hommes d'armes. Oultre cela, près de huit cens que chevaux legers que harquebufiers à cheval, desquels estoit General M. le Prince de Condé, & deux cens Pistolliers Allemans. J'escrirois plus par le menu, l'equippage & ordre de ces trois armées, mais ne seroit

(a) Christophe, Comte de Rockendorff. (Voyez son article, Tome XXIV de la Collection, p. 427.

(b) M. de Thou (Liv. XIII) ne porte qu'à deux cents le nombre des Gensdarmes.

que reditte : car par ce qu'en cy-après, on 1554.
le cognoiftra plus facilement.

Estant donc l'armée ainsi divisée en trois divers lieux, afin de tenir l'ennemy en doute, de ce qu'on avoit délibéré exécuter, & de quel costé on le voudroit surprendre, par trois endroits entrèrent dedans ses pays. Celle du Prince de la Roche-sur-Yon ayant passé la riviere de Somme, donna dedans l'Artois avec un commencement fort cruel & furieux, brullant & ruinant toute la contrée où il passoit. Celle de M. le Connestable (la plus grosse des trois, ayant pris le chemin de Maubert Fontaine le vingt-troisiesme de Juin, faingnoit s'adresser devers Avanes, estant le commun bruit qu'on l'alloit assieger. Et sitost que les Enseignes de France furent recognues par ceux du plat pays abandonnerent villettes, bourgs, chasteaux, forts, & furent contraincts pour leur seureté se retirer dedans les Ardennes, avec la meilleure part de leurs meubles & bestail, estimant par ce que les lieux estoient inaccessibles pour la difficulté d'y pouvoir mener & conduire armée & artillerie, estre exemps & hors de tout peril. Dont plus facilement on peut ruiner de rechef la villette & chasteau de Cimets, les chasteaux de Trelon, Glaion, Couvins & autres petits

1554. forts de l'environ. Nonobstant que peu leur servit leur retraite : car le Duc de Nevers, Prince très-magnanime s'estant deliberé dompter & reduire à son obeissance ceste gent, presque barbare pour estre peu convertée (a) & frequentée, les contraignit de desplacer & s'enfuir, abandonnans ces forts lieux, comme peu après fera au long déclaré.

Pour ce au desloger de Mesieres fait camper son armée à l'entrée des Ardennes, en une vallée assez scabreuse & mal-plaisante, au bout de laquelle il y a un petit village appellé Vielmefnil, qui luy est nom bien convenable à raison que c'estoient plustost vieilles ruines de manoirs, que maisons habitées. Et dès ce soir despescha avec son trompette, le Seigneur des Marets, Gentil-homme de son pays de Nivernois, des plus vieux & experimentez hommes d'armes de sa compagnie, pour aller sommer le chasteau d'Orcimont à six grandes lieuës de là. A qui fut faite responce par celuy qui estoit demeuré là dedans Chef, nommé Colas Loys (Lieutenant du sieur Barson, Gentilhomme du pays de Lieges, principal Capitaine dudit lieu : qui peu auparavant

(a) En brûlant & ravageant le pays, ce n'étoit pas le moyen d'appriivoiser cette nation, que Rabutin appelle *barbare*.

ne se doutant de ceste venuë en estoit fort) 1554.
qu'il ne se rendroit jamais s'il ne voyoit le canon : non pour sentir ce chasteau tenable, finon pour la hauteur du rocher où il est situé, qui est presque inaccessible par deux costez : mais en une petite plaine qui est devers les bois, on assiegea (a) l'artillerie pour le battre : ce que ceux de là dedans n'eussent jamais pensé. Ce chasteau est au sieur de Barlemont, General des finances de l'Empereur.

Ceste responce ouye, ce Prince délibera de les aller veoir de plus près, & de loger son armée ce jour à une lieuë de ce chasteau, si la difficulté des lieux ne l'eust retardé & arrêté à moitié du chemin, pour estre en aucuns endroits tant difficile & pierreux, qu'il estoit impossible que les hommes ne les chevaux s'y peussent tenir fermes : en autres tant estroits, qu'estions contraincts d'y passer à la file, un après l'autre : en aucuns tant droits & difficiles que pour y monter, l'haleine nous y failloit : & en d'autres estoient les descentes si droites, qu'il y falloit devaller pas à pas, & encore se tenir & asseurer bien fort, si on ne vouloit culbuter la teste la premiere. Tellement que là peu servoient

(a) C'est-à-dire, on plaça.

1554. les chevaux à charrier l'artillerie, y estant beaucoup plus nécessaire la force des bras pour la manier & conduire plus seurement. Vray est que par tout estoit mis tant bon ordre qu'il estoit malaisé que les ennemis y eussent sceu donner grand destourbier n'y empeschement, pour estre tous les chemins garnir de harquebusiers, de dix à dix pas, à l'escorte de toute la suite. Ce soir vingt-neufiesme de ce mois ce Prince avec toute son armée campa en une autre vallée encore plus estrange que la premiere, appelée le val de Suranda, auprès le rocher où fouloit (a) estre le fort de Linchant, maintenant la plupart ruiné; au dessoubs duquel & le long de ceste vallée decourt une riviere ou plustot torrent, appelé Sémoys, qui vient devers Bouillon, & se va rendre dedans la Meuse au dessus de Chasteau Regnauld. De ce lieu sur le vespre (b), envoya le sieur de Jamets avec un regiment de fanterie François & artillerie pour battre le chasteau d'Orcimont: lequel sitost qu'il fut salué de deux coups de canon, ceux de dedans comme bien esbahis, sans conclure autrement de se vouloir rendre, ne se meirent en defense, mais le Chef se-

(a) Où étoit autrefois.

(b) Sur le soir.

crettement ferra toutes les clefs & par une ^{1554.} secrette poterne , qui sortoit dedans ceste vallée , entre ces rochers , se sauva avec douze ou quinze de ses plus favoriz soldats, délaissant les autres pauvrets bien estonnez & douteux de ce qu'avoient à faire : qui toutefois peu après se rendirent à la mercy du Prince , & furent amenez prisonniers.

Quand les Capitaines des autres forts , le long de nos brisées , eurent advertissement que pour certain ce Prince amenoit avec luy artillerie , ce qu' auparavant n'avoient jamais voulu croire , sans se mettre en devoir ne de luy empescher le pas , ne de luy couper & rompre les chemins , comme ils ont de coustume avec gros arbres abatuz , abandonnans leurs forts , munitions & lieux où se souloient (a) retirer , s'enfuyrent de toutes parts. Et estant arrivez à Louette la grande , où estions venuz loger au partir du val de Suranda , trouvâmes un petit fort , appellé Villarzy , construit de terre & de bois , vuide , lequel vingt-cinq ou trente volleurs qui estoient dedans , avoient quitté , desquels estoit Capitaine un nommé la Losse , natif de Me-fieres , qui dès son jeune aage avoit esté nourry au service du Seigneur de Lumes , & après

(a) Où ils avoient coûtume de se retirer.

1554. sa mort tousjours avoit suivy le party de son maistre : qui abandonnant ainsi ce fort de certaine délibération , meit le feu par toutes ses maisons , & tout le surplus du village : dont furent delivrez de peine noz vastadours (a), qui pour ce faire estoient ordonnez. Une Eglise aussi que ces Arcennois avoient fortifiée , appellé le fort de Jadies , fut trouvée ouverte & abandonnée , qui fut de mesme sappée & abbatuë : fors une grosse tour quarree , de laquelle les quarres & liaisons furent rompuës au picq , & escartelées à coups de canon , que le Prince en passant par devant y fait tirer. Les villages d'alentour assez beaux , veu la sterilité du pays , furent bruslez & destruidts. Et pource que le fort de Jadies estoit le plus dommageable de tous les autres aux François leur voisins , les Gouverneurs de Mesieres souvent s'estoient mis à l'essay de le prendre & forcer , & peu y avoient fait : & n'avoit on eu jamais si grand moyen de l'exterminer du tout , comme à ceste dernière fois. On peut aisément croire , que le commun populaire ne devoit estre asseuré , voyant mesmement les soldats , & ceux qui

(a) Il faut avouer que ces pionniers avoient un brillant emploi : c'est bien là ce qu'on peut appeller une vraie guerre de Sauvages.

estoyent dedans les forts , les délaissier avant 1554. estre assiegez & battus. A ceste cause tout le remede qu'ils pouvoient choisir , estoit de se retirer & cacher , avec le peu de meubles & bestail que ils pouvoient emmener , au plus profond des bois & forests , & dedans les creux des montagnes & rochers : nonobstant que peu se sauvassent , parce que noz soldats poursuivans la proye & butin , se mettoient à suyvre leurs trasses à cachettes , & souvent prenoient quelques-uns de ceux mesmes du pays , qui pour s'exempter de mort , leur servoient de guide. Ainsi estoit nostre camp d'un merueilleux nombre de misérables captifs hommes : femmes , & petits enfans , *esmouvans un chacun à grande pitié & commiseration.* Et puis asseurer y avoir veu donner le taurillon pour vingt sols , la vache pour dix , & la beste à laine d'un an à deux , pour cinq & six.

Le penultieme jour de Juin , ce Prince campa en un assez beau village , appellé Valsimont , au fond d'une vallée , où decourt (a) une riviere ou torrent , nommé Vouye , qui sort des montagnes , & se va rendre dedans la Meuse près de là. Où fitost qu'il fut arrivé , envoya le Herauld *Angoulesme*

(a) Où coule.

1554. avec son Trompette, pour sommer ce chasteau de Beaurin , ès confins des Ardennes, & sur les limites du pays de Lieges, qui est aussi au sieur de Barlemont, bien aymé & chery de l'Empereur. En ce lieu de Valsimont, à l'endroit des ennemis usa d'une autant grande humanité qu'on pourroit dire d'un Prince Chrestien. Car suivant ce que j'ay dit, luy estant fait rapport, comme noz soldats avoient amené des bois grands butins, avec grand nombre de femmes & jeunes filles : sçachant qu'en ceste fureur de la guerre, difficilement se pourroient-elles sauver & garentir de forces & ravissements, les feit toutes ramasser & referrer (a) avec commandement à peine de la vie, de ne leur faire aucune force ne violence, ains de les ramener toutes en un certains logis : où ayant d'une liberalité grande & digne d'un si vertueux & magnanime Prince usé envers les soldats, les feit seurement garder jusques au lendemain, que tout le camp fut party de là.

Estant de retour le Herauld *Angoulesme* rapporta, que ceux de Beaurin n'avoient point envie de se rendre, au moins s'ils ne voyoient le canon : parquoy au partir de

(a) Au milieu de ces horreurs, voilà pourtant un acte d'humanité qui fait honneur au Duc de Nevers.

Valsimont

Valsimont fut pris le chemin tirant droit 1554. ceste part (a), & en approchant, ceux qui allerent au devant pour le recognoistre, furent receuz avec force harquebusades à croc, & coups de mousquets : monstrans par cela se sentir mieux muniz, que depuis ne furent trouvez : & attendirent que quatre canons d'abordée leur fussent presentez, prests à y donner feu. Depuis, recognoissans le danger auquel estoient, & advertiz que s'ils ne se rendoient, passeroient au fil de l'espée, & ceux qui en eschapperoient, par la main du bourreau : après avoir quelque peu parlementé & demandé à sortir bagnes sauvés, finalement furent reduits à ceste extremité, de se rendre au bon plaisir & misericorde du Prince : lequel feit retenir les principaux d'eux prisonniers, & renvoya les autres petits compagnons un baston blanc au poing. Le Capitaine de ce chasteau, *Jean Colichart*, natif de Bains en Hennault, fut amené prisonnier avec quarante de ses plus apparens soldats : entre lesquels estoient le Capitaine du fort de Jadies, nommé *le grand Gerard*, & *la Loffe*, dont j'ay parlé cy-devant, Capitaine de Villarzy, qui ne fut point mis à rançon ainsi que ses compagnons : ains ren-

(a) De ce côté là.

1554. voyé peu après à Mesieres, pour (comme je croy) estre puny comme traistre. M. de Nevers logea dedans ce chasteau une compagnie de gens de pied des vieilles Enseignes, & cinquante harquebusiers à cheval. Au partir de ce siege qui peu dura, chacun commença à se resjouir de sortir de ce triste & fascheux desert, pour entrer au pays de Lieges plaisant & delectable, prenans la descente aux ports de Givets, des plus beaux qui soyent sur toute la riviere de Meuse, & selon mon advis, des plus renommez. Mais avant que passer outre, je ne veux oublier, comme tant pour nous rendre facile & ouvert le navigage de ceste riviere, qui descend le long de ce pays de Lieges & Braban, que pour forcer aucuns petits chasteaux & forts assis le long du rivage de ce fleuve, on avoit laissé le Capitaine Salsede, Commissaire-General de tous les vivres & munitions, avec six compagnies de fanterie Françoise, & deux canons. Auquel, après avoir pris par force le chasteau de Fument (a) appartenant au Duc d'Ascot, celui de Hierge, qui est au sieur de Barlemont, fut quitté & abandonné.

(a) M. de Thou (Liv. XIII) nomme ce château *Fumay*.

Et pource que, pour ne rendre aucune-^{1554.}ment confuse mon histoire, ne pouvant entremesler toutes choses les unes avec les autres, j'ay laissé cy dessus à dire, ce que les deux armées du Prince de la Roche-Suryon, & de M. le Connestable, pour lors faisoient és parties de Picardie, & devers Mariembourg : après avoir au long narré les memorables & victorieux faits du Duc de Nevers, je reprendray le discours & hautes entreprises de ces deux armées, sous lesquelles tous les païs de l'ennemy se plioient : car le Prince de la Roche-Suryon avec sa petite armée bien fournie de vaillans soldats, faisoit trembler non seulement les plus fortes villes, ains toute la Flandre, sans qu'elle oast dresser amas, & mettre sus gens de guerre, pour empescher qu'il ne brustast, & ruinaist la plus grande partie de l'Artois & lieux circonvoisins.

M. le Connestable, ainsi que j'ay desjà dit, selon le commun bruit (bien toutefois qu'autre fust sa déliberation) estoit sur le chemin d'aller assieger Avanes, quand la cavallerie legere avoit ja plus d'une fois escarmouché au devant, comme si on l'eust voulu recognoistre : qui l'asseuroit tellement devoir estre assiegée, qu'elle s'estoit renforcée

1554. de garnison, & de toutes munitions, demeurant Mariembourg, avec sa seule garnison ordinaire encore bien petite. Or estoient les choses conduites tant secrettement & de si longue main, qu'estant mondit sieur le Connestable adverty du petit nombre de soldats qui estoit dedans ceste ville plus forte que l'autre, & de plus grande importance, sans faire bruit, & le plus couvertement que fut possible, fait partir M. le Mareschal de saint-André avec les Suisses, & quelques compagnies de gens de pied Françoises, environ deux ou trois mille chevaux, & la pluspart de l'artillerie. Lequel fait si bonne diligence (ayant toute la nuit fait esplaner & delivrer (a) les chemins & traverses de bois, que les ennemis (b) avoient haié & empeché) que le matin vingt-troisieme de Juin environ les dix heures, se trouva avec toutes ses troupes devant Mariembourg : dont furent ceux de la dedans soudainement fort estonnez : & plus encore la nuit d'après, ayant esté advertis comme le secours qu'ils attendoient, avoit esté repoulsé, & n'y avoit ordre ne moyen que plus y peulst entrer. Neantmoins pour se demonstrier plus asseurez qu'ils n'estoient,

(a) Ouvert.

(b) Que l'ennemi avoit fermé par des abbatis.

airoient infinité de canonnades sur noz gens : 1554. lesquelles ne les peurent retarder de commencer avec promptitude, les approches & tranchées. Le landemain estant M. le Conestable arrivé avec le reste de l'armée, voyant le bon commencement de ce siege : pour l'acheminer à meilleure fin, fait tousjours & avec telle diligence continuer les approches, que le troisieme jour de ce siege, ayant fait tirer cinq ou six volleés d'artillerie pour rompre seulement les defenses, fut requis à parlementer par les assiegez, & après plusieurs de leurs articles refusez, enfin condescendirent à rendre la place au Roy, vies & bagues sauvés, fors les armes, munitions & artillerie. Et demeureroit le sieur de Rinsart Gouverneur de la ditte ville, prisonnier avec les Capitaines & principanx d'icelle : laquelle remplie de toutes munitions de prix inestimable (a), fut ainsi rendue le vingt-huitieme de Juin, mil cinq cens cinquante-quatre.

(a) Le récit de la prise de Mariembourg par M. de Thou (Liv. XIII), & par Salignac (dans ses Mémoires sur la campagne de 1554) s'accorde quant au fond avec celui de Rabutin. Mais ils varient sur la date de la reddition de cette ville. De Thou dit qu'elle capitula le 24 Juin; & selon Salignac ce fut le 26. Il nous semble que l'autorité de ce dernier, qui servoit

1554. Dont le Roy très-aise, peu après partit d'auprès de Laon, & en ce lieu vint retrouver son armée le dernier jour de ce mois : laquelle en signe de resjouyffance à son arrivée fut mise en ordonnance de bataille, & toute l'artillerie deschargée, rendant un merveilleux bruit & retentissement dedans les bois & rochers des Ardennes, & donnoit advisement aux autres villes Imperiales de la reddition de ceste ville : qui pour estre le fort rempart de tout ce païs, avoit esté pour les François merveilleusement fortifiée. Autrefois où elle est maintenant construite estoit un petit village (selon qu'aucuns prisonniers me l'ont raconté) où estoient adressées les assemblées de la grosse chasse, en quoy la Royne Marie prenoit singulier plaisir : mais pource qu'elle trouva l'affiette de ce lieu fort delectable & accommodée, print affection d'y édifier ceste nouvelle ville, & n'espargna chose aucune pour la beauté & fortification d'icelle : ce qu'eust fait davantage, si le Roy ne l'eust prise & soubmise à son obeissance : lequel a proposé non seulement parachever ce qui n'est encore parfait, ains de la mieux dans l'armée du Connétable, est préférable même à celle de Rabutin qui n'étoit pas présent & qui a bien pu se tromper de deux jours.

munir & remparer és lieux & endroits où la 1554.
 Royne n'avoit eu le temps de le pouvoir
 faire : estant ja changé le nom de Mariem-
 bourg (a) en Henriembourg. Or pour rendre
 le chemin de là, plus facile & descouvert,
 jusques à la petite ville de Maubert Fontaine,
 qui en est la plus prochaine, on fait fortifier
 un petit village appellé Rocroy, dedans
 lequel on logea le Capitaine la Lande avec
 son enseigne de trois cens hommes de pied,
 demeurant dans Mariembourg, le Capitaine
 Breul de Bretagne avec trois compagnies
 Françoises. Peu de temps après y fut renvoyé
 de Disnan, le Seigneur de Gonnor, aupara-
 vant Gouverneur de Metz, qui receut l'ordre
 du Roy pour résider Lieutenant-General de-
 dans ladite ville de Mariembourg.

Puisque j'ay descrit à la verité les choses,
 comme elles se sont passées entre ces deux
 armées, je retourneray à celle du Duc de
 Nevers : lequel au sortir des Ardennes, peu
 après la prise du chasteau de Beaurin, avoit
 envoyé le Herauld *Angoulesme* avec son Trom-
 pette, pour sommer le chasteau & ville de
 Disnan, & sçavoir de ceux qui estoient de-
 dans, s'ils déliberoient de continuer en leur

(a) Malgré la flatterie des courtisans François, le
 nom de Mariembourg a prévalu.

1554. neutralité accordée au pays de Lieges : où s'ils vouloient tenir fort , pour & au nom de qui , ou de l'Empereur , ou de leur Evesque. Aufquels , au lieu de rendre quelque honneste responce , s'oublians , feirent une injure , que pour l'indignité d'icelle , je ne veux passer sous silence. C'est qu'ils leur dirent , *que s'ils tenoient les cueurs (6) & foyes du Roy , & de M. de Nevers , ils en feroient une fricassée pour en manger à leur desjeuner* : & non contents encore d'avoir esté si fols & si temeraires , lascherent sur eux plusieurs coups d'harquebuses , crians après , & les appellans *traistres* , estimans par tels fols propos s'estre bien vengez : ce qu'à bon droit leur tourna à grand opprobre & confusion : nonobstant qu'estant reduits à la puissance du Roy (tant fut grande son humanité) ne receurent le chastiment & punition qu'ils avoient merité.

Le Duc de Nevers estant le Dimanche , premier jour de Juillet , avec son armée , descendu aux ports de Givetz , trouva que le chasteau d'Agimont , qui est deçà Meuse , à un quart de lieuë de l'autre Givetz , n'estoit encore rendu , bien qu'il eust esté sommé : & pource qu'il avoit si sagement & avec si bonne police advisé à noz vivres , qu'ils ne

NOUS estoient faillis ès plus grands & aspres 1554. deserts de toutes les Ardennes , & que lors se trouva sans nul rafraichissement desdits vivres pour les soldats , n'estant encore nouvelle du Capitaine Salsede, commença grandement à se fascher, de peur que par ce default les ennemis se peussent tant plustost renforcer devant nous, & interrompre nostre entreprise. Neantmoins ce jour mesme feit passer l'eauë à un nombre de cavallerie legere avec certaines compagnies de gens de pied : pour envelopper & enclorre ce chasteau, attendant l'armée du Roy, qui marchoit de Mariembourg pour se venir joindre là.

Le Lundy ensuyvant, ainsi que l'avant-garde de l'armée du Roy arriva près de ce chasteau, les gens de pied feirent semblant de vouloir escheller, & donner assaut, qui toutesfois tourna à bon escient : car noz soldats entrerent en jeu si avant & furieusement, que ceux de là-dedans ne peurent longuement soustenir leur effort, de sorte qu'ils furent contraints quitter, & abandonner les defenses, & leur donner ouverture, Dont estans entrez de chaude (a) cole, feirent passer au tranchant de leurs espées, tous

(a) D'emblée.

1554. ceux qui voulurent faire resistance, qui n'estoient en grand nombre, ne gens d'autorité, & furent faits prisonniers le Capitaine du chasteau, Evrard de la Marche (a), fils naturel du Comte de Rochefort, pere de celuy qui vit à present, Seigneur de ceste place, & la pluspart des autres pauvres soldats renvoyez. Ainsi fut surpris & forcé ce chasteau, sans avoir ouy le canon, & tout le butin pillé & saccagé.

Le Mardy lendemain de la prise de ce chasteau, toute l'armée du Roy se trouva asssemblée à Givetz deçà & campa la pluspart entre le bourg & le chasteau, en une longue & spatieuse plaine. Et nonobstant que ceste grosse riviere feist une séparation entre noz deux armées, si est-ce que continuellement les parents, amis, voisins, & compagnons la traversoient tous les jours pour s'entrevoir & festoyer les uns les autres. Le Roy mesme meu du bon rapport que l'on luy avoit fait de nostre armée, la passa, pour la veoir en bataille, le Mercredy fixieme de ce mois, & la trouva en fort bon ordre & equippage, dont se contenta merveilleusement.

Or ne restoit plus qu'un petit fort, appelé le chasteau Thierry (qui est au Baillif de

(a) Evrard de la Marck.

Namur) que tout ce qui estoit à l'entour 1554. de nous ne fust soubmis à l'obeissance du Roy : pourtant ce mesme jour y fut envoyé un regiment de gens de pied François, avec artillerie & quelques compagnies de gens à cheval. Mais ceux qui le gardoient, ayant sceu le traitement, qu'on avoit fait à ceux d'Agimont, sans attendre leur venue, quitterent la place de bonne heure. Ainsi fut trouvé chasteau ouvert & abandonné, au demeurant remply des plus beaux meubles qu'est possible, & grande quantité de tous grains, & *croy que tout cela n'y demeura pas.*

Les deux armées sejournerent aux deux Givetz six jours entiers, & le septieme en deslogerent. Celle du Roy suyvit le chemin deçà Meuse, & celle de M. de Nevers, pour la difficulté des chemins, ce soir campa en une vallée à deux lieuës près de Disnan, au dessus de laquelle estoit un petit chasteau appellé Valvin, qui fut trouvé ouvert, où ce soir il coucha en la basse court. Le lendemain jour de Dimanche, toutes les deux armées arriverent à l'entour des villes & chasteau de Disnan, & Bovines (a), fut assise

(a) Tous les Ecrivains du tems appellent cette place *Bovines* : sur les cartes on trouve *Bovingue*.

1554. & afutée l'artillerie au plus haut d'un cavin, dedans lequel passe le grand chemin qui monte en la plaine au dessus, & ladite ville furieusement canonnée jusques à trois heures après midy : qu'estant la bresche faite à un portail, & dedans une tour, fut donné quant & quant l'assault, & emportée avec petite resistance, estant seulement defendue par ceux de la ville mesme : auxquels en print mal, & en fut fait d'une premiere furie grand carnage. Aucuns d'iceux se pensans sauver, se jetterent à la mercy de l'eau, toutefois pour cela ne se peurent exempter de mort, estant tuez la plus grande part, à coup d'harquebuses, en se plongeans dans le profond de l'eauë : les autres encore que ils eussent traversé ceste riviere, & prins prisonniers par les François, furent depuis penduz & estranglez (7), *pour avoir temerairement resisté & tenu fort contre la puissance du Roy.* Vray est, qu'en recognoissance de la bonne guerre, que les Espagnols avoient faite aux François à la prinse de Teroenne, le Roy pardonna (a) & sauva la vie à certain nombre d'eux, qui s'estoient retirez dans la grosse tour,

(a) Selon Salignac, on sauva la vie aux Espagnols, par ce qu'un d'entre eux à la prise de Terouenne avoit montré son humanité envers les François.

qui est au dessus de ladite ville ; & usant 1554.
de son humanité accoustumée , fait sauver
les filles & petits enfans , & leur donna
pour les conduire un Heralld d'armes & un
Trompette.

Ce matin que M. de Nevers arriva auprès
du chasteau de Disnan , voulant luy-mesme
avec le sieur de Jametz , de plus près l'aller
reconoistre , fut occis d'une harquebusade
à croc tout joignant de sa personne , le
cheval dudit sieur de Jametz : luy estant par
cela donné advertissement , que tels grands
Princes & Chefs d'armées , ne se doivent si
hazardeusement exposer à tels perils. Pour
ce jour toutefois ne fut commencé la batterie,
à cause qu'on n'avoit amené l'artillerie assez
à temps : & seulement tout le reste du jour ,
furent tirez plusieurs coups de canon pour
commencer à rompre les defenses , & aucuns
gabions qui estoient sur le portail , & à une
petite tour ronde , assise au dessus de la ville,
qui nous endommageoit fort en nostre quar-
tier. Et toute ceste nuit fut mise extreme
diligence à faire les approches & tranchées ,
non sans grand danger , pour les innumera-
bles coups d'artillerie & harquebusades à
croc , qui furent tirées du chasteau , sans

1554. meurtre & perte d'autres personnes (a), que des miserables Vastadours.

Le lendemain au point du jour, ce chasteau fut salué de trente grosses pieces d'artillerie, quinze de nostre costé, & autant de celuy du Roy, de l'autre part de la riviere : qui donnoient le long du creux & dedans le chasteau, dont fut percée à jour la muraille de brique la plus haulte. On battoit aussi en flanc une grosse tour ronde au coing d'un corps de logis qui regardoit devers Septentrion. Du costé de M. de Nevers, on battoit une autre grosse tour ronde assise au bout de ce mesme logis, tenant au boulevart du portail, & continua sans cesse le jour & la nuit, ce merveilleux tonnerre, jusques au Mardy environ les trois heures après midy, que furent fracassées & démolies ces deux tours, & bresche faite, au bout du dessus de ce logis, longue environ dix pas, toutefois encore malaisée à y monter, pource que le canon ne pouvoit prendre au pied de la muraille, estant roche vive : aussi il y falloit gravir le hault d'un picque, & estoit la montée encore glissante, & peu ferme soubz les pieds, à raison de la terre & du ciment.

(a) Le cœur se resserrie, en voyant évaluer à si bas prix la vie des hommes.

qui découloit continuellement dessus. Ce 1554. nonobstant, dès l'heure mesme fut resolu de donner l'affault, & amena M. l'Admiral les compagnies Françoises ordonnées pour ce faire, jusques au pied de la bresche, les priant & admonestant avec honnestes & gracieuses remonstrances, *de se souvenir de la grandeur de la nation Françoisse, & du devoir auquel estoient obligez pour la foy & assurance que le Roy avoit en eux* : ces propos finis, quelques Capitaines suyvis de leurs plus vaillans soldats s'acheminèrent & avancerent pour y monter, & fut le Capitaine Maugeron des premiers : parquoy les ennemis, le pensans suivy de près, & que les François la teste baissée s'yroient eux-mesmes enfourner là dedans, donnerent feu à une trainée qu'ils avoient appareillé d'entrée : laquelle estainte, si noz soldats poursuyvans leur entreprise (ainsi que ceux qui estoient dedans, ont depuis confessé) eussent fait effort d'y entrer, les ennemis ne pouvoient plus tenir, qu'ils ne les eussent emportez, estant desjà tant rompuz & endommagez des abatis, & froissemens de la muraille, que faisoit l'artillerie tomber sur eux, qu'ils ne pouvoient plus durer. Mais si aucuns feirent bien leur devoir, il y en eut d'autres qui s'y porterent froide-

1554. ment, qui ont laissé une fort mauvaise opinion d'eux. Le Capitaine Sarragosse porteur d'Enseigne (a) Coronalle, y alla fort bravement, & fut blessé : aussi feirent les Capitaines Gourdes, la Molle, & le Fort, duquel le Portenseigne nommé le Basque y fut tué & renversé du hault en bas, & son Enseigne relevée par trois fois, estans tousjours abbatuz ceux qui la relevoient, tant qu'elle demeura au poing d'un soldat Gascon appelé *Fougasset*.

M. l'Admiral General de toute la fanterie Françoisse, voyant ses soldats ainsi refroidiz, pour leur donner cœur, commença un peu plus severement à les exhorter, leur montrant qu'en la presence du Roy, s'ils ne faisoient preuve de leur magnanimité & hardiesse, la bonne reputation qu'ils avoient par c'y devant acquise, leur tourneroit à un très-grand reproche & infamie perpetuelle (b). Ce disant, luy mesme le premier commença de monter : encore, pour plus les encourager, un grand Seigneur nommé le sieur de Montpesat (bien qu'il n'eust aucune charge en *leurs bandes*)

(a) De l'enseigne colonnelle.

(b) Salignac convint également que ce ne fut pas la faure de l'Amiral de Coligny & de plusieurs de ses Capitaines, si la ville ne fut pas emportée d'affaut.

empoigna

empoigna une de leurs enseignes, & bravement devant tous eux la porta jusques tout au dessus, où se meit à couvert derriere aucuns quartiers & ruines de la muraille tombée, les appellant & leur faisant signal avec l'enseigne, de le vouloir suyvre, & aller après luy. Ce neantmoins ne fut onc possible qu'ils reprinssent courage, dont aucuns Capitaines auparavant bien estimez, tomberent en fort mauvaise estimation. Et pource que la nuict s'approchoit, fut sonnée la retraite.

Ce jour ceux de la ville de Disnan, qui est au dessoubz du chasteau sur la riviere, se vindrent rendre à la mercy & misericorde du Roy, entre les mains de M. de Nevers, qui oubliant leurs folles & téméraires parolles, humainement les receut, & assura d'avoir la vie sauve, & que leur ville ne seroit point brullée. Pource y furent envoyez les Capitaines Duras, & Boisse, avec leur compagnies de fanterie Françoisse. Mais Dieu ne voulant qu'aucun peché demeure impuny, bien qu'aucunefois la punition soit differée: encore que ces compagnies y fussent logeés pour leur assurance & sauveté, ne les peurent guarentir & exempter, qu'ils ne fussent saccagez. Car les Allemans nouveaux de nostre

1554. camp (a), cuidans que ces compagnies y fussent entrées pour seules en avoir le sac, y devallerent à la foule : & après avoir enfoncé les portes avec haches, coignées & grosses solives, les uns y entrèrent par ceste ouverture : les autres, qui n'eurent patience d'attendre, grimperent & eschellerent les murailles, se lanceans dedans par divers endroits, où ils feirent *un merveilleux mesnage* : & non encore contens, ayans esté advertis, que dedans la grande Eglise on avoit fait retirer toutes les femmes, filles, & jeunes enfans, avec aucuns citoyens, à tourbes s'amassèrent là devant, & après avoir par grande violence abbatu les portes & entreés de ce Temple (quelque résistance que feissent aucuns François, qui estoient là dedans) ravirent, & entrainerent maints hommes, femmes, filles, & jeunes enfans : & fut pour ceste cause susciteé une cruelle messée d'eux & des François, qui les en vouloient dejetter, qui dura toute la nuit, & jusques au lendemain matin, que le Roy y envoya expréssément pour appaiser ce mutinement. Et depuis par toute son armée fait crier, à peine de la vie, que

(a) Salignac se tait sur ces excès commis par les Allemands. Quant à M. de Thou, il est clair qu'il a copié Rabutin.

chacun eust à rendre toutes les femmes de 1554.
 Dinan, comme de plusieurs fut fait, lesquelles
 fait nourrir jusques à son partement de là,
 de ses munitions, jaçoit (a) que noz soldats
 en eussent grande necessité.

Après que les François furent retirez de
 l'assault, notre artillerie recommença à battre
 ce chasteau, & continua la batterie toute la
 nuit, cependant qu'on cherchoit autre moyen
 de l'avoir, & faisoit on (ainsi qu'on m'a dit)
 faper le pied de la muraille à l'endroit de la
 breche, pour la rendre tant plus facile, &
 aisée à monter : toutefois le jour treizieme
 de Juillet, environ les sept heures du matin,
 ceux de dedans s'offrirent à parlementer, &
 estans receuz à cela, sortirent premierement,
 le Seigneur de Floyon Gouverneur de ce
 chasteau, & un Capitaine d'Allemans, nom-
 mé Hamol, qui furent conduits à la tante de
 M. de Nevers : auquel ayant proposé (b) leurs
 articles, & leur estant resolument refusé d'em-
 mener armes, artillerie & Enseignes, accor-
 derent qu'ils sortiroient avec l'espée, la dague,

(a) Quoique.

(b) Rabutin fait traiter les assiégés avec le Duc de
 Nevers. Salignac dit au contraire qu'ils s'adressèrent di-
 rectement au Connétable; & cela est bien plus vraisem-
 blable.

1554. & quelques autres menues bagues. Depuis le Seigneur Julia (8), Capitaine des Espagnols, qui pour garder l'autorité, de laquelle ceste nation se prefere à toutes les autres au fait des armes, requeroit avec grandes remonstrances, que luy & ses gens en sortissent avec les armes, ce que toutefois M. le Connestable ne luy voulut onc accorder : neantmoins qu'en sa charge il s'oublia grandement. Car cependant que plusieurs Princes & grands Seigneurs s'arraisonnoient sur ce fait, & mettoient en divers autres propbs, on envoya secrettement les Seigneurs de Bourdillon & de Rabaudanges, pour sçavoir & conclure avec les Espagnols s'ils en vouloient sortir à la condition des autres : à quoy ils consentirent très-volontiers, ne demandans qu'estre mis en liberté. Par quoy estant apportée à M. le Connestable leur capitulation signée & accordée, fut monstree au Seigneur Julian, qui à la façon Espagnolle faisant grandes exclamations, disoit comme l'un des premiers & principaux de tous, n'y point consentir ne l'approuver, & requeroit avec grande importunité, qu'il fust remené audit chasteau, lequel il vouloit garder, avec ses seules compagnies Espagnolles, ce que de grace luy fut ottroyé, avec protestation, *que s'il*

estoit pris de force, n'esperast moins, que 1554
d'estre pendu le premier à la porte : dont fut tout à loisir moderée sa cholere, ayant occasion de penser plustost au danger auquel estoit, qu'à se renfermer avec ses soldats, qui ne demandoient que sortir de ce lieu : ainsi que feirent les uns après les autres ; le Roy tousjours present, qui en avoit grande commiseration, estans la pluspart tant deffaits & extenués, qu'ils sembloient corps desenterrés, ou images de morts. Neantmoins qu'avec eux emporterent *ce loz*, *d'estre autant vaillans hommes, qu'on en eust sceu eslire :* desquels le nombre, je ne le puis asseurer : vray est, que lors qu'ils sortirent, faisoient monstre d'environ huit cens hommes de toute sorte : & eux-mesmes ont confessé qu'uns & autres, en estoit morts là dedans, environ huit-vingts, ou deux cens. La compagnie de M. de Tavannes fut ordonnée pour les conduire en seurté sur le chemin de Namur, & fut ce Capitaine Julian retenu prisonnier, non-seulement pour la réponse qu'il avoit faite, mais pour autre plus grande occasion.

Ce chasteau est nombré pour estre entre les plus fortes & belles maisons de l'Evesché

1554. de Lieges , que Evrard (a) Evêque de la Maison de la Marche , oncle du sieur de Jametz , à present vivant , redifia sur les anciennes ruines , plus excellent & fort , que n'avoit onc esté : ensemble plusieurs autres , comme Hue , Franchemont , Stoquehan , Bouillon , & Floranges. Il est situé sur un gros rocher , qui peult avoir de tour & circonference , environ quatre cens pas , sortant de la coste d'une montaigne de longue estendue , sur la riviere de Meuse , en forme d'ovalle ou barlongue , inaccessible par deux endroits , du costé de la ville & de la riviere , fort malaisé aussi du costé où fut faite la breche. Sur les deux fronts sont deux boulevarts en demy cercles , ou comme on dit à present , en fers de cheval : l'un regarde & defend toute la plaine de ceste montaigne , servant de plate forme , l'autre dessus la ville & la riviere est presque semblable , sinon qu'il n'est du tout si hault , & le dessus est fait de brique , sans estre en rien réparé. Dedans ce chasteau est une court quarrée d'environ quarante pas de diametre & d'estendue environnée de trois grands corps de maisons de belle structure & fabrique , souf-

(a) Evrard de la Marck.

tenuz par le bas de grosses colonnes, la 1554. pluspart Doriques, d'une pierre fort dure, ressemblante le marbre noir, madrée de taches blanches & grises : de laquelle aussi tous les fondemens sont faits, & le dessus de brique. Au dessous est environné de belles & spacieuses galeries & promenoirs : dessus y a plusieurs grandes salles propres, & merveilleusement bien accommodées de chambres & d'une triomphante Chapelle, qui prend la clarté devers la ville. Au dehors vers Septentrion tenoient ces deux tours rondes, qui furent à coups d'artillerie démolies & ruinées jusques au fondemens : & au bas y avoit une courtine, ou faulse braye, flanquée de torrions, qui fut presque toute sapée & abbatue. A la racine de ce gros rocher le long de la riviere, est la ville bien bastie & ornée d'edifices, d'assiete propre pour y amener toute sorte de marchandises, mesmement cuivre, airain, & toute fonte de rosette. De l'autre part de la riviere, l'espace d'environ deux cens pas est la ville de Bovines, qui n'est de beaucoup moindre que Disnan, de la Comté de Namur, & se trouve qu'anciennement ces deux villes se faisoient la guerre guerroyable : celle de Disnan tenant le party de la Marche, qui

1554. estoit pour France , & celle de Bovines
celuy de Bourgongne.

Je ne me puis tenir de dire , & plaindre
le tort que ceste ville de Disnan neutre , avec
tout le pays de Lieges s'est fait , delaisant
sa neutralité , pour , à l'appetit & instigation
de leur Evesque , oncle de l'Empereur , s'af-
sujettir à un particulier : qui ainsi qu'on dit ,
par violence & tyrannie a usurpé l'Evesché
de Lieges à l'Abbé de Beaulieu , auquel
son oncle susdit l'avoit resignée. Et peult-
on veoir combien grande fut l'humanité &
douceur du Roy , qui ne voulut qu'on des-
truist , & bruslast la ville de Disnan comme
Bovines , eu esgard à la subjection , en la-
quelle le chasteau de la ville mesme la tenoit,
qui encore luy commandoit , dont au plus
beau & fort endroit fut par sa faulte sapé &
abbatu , pour à jamais estre exemple , que
les terres neutres , specialement de l'Eglise ,
ne doivent estre partiales , & adhère plus à
l'un qu'à l'autre.

Cependant que ces deux armées estoient
arrestées à l'entour de Bovines & Disnan ,
celle du Prince de la Roche-sur-Yon faisant
merveilleusement au pays d'Artois , fut par
quelques jours cavallée (a) par un nombre

(a) Fut harcelée.

de Flamens, qui la costoyoient & suivoient 1554. pour tousjours interrompre son dessein. Dequoy ce Prince adverty, & des brisées qu'ils tenoient, entre Arras & Bapaume, leur dressa une partie si à point, que les ayant enveloppez sur le chemin, les chargea de telle sorte, qu'il y en demeura plus de deux cens des leurs, & furent amenez prisonniers de leurs principaux Chefs, le Seigneur de Fama, Gouverneur de la Citadelle de Cambray, & son Lieutenant, & un grand Seigneur de la chambre de l'Empereur, nommé le Seigneur de Varlusset, Capitaine de chevaux legers. Et dit-on, que sans un bon cheval, sur lequel estoit monté le Seigneur de Haulsimont, Gouverneur de Bapaulme, il estoit en danger d'y demeurer avec eux, & leur tenir compagnie. Deux Cornettes de leur cavallerie y furent desfaittes & prises : lesquelles mondit Seigneur envoya au Roy en ce lieu, pour plus l'asseurer de l'avantage qu'il avoit eu sur les ennemis.

Le quinziesme de ce mois de Juillet, plusieurs marchans François qui avoient par la riviere amené vivres en nostre camp, après les avoir venduz, remontans à Mesieres, avec leurs batteaux chargez de butins & d'aucuns soldats & Capitaines Sarragosse,

1554. Gourdes & la Molle , bleffez ès affaults defdites villes , furent rencontrez par les Bourguignons affez près des ports de Givets : & les ayans contraints de venir à bord, partie tuerent & partie emmenerent prifonniers : entre lesquels estoient ces trois Capitaines, aufquels feirent bonne guerre & gracieux traitement , & les renvoyerent fur leur foy. Au partir de là, advertiz qu'à Givets estoient quelques compagnies de noz Anglois & Escossois, à l'improueu les allerent furprendre , & contraignerent se retirer en une maifon affez tenable, dont emmenerent quatre-vingt & fix de leurs chevaux.

L'empereur qui estoit à Bruxelles affez près de nous, adverty de toutes ces choses, & que le commun bruit de nostre camp estoit au partir de Dinan, d'aller affieger Namur : fait premier loger dedans la ville (9), tant de foldats qu'il veit y estre de befoing, la fçachant autrement peu fortifiée d'autres fortifications artificielles : & qu'à telles grandes villes, comme il faut grand nombre d'hommes pour les affaillir, auffi y est requife une grande & foigneufe diligence pour leur défenfe. Voyant auffi toutes les communes du plat païs esmeuës & esperduës, de sorte que tout estoit abandonné : envoya d'autre part le Duc

de Savoye son nepveu , & Lieutenant gene-1554.
 ral, avec tant de soldats qu'il peult recouvrer,
 pour promptement se parquer à costé de celle
 ville, en un lieu appellé Givelou, entre les
 deux rivieres de Meuse & Sambre, & fait
 ferrer & amasser son armée, en extrême dili-
 gence ayant mandé foldats luy estre amenez
 de tous endroits de ses païs. Sitost que ce
 Prince se fut fortifié en ce lieu, il escarta sa
 cavallerie sur le chemin, d'où pensoit que
 vivres nous pouvoient venir, tant pour nous
 affoiblir & donner occasion de nous retirer,
 que pour prendre langue, & sçavoir nostre
 déliberation : faisant semer un bruit, qui nous
 estoit rapporté par noz espions & prisonniers,
 que si nous adventurions de poulsier plus oul-
 tre, ou de passer la riviere de Sambre pour
 entrer dedans le païs de Hennault, sans faillir,
 l'aurions en teste, deliberé de nous donner
 bataille. Mais ainsi que depuis a esté veu, le
 Roy n'estoit point entré si avant dedans les
 terres de son ennemy, pour s'en retourner
 sans passer plus outre : & laissant le chemin
 de Namur, conclud de passer la riviere de
 Sambre, & de brusler & destruire le païs de
 Hennault, où desiroit grandement trouver
 son ennemy, & veoir, si en luy defendant
 le passage de la riviere le combattroit, comme

1554. de long-temps l'avoit menassé. Donc estans de retour ceux qui estoient allez recognoistre les lieux & chemin que l'armée devoit suivre, après avoir renvoyé le sieur de Bordillon avec sa compagnie pour retourner devers Mesieres faire retirer aucuns Bourguignons qui brussoient quelques villages là autour, le Roy leva son armée de ce lieu le lundy seizieme de Juillet, pour continuer sa susdite déliberation. Sçachant toutefois la difficulté de pouvoir recouvrer vivres, & que les ennemis mesmes les avoient retirez dedans les villes fortes, & rompu & ruiné tous les fours & moulins, advisa d'avertir toutes les compagnies faire provision de tant de vivres que leur seroit possible : & en fait-on tant, qu'on peust charger les chariots, de munitions. Estant demeuré M. de Nevers sur le bord de Meuse, tant pour faire distribuer le surplus des munitions, que pour attendre la démolition du chasteau de Disnan, & de tous les autres petits forts de l'environ : d'où partit le Mercredy dix-huictieme dudit mois, & alla retrouver le Roy en un village appellé Storne, auquel y avoit une assez belle maison d'un Gentil-homme, qui y fut par nostre cavallerie legere surpris voulant disner. Le lendemain au desloger le feu y fut mis, & par tous les

villages circonvoisins : & devions ce jour 1554. trouver le Duc de Savoyé sur la rive de Sambre, qu'on disoit avoir deliberé nous empescher de passer ceste riviere : & jà estoient les Capitaines & soldats advertiz de ce qu'ils devoient faire, se préparant un chacun d'employer toute sa force à se faire chemin : nous estant osté tout espoir & moyen de fuir, pour estre enclos entre deux rivieres. Donc toute l'armée marcha en bataille droit à ceste riviere, & noz coureurs ayans donné jusques sur le bord, ne trouverent un seul homme qui leur feit resistance, & passerent librement oultre : que toute la cavallerie legere peu après suyvit, puis la fanterie & gendarmerie, sans perte d'un vallet, si ce ne fut par autre accident. Et sceusmes nous depuis, que les ennemis se contenoient lors bien serrez dedans leur fort, & aulieu de nous venir chercher, s'y estoient en diligence renfermez, & fortifiez avec grandes tranchées. Toutefois ce soir furent descouvertes aucunes troupes de leur cavallerie, qui tost se remei- rent dedans les bois, ayans aperceu certaines compagnies des nostres, qui les vouloient accoster. Ainsi demeura abusé le pauvre (a) populaire de l'autre part de la riviere de

(a) Le pauvre peuple.

1554. Sambre, se confiant que leur armée ne nous permettroit la traverser sans estre combattuz : & fut une grande partie surpris dans les maisons, avec gros nombre de bestail, & divers meubles, non sans grande pitié, estant tout ce plat pays mis en feu & proye (a) : mesmement une petite ville, appelée Forces, au Comte d'Assabaiz. Ce soir nous campasmes au-deçà de ceste riviere, en un tailliz, où estoit l'armée bien ferrée, & unie : car n'estions lors qu'à une lieuë & demie de noz ennemis.

Le lendemain vingtieme de ce mois l'armée Françoisse commença faire son entrée dedans le pays de Hennault, si furieusement, qu'estant ruinée & mise à perdition toute la contrée brusloit & destruisoit tous les bourgs, chasteaux & villages, & sans qu'il en y eust un seul qui osast faire resistance : fuyant tout le populaire la rencontre *de ceste horrible furie*, qui fut continuée jusques au vespre, que nous campasmes en un village appelé Jumets, auquel y avoit deux chasteaux, & fut dit dedans l'un avoir longue-

(a) A feu & à fac. Le récit de Salignac est conforme à celui de Rabutin ; & il déclare aussi qu'on envoyoit la *Cavalerie légère pour faire les descouvertes, & aller mettre le feu aux villages & bourgs.*

ment sejourné un Capitaine le l'Empereur, 1554. lequel s'y estoit logé avec quelque cavallerie, pour rompre noz vivres : mais avoir sceu nostre venuë, à bonne heure en estoit deslogé. Ces chasteaux furent ès plus forts endroits demoliz & ruinez.

En ce lieu le Roy fait un acte d'un (a) vertueux & Très-Chrestien Prince : car luy estant rapporté par le Guidon de la compagnie de M. de Nevers, qu'une pauvre femme son hostesse avoit accouché d'un beau fils, luy mesme voulut estre le Parrin, & le porter sur les fons de Baptesme, le nommant de son nom HENRY, & fut baptisé par M. le Reverendissime Cardinal de Lorraine. Je ne puis asseurer du present que Sa Majesté luy fait, seulement je sçay & vey qu'à la porte du logis fut escrit, *que c'estoit la maison où le Roy avoit Chrestienné l'enfant*, à ce qu'elle ne fust destruite & ruinée. Ceste nuit le Comte Rocdolphe avec ses Pistolliers, son regiment d'Allemans, la compagnie de M. le Duc de Bouillon, & deux moyennes pieces d'artillerie de campagne, entreprit d'aller surprendre la petite ville de Nivelles, premiere ville de Braban : toutefois la trou-

(a) Cette anecdote ne se trouve ni dans M. de Thou ni dans Salignac.

1554. vant mieux munie de gens de guerre que ne pensoit, retourna sans faire autre chose, que brusler les faulxbourgs & villages de l'environ, dont amena un grand butin.

Au desloger de ce lieu continuâmes le chemin droit à Bains, l'une des principales villes de Henault, laissant tousjours après nous pour noz brisées, feux flammes, fumées, & toute calamité : lesquelles suyvoit le Duc de Savoye avec l'armée Imperiale de logis en logis : dressant sur nostre queuë toutes les alarmes qu'il pouvoit, pour nous ennuyer & affoiblir : estant comme je croy luy mesme assez ennuyé d'ouyr, & veoir les plaintes de ce miserable populaire ainsi destruit & ruiné : auquel ne pouvoit donner autre consolation, sinon leur dire *que nous fuions devant luy, & qu'il nous suyvoit pour les venger* : mais ce mesme jour nous feismes apertement cognoistre le contraire : car ce soir toute nostre armée alla camper à l'entour de Bains, & là furent allumez des feux encore plus grands que les premiers, pour y estre enflammez & enbrasez des plus beaux chasteaux & maisons de Gentilhommes, qu'on pourroit bastir n'edifier. Entre autres fut mis le feu en la magnifique maison de Marimont, construite curieusement pour le singulier plaisir

plaisir & delectation de la Royne Marie (10), 1553. appropriée de tant de singularitez, qu'il est possible de penser. Un autre excellent chasteau appellé Trageny, fut bruslé & la pluspart ruiné, où furent trouvez divers meubles, & riches accoustremens tant d'hommes que femmes. Ainsi fut fait de plusieurs autres, lesquels nommer ne seroit que remplissage de papier & ennuy à ceux qui le liroient : & n'en puis escrire *qu'avec grand regret & compassion, voyant ainsi ruer jus & exterminer tant de beaux edifices.*

Le jour ensuyvant vingt deuxieme de Juillet feste de sainte Magdaleine, la ville de Bains après avoir esté sommée, & ne s'estant voulu rendre, commença d'estre canonnée fort furieusement, & d'autre sorte que lors, que le sieur d'Allegre y perdit la vie : laquelle après avoir enduré cinq ou six vollées de canon, se rendit à la mercy & misericorde du Roy, qui toutefois commanda la destruire & brusler, se resentant encore de son chasteau de Foulebray & Picardie, que la Royne Marie avoit fait auparavant mettre à feu & ruine, pendant qu'il estoit en Allemagne. Autant en fait on de un très-beau & magnifique chasteau, qu'elle y avoit fait nouvellement eslever, remply & aorné de toutes choses

1553. exquisés, comme de plusieurs varietez de marbres, tableaux, peintures plates & eslevées, statues, colones de toutes sortes : lesquelles toutefois fut fait en peu de heures grand degast & destruction. Et le sieur de Blossé, qui en estoit Gouverneur, fut amené prisonnier avec des plus apparens qui furent trouvez là-dedans & en la ville : usant le Roy de son accoustumée douceur envers les femmes, jeunes filles, & petis enfans, qu'il feit conduire, & mettre en sauveté par un Heralld, & un trompette. Puis ce matin mesme, fut envoyé le sieur de Giry Lieutenant de la compagnie de M. de Nevers, avec quatre autres compagnies de gendarmerie pour tenir escorte à ceux qui meirent le feu par tout le chasteau du Reux : que le feu Seigneur avoit fait rebastir & mieux maçonner, que n'estoit quand la premiere fois fut brullé, estant vouté depuis le bas jusques au haut : neantmoins qu'il fut beaucoup endommagé du feu qu'on y mit, & à tous les edifices circonvoisins : & furent ces choses parachevées en si peu de temps, que le jour mesme nostre armée passa une lieuë plus avant, & campa ce soir en un village, appellé Bains soubz Bains : où y avoit un grand nombre de pauvres captifs & prisonniers, tant de ceux

qui y furent trouvez, que d'autres que les 1553. soldats amenerent des autres lieux, lesquels les despouilles furent après vendues à vil & petit prix, pour avoir & acheter vivres (a) qui estoient fort chers : qui fut cause de diligenter nostre armée pour la mettre hors de ce pays.

Le lendemain au partir de là, continuasmes tousjours le gast de pis en pis, tenans le chemin devers une petite ville, maintenant appelée Bavets (b) fort antique, edifiée premierement des Troyens, qui passerent delà la forest de Mormault, la nommans du nom de leur Prince Bavo, ores peu habitée : à laquelle, pour davantage la ruiner, fut mis le feu en divers endroits. L'armée Imperiale nous suivoit adonc de fort près, s'estant renforcée tant du secours des Allemans que le Duc de Brunsvic avoit amenés avec deux mille Reistres, qu'on appelle en François Pistoliers, que pour y estre retirées toutes les garnisons que l'Empereur avoit departy ès villes, que nous laissions derriere nous. Parquoy estoit bien nécessaire que nostre armée tint un grand ordre & marchast en telle

(a) En brûlant & en saccageant le pays, c'étoit le moyen d'y produire la disette.

(b) Bavay.

1553. ordonnance, qu'elle fust tousjourns preste pour combattre de lieu en autre, pour la doute qu'on avoit, que l'ennemy vigilant, subtil & courageux, où il sentiroit advantage pour nous assaillir, ne laisseroit eschapper l'occasion. A quoy advisant sagement M. le Connestable, pour soustenir les charges & entreprises que les ennemis eussent peu dresser sur nostre queuë, demeueroit ordinairement avec l'avantgarde, & desflogoit tousjourns le dernier. Ce soir nous campasmes entre ceste petite ville de Bavets & le Quesnoy, en un village appellé Villey, où ne fusmes si tost descenduz des cheveaux, que nous fallut remonter, encore que fussons grandement tourmentez de vents & grande abondance de pluyes, nous estans de tous costez données alarmes : dequoy ne se faut esmerviller, veu que lors estions au milieu de cinq ou six villes des ennemis, grandes & fortes, & pleines de gens de guerre, sçavoir Mons en Henaut, Avanes, Landrecy, le Quesnoy, Valenciennes & Cambray, & l'armée Imperiale qui nous tallonnoit, & eust assailly, comme par un desespoir, ne fust la bonne & vigilante conduite de noz chefs & Gouverneurs : s'estans desjà les ennemis adventurez jusques à vouloir en plein jour forcer nostre guet, ayans surpris

une des sentinelles de la compagnie de M. 1553. de (a) Tavanès. Toutefois n'osèrent enfoncer plus avant, & furent deslors que les apperceusmes, rembarrez accortement jusques dedans le Quesnoy, où ce soir mesme nostre cavallerie legere escarmoucha longuement de grande hardiesse & dextérité, qui fut cause de les faire contenir, & nous donner quelque peu de repos le surplus de ceste nuit. Nous campasmes le lendemain deçà le Quesnoy, en un fort beau & gros village appelé Souleine, & au partir de là y mismes le feu, comme aussi par toute ceste contrée. Entre autres y fut brulé & destruit le beau Bourg & chasteau de Goumigny.

Le lendemain vingt-quatriesme de ce mois, les ennemis comme desesperez, pour nous veoir à leur présence destruire & fouldroyer leur pays, sans doute de leur suyte ne crainte d'estre affamez, proposerent nous appareiller une charge à la faveur du temps pluvieux & couvert de brouillarts, cognoissans aussi

(a) On a vu dans les Mémoires de Tavannes l'aveu qu'il fait de l'enlèvement d'un homme de sa compagnie, Tome XXVI de la Collection, p. 136. Mais les grands éloges qu'il se donne personnellement ne sont confirmés ni par Rabutin, ni par Salignac. Ils ne prononcent pas le nom de Tavannes dans cette occasion.

1553. qu'avions à passer deux assez fascheux ruisseaux, qui s'estoient ceste nuit enflez, où esperoient nous retarder & mettre en tel désordre, qu'ils auroient bon marché de nous. Ainsi toutes les compagnies & garnisons de leurs grosses villes, qu'avions laissé derrière nous, reunies ensemble, feirent partir en deux troupes environ quatre mille chevaux de leur cavallerie la plus disposé que peurent choisir, & embusquerent partie dedans quelques bois sur le chemin, partie dedans certains villages prochains (a), selon la commodité qu'ils avoient pour le soustement des uns & des autres : demeurant le Duc de Savoye plus en arriere avec quatre ou cinq mille autres chevaux, & quelque nombre de gens de pied, & avoit laissé à

(a) Les détails de cette rencontre sont les mêmes dans la relation de Salignac, sinon qu'il ne porte qu'à six mille chevaux les forces du Duc de Savoye. Les Mémoires de Tavannes cités cy-dessus s'accordent aussi avec Rabutin ; nous ajouterons que de Thou nomme parmi ceux qui se distinguèrent ce jour-là, Jean de Bourbon, Duc d'Anguien, François de la Tour, Vicomte de Turenne, les trois frères du Duc de Guise, les deux fils du Connétable, les Comtes de Suse, de Sault, & Antoine de Cruffol (depuis Duc d'Uzez). Le Maréchal de S. André commandoit à cette attaque.

la campagne près de quatre ou cinq cens 1553. coureurs pour attirer noz chevaux legers, par lesquels ayans esté premierement descouvers par M. d'Aumale, en fut donné advis à M. le Marechal de S. André, qui estoit demeuré sur la queue avec deux regimens de gendarmerie, pour sçavoir s'il seroit bon de les charger : lequel luy renvoya qu'il n'estoit de ceste opinion, se doutant de plus grande fuite. Parquoy furent envoyez les sieurs Paule (a) Baptiste & le Capitaine Lancque (b) pour les reconnoistre de plus près, qui feirent rapport chacun de son costé, avoir descouvert deux autres troupes, chacune de deux mille chevaux : lesquels peu après que le temps se fut mieux esclarcy, d'eux-mesmes se descouvrirent pleinement & de si près, qu'ils attaquèrent l'escarmouche avec nostre cavallerie legere assez près de nostre camp, sans toutesfois oser aborder à bon escient les autres rangs de nostre cavallerie, ne de la gendarmerie, qui leur feirent assez longuement teste, & à leur veüë se retirerent & passerent ce dernier ruisseau. Dont s'en retournerent les

(a) Frégose.

(b) De Thou (Liv. XIII) le nomme Choiseul-lancques.

1553. ennemis, sans reporter l'honneur d'avoir eu aucun avantage sur nous. Le régiment de M. de Nevers adonc avoit esté envoyé d'autre costé, où furent desfaits quelques-uns de leurs coureurs, qui emmenoient grand nombre de bagages; lesquels furent en partie recouverts. Nous campasmes ce soir en un village, qui l'année precedente avoit esté bruffé, appelé Vielly: le pire logis que nous ayons fait tout le long du voyage, s'estant la pluye renforcée, qui dura toute ceste nuit, & nous contraignit de laisser & abandonner par les chemins, chariots, chevaux & autres bagages.

Ce jour mesme, un Trompette que M. de Nevers avoit envoyé au camp de l'Empereur pour sçavoir nouvelles d'un homme d'armes de sa compagnie, nommé le Seigneur de Chellé, en retourna presque tout nud, & devallifé par aucuns soldats ennemis, temeraires, & peu experimentez au fait de la guerre. Mais à l'instant fut renvoyé en ce mesme estat, avec un Trompette de Bourgogne, qui avoit charge du Roy de dire au Duc de Savoye, Lieutenant-General de l'Empereur « que si dorenavant vouloir user d'une telle » façon, & que toutes les libertez de la » guerre fussent abolies, il feroit le sembla-

» ble aux siens ». Ce qu'entendu par ce ge- 1553.
 nereux Prince , en fut grandement fasché ,
 & soudain 'feit diligemment chercher par tout
 son camp ceux qui avoient commis un si las-
 che & poltron acte , pour en faire punition
 exemplaire : & avoir recouvert les hardes &
 cheval de ce Trompette , & l'avoir recom-
 pensé des autres choses qui luy avoient esté
 oltées , le fait seulement reconduire par le
 sien. Ce soir aussi s'esleva un grand murmure ,
 qu'un Trompette Bourguignon venant cher-
 cher de leurs prisonniers en nostre camp ,
 avoit dit à M. le Connestable , qu'au leur on
 tenoit asseuré que nous fuyons devant eux ;
 & se vançoit leur General que si le voulions
 attendre vingt-quatre heures seulement , qu'il
 nous donneroit la bataille. Auquel fut faite
 responce , qu'ils n'avoient cause d'estre si pre-
 sumptueux , & d'usurper si legerement telle
 gloire , leur ayant esté présentée assez de fois
 l'occasion de combattre , s'ils en eussent eu
 envie. Nonobstant que si leur Prince en avoit
 si grand desir , demandant si peu de temps ,
 il l'asseuroit de la part du Roy , qu'on l'at-
 tendoit vingt-quatre heures entieres , & non
 plus longuement , pource que nostre armée
 estoit jà fort harassée , & avoit faute de vi-
 vres : ou s'il vouloit le venir trouver près de

1553. Cambray, qu'il s'asseurast qu'on luy attendroit huit jours entiers où ne luy seroit refusée la bataille.

Et pensois-je qu'on doutast que telle fust la délibération de l'ennemy pour le sejour que nous feismes en ce mesme lieu tout le lendemain, nonobstant la necessité qu'avions de vivres. Aussi qu'on alla visiter & reconnoistre les lieux les plus commodes pour y loger les bataillons avec la gendarmerie : mais nous cogneusmes puis après que les Imperiaux n'estoient en telle volonté qu'ils nous faisoient menasser, s'estans retirez en leur premier logis près de Bavets. Et nous au partir de là, vinsmes d'une traite jusques à Crevecueur près de Cambray, où les ennemis avoient délibéré de fortifier & remparer le chasteau, & commencé desja à faire quelques tranchées & conduits pour esgouster l'eau, afin d'y asseoir les fondemens que ce jour mesme le vingti-fixieme de Juillet noz vastadours commencerent à demollir, & fut renouvelée la premiere playe des miserables Cambresiens, qui avoient desja readdressé & rebasty aucunes petites logettes pour se mettre seulement à couvert : estimans que de long temps ne leur adviendroit une si grande ruine & infortune : & avoient resemé selon

leur petite puissance une partie de leurs 1553. champs , pour avoir dequoy se nourrir & alimenter , & éviter la famine ; & ne croy que les plus riches & opulents (bien qu'ils se fussent avec leurs meilleurs meubles retirez dedans les villes fortes) ayent esté exempts de toutes ces pertes & adversitez ; car quand le subject est pauvre & affligé , le Seigneur n'ameliore ny enrichist en rien. Or cependant qu'en ce plat pays on faisoit le degast des bleds jà meurs , & prests à estre moissonnez , journellement estoient faites plusieurs braves sorties & escarmouches de ceux de Cambray & des nostres , faisant la citadelle troubler & obscurcir l'air des coups de canon qu'elle tiroit sur les François , sans toutefois faire meurtre de personne de renom , & se faisoient tant seulement pour par tous moyens à eux possibles , empescher de consommer & mettre à perdition leurs fruidts & vivres. Nonobstant le plus souvent estoient repoulsez & rembarrez jusques dedans les portes de leur ville , & continuerent ces entremeslées l'espace de huit jours , que nous y demeurâmes campez.

L'armée Imperiale au lieu de nous aborder & combattre , s'estoit lors parquée & fortifiée en un lieu appellé Arcon , entre Cam-

1553. bray, le Quesnoy & Vallenciennes, sur la petite riviere du Moutet, qui vient devers Chasteau-Cambresis, & s'assemble plus bas à celle de Lescau. Et faisoit tous les jours maintes courses pour empescher les chemins & couper noz vivres. A quoy advisant M. le Prince de la Roche-Suryon, se vint en ce lieu avec son armée joindre à la nostre, amenant grand secours de soldats & grande quantité de vivres, (desquels avions aussi grande necessité.

Le dix-neufieme de Juillet en une spacieuse campagne, entre Crevecueur & Cambray, fut faite la monstre generale de toute la gendarmerie & cavallerie Françoisse, & là voulut le Roy adviser assez long temps, recevant un incredible plaisir & contentement, pour se veoir suivy & defendu par une si grande & courageuse Noblesse, sous laquelle sembloit que toute la terre tremblast & s'humiliaist. Et croy que ceux de Cambray estoient en doute de veoir toute ceste campagne, couverte d'une si grande & furieuse armée: & pensoient, ainsi que nous a esté rapporté, que nous deslogions, & estions là attendans que nos gens de pied & cariages (a), eussent gagné advantage & passé la riviere: car estans

(a) Bagages, charroy.

aucunes compagnies de nostre cavalerie le- 1553.
gere à la garde , & descouverte , renvoyerent
faire rapport , qu'ils avoient descouvert près
de quatre à cinq mille chevaux , & grand
nombre de gens de pied , & leur sembloit que
tout le camp de l'Empereur marchoit , tenant
le chemin pour venir devers Cambray. Dont
aussi tost que fusmes au logis , & eusmes posé
les armes , de main en main on nous advertit
de nous tenir prests ; & mettre en devoir de
recevoir la bataille , qui ce jour asseurement
nous seroit donnée. Et estoit tout le conseil
d'opinion , que les devions plustost combattre
à la campagne , que leur permettre & donner
à loisir de se venir fortifier si près de nous ,
avec l'ayde & secours de ceste grosse ville &
qu'autant de mal nous en pourroit advenir
comme aux Protestans de toute la Germanie
devant Inghlistat (a). Pourtant M. d'Aumalle
soudain remonta à cheval , avec la cavalerie
legere , à ce qu'il s'asseurast mieux de la vérité
& trouva que l'armée Impériale s'estoit re-
muée en délibération de venir camper auprès

(a) En 1546 les Princes Protestans de la ligue de Smalcalde hésitèrent avec des forces supérieures à attaquer Charles-Quint retranché près d'Ingolstadt : cette irrésolution de leur part sauva l'Empereur , & fut une des causes de leurs malheurs.

1553. de Cambray : mais que l'Empereur ayant sceu que ne bougions de là , craignans d'estre mis en contrainte de combattre à son grand désavantage , se logea en un autre lieu , prochain du premier , appellè *la Neville* , qu'il feist soudainement renforcer de tranchées du costé qu'il n'estoit flanqué de la riviere. Ceste nuit par diverses fois furent envoyées quelques compagnies de cavalerie legere , & celle de gendarmes de M. l'Admiral , pour les tenir dedans leur fort en continuelles allarmes , jusques au point du jour du lendemain , que M. le Conestable avec la pluspart de la gendarmerie de l'advantgarde , & deux Régimentst de fanterie Françoisise , alla de près reconnoistre & veoir ; s'il y auroit moyen de les forcer dedans leur fort , ou de les attirer , & donner occasion de sortir : mais il trouva cela fort difficile pour estre ce lieu de deux costez encloz de la riviere , & aux autres bien fortifié & relevé de tranchées. Vray est , qu'en s'en retournant s'apperçeut de quelques vieilles

(a) Salignac appelle ces deux tours, des clochers, & dit qu'on les attaqua avec l'intention rapportée par Rabutin.

& les battre, & par ce moyen inciter l'Em- 1553.
 pereur de sortir pour les garder & defendre :
 & depuis fut rapporté qu'ils les avoient quit-
 tées, & s'estoient retirez dedans leur fort.
 Dont ce fut la troisieme fois que nous pen-
 sions en ce voyage avoir la bataille, & croy
 que si l'Empereur eust été en aussi grande vo-
 lonté de la recevoir, que le Roy estoit de la
 luy donner, nous ne fussions passez plus oul-
 tre. Toutefois pour luy presenter toutes les
 occasions, desquelles se pouvoit adviser,
 aussi qu'on doutoit la descente des Anglois au
 pays de Boulonnois, estansjà parfait le ma-
 riage du Roy d'Espagne & de leur Royne, le
 Roy delibera faire acheminer son armée cette
 (a) part, ou selon que la commodité se pre-
 senteroit, assiegeroit une des places de son
 ennemy: à ce que s'il se mettoit en campa-
 gne, & faisoit effort pour la vouloir secourir,
 l'Empereur fust contraint de le combattre.

Ayans donc sejourné quelques jours à
 Crevecueur près de Cambrai, le deuxieme
 d'Aoust en partismes, & ce jour mesme vinf-
 mes camper à Ondrecourt près le Castelet :
 de quoy l'Empereur adverty, leva aussi son
 armée de la Neuville, & prenant le chemin
 vers Arras, s'alla parquer en un lieu appellé

(a) De ce côté.

1553. Marteau : puis le jour ensuyvant allasmes à Mornencourt à deux lieuës près de Peronne, & le lendemain passasmes devant Bapaulme, où fusmes saluez d'infinis coups de canon : toutefois nostre armée n'y séjournant longuement, pour l'incommodité que nous avions d'y pouvoir recouvrer eauë : & escarmouchèrent seulement noz chevaux legers quelque temps devant ceste place, pendant que toute l'armée devalloit pour camper ce soir le long de ceste petite rivière, au dessoubs de Miraumont, d'où partismes le lendemain, tenans le chemin à main droite le long de la lisiere de la Comté d'Artois, où peusmes veoir à l'œil, le merueilleux degast que l'armée du Prince de la Roche-sur-Yon y avoit fait, *plusieurs beaux chasteaux & villages encore fumans, les bledz & fruidts de la terre abandonnez & mis à perdition* : qui sont les miseres & calamitez que les guerres & dissensions entre les grands Princes apportent au pauvre peuple. Ce soir cinquieme d'Aoust campasmes à Paz en Artois (a), où quelque cavallerie de la garnison d'Arras suyvant le pays couvert, & les bois qui sont entre deux, entreprint de voller quelques butins sur nostre

(a) La marche de l'armée Françoisë est décrite d'une manière uniforme par Salignac.

queuë:

queuë : laquelle rencontrée par nostre cavalerie Angloise Escossoise fut desfaite , & la plupart de leurs soldats mis à pied , & autres amenez prisonniers , dont fut récompensée la perte de Givetz. Le degast fut poursuivy & continué , jusques auprès de l'Abbaye de Cercamp , où commence la Comté de saint Paul. Là sejourna mes deux jours pour beaucoup de raisons : principalement pource qu'on avoit deliberé & resolu d'assieger le chasteau de Ranty. M. de Vandosme partit de ce lieu avec gendarmerie , cavallerie , & bon nombre de gens de pied , avec quelque artillerie , pour aller devant le sommer , aussi pour sçavoir s'il y auroit gens dedans celuy de Foquemberge , qu'il déliberoit forcer avec tous les autres petits forts de l'environ : pour cause aussi de faire amener plus grand nombre d'artillerie , estant la nostre partie esventée & demontée , & beaucoup de pouldres & munitions consumées devant les villes & chasteaux qu'on avoit prins.

Le huitieme d'Aoust , au départir de Fernau , près ceste Abbaye de Cercamp , traversasmes toute la Comté de saint Paul , laissans Dorlan (a) & Hedin à main gauche , & Teroenne à la droite : & le jour ensuyvant

(a) Dourlens.

1553. vinsmes camper à Fruges, où dès ce soir fut derechef sommé le chasteau de Ranty, & responce faite par le Chef qui estoit leans (a), *qu'il ne le rendroit jamais, s'asseurant du secours, qu'en bref l'Empereur luy ameneroit.* Lequel estant assure de la venue du Roy en ce lieu, & du vouloir qu'il avoit de luy donner un merveilleux assault, tant pource que ce fort est grandement prejudiciable au Comté de Boulonnois, que pour essayer s'il se hazarderoit de le combattre & chasser hors de son pays, estoit parti d'Arras, où avoit fait la reveuë & monstre de toutes ses forces avec lesquelles s'estoit approché de nous jusques à Teroenne le vendredy au soir. Mais le Roy cognoissant sa délibération estre d'aller occuper l'autre costé de la riviere, lieu fort, à raison de la longueur & largeur des bois, qui s'estendent bien avant dedans ces pays, desquels luy pourroit venir tout secours, tant de vivres, soldats, que toutes autres muitions, & que s'estant là fortifié à nostre presence, pourroit ordinairement secourir & renforcer ce chasteau de gens & de tous costez couper & empescher les nostres (b), advisa pour le plus seur, que M.

(a) Dedans.

(b) On lit dans la relation de Salignac, que le Roi

le Connestable avec l'avantgarde passeroit 1553, cette part (a), & se fortifieroit de tranchées, afin d'obvier & prévenir à toutes surprises, & pour couper le chemin au secours, qui pourroit estre envoyé pour le jeter là-dedans : & furent faits ponts de batteaux sur ce petit ruisseau, à ce que plus facilement les deux camps se peussent secourir l'un l'autre, & estoit toute la cavallerie legere campée à Foquemberge : dont estoit tellement ce chasteau enveloppé, qu'un seul homme n'y eust sceu entrer sans estre descouvert. Ce neantmoins pour mieux acertener (b) l'Empereur, de ce siege, on fait assurer sur le hault de la montagne, du costé de Montereul quatre coulevrines pour commencer à battre les defenses, pendant qu'on faisoit avancer la grosse artillerie prinse & amenée des villes de dessus la riviere de Somme, qu'on amena un peu tard : & l'eusmes nous, seulement le famedy au soir : auquel à toute diligence & sollicitude, furent faites les approches pour

le Connétable & les principaux chefs de l'armée allèrent reconnoître le château de Renty, & que le Duc de Guise y receust une harquebusade dans la manche de son pourpoint sans être blessé.

(a) De ce côté.

(b) Pour mieux instruire.

1553. la mettre le lendemain en batterie : non sans y estre tirées infinies harquebusades, dont y fut blessé le Capitaine Vauguedemars, l'un des plus anciens & experimentez Capitaines des vieilles enseignes.

Il est vraysemblable que l'Empereur lors estoit en grand doute & pensément, pour se veoir hors de tout moyen & espoir de pouvoir faire entrer un seul homme dedans ce chasteau, aussi qu'il cognoissoit avoir affaire à un Roy très-puissant & magnanime, qui n'avoit entrepris telle besongne, sans estre certain & bien assure de ses forces. Mais à la fin le regret & honte qu'il avoit de laisser ainsi destruire & ruiner son pais, & devant ses yeux prendre & forcer ceste place, se meslerent tellement ensemble, que se faisant ennemy (a) de sa peur, résolut tenter fortune, & faire tous ses efforts (quoy qu'il en peust advenir) pour la secourir & garder. Pourtant ce jour mesme vint camper une lieuë près de nous : neantmoins que pour cela nostre artillerie ne cessa de battre ce chasteau furieusement par deux endroits, sçavoir celuy de M. le Connestable & celuy du Roy jusques sur le bord du fossé, qui battoit un bouvert

(a) Locution bizarre, qui signifie que l'Empereur luttant contre la crainte, &c.

à main gauche, & une tour ronde dedans le donjon à la droite : on tiroit aussi du hault de la montagne un peu au deffous du camp des Suiffes avec quatre coulevrines, pour rompre les defenses : & ne fault douter que ce chasteau ne fust en peu de temps autant impetueusement battu & canonné, que fut jamais place, qui molestoit & animoit tellement l'Empereur, qu'il délibéra pour nous lever de là, s'approcher encore plus près : & se vint loger sur le hault en la plaine d'une montagne, entre un petit village appellé Marque, [& celuy de Foquemberge, où y avoit un grand vallon, large d'environ cent cinquante pas, & pour le moins creux d'autant, qui faisoit separation des deux armées, & la vallée d'un autre costé, où decourt le ruisseau, qui fait un maretz, & abreuve l'environ de ce chasteau à main droite, & un bois à la gauche, entre eux & nous au dessus de Foquemberge, appellé (comme on m'a dit) *le bois Guillaume*, que l'Empereur déliberoit occuper pour puis nous empecher de donner l'assault à ce chasteau, & nous contraindre à coups de canon qu'il feroit tirer dans nostre camp, de desloger & abandonner la place.

M. de Guise (a) qui commandoit en la batail-

(a) Tout roule ici sur M. de Guise : mais Salignac

1553. le, avoit toute cette nuit veillé, comme aussi avoient fait le Prince de Ferrare, le Duc de Nevers, l'Admiral, & le Mareschal de Saint-André: s'assurant que les ennemis ne faudroient de venir reconnoître ce bois pour s'y loger, y avoient mis environ trois cens harquebusiers, qu'il avoit embusquez dedans aucuns petits cavins, & quelques corselets qui estoient à plain descouverts, afin que les ennemis s'adressans premierement à eux, se trouvassent enfermez & mieux à propos pour estre battuz & tirez de noz harquebusiers, comme il advint, Car peu après approchant le point du jour, eut advertissement des sentinelles, qu'ils avoient entendu grand bruit, & avoient descouvert quelques meches d'harquebusiers, que luy-mesme ayant puis après entendu & apperceu, admonesta les nostres qu'ils ne se descouvrirent pour cela, jusques à ce qu'ils verroient leur portée bien assurée: & sur cela se retira au corps de guet, qui estoit plus reculé en la plaine devers nostre camp. Dont toujours s'acheminans les ennemis, & avec criz tirans de loing

observe que la défense de ce bois ayant paru très-importante au Roi & à tous les Officiers, ceux-cy visitèrent ce poste dont la garde fut confiée au Duc de Guise; & on le chargea des dispositions nécessaires.

harquebusades, entrèrent dedans ce bois, 1553. qu'ils suyvoient selon le rapport que leurs descouvreurs leur faisoient, tant avant (a), qu'ils furent enserrez dedans nostre embusquade, que n'avoient encore descouvert : parquoy soudain noz harquebusiers tous d'un coup deschargerent sur eux, qui les estonna fort, & se trouvant plusieurs blesez commencerent à fuyr, & tourner le doz : & bien leur advint, que le jour n'estoit encore guères apparent, & que le temps estoit couvert. Cependant on ne laissoit longuement refroidir l'artillerie, & fut dès le commencement du jour continuée la batterie beaucoup plus furieusement qu'auparavant, de sorte qu'en peu d'heure la breche s'apprestoit de chacun endroit presque raisonnable à donner l'assault : dequoy l'Empereur adverti, fut tellement fasché & despité, que ce jour mesme treizieme d'Aoust, environ midy, feit descharger une vollée d'artillerie pour advertir ceux de dedans d'avoir courage & de son secours : puis ayant résolument arresté de nous donner la bataille (contre (b) l'advis toutefois & opinion de

(a) Cette Camifade des arquebusiers Espagnols & l'issue qu'elle eut, sont conformes à la relation de Salignac.

(b) Salignac ne parle point de l'opposition du Con-

1553. plusieurs Princes & principaux de son conseil) prépara deffors & fait mettre tout son camp en ordonnance, deliberé premierement de gagner ce bois, & par toute sorte & moyen en chasser hors les François. Dont ayant choisi de toutes ces compagnies de gens de pied environ trois ou quatre mille harquebusiers des plus exprimentez & mieux asseurez, quelques corselets & picquiers pour les soustenir, & environ deux mille chevaux, & trois ou quatre pieces de campagne, portées sur quatre rouës, qu'on pouvoit promptement tourner à toute main, & depuis ont esté appellez pistollets de l'Empereur, fait marcher droit dans le bois. La cavallerie legere sous la conduite du Duc de Savoye, & les harquebusiers sous celle de Dom Ferrand de Gonsagues. Le long du coustau près ce bois en descendant sur Foquemberge, marchoit un bataillon d'Allemans conduit par le Comte Jehan de Nanffau, & le Mareschal de Cleves, au flanc duquel suyvoit un hot de reistres d'environ dix-huict cens ou deux

seil de l'Empereur à son projet d'engager une action : selon M. de Thou, qui probablement a pris pour guide Gosselini, ce fut Gonzague qui détermina Charles-Quint à tenter le sort des armes : il lui fit sur-tout sentir la nécessité de s'emparer du Bois-Guillaume.

mille chevaux, à la conduite du Comte 1553. Vulfenfourt (a), qui avoit (comme m'ont dit quelques prisonniers) promis à l'Empereur de passer ce jour sur le ventre de toute la gendarmerie du Roy : & pour mieux ce faire & nous intimider, s'estoit tous faits noirs (b) comme beaux diables, & estoient suyviz d'assez près d'un nombre de cavallerie legere d'environ mille ou douze cens chevaux, avec autres quatre pieces de campagne. Les harquebusiers donc ainsi entrez en ce bois, rencontrerent en teste les nostres trois cens aussi fraiz, & en autant bonne volonté de les recharger, qu'ils avoient fait à la premiere fois: dont se dressa une furieuse escarmouche. Et bien que les ennemis y arrivassent en trop plus grand nombre, ce neantmoins les nostres se porterent tant valeureusement, qu'ils les arresterent un long temps sur cul dont y demeura beaucoup de chacun costé, de morts, blessez & prisonniers. Entre autres des nostres y furent prisonniers le Capitaine Fort, & son Lieutenant appellé Courcelles. Sur ce M. de Guyse Prince d'incroyable valeur, qui avoit dès le commencement entrepris la defense de ce

(a) Wolrad de Schwatzenberg.

(b) Voyez les Mémoires de Tavannes, T. XXVI de la Collection, p. 141.

1553. bois, & qui estoit présent à toutes les factions, ayant considéré tout le dessein des ennemis, en donna advis au Roy, & que selon leur contenance, & la fureur, avec laquelle ils venoient au combat, luy sembloit que ce jour ne passeroit sans bataille.

Le Roy lors estoit en la plaine deçà le bois, qui pouvoit estre d'estendue environ cinq cens pas, & de largeur de deux cens, où fait mettre en ordonnance les bataillons de ses gens de pied, pour les situer en lieu commode & aisé à combattre, avec la gendarmerie, à cause que ce lieu estoit assez mal propre pour les deux ensemble, selon qu'il avoit avec M. le Connestable & plusieurs Princes & Capitaines le jour précédent d'un bout à autre visité & recogneu. Toutefois pour monstrier visage & faire teste à l'ennemy, on y logea l'un & l'autre le plus commodément que fut possible : dequoy ne puis asseurement parler, pource que le Prince nous avoit menez des premiers à la charge, dont n'eut le moyen de le pouvoir adviser : vray est, qu'après j'ay entendu de quelques Capitaines, que le premier bataillon de gens de pied estoit de François, le second d'Allemands, & le troisieme de Suisses, qui se suyvoient l'un l'autre, avec les

regimens de gendarmerie ordonnez pour 1553. leur flanc de la main droite. Et pource qu'à la fenestre y avoit une combe ou vallée, qui depuis le quartier des Suisses devers Foquemberge, que devers le bois s'esslargissant faisoit un coustau assez facile, tant pour y loger gens de pied que de cheval. En l'estendue de ceste plaine, on avoit assis la pluspart des autres regimens de gendarmerie pour l'autre flanc : & tout au devant tirant vers Foquemberge, estoit M. d'Aumalle avec toute la cavallerie legere, & quelques harquebusiers à pied, pour combattre sans qu'ils tinssent ordre, afin de donner advertissement, si les ennemis descendoient par ceste advenue. Et cependant M. de Guyse ne pouvant avoir promptement responce du Roy, pour attirer les ennemis, & les amener en lieu plus à nostre avantage, ne voulant aussi perdre ces braves & vaillans soldats, & qui avoient desjà fait tant d'armes, & si bien leur devoir, les faisoit retirer de lieu en autre, par les traverses de ce bois, les soustenant tousjours avec quelques compagnies de cavallerie, qui augmenta tellement le courage aux ennemis, que s'asseurans de la victoire, feirent diligenter & marcher leurs bataillons d'Allemans, qui les flan-

1553. quoient tousjours du costé droit, selon que leurs harquebufiers s'avantageoient sur les François. Et lors mesme Dom Fernand manda à l'Empereur qu'il feist haster le reste de son armée; car l'avant-garde des François estoit jà fort esbranlée & mise en defarroy. Dont incontinent suivit l'armée Imperiale, & passa ce vallon au dessus, & à l'un des coings de ce bois, où luy-mesme se trouva, ainsi qu'on sceut puis après.

Et lors M. de Guyse eut response du Roy, que si l'occasion se presentoit de recevoir la bataille, ne la refusast point: & que de son costé il estoit en aussi grand vouloir de combattre, que le plus vaillant de toute son armée. Parquoy mondit sieur de Guyse se vint rendre où estoit son régiment de gendarmerie, le premier de tous, en ceste plaine devers Foquemberge, où commença avec une grande douceur, & un visage riant & asseuré, à remonstrer aux Gentilshommes de sa compagnie, *que le jour estoit venu, auquel fortune leur presentoit en faisant service à leur Prince, & augmentant leur honneur & estimation, de se faire à jamais redouter & craindre de toutes les autres nations du monde: & que le Roy s'en asseuroit tellement, qu'il vouloit honorer ceste glorieuse victoire de sa*

presence : laquelle les enflammoit & animoit 1553. de telle sorte, qu'ayans invoqué le nom de Dieu, & recommandé entre ses mains leurs ames, chacun s'appresta à bien & fidèlement vouloir faire son devoir, estimans que mourir pour leur Prince & la Republicque, de beaucoup seroit plus honorable que la vie. Cependant M. le Connestable passa la riviere devers nous avec un régiment de gens de pied du Capitaine Glanay, lequel fit quelque peu changer le premier ordre : & retira devers Ranty le bataillon des Suiffes, qui selon leur ancienne coustume, envoyèrent demander au Roy gendarmerie pour les soutenir : ausquels le Roy mesme fit response, que *c'estoit luy qui ce jour vouloit vivre & mourir avec eux, & qu'il s'asseuroit tant de leur prouesse & bonne volonté, qu'il deliberoit ne les point abandonner : lesquels estimoit comme ses parrins & fideles amis de luy & de son Royaume* : dont furent tellement eschauffez leurs cueurs, qu'ils n'avoient autre intention, que de virilement combattre pour son service. Dequoy le Roy se contenta grandement, & depuis a donné ordre de chevalerie au sieur de Mandosse, leur General, & aux Capitaines Theodoric Inderhalden, Colonel des Cantons, & Petroman

1553. Cleri, Colonel des villes, & au fleur d'Anois, qui depuis a esté pour Sa Majesté Ambassadeur devers les Grisons.

Les ennemis lors s'estoient tellement avancez sur noz gens, qu'ils les avoient reculez & mis hors de ce bois, tant que leurs harquebusiers commençoient à sortir au front de nostre premier bataillon des François, prests à se joindre & aborder, & tiroient dedans eux avec un merveilleux bruit le long de ce coustau. Leur bataillon avec leurs pistoliers & cavallerie s'estoit approché à cent pas de la nostre : & ne restoit plus qu'à chocquer & donner dedans, quand M. de Guyse donna signe à M. de Nemours, pour avec son regiment de cavallerie legere charger sur l'un des coings de ces pistoliers, & sur l'autre, fait aller le Guidon de sa compagnie, & celuy de M. de Tavannes, pour donner en flanc : dont commença un rude & furieux combat, & furent à la fin les nostres rudement repoulsez, le jeune Baron de Curton tué, le Seigneur de Randan fort blessé, & son Lieutenant, nommé le Seigneur d'Amanzay, qui depuis en est mort, son Porte-cornette nommé le fleur d'Avence, fort blessé, & son cheval tué sous luy, le fleur de Forges, Guidon de

la compagnie de M. de Tavannes tué, le 1553. Vicomte d'Auchy, Guidon de celle de M. de Guyse, fort blessé, & d'autres vaillans hommes de toutes ces compagnies : comme le fils du sieur de Piedpape, le sieur de Joui, le jeune Bourbilly, le jeune Branches, & plusieurs autres. Ce que donna cueur aux ennemis de mieux esperer que jamais : mais M. de Guyse & le sieur de Tavannes ayans reunies & ramassées leurs troupes, auxquelles se vint joindre M. d'Aumalle, avec toute la cavallerie legere, commencerent tous d'un front à si furieusement les charger, qu'ils ouvrirent & enfoncerent les pistolliers, tant qu'eux-mesmes rompirent après le bataillon de leurs Allemans : & M. de Nevers, qui avoit son regiment estendu le long du coustau devers Ranty, passa entre le bataillon de noz Allemans, & celuy des François, & en foule donna dedans toute l'arquebuserie espagnolle, qui estoit avec quelque cavallerie sortie hors du bois, de telle impetuosité, que tous furent renversez & mis à vau de route, & en tel désordre, qu'ils tournerent le doz pour fuyr, & se jetter dans le bois, où furent prinsees & levées (a) dix-sept enseignes de gens de pied, cinq cornettes

(a) Et enlevées.

1553. de cavallerie, & quatre pieces d'artillerie de campagne, qu'on trouva abandonnées le long de ce coustau. Lors M. l'Admiral, qui s'estoit mis à pied le premier devant le bataillon des François, fait sortir des rancz certain nombre de soldats, pour tousjours poursuyvre la victoire : lesquels entrans dedans ce bois, du commencement feirent un grand meurtre & occision des ennemis, les passans tous par le trenchant de leurs espées : & ayans là trouvé *les pistolets de l'Empereur*, les amenerent au Roy. Les compagnies de gendarmerie poursuyvoient la victoire le long de ce coustau & la lisiere du bois : mesmement la cavallerie legere & la compagnie de M. de Tavannes, qui devallerent jusques au fond de ce vallon : où aussi fut desfait un grand nombre de ceux qui descendirent de ce bois, pensans gagner leur camp. Les autres compagnies s'arresterent sur le hault de ce vallon, sur lesquelles commença incontinent à tirer l'artillerie de l'Empereur, qui estoit demeurée sur l'autre bord de son costé, pour donner quelque peu de faveur à la retraite de ses gens : mais peu après la nostre fut amenée au coing du bois, qui soudain la fait reculer, & oster d'où elle estoit, & retirer plus arriere les bataillons de

de gens de pied , qui s'estoient jà realliez ¹⁵⁵⁴ sur ce haut en la plaine, attendans ce qui adviendroit du surplus. Et faisoit l'Empereur en extrefme diligence lever tranchées & fortifier son camp, se doutant que le pourfuyvrions davantage, comme je croy qu'eussions fait, si la nuit n'eust esté si prochaine: aussi qu'on ne vouloit par trop tenter nostre fortuné, ayans occasion de nous contenter de la bonne & honorable issue de ceste bataille, en laquelle la gendarmerie & cavalerie de France, augmenta tellement son loz & estimation, que les ennemis mêmes (qui par elle confessoient avoir esté rompuz & desfaits) la louent comme la plus escorte & courageuse qu'il seroit possible de penser. Les compagnies de gendarmerie des Ducs de Guyse, de Nevers & de Bouillon, & du sieur de Tavannes, furent les premières qui combattirent, dont le Roy se contenta de telle sorte, qu'il feit ce jour même Chevaliers les Capitaines & membres d'icelles; entre autres le sieur de Tavannes, lequel honnora grandement, & luy donna l'ordre que il portoit à son col: & envers les autres, usa d'une grande liberalité, principalement envers ceux qui luy presenterent les ensei-

1554. gnes, cornettes ou artillerie qu'on avoit prise ou trouvée abandonnées.

Après la bataille finie, noz Capitaines feirent reveues de leurs bandes, pour sçavoir ceux qui avoient esté tuez ou bleffez, & fut trouvé des nostres estre morts, environ deux cens ou douze vingts, & de ceux de l'Empereur (ainsi que depuis nous ont dit aucuns prisonniers) environ dix-huict cens ou deux mille. Et fut la meffée des François au commencement si furieuse, que sans respect d'aucunes personnes, & s'amuser aux prisonniers, tous ceux qui se presenterent au-devant furent taillez en pieces : dont le Duc de Savoye & Dom Fernand, pour se sauver, abandonnans leurs chevaux, se jetterent hastivement dedans le fort du bois, où se tindrent si longuement caché, qu'on fut longtemps sans sçavoir nouvelles de Dom Fernand, tant qu'on le pensoit mort ou prisonnier. Et fut ramené prisonnier un Colonel d'Allemans, que un de noz harquebusiers trouva dedans ce bois fort bleffé, qui recogneu par le Baron de Fontenay, mourut peu de jours après entre ses mains. Un autre Capitaine Espagnol, nommé le Seigneur de Castres, qui se disoit avoir esté Page de M. l'Admiral, qu'on avoit aban-

donné pour mort, fut aussi ramené par l'un ^{1554.} de noz harquebufiers, auquel on fit si bon traitement, qu'à peu de jours ses playes estans en bonne disposition, à bien petite rançon le renvoyasmes, & feismes reconduire jusques dedans le chasteau de Ranty. Aussi fut fait prisonnier un Gentilhomme de grande vertu & sçavoir, de la chambre de l'Empereur, nommé le sieur de Silly, qui depuis s'employa à moyenner une paix ou treves entre ces deux Princes, ce que toutefois ne luy fut possible de faire.

Après que le Roy avec la bataille (12) se fut retiré en son premier logis, M. le Connestable campa ce soir dedans ce bois, avec toute l'avant-garde au mesme lieu, où le Seigneur nous avoit donné la victoire avec peu de repos : pource que toute la nuit noz ennemis se tindrent en bataille, & estoient les deux armées en doute l'une de l'autre : car nous pensions que l'Empereur, autant courageux & magnanime qu'oncques Cesar fut, n'endureroit telle honte, sans s'efforcer & mettre en devoir d'avoir sa revanche : mais luy se voyant affoibly, & tant defavorisé de fortune, cognoissant la puissance du Roy, craignoit que ne retournissions sur eux pour du tout les desfaire &

1554. accabler : & pource en extrefme diligence faifoit rehauser & renfermer fon camp de grandes tranchées, qu'on apperceut le matin estre fort avancées. Ce neantmoins ce jour, le Roy afin de parachever la partie, envoya M. le Conneftable (a), pour recognoiftre s'il y auroit accès & moyen de les aller chercher jusques dans leur fort, qui luy donna advis de ne le pouvoir faire fans danger, d'y perdre un grand nombre de vaillans hommes : parquoy se passa ce jour paisiblement de chacun costé, continuant toutefois tousjours la batterie devant ce chasteau jusques au soir que l'Empereur feit descharger toute son artillerie, en signe d'allegresse & resjouissance de bonnes nouvelles qu'il avoit receu de la desfaite (b) du Seigneur Pierre Strossy, & grand nombre des nostres au pays d'Italie.

Le Mercredy ensuyvant quinziesme de Aoust, tant pource que nous ne pouvions

(a) « Pour voir (dit Salignac) si l'Empereur entrepren-
 » droit pour sa revanche de sortir au combat quand on
 » lui en offriroit l'occasion, nostre avant-garde seule-
 » ment se présenta le lendemain feste de l'Assomption
 » nostre Dame à la teste du bois devers leur camp. Mais
 » cette parade fut inutile ».

(b) La bataille de Marciano,

plus recouvrer vivres pour les chevaux, que 1554.
pour changer d'air, qui desjà estoit infecté
& corrompu de la puanteur des hommes &
chevaux morts, dont s'engendre communé-
ment la peste & autres maladies contagieuses,
aussi que le Roy ne vouloit perdre devant
si petite place & de nulle valeur (13),
tant de braves hommes qui le suyvoient,
desquels se veult ayder & servir en meilleur
affaire : fut arresté & conclud par le Conseil,
que devions decamper & desloger de là.
Dequoy toutefois le Roy voulut premiere-
ment advertir l'Empereur, & luy manda que
ce n'estoit pour doute de luy, & que s'il le
vouloit asseurer de le venir trouver, l'atten-
droit quatre heures entieres sur le chemin,
comme il fait : car après avoir fait partir
tous les bagages & chariots, toute nostre
armée demeura plus de trois heures en ba-
taille au mesme lieu, où le Lundy aupara-
vant nous avions combattu. Et puis que per-
sonne ne se presentoit, & que les ennemis
se estoient referrez en leur camp, après avoir
à leur veue mis le feu ès villages à l'entour,
commençâmes au petit pas à nous retirer,
tournans visage par fois devers eux, pour
veoir s'ils nous suyvroient, & ainsi assez
tard arrivâmes à Montcauré, une lieue près

1554. de Montereul, où fusmes de sejour cinq jours entiers pour tousjours sentir & cognoistre les entreprises de l'Empereur : ausquelles estans encore noz forces assemblées, plus aisément pouvions obvier & aller au-devant, s'il se mettoit sur les champs. Mais estant sceu que son armée n'estoit encore sortie de son premier logis des plaines de Marque, pendant le temps qu'on réparoit les ruines du chasteau de Ranty, le Roy proposa aussi donner quelque peu de repos, & rafreschissement à la fiene. Nonobstant qu'avant les cinq jours entiers la faute de fourrages & le mauvais air de la marine nous contraignirent de desloger, & approcher plus près de Montereul, où sejournalines cinq autres jours entiers, estant le Roy logé en la Chartreuse, & le camp estendu le long de ceste petite riviere de Canché. Là noz compagnies angloises & escossoises receurent une mauvaise attainte pour s'estre escartées & logées deux lieues plus avant que l'avant-garde, en un village appellé Marenlo, où les ennemis en estans advertiz, guidez *par un paillard* du village mesme, les vindrent surprendre environ la minuit, & meirent le feu en leurs logis, où furent bruslez quel-

ques-uns, & de leurs valets & chevaux les 1554. aucuns tuez ou emmenez prisonniers.

Et s'estant l'Empereur retiré à St. Omer, fans qu'il eust moyen de pouvoir entreprendre chose de grande importance & dommageable contre nous, aussi que l'hyver & mauvais temps arrivoit : le Roy partit de là avec M. de Guise & quelques Gentilshommes de sa Maison, & s'en vint à Compiègne, après avoir fait bien munir & renforcer les garnisons des villes d'Ardres & de Boulongne, pour faire teste & tenir fort contre l'ennemy, s'il les vouloit assieger. Et demeura chef du surplus de l'armée M. le Connestable, tant pour la contenir unie, que pour mieux & promptement prouvoir à ce que délibéreroit l'Empereur, qui a de coustume sur la fin & issue de la guerre, user de quelque ruse & cautelle. Parquoy journellement nous faisons courses & charges sur son camp, tant pour en sçavoir & cognoistre quelque chose que pour tenir escorte à noz fourrageurs, qui estoient contraincts de aller fort loing pour recouvrer vivres & fourrages pour noz chevaux. Lesquels n'ayans plus dequoy pouvoir nourrir, force nous fut de rechef desloger & passer la riviere de l'autre part où estoit nostre armée logée & campée ès villa-

1554. ges de Brumeu, Espineu & Beaurin, & le long du rivage de ladite riviere. Nous séjournaſmes là quelques jours, pour la doute que nous avions ſi l'Empereur romproit ſon camp : parce qu'aucuns ſoldats des ſiens, qui avoient eſté pris, nous certifioient qu'il aſſiegeroit Montereul & les autres Ardres ou Dorlan. Toutefois depuis fuſmes advertiz que ſes ſoldats le laiſſoient, & ſe départoient à la file par faute de vivres, & qu'ils eſtoient mal payez. Dont M. le Conneſtable pour ne conſommer auſſi davantage le reſte des vivres de ceſte frontiere (qui eſtoient deſjà fort diminuez & rencheriz), renvoya les rierebans (a) en leurs maiſons, & donna congé aux Suiffes bien contentez & ſatisfaits de leur ſolde. Et peu de jours après avec M. le Mareſchal de Saint-André, vint retrouver le Roy, eſtant la conduite du reſte de noſtre armée remiſe à M. le Duc de Vandôme. Qui fut cauſe que l'Empereur, qui tousjours avoit delayé & diſſimulé ſa deliberation, voyant noz forces diminuees, rappella quant & quant quelques compagnies, qu'il avoit auparavant fait partir de ſon camp, pour ſortir en campagne, & tirer vers Hedin. Ce que prévoyant mondit Sei-

(a) L'arriere-ban.

gneur de Vandosme, & qu'il se voudroit 1554.
 venger en brullant nostre plat pays, comme
 nous avions fait le sien, feit desloger son
 camp pour tousjours le costoyer, & tenir
 en crainte de n'oser départir & escarter son
 armée : & ayant passé la riviere d'Authie,
 ce soir campa à Dampierre jusques au lende-
 main enyiron midy, qu'il fut adverty que
 la plus grand' part de l'armée & cavallerie
 imperiale estoit descendue à Auchy-le-Chas-
 teau, qui est au Comte d'Aiguemont, & y
 avoit mis le feu, & desfait & rompu quel-
 ques compagnies de nostre cavallerie legere,
 que mondit Seigneur se doutant de leur
 venue, & pour les empescher de passer la
 riviere en cest endroit, y avoit envoyées.
 Dont soudain leva son camp de Dampierre,
 & cuidant selon le chemin que l'ennemy
 prenoit, qu'il viendroit assieger Abbeville
 ou Dorlan, s'approcha plus près de ces deux
 places qu'il remunit & renforça de tout ce
 qu'y estoit necessaire. Puis le lendemain
 premier jour de Septembre passa la riviere
 de Somme, & asseit & logea son camp à
 Pondormy, lieu fort commode pour couvrir
 & garder toute cette contrée, & le passage
 de la riviere.

1554. Ce jour mesme les ennemis (a) commencerent à faire degast & brusler le plat pays que nous avions abandonné, qui n'estoit d'estendue de plus de deux ou trois lieues, & vindrent camper à Saint-Requier à deux petites lieues de nous : d'où ne pensions qu'ils deslogeassent sans nous presenter la bataille, & faire quelques courses & bravades. Parquoy le lendemain de grand matin M. de Vendosme fait partir la cavallerie legere, avec trois cens hommes d'armes pour les soustenir sous la conduite de M. d'Anguian, qui s'approcha de leur camp le plus qu'il fut possible, & les garda de s'escarter pour brusler & destruire les villages, les tenans tellement en crainte & subjection, qu'ils marchoiert tousjours à troupes, & fort uniz & ferrez : & sur le soir destroufferent à leur queue quelques chariots chargez de leurs vivres, qui n'estoient que pommes, bieres, bouillons & fort mauvais pain. Qui nous fait penser qu'en si grand default & necessité de vivres ne se tiendroient longuement campez : toutefois après ils devalle-

(a) Comme le surplus de la relation de Salignac ne contient point d'autres détails que ceux-ci, nous cesserons de la citer.

rent le long de la riviere d'Authie, & mei- 1554.
 rent le feu par tous les chasteaux & villages
 du long du chemin, comme à Dampierre,
 Dourrie, Machy, Machié, Montenay, &
 plusieurs autres. Dont soudain mondit Sei-
 gneur de Vandosme fait partir fix vingts
 hommes d'armes, tant de sa compagnie que
 celle de M. de Saint-André, avec neuf
 enseignes de gens de pied, pour se loger
 dans la ville de Montereul, que les ennemis
 (ainsi qu'aucuns de leurs soldats prisonniers
 disoient) vouloient assieger. Dequoy ad-
 vertiz, changeans de propos retournerent
 passer la riviere d'Authie, & descendirent
 en un maret au-dessous de Hedin, entre
 icelle & un autre qui vient de la Comté de
 Saint-Pol, ou en un lieu appellé Mesnil
 propre à estre fortifié pour la garde & asseu-
 rance du bailliage de Hedin & Comté de
 Saint-Pol, le douziesme de Septembre com-
 mencerent à dresser & bastir un fort, ayans
 pour plustost le mettre en defense levé des
 pays des environs grand nombre de pion-
 niers & manoeuvres, en quoy ne pouvoient
 estre empeschez : car outre ce qu'ils estoient
 les plus forts, nostre armée estoit fort dimi-
 nuée, & amoindrissoit tous les jours, tant
 à cause des maladies qui survencient à noz

1554. soldats, que des compagnies que nous avons envoyées aux villes, qu'ils nous menassoient de vouloir assieger. Puis M. de Vandosme cognoissant les soldats fort ennuyez du long travail de ce voyage, pour les rafreschir & soulager, rompit son camp, & envoya quelques compagnies de gendarmerie des plus travaillées, hyverner à leurs anciennes garnisons, & la cavallerie legere departit és lieux plus prochains des ennemis, pour ayder & faire faveur aux pauvres gens à labourer & semer leurs champs. Les compagnies de gens de pied françoises, angloises & escoffoises, furent logées és villes & bourgs le long de la lisiere & riviere de Somme. Les Allemans du Comte Réingrave & Baron de Fontenay à S. Esprit de Reux : & celles du Comte Rocdolphe & Reifberg prindrent le chemin de Piedmont & d'Italie.

Fin du sixième Livre.

M É M O I R E S

D E

FRANÇOIS DE RABUTIN.

L I V R E S E P T I E M E.

De la continuelle diligence des ennemis à la fortification du mesnil (surnommé nouveau Hedin) avec quelques entreprises du Duc de Savoye & l'armée Imperiale, sur la riviere de Somme : ensemble d'autres faits d'armes exploitez en Picardie & Champagne. Des propositions & esperance de la paix à la sollicitation de la Royne Marie, & Cardinal Pol d'Angleterre, & des Anglois. Et ce que depuis la separation de l'assemblée sans aucun effect, a esté executé à guerre ouverte, tant en Picardie què Champagne, en l'an mille cinq cens cinquante cinq.

L'ON a peu voir sur la fin de mes pre-^{1555.} miers (a) & derniers livres, comme après la bataille de Ranty, estant l'armée Françoise fort harassée & travaillée, & demembrée de la meilleure part de ses forces : apres avoir

(a) Cela ne se peut voir que sur la fin de son VI^e Livre, puisque dans ceux qui précédent il n'étoit pas encore question de ces évènements.

1555. quelques jours temporisé & campé en divers lieux, finalement fut reduitte & amenée à loger ès marets de Pontdormy, lieu mal sain de soy mesme, mesmement sur la fin de l'Automne, estant occasion de multiplier les maladies, & très-grande diminution de nostre ditte armée. Ce que venu à la cognoissance des ennemis continuerent de besongner au fort du Mesnil, avec telle diligence, que y faisans travailler incessamment non seulement les pionniers & manœuvres qu'avoient levé & amené de leurs contrées & lieux circonvoisins, mais aussi chacun soldat y portant la hotte, dans deux mois ou dix semaines fut eslevé fort haut & mis en defense, ayant suivy le mesme desseing & trace que nous avions projecté pour y en construire un pareil. Et à ce faire beaucoup leur servirent, & s'ayderent fort des ruines des chasteaux des environs qu'avoient commencé à abbattre & destruire, & de celles de Hedin qu'ils paracheverent de demolir. Cependant le Duc de Savoye avec la cavallerie & le surplus de l'armée Imperiale, qu'il avoit tousjours retenu unie pour favoriser cest oeuvre, faisoit ferrer & amasser vivres & munitions pour à l'instant mettre là-dedans : prevoyant bien que malaisément en pourroient recouvrer

ceux qui y demeureroient, après qu'ils se ^{1555.}feroient separez : tant à cause que tout le pays circonvoisin estoit fort desnüé & destruit par nous & eux (mesmement le Roy craignant qu'ils assiegeassent Dourlan, avoit peu de jours auparavant fait bruffer les villages plus prochains) aussi que toutes les garnisons de dessus la riviere de Somme leur donneroient tous les empeschemens que leur seroit possible. A ceste cause avant que l'Hyver fust du tout venu, le vouloit fournir de tout ce que pouvoit penser y estre necessaire. Si est-ce qu'adonc la saison estoit fort avancée & proche des grandes froidures, car nous estions jà au commencement du mois de Novembre : qui fut occasion que ce Prince ayant fait tout ce qu'il avoit peu pour mettre ce fort en bonne disposition, ne voulant départir sans tenter quelque plus importante entreprise, délibéra environ la S. Martin, dix ou unzieme de ce mois, surprendre S. Esprit de Rue, que d'autre costé nous faisons fortifier pour estre contrefort à cestuy-cy. Toutefois ne peut-il conduire son fait tant secrettement, que M. de Vendosme (maintenant Roy de Navarre) n'en fust adverty, lequel y envoya en diligence toute la nuict le regiment d'Allemands du Comte Reingrave, ensemble quelques au-

1554. tres compagnies de gens de pied Françoises.

Et d'autre part M. de Nemours ne cessa avec sa cavallerie legere les tenir en continuelles alarmes, jusques dans leur camp, qui les meit en doute que les nostres fussent en plus gros nombre qu'ils n'estoient tellement que ce jour mesme qu'ils essayèrent d'executer leur délibération, les ayant rencontrés sur le chemin, après avoir rompu lances, donné coups d'espées, dans leur cavallerie au front de leur avantgarde, malgré eux & à leur nez se retira jusques auprès la justice d'Abbeville, leur faisant par fois teste. Auquel lieu, estant ses soldats estendus & rangez en bataille, les attendit assez long temps, & leur monstra visage d'assurance, sans que les ennemis osassent les enfoncer. Qui fut (selon l'opinion de beaucoup de bons Capitaines) l'une des belles retraittes pour une poignée d'hommes, que l'on ayt veu il y a long temps : en laquelle le Capitaine Pelou (a), avec sa compagnie, augmenta fort sa réputation. Tant y a que l'entreprise du Duc de Savoye demeura sans nul effect. Ce neantmoins vou-

(a) Ce Capitaine Pelou étoit probablement de la famille noble des Le Péloux, originaires du Dauphiné. Peut être étoit-ce le même que celui dont on a parlé dans les Mémoires de Montluc.

lant remédier & parer ceste faute, estant 1555.
 resolu ne se retirer sans nous avoir fait sentir
 quelque bravade, reprit le chemin le long
 de la riviere de Somme : bruffant & degastant
 ce qui estoit encore resté entier, ou à demy
 consommé : puis devalla sur Pecquigny, où
 une autre fois M. de Nemours, Prince coura-
 geux & hardy, luy appareilla une cargue
 sur la queuë de son camp : mais tant hardie
 & furieuse, que ayant remis & repoulsé cer-
 taines compagnies de la cavallerie legere de
 son arrieregarde, contraignit toute l'armée
 tourner visage. Enfin estant suivy, & ayant
 la foule de toute ceste cavallerie sur les bras,
 fut contrainct, & fit encore si bien, que
 luy & ses gens se retirerent jusques sur la
 chauffée & pontleviz dudit Picquigny : &
 là combattant pelle melle & en foule, attendit
 si longuement, qu'un certain nombre d'har-
 quebusiers, qu'on avoit choisy pour le souste-
 nir à sa retraite, y peut arriver commo-
 dément : où toutefois il faillit d'estre pris.
 Au partir de là le Duc de Savoye avec l'ar-
 mée Imperiale alla passer & camper devant
 Amiens, où estoit jà M. de Vendosme : &
 le lendemain prit sa descente devers Corbie,
 jusques à un lieu appellé le Bac-adoux : où
 il se meit en effort de vouloit gueïer & traver-

1555. ser ceste riviere de Somme , pour venir brusler ce qu'il pourroit du plat pays de deçà. Et de ce M. de Vendosme adverty, l'avoit toujours suivy & costoyé, avec telle promptitude, qu'aussi tost que luy se trouva au mesme lieu où il avoit deliberé de passer, en bonne volonté de le combattre sur le bord, s'il se fust essayé de prendre rive : ce qu'il ne fit, ains s'en retourna comme il estoit venu, sans rien exploiter à son avantage (a) : & non sans depuis luy mesme s'estre esmerveillé, & avoir hautement loué la soigneuse diligence de M. de Vendosme.

Or si du costé de Picardie les François & Imperiaux faisoient tout devoir de couvrir & fortifier leur frontiere, l'on peult croire que du costé de Champagne n'en estoit moins fait. Car M. de Bordillon, qui de Disnan y avoit esté renvoyé, pour aller au devant de quelques garnisons & gens du pays, qui s'estoient ramassez & mis aux champs, & qui jà commençoient à fourrager & brusler devers Mesieres : si-tost y estre arrivé, non seulement les fit au bruit de sa venuë retirer, & d'eux mesmes rompre, mais ayant forcé le chasteau

(a) M. de Thou (Liv. XV) ayant copié Rabutin , nous n'avons point de contradicteurs à opposer à son récit.

de Fument, qu'ils avoient repris & en la 1555. meilleure part ruiné, avec d'autres petits forts d'alentour, où ils se retiroient, les tint deffors tellement fous bride, & en crainte, que facilement & feurement on peust befongner au parachevement de la fortification de Marembourg, du fort de Rocroy, & du chasteau de Maubert - fontaine. Davantage toutes les garnifons des villes fortes, que nous tenons le long de ceste frontiere, & fur les marches des Duchez de Lorraine & Luxembourg, couraient journallement fur les ennemis, lesquels le plus souvent rapportoient les despouilles, & retournoient chargez de butin : tenans toute ceste commune en terreur & mefme effroy qu'elle refentoit encore du paffage de l'armée du Roy : tellement que le Capitaine Vauluffeau, Gentilhomme vaillant & hardy, qui lors estoit en garnifon à Yvoy, avec fa compagnie de gens de pied, & quelques pieces de bois montées fur rouës en façon d'artillerie, surprit, & se fit rendre un affez fort chasteau près le là, appellé Villemont : lequel depuis fut repris par les Bourguignons, y ufant de plus grande cruauté envers ceux qu'ils y trouverent, qu'on n'avoit fait precedemment envers les leurs. Devers Metz M. de Vieilleville, qui en est Gouver-

1555. neur, ſçachant que ceux de Theonville baſtiſſoient un fort appellé la mauvaiſe (a) S. entre les deux rivieres, & ſur le chemin de l'une à l'autre ville, pour empêcher que la garniſon de Metz n'allat tant hardiment courir ſur leurs limites qu'elle ſouloit (b), y envoya un bon nombre de cavallerie & de gens de pied, avec quelque peu d'artillerie (c). Mais pource que ceſte entrepriſe fut conduite ny executée tant accortement qu'elle avoit eſté deliberée, les François retournerent avec peu d'avantage, & perte de beaucoup de vaillans hommes.

L'hiver eſtant adonc du tout venu, par ſes importunes pluyes contraignit le Duc de Savoye rompre ſon camp, & quitter la campagne de Picardie pour mettre ſon armée à couvert contre l'aſpreté & rigueur des froi-

(a) M. de Thou (Liv. XV) en copiant Rabutin a jugé à propos d'appeller ce fort la mauvaiſe S. D.

(b) Qu'elle avoit l'habitude.

(c) Il n'eſt point queſtion de cet échec dans les Mémoires de Vieilleville : ce ſilence de Vincent Carloix ne ſurprend pas, loſqu'on ſe rappelle que dans ſon ouvrage il a eu ſoin de n'inſérer que ce qui étoit favorable au Maréchal de Vieilleville ſon maître. Mathieu (Liv. III, p. 125) rapporte auſſi cette petite diſgrace qu'éprouva Vieilleville. Il nomme ce fort *Maleſſe*.

durs : & ayant laissé le fleur Dais, Gouver- 1555.
neur du fort du Mesnil (qui auparavant l'estoit
d'Arras) avec vingt enseignes de gens de
pied Espagnols, & Allemans, & quelque
cavallerie, alla retrouver l'Empereur à Bruxel-
les. Pareillement furent contraints les François
se contenir en leurs garnisons, & les aucuns
se retirer en maisons, pour laisser passer l'in-
disposition & contrariété du temps : laquelle
seule fut cause de donner un peu de séjour
& delay aux soldats. Neantmoins que là où
le temps par aucuns jours se monstroit beau,
ou propre pour appareiller surprises, ou
embusquades, à peine laissoient ils eschapper
l'occasion sans se le faire sentir & cognoistre
les uns aux autres. Comme advint au Capi-
taine Mazieres, Lieutenant d'une compagnie
de gens de pied, que M. de Vandosme avoit
adonc : lequel retournant d'une course devers
Ranty, avec force butin, fut prevenu & ren-
contré par ceux du fort du Mesnil, & par
eux tué avec deux autres Capitaines François,
& cent ou six vingts vaillans soldats taillez
en pieces. Et d'ailleurs, où les combats &
faits d'armes cessoient, toutes machinations
& toutes sortes de ruses estoient cherchées,
inventées, & mises en avant, pour suborner
les Gouverneurs & Chefs des villes de l'un

1555. ou l'autre party, & les solliciter à commettre trahisons & infidelitez contre leur honneur & devoir : mesmement en ce temps furent descouvertes deux conspirations fort dangereuses pour nous, si elles eussent sorti effect selon qu'elles estoient traitées. L'une, du Lieutenant du Capitaine du chasteau d'Abbeville, nommé Anvoelle, qui pour se venger d'un sien ennemy avoit conspiré & conclud avec le Gouverneur du fort du Mesnil, de le mettre dans ledit chasteau : ce qui fut revelé mesmes par le messager qui portoit l'advertissement. L'autre, des Cordeliers (a) de Metz, lesquels sous couleur que leur Chapitre general s'y devoit assembler, où devoient comparoir de leurs freres de toutes les provinces de la Chrestienté, avoient entrepris & machiné y faire entrer un grand nombre de soldats ennemis en habit de Cordeliers : & toutes sortes d'armes y devoient estre amenées, enfoncées dans des pippes

(a) Selon les Mémoires de Vieilleville (Tom. XXX de la Collection p. 5) la conspiration des Cordeliers, pour livrer Mets, fut découverte au mois d'Octobre 1555 : ainsi dans l'ordre où Rabutin place cet événement, il se trouveroit antidaté. Quant aux détails de cette conspiration, nous renvoyons le Lecteur au Tome XXX de la Collection p. 376 & suiv.

& tonneaux, comme si ce fussent vins & 1555
 provisions pour ceste assemblée. Puis estant
 fortie une partie de la garnison de metz à
 une allarme, que ceux de Theonville de-
 voient donner, tous ensemble sortiroient
 en armes & desferoient ce qui resteroit dans
 la ville, & sur l'heure se faisoient des portes
 pour y faire entrer une embuscade qui seroit
 prochaine de là. Il peult aussi estre qu'ils
 avoient quelque intelligence avec aucuns
 citadins de leans. Toutefois ceste leur mal-
 heureuse & maudite trahison fut decelée &
 averée par l'un de ces bons Religieux, qui
 fut guetté & expressement espié par quelques
 chevaux legers François, entrant & sortant
 à diverses & reiterées fois dans Theonville
 & non sans que chacun se soit grandement
 esmerveillé de la vulpine cautelle & meschan-
 ceté de tels hypocrites, estant un grand
 scandale pour tout cest ordre, faisant évidente
 preuve, que cest habit monastique & regulier
 sert bien souvent de couverture & parement
 à plusieurs énormes pechez & crimes : pour
 lesquels encourens l'aigreur de la justice di-
 vine & dont adviennent tant de maux &
 malheurs en ce monde. Combien que je
 m'asseure que les deffusdits conspirateurs (a)

(a) Lisez le genre de punition qui fut infligé à ces

1555. & traistres ont esté punis selon le merite de leurs faits.

Tout ainsi que ceste saison d'hyver estoit diversement variable & muable, aussi diversement tous les jours advenoient estranges & nouveaux accidens par tout le monde, & principalement en ceste partie de l'Europe : pource que estans ces deux les plus grands Princes Chrestiens irritez, & en guerre l'un contre l'autre, l'on peult facilement croire, & ne peult estre autrement, que les moindres, & ceux qui sont sous eux, n'eussent à souffrir en plusieurs sortes & manieres. Et quant à eux, encore que leurs personnes fussent en repos, & au milieu de tous plaisirs & passe-tems, si est-ce qu'ils travailloient continuellement en leurs esprits, pour subvenir & remédier aux affaires survenans, qui se presentoient journallement devant leurs yeux, tant pour leurs longues guerres, que pour la necessité où estoit reduit tout leur pauvre peuple, pour le soustenement & maintien d'icelles. Aufquelles toutefois chacun d'eux vouloit donner si bon ordre, que de n'estre point surpris : ou que par faulte d'avoir prévu, l'un se peust avantager sur l'autre. Parquoy ne fault douter qu'ils ne fissent tout

Cordeliers, Tom. XXXI de la Collection p. 33.

devoir , & qu'ils n'employassent tous leurs 1555.
amis , & serviteurs , pour appareiller & mettre
tous preparatifs : afin qu'advenant la saison ,
se trouvassent tant plustost prests , ou d'affail-
lir , ou de se defendre , selon que le moyen
& occasion se presenteroient : comme il ad-
vint. Car sur l'advenement du printemps, estant
semé par la France ce bruit , que les Im-
periaux commençoient à sortir en campagne,
pour endommager les pays du Roy : telle-
ment qu'on disoit qu'ils s'amassoient en gros
nombre au Cambresis pour entrer en Picardie,
& devers Namur , pour venir essayer s'ils
pourroient recouvrer Mariembourg : le Roy
estant à Fontainebleau (après le solennel
festin des nopces du Comte de Vaudemont
(a) , & de Mademoiselle de Nemours) sur
le commencement de Carefme envoya devers
la Picardie M. le Marechal de Saint-André,
son Lieutenant en l'absence de M. de Ven-
dosme : & avec luy allerent M. de Nemours,
le Vidame de Chartres , le Reingrave , &
plusieurs Gentilshommes & Capitaines. Les-
quels aussi-tost y estre arrivez , ayans assemblé
toutes les garnisons de la frontiere , entrerent

(a) Nicolas de Vaudemont , oncle du jeune Duc
de Lorraine , & Jeanne de Savoye , sœur du Duc de
Nemours.

1555. dedans la Comté de Saint-Pol, & le bail-
lage de Hedin, pour derechef les ruiner :
ſçachans certainement que tous les vivres
venoient de là, que ceux du fort du Meſnil
pouvoient recouvrer. Et ce fait, coſtoyans
l'Artois, & y faiſans tout le degaſt qui leur
eſtoit poſſible, feignirent & firent ſemblant
de ſe vouloir retirer. Mais eſtans ſeulement
advertis que au Chateau (a) Cambreſis eſtoit
logé un nombre d'Eſpagnols, & quelques
autres compagnies de gens du pays, en une
nuict les allerent ſurprendre ſi caute-
ment & ſecrettement, qu'au point du jour, & chan-
gement du guet, furent eſchellez & aſſaillis
de toutes parts: & n'eurent meilleure advis
ne moyen, que de ſe ſauver & ſortir où ils
trouvoient les paſſages délivrés & ouverts :
meſinement les Eſpagnols, auxquels fut faite
bonne guerre & gracieux traitement. Le ſur-
plus de ceux du pays qui ſe trouverent en
teſte, & qui s'eſtoient mis en deſenſe, à la
furie furent exécutez, & mis au fil de l'eſpée.
Après tout cela, pour autant que ce lieu
ſembloit fort propre à l'Empereur pour y
aſſembler un camp, à raiſon des commo-
ditez de toutes choſes qu'il y pouvoit avoir

(a) Dans les traductions de M. de Thou on lit le
Catelet, au lieu de Cateau Cambréſis.

& recouvrer, ruinerent ceste petite villette. 1555.
 & quelques endroits de ceste belle maison
 de l'Evesque de Cambray.

Devers Champagne fut renvoyé M. de Bordillon, comme Lieutenant du Roy en l'absence de M. de Nevers : & avec luy alla le Marquis d'Albeuf (a), que suivirent les Seigneurs de Montpefat (b), de Cursol (c), de Suze (d), le Pelou & autres Gentilshommes & Capitaines. Où si-tost estre arrivez, pareillement assemblerent toutes les garnisons, tant de cheval que de pied : & sçachans que dedans Mariembourg y avoit faulte de vivres, nonobstant les grandes neiges & pluyes, y menerent gros nombre de chariots & charrettes chargées de farines, de vins, & toutes autres munitions. Puis cependant que ceux de là dedans se fournissoient de bois pour se chauffer, passerent outre jusques à Cimetz, en délibération de forcer & desfaire quelques ennemis qui s'y estoient remis pour nuire à ceux de Mariembourg. Ce que toutefois ne trouverent, l'ayant quitté & abandonné,

(a) René de Lorraine, Duc d'Elbœuf.

(b) Melchior Desprez de Montpezat.

(c) Antoine de Cursol.

(d) François la Baulme de la Sufe.

1555. pour avoir ouï nouvelles de ceste venue : dont le feu y fut mis partout & en tous les villages des environs. Mais pource que ceux de Saultour cognurent ou furent advertis qu'on n'avoit point de grosse artillerie capable à faire bresche, ne se voulurent rendre, & ont tousjours tenu fort. Cela fait, noz gens s'en retournerent en leurs garnisons, & depuis à plusieurs & diverses fois ont tousjours continué de remplir Mariembourg de force vivres & provisions.

Au milieu de tous ces troubles, le vingt-troisiesme de Mars, Pape Jules troisiesme décéda de ce siecle, après avoir fait tout ce qu'il avoit peu pour reparer la faulte dont il estoit autheur : s'estant efforcé, avant mourir, d'appointer ces deux grands Princes qu'il avoit ainsi divisez (1). Et peu de jours ensuivans, au conclave, par trente-sept Cardinaux, sans longues difficultez, mais (comme je croy) par inspiration divine, fut esleu & publié Pape le Cardinal Marcel Cervin de Montpolitian, du tiltre de Sainte - Croix, Boulonnois, le dixiesme d'Avril, intitulé Marcel deuxiesme, qui ne demeura que vingt ou vingt-deux jours en ceste dignité : ayant esté empoisonné (selon la publique opinion) pource qu'il estoit trop homme

de bien, & qu'à son nouveau advenement 1555. & création il avoit cassé & aboli tant de superfluitez de gardes & honneurs, que les premiers Saints Papes n'avoient point, & que les modernes ont voulu avoir, quand ils se sont veuz riches des biens que les Empereurs & Roys leur avoient donnez : desquels en après se sont aydez contre eux, pour leur faire la guerre, où se sont alliez aux uns, pour tascher à ruiner les autres. Peu de jours après s'estans derechef les Cardinaux rassemblez au Conclave, le Jeudy vingt-troisiesme de May, jour de l'Ascension, firent élection du Cardinal Jan Pierre Caraffe, dit Théatin, Neapolitain, de la noble & ancienne maison des Caraffes, intitulé Paul quatriesme (2), que l'on avoit tousjours tenu homme de bien & de grand sçavoir & éloquence.

Donques on a peu voir une partie des adversitez & accidens qui survenoient en aucuns endroits & contrées des Gaules, sans que nous ayons encore aucunement parlé d'une infinité d'autres, desquels tout le reste du monde estoit frappé & esmeu. Comme des innombrables préparatifs que le Grand Sulyman (a) de Turquie mettoit sus pour

(a) Cette expédition de Soliman contre la Perse se

1555. esbranler & envahir toute la Chrestienté ? ayant dompté & rendu tributaire son plus proche & fort ennemy, le Roy de Perse. Comme des ligues (a) & partialitez d'Italie, favorables à l'un de ces deux Princes, pour lesquels beaucoup de villes, chasteaux & bourgs ont esté destruidts & ruinez, & infinité de corps & d'ames mises à perdition. Je n'ay rien dit aussi des divisions & guerres sociales (b) de la Germanie, causées & meues, tant pour les departemens, donations, bannissemens & confiscations, que l'Empereur avoit fait des plus grands de ceste nation, après les guerres qu'il avoit eues contre eux, que des Potentats (c) & grands Seigneurs seculiers, contre les Eves-

fit en 1548: elle n'eut pas le succès brillant que lui donne Rabutin. Le Monarque Persan, loin de se rendre tributaire, repoussa les Turcs. Il paroît que Rabutin a confondu ce Prince avec son frère, qui, pour obtenir la protection de Soliman, put fort bien s'assujettir à un tribut.

(a) Par ces ligues & partialités en Italie, l'Auteur entend la guerre de Parme.

(b) Il s'agit ici de la ligue de Smalkalde & des suites qu'elle eut.

(c) Rabutin veut parler de la guerre civile allumée en Allemagne par le Margrave Albert de Brandebourg. Tous ces évènements ont été développés précédemment.

ques & Ministres de l'Eglise : & de mesme 1555. pour le fait de nostre religion : remettant ceste charge à quelque plus docte personne que moy , & de plus grande autorité, & qui auroit veu & sceu toutes ces choses certainement. A tout cela on pourroit encore adjouster les grandes esmotions & mutinemens des Anglois à la réception (a) du Roy d'Espagne, leur nouveau Roy. Pour lesquelles l'Empereur se trouva d'autant plus esloigné du secours qu'il en esperoit promptement, que ceste alliance luy sembloit commode pour facilement dresser entreprises au desavantage des François : esperant, pour cause qu'anciennement les Anglois estoient appellez anciens ennemis des François, tant plus facilement les pouvoit induire à ceste inveterée inimitié par le moyen de son support & grandeur (nonobstant que peu auparavant, du vivant de Edouard, leur dernier Roy, fussent entrez en leur alliance & confédération); & par ce moyen se promettant que avec les Flamens & Hennuyers qui nous appareilleroient forte guerre par

(a) Tous ces faits antérieurs à l'époque, que Rabutin parcourt en ce moment, sont éclaircis dans les Observations numéros 1 & 2 du Livre précédent de ces Mémoires.

1555. terre, & les Anglois par la mer, nous pourroit tenir en telle subjection cette part, que tant plus un autre accès & advenue sur nous, luy seroit ouverte & facile. Mais tout luy advint au rebours & contre son opinion : car après la consommation de ce mariage du Roy d'Espagne, son fils, avec nouvelle Royne d'Angleterre (a), sa tante, à telles conditions que chacun sçait : il fit tous les efforts qui estoient en sa puissance, pour tenir presté une armée de mer, avec laquelle il fut amené & conduit en Angleterre. Où si-tost qu'il fut descendu, au lieu d'estre receu avec grands honneurs & triumphes, & estre bien venu & salué comme Roy, trouva partie de ce Royaume divisé en armes, des grands Seigneurs tenans le party de la Royne contre le populaire mutiné, pour ne vouloir accepter un Roy estrangier à leur commander, mais un qui fust de leur nation & origine. Tellement que peu de jours après son arrivée (3), le ferrèrent & faisirent de si près, qu'ayans deffait & tué partie d'un nombre d'Espagnols qu'il avoit amenez avecques luy

(a) Marie, Reine d'Angleterre., étoit cousine germane de Charles-Quint, & tante à la mode de Bretagne de Philippe II. C'est sans doute dans ce sens que Rabutin l'entend.

pour

pour sa garde , le contraignirent avec sa femme se retirer en la forteresse de Londres, où ils ont demeuré quelque temps pour éviter la fureur de ce monstre populaire. En laquelle il a assez longuement opiniastré : encore que la Roynie ait fait décapiter Nortembelland , Gouverneur du pays , mourir plusieurs de ses adherans , & punir rigoureusement les plus coupables qu'elle peut attrapper : & que depuis l'Empereur se soit essayé de les appaiser & attirer avec promesses grandes & toutes sortes de blandimens : ce neantmoins ne les a peu convertir à advouer leur naturel Roy & Seigneur , estans assez advertis de ses ruses , & cognoissans la présomptueuse audace des Espagnols , ne à se déclaire pour lors ennemis des François , sçachans bien qu'ils n'ont voisins plus prompts & prochains à les secourir en leurs dangers & affaires , ny plus aspres & belliqueux , où ils se seroient autrefois declairez contre eux. Depuis advint qu'un certain nombre de navires & vaisseaux marins , armez de quelques Flamens , & peult - estre d'aucuns Anglois (à raison qu'il est fort difficile qu'en la commune d'un pays il ne s'en treuve de plusieurs ligues &

1555. partis, mesmement où ils sentent recouvrer quelque profit, ou des pauvres & fuitifs, qui esperent parvenir & s'aggrandir, ou retourner en leurs biens & liberté) fit descente en aucuns endroits de la coste de Normandie, specialement en la province de Caux. Et pource que promptement on fit entendre au Roy que c'estoient Anglois, doutans qu'ils se fussent declairez ennemis, soudainement fit arrester par tous ses ports les Marchands & vaisseaux Anglois qui y furent trouvez : & la traite qui leur avoit esté accordée de grande quantité de bleds & vins, declairée nulle & enfrainte. Ce que leur Ambassadeur, qui lors estoit encore à la Cour, leur fit sçavoir en diligence : mais eux ignorans, & non coupables de ceste exécution, s'excuserent envers le Roy, & justifierent avec bonnes raisons, faisans déclaration, ce avoir esté fait à leur desceu, offrans que là ou en leur pays se trouveroient personnes qui y auroient assisté, ou donné port ou faveur, d'en faire exemplaire punition, voulans perséverer en l'alliance & amitié du Roy (4). Ce que d'avantage ils confirmerent en leurs estats, qu'ils assemblerent en ce temps : protestans oultre plus, de n'advouer ne proclamer le Roy d'Espa-

gne, leur Roy, jusques à ce qu'il auroit hoir 1555.
 masse de leur Royne.

Ainsi demeura l'Empereur frustré du secours qu'adonc il attendoit des Anglois : & son fils & sa femme, en doute & peine pour les seditions & guerres intestines de leur pays. A quoy cherchans tous moyens de remede, & considerans bien qu'il estoit impossible d'en venir à bout, sans que l'Empereur & le Roy fussent amis, ou pour le moins sans une couverture de paix ou trefves, chercherent occasion d'inviter le Roy, avoir commiseration de la tranquillité de l'Eglise & du bien public : advertissans le Roy Philippe & la Royne d'Angleterre, sa femme, par leur Ambassadeur, qu'ils avoient une entiere & parfaite affection de vivre en paix avec luy : & feroient enforte qu'ils moyenneroient une perpetuelle union & concorde entre l'Empereur & luy, se faisans reciproque restitution de ce qu'ils se detenoient les uns aux autres. A la conduite de cest œuvre se presenta derechef le Cardinal Pol d'Angleterre, qui l'an precedent (ainfi que j'ay desjà dit) estant envoyé Legat de Pape Jules troisieme, s'estoit mis en tout devoir de les appointer : & ce que n'ayant peu resouldre, estoit passé en Angleterre,

1555. en intention de réduire & remettre à l'ancienne religion de l'Eglise ce peuple, qui dès le vivant de leur Roy Henry, dernier de ce nom, avoit adheré & receu la nouvelle doctrine que l'on a appellé Luthérienne. Mais prévoyant que mal-aisément les en pourroit distraire ne retirer, à cause que les principaux Princes & Seigneurs du pays occupoient & usurpoient les possessions & domaines des Eglises, qu'ils ne vouloient quitter & rendre, se parforça de plus profonde & affectionnée intention, inventer & chercher tous moyens & conditions à pacifier ces deux Princes, & les ranger & faire convenir à ceste raison, d'avoir plus en recommandation la Religion & Eglise Chrestienne, & le bien public, qu'une privée & péculiere ambition : si que se faisans amis, fussent auteurs d'admettre la paix de Dieu entre luy & son peuple. En quoy si bien besongna, que tous deux consentirent d'entrer en termes d'amiable justice & équité, en se faisans mutuelle restitution en tous droicts : estant ce bon (a) Cardinal de cest

(a) Ce Prélat montra sa bonne foi, & son amour pour l'humanité, puisqu'à cette époque, pressé par ses amis de se rendre au Conclave, où il s'agissoit de l'élire Pape, il refusa d'aller à Rome. Il crut qu'en parvenant

arbitrage, comme un commun & équitable 1555.
 médiateur : & croy fermement que si fraude
 y avoit d'un costé ou d'autre, que ce n'es-
 toit de son advis & consentement. Dont ne
 fault douter que par toute l'Europe n'en
 fust demenée une joye & allegresse indicible,
 pour l'espérance que chacun avoit, d'obte-
 nir & recouvrer ceste desirée paix, comme
 si (selon lediè du Psalmiste) *justice & paix*
se deussent baiser & embrasser. Et par toute
 l'Eglise des fideles Chrestiens estoient adres-
 sées à Dieu prieres & oraisons, en jeusnes
 & toute mundicité (a) de l'esprit : afin
 d'obtenir sa grace, à ce qu'elle dirigeast &
 conduisist les pas & affections de ces Princes
 en bonne paix & concorde.

Ces choses eurent si bon commencement,
 que le vingt-troisiesme (b) de May, au vil-
 lage de Marc ; entre Ardres, Calais & Gra-
 velines, se trouverent le Cardinal Pol d'An-
 gleterre, l'Evesque de Vuichestre (c), Chan-
 celier d'Angleterre, les Milords d'Arondel,

à donner la paix à tant de nations, il feroit plus de bien
 aux hommes, qu'en recevant la Thiare.

(a) Pureté.

(b) De Thou (Liv. XV) date ces conférences du
 même jour. Selon Robertson ce fut le 21 Mai.

(c) Etienne Gardiner, Evêque de Winchester.

1555. Grand-Maître dudit Royaume, & Paget (a), & le Seigneur Palmier (b). Les deputez pour l'Empereur estoient le Duc de Medinaceli, l'Evesque d'Arras, le Comte de Lallein, le Seigneur Viglino (c), President du Conseil privé de l'Empereur, le Seigneur Briarre (d), President de Malines, & le Secretaire Bave. Pour le Roy estoient le Cardinal de Lorraine, M. le Connestable de Montmorancy, les Evesques de Vannes (e) & d'Orleans, & le Secretaire de l'Aubespine. Avec ce, plusieurs grands Seigneurs & personages d'autorité, tant de ceux qui y furent appelez & mandez pour la decision d'une affaire de si grande importance, que d'autres de chacun party, qui tenoient à singulier honneur

(a) Le Lord Paget.

(b) Ce Seigneur Palmier n'est nommé dans aucun des écrits du tems qui font l'énumération des plénipotentiaires Anglois.

(c) Hierosme Viglius, Seigneur de Swichem Président du Conseil secret.

(d) M. de Thou (Liv. XV) parle d'un Nicolas Bravenus, Président du Conseil de Malines : mais il ne fait aucune mention ni du Seigneur Briarre, ni du Secretaire Bave.

(e) Charles de Marillac, Evêque de Vannes, n'y étoit pas, selon Beaucaire (Liv. XXVI, p. 870.)

& plaisir se trouver à la confédération & 1555.
 perpetuelle alliance de leurs Princes &
 maistres. Et là toutes causes furent debat-
 tues, & les droicts de chacun costé mis en
 avant & alleguez : avec plusieurs cérémo-
 nies (5) & particularitez que n'ay voulu icy
 deduire partialement & de mot à mot, pour
 estre choses trop prolixes & de petite uti-
 lité : ains ay seulement voulu discourir brie-
 vement les principaux poincts & articles
 d'où dependoit leur différent, & ce que sur
 cela a esté repliqué par leurs commis & de-
 putez : afin qu'on puisse facilement juger
 d'où venoit la faulte, & auquel devoit estre
 le tort donné, pourquoy la paix n'ait peu
 estre conclue & faite. Après toutes disputes
 d'une part & d'autre, tant avec M. le Legat
 & deputez Anglois à part, qu'avec les Im-
 periaux & tous ensemble : finalement cest
 effect tomba en tel poinct, que l'Empereur
 avoit donné charge & commandé expresse-
 ment à ses gens de ne faire aucune resti-
 tution au Roy de chose qu'il luy detenoit
 avant ces dernieres guerres : principalement
 du Duché de Milan, qu'il dit luy avoir esté
 adjugé par autres premiers traictez. Deman-
 dant outre plus, avant que venir à aucun
 accord, que le Roy luy rende & restablisse

1555. tout ce qu'il a gagné, non-seulement sur luy, mais ce qu'il detient d'autruy depuis cesdites guerres : &, quoyque ce soit, qu'il remette M. de Savoye en ses pays. Offrant en satisfaction de ce, le mariage de Dom Carso, fils du Roy d'Espagne, son fils, avec Madame Isabelle, fille aînée du Roy : pour le dot de laquelle il prendroit la querelle que le Roy prétend audit Duché de Milan, ou il renonceroit : & pour le surplus donneroît au Roy le Comté de Charrollois, en récompense de Teroenne, & le fort du Mesnil pour Hedin, qu'il vouloit & entendoit estre demoli, comme il consentoit de grace de l'une des places siennes, à sçavoir ou d'Yvoy, Danvillé ou de Montmedy. Sur cela, après plusieurs controverses, après diverses remonstrances proposées par les deputez du Roy, faisans entendre qu'il n'y avoit aucune apparence d'équité ès demandes de l'Empereur : enfin, pour plus apertement faire paroître qu'ils ne demandoient qu'occasion d'avoir paix, ont declairé résolument que pour la confermer & stabiliter plus durable, il estoit necessaire que ce fust en rendant rendre, & en retenant retenir, sans faire difference des vieilles & nouvelles conquestes : car les vieilles playes estoient

renouvellement, & celles qui avoient ren- 1555.
 tamé les premières, & qui les pouvoient
 guerir. Toutefois ne pouvans les parties là
 dessus s'accorder, fut trouvé un expedient
 par le Cardinal d'Angleterre & deputez An-
 glois, desireux de la tranquillité universelle;
 à sçavoir, que le Roy trouvast bon laisser
 juger par le Concile, la querelle de Milan
 & celle de Bourgogne, aussi celle du Duc
 de Savoye : en le restituant neantmoins en
 ses pays, & retenant les places fortes, en
 le recompensant autre part, moyennant le
 mariage de luy & de Madame Marguerite,
 sœur du Roy. A quoy a esté respondu par
 les François, qu'ils avoient tousjours dit estre
 contens que toutes querelles vieilles & nou-
 velles, qui concernoient les Princes, fussent
 jugées par le Concile, sans les specifier :
 & quant au Duc de Savoye, que lorsque
 l'Empereur feroit raison aux alliez & amis
 du Roy, comme au Roy de Navarre, au
 Duc de Parme & autres interessez, le Roy
 feroit le semblable. Sur laquelle responce
 les Imperiaux demanderent cinq jours, pour
 en advertir l'Empereur : lesquels finis, & sa
 responce venue, n'ont jamais parlé que d'en-
 tendre aux trois premiers articles : essayans
 cependant tirer ce negoce & dispute en

1555. longueur, pour attendre l'opportunité propre d'endommager le Roy, & l'issue de l'entreprise que le Duc d'Albe avoit mis sus pour recouvrer le Piedmont. Ce qu'estant cogneu par les François, se sont departiz & retirez, après avoir prins congé amiablement les uns des autres, & avoir très-affectionnement remercié ledit Legat, Cardinal d'Angleterre, & les deputez Anglois, du bon & grand devoir où ils s'estoient employez pour conduire ce saint œuvre à bonne fin : & qu'eux ayans ouy & entendu les raisons de chacun costé, ils pourroient recueillir & juger auquel le droit devoit appartenir, & de la raison où le Roy s'estoit soubmis : estant tousjours prest de se laisser conduire à honneste party, quand il se presenteroit. Pourquoy le Seigneur de Noailles (a) estoit sur le lieu où les choses avoient esté commencées, auquel ils pourroient faire sçavoir ce que surviendroit de nouveau pour

(a) Le sieur de Noailles étoit Ambassadeur en Angleterre ; & l'assemblée des Commissaires à Marcq étoit son ouvrage : cet habile négociateur, voyant la disposition des esprits, avoit eu la sagesse de ne point entamer les fonds des choses ; & il s'étoit contenté de convenir du lieu où l'on s'assembleroit.

le bien de la paix, où le Roy ne fermeroit 1555.
jamais l'oreille.

Tel fut le commencement d'une très-grande espérance de paix, & triste & ennuyeuse l'issue : & la départie inutile de tant de grands Seigneurs, qui s'estoient assemblez & entremis pour la traiter, a esté cause d'un grand defespoir entre tous les peuples de ces Princes, de pouvoir de longtems recouvrer pareil moyen de repos : se desfiant un chacun de voir finer (a) son aage avec paix, s'il ne plaist au Dominateur de toutes choses, de son infinie & immense pitié & misericorde la nous envoyer de là sus : car de la tirer d'entre les hommes est impossible, pour la division des régnes, & la merveilleuse avarice dont tout le monde est embrasé, & tous genres de pechez si exécrables & énormes, que je m'esmerveillerois comme il nous chastie encore si doucement, & qu'il ne confond & abyfme tout ce siecle, si je ne sçavois que ne voulant ainsi perdre l'œuvre de ses mains, que son fils a recouvré à si inestimable prix que de son propre sang, il attend & nous présente tous moyens de conversion & recognoissance de luy & de sa bonté. Vray est qu'on doit douter qu'après

(a) terminer.

1555. avoir longuement attendu, ayant fondé noz cueurs endurciz à malice, il ne nous visite en extrefme rigueur, & que de gravité de punition il ne recompense sa longue attente. Veu mefmement que, nonobstant le travail de la guerre, & divers autres perils & accidens qui surviennent journellement sur nous, qui font les monitions & advertiffemens de Dieu, il n'y a nulle apparence d'amendement : mais plustoft, outre les vices communs, l'on n'entend parler que de toutes fortes d'heresies, d'atheistes, épicuriens, parricides, sodomites, apostats & interdits. A bref dire, je croy que sont revenus les jours ausquels le bon Helie disoit : *Seigneur, il n'y a depuis le grand jusques au petit qui ne t'ayt delaiissé, pour decliner à mal & toute iniquité.* Voilà qui est à mon jugement cause que nous ne pouvons recouvrer la paix. Quant à alleguer à cela l'obstination des Princes, & que ce que l'Empereur en a fait estoit une couverture & expectative pour donner tant meilleur ordre à ses affaires, qu'il cognoissoit estre en mauvaise disposition : encore qu'il fust vray, si nous venons à considérer que les cueurs des Princes sont en la main de Dieu, avec laquelle ils combattent, & sont victorieux ou vaincus (ainsi

que quand Moÿse tenoit sa main haute, les enfans d'Israël vainquoient leurs ennemis aux deserts, & quand elle s'abaissoit, estoient vaincus), on jugera qu'il peut rompre & froisser les Monarches, Empereurs & Roys, *comme un potier de terre fait son pot, & de la mesme masse & estoffe en redresser autres, & les prevenir en leurs cogitations & pensées.* Comme l'on cognoistra, s'il est considéré que l'Empereur au commencement estoit en la meilleure volonté qu'on eust peu souhaiter, pour estre conduit en toutes voyes d'équité, où de luy-mesme s'estoit offert : comme pareillement le Roy s'y estoit converty, en parfait desir de préférer l'union & utilité publique à son particulier. Davantage, que ce bon Cardinal divinement inspiré estoit introduict à avoir trouvé tous moyens de les appoincter : ce qu'il avoit desjà si prudemment conduict, qu'il n'y avoit (je suis certain) homme qui ne s'assurast de veoir la paix. Puisqu'à tout cela on vienne rapporter comme tout à un coup l'Empereur se changea & esloigna de toute raison, le Roy se prepara de poursuivre son droit avec les armes, qu'il avoit amiablement requis avec justice : les Anglois se départirent pour continuer & perseverer en leurs divi-

1555. fions & partialitez : on trouvera que toutes ces choses estoient œuvres divines, & les merveilleux & estranges jugemens de l'Omnipotent, contre lesquels rien ne peuvent toutes les puissances humaines : & en cela ne sçauroient noz excuses donner couleurs n'y artifices : car tant qu'il luy plaira, la guerre durera : & quand il sera satisfait de nous avoir puniz, selon sa justice, lorsqu'il nous verra retourner à luy, & que garderons ses commandemens, il nous donnera (ainsi que luy-mesme a dit) tout bien & toute felicité.

Maintenant que j'ay nuement (a) & selon la verité descrit le fait de ceste proposition de paix, sans y avoir adjoulté aucun fard ny palliation pour farder & colorer nostre querelle : sans aussi y entremesler plusieurs articles, comme de la reddition des prisonniers, & trafiques des marchandises : afin de rendre ma narration plus brefve & moins odieuse, je reprendray la suite de mon his-

(a) On auroit dû supprimer une partie de ces réflexions : mais il nous a semblé que, quoiqu'elles ne tiennent point au corps de l'histoire, elles s'y lient naturellement. D'ailleurs elles marquent la physionomie de l'Auteur ; & sous ce rapport nous n'avions pas le droit d'y toucher.

toire, & diray ce que durant ceste assem- 1555.
blée a esté fait en noz parties de la Gaule
Belgique, & ce que depuis est ensuivy. Le
Roy, combien qu'il fust en termes de paix,
ne voulant estre surpris, tenoit unies & ser-
rées toutes ses forces, faisant après les monf-
tres d'Avril temporiser en garnison toute
sa gendarmerie : & n'y avoit que quelques
compagnies de cavallerie legere, & celles
de gendarmerie de M. de Nevers & de M.
de Bordillon, qui furent envoyées au gou-
vernement de Champagne : tant pour tenir
escorte aux vivres qu'on menoit à Mariem-
bourg, que pour asseurer la frontiere de
certain nombre d'ennemis, qu'on disoit s'af-
sembler devers Namur, & au pays de Lie-
ges, qu'on doutoit vouloir dresser quelques
entreprises (a) ceste part sous couleur de
ceste paix. Laquelle doute croissoit tous les
jours par les rapports qu'avions ordinaire-
ment, comme à la verité leur nombre mul-
tiploit de heure à autre : & sceusmes comme
les vieilles bandes espagnolles y estoient
arrivées. A ceste cause furent renforcées les
garnisons de ceste frontiere, & sans faire
bruit on y envoya nouvelles compagnies de
gens de pied & de cheval pour les souste-

(a) De ce côté.

1555. nir, s'ils eussent voulu user de surprises. Dequoy (peut - estre) advertiz, entrèrent en pareille doute de nous qu'estions d'eux : mesmement s'esleva un bruit que devions aller brusler les deux Givets, & tout le plat pays de l'environ, & ruiner quelques petits forts qui nuisoient à Mariembourg, où (selon qu'aucuns ont voulu dire) l'on trouva ceste ruse pour mettre hors de Namur les Espagnols & autres gens de guerre qui y estoient logez, & qui y vivoient à discrétion. Pour autant qu'ils s'estoient mutinez, à cause qu'ils n'avoient esté payez, & n'avoient receu leur solde d'un fort long temps : pourquoy ils menassoient & murmuroient de piller & saccager ceste grande & riche ville. Tant y a, en quelque sorte que ce soit, que s'estans renforcez au nombre de dix-huit ou vingt mille hommes de pied, tant de gens de guerre, que des communes du pays, & de trois à quatre mille chevaux, à la conduite de Martin Rouffan (a), suyvans la riviere de Meuse, se vindrent parquer aux deux Givets, qu'ils avoient choisiz comme lieux commodes, pour recouvrer aisément toutes munitions & appareil de guerre, par le cours de ceste

(a) Martin Van-Roffen.

riviere :

riviere : auffi pour nous defendre le pas- 1555
 sage & entrée de leurs terres. Parquoy des-
 lors commencerent à bastir, pour plus le
 affeurer, un fort sur une haute montagne,
 au pied de laquelle flotte ceste grosse riviere
 de Meuse, joignant le port de Givets deçà :
 au sommet de laquelle desjà un Comte d'Agimont
 en avoit voulu construire un, & y
 voit-t-on encore quelques fondemens, que
 l'Empereur ne luy voulut permettre para-
 chever. Et quant & quant, peu de jours
 après y estre arrivez, firent des courses au
 long de cette frontiere, devers Maubert-
 Fontaine & Aubenton, & meirent le feu
 en deux villages, l'un nommé Tarzy, &
 l'autre Anteny. De toutes ces choses estant
 M. de Bordillon adverty, qui lors estoit à
 Mesieres, à la fortification de laquelle il
 faisoit besongner en extrefme diligence,
 l'ayant mandé au Roy, fit promptement
 ferrer dans les villes & lieux tenables, toutes
 les garnisons de cheval & de pied, qui es-
 toient espanchées & eslargies ès villages,
 pour le soulagement du commun peuple,
 afin de trouver vivres plus commodément :
 à raison que les avoines & fourrages estoient
 adonc fort rares & chers. Et d'autre part
 envoyoit journellement certaines compa-

1555. gnies legeres, courir & recognoistre le plus près du camp de l'ennemy qu'il leur estoit possible, pour prendre langue, & sçavoir des prisonniers qu'ils faisoient, quelle estoit leur délibération, & ce qu'ils vouloient entreprendre. Au dire desquels estoit malaisé d'asseoir bon jugement, disans les uns que c'estoit pour garder leur pays, les autres, qu'ils propoisoient d'assiéger Mesieres, les autres Mariembourg : & se trouvoient en différentes & contraires paroles, mesme-ment les espions n'en pouvoient asseurer aucune chose certaine. Et neantmoins ne desistoient quelquesfois à faire courses le long de la frontiere, où ils pensoient avoir du meilleur, voire jusques à se hazarder de venir fourrager aucuns villages assez près de Mesieres, d'où ils emmenerent grand nombre de bestail & meubles : partie duquel fut recouvert par ceux de la garnison de Mariembourg, qui en ayans esté advertiz, leur coupperent chemin, & les destroufferent, & non sans se estre furieusement & bravement escarmouchez les uns & les autres.

Or nous estions desjà bien avant au mois de Juin, avant qu'on peust sçavoir certainement quelle fin & conclusion se resoul-

droit en ceste assemblée : & tenoit-on par 1555. toute la France assurement que nous aurions la paix, ou la trefve. Toutefois le Roy, qui avoit advertissement d'heure à autre, de tout ce qu'estoit traité, estant desjà tout arresté ce qu'il vouloit ou n'entendoit pas estre accordé : ayant sceu nouvelles de cest amas & descentes d'ennemis, envoya en diligence M. de Nevers en son Gouvernement, luy ordonnant très-expressément, entre toutes autres choses, de fournir & munir Mariembourg si abondamment de tout ce que y seroit nécessaire, que ceux qui seroient dedans, n'eussent occasion de se rendre pour aucun defect, s'il advenoit que l'Empereur voulust convertir toutes ses forces pour la recouvrer. Peu de jours après son partement, luy envoya renfort de quatre à cinq cens hommes d'armes, & autres compagnies de fanterie, qu'il départit & logea tout au long de cette frontiere le plus commodément qu'il y fut advisé, & selon que le besoing le requeroit. Puis, après avoir prudemment donné ordre aux affaires plus nécessaires, advisa avant tout autre satisfaire & exécuter la charge que le Roy luy avoit si affectionnement enjoint. Et pource, estant au Chesne Populeux, manda

1555. venir devers luy le fleur de Bouran, qui lors estoit à Rhetel, Commissaire - General des vivres de Champagne & Luxembourg, auquel il commanda assembler audit Rhetel le plus qu'il luy seroit possible, de farines & vins, pour estre charriez dans un jour ou deux ensuivans. Ce qu'estant desja prest, assemblé & enfoncé, comme fait d'homme sage, & propre à telles charges : à son assurance au mesme instant ce Prince en chargea à tous les Capitaines de gendarmerie, cavallerie & fanterie, qui pareillement estoient venus devers luy à son mandement, qu'ils eussent à tenir toutes leurs compagnies prestes & préparées pour marcher dans vingt-quatre heures, qu'ils seroient advertis. Et afin que ceste entreprise fust tenue plus secrette, & ne peut estre legement descouverte par le bruit de ceux qui seroient les levées des charrois, dès le jour & la nuit mesme, fit ferrer tant de charriots & charrettes, qu'on pouvoit trouver en l'estendue du Comté de Rhetelois & du village, & pareillement des plus prochains villages de Champagne, qui furent menez quant & quant à Rhetel, & là aussitost chargez, & d'un mesme train leur feiton prendre le droit chemin à Maubert-

Fontaine, où semblablement à point nommé 1555. se trouvèrent vingt enseignes de Fanterie Françoise, vieilles & nouvelles : ainsi que fait le Prince le soir mesme, qui estoit du quatorziesme de Juin, estans toutes les autres compagnies de gendarmerie & cavallerie, logées aux prochains villages d'alentour, & ès environs de sa personne. Auquel lieu ayans seulement sejourné environ deux ou trois heures pour prendre haleine, & repaître nous & noz chevaux, environ les neuf heures de la nuit, en partismes à l'advertissement d'un coup de canon : comme aussi feirent la cavallerie legere, les gens de pied, & tous les charrois. Le tout tenant ordre, comme si nous eussions voulu au partir de là aller aborder & combattre noz ennemis : selon que, pour en parler au vray, estoit bien requis à si scabreuse & dangereuse entreprise que ce Prince avoit deliberé mettre à fin, ayant un tant gros nombre d'ennemis prochain de nous : lesquels estans advertis, sur le chemin allant ou retournant, nous pouvoient rencontrer & facilement tourner (a) en rotte (mesmement en tels destroids & chemins difficiles des bois, de large & grande estendue, qu'ils

(a) Mettre en déroute.

1555. cognoissent & frequentent coustumierement, pleins de forts tailliz, ruisseaux dangereux, vallées & montées difficiles & penibles) si la discipline militaire n'y eust esté prudemment observée. De laquelle conduite j'ay bien voulu en cest endroit dire ce que j'en ay peu voir, apprendre & retenir d'aucuns experimentez Capitaines, à qui je en ay ouy parler : selon aussi que j'ay quelques fois leu que *les Romains* en ont usé anciennement en tant de longues & loingtaines guerres, allans assaillir leurs ennemis en pays estranges, ou aucunesfois n'estoient pas les plus forts : parquoy leur estoit de necessité inventer & practiquer nouvelles ruses : ou pour le moins se ranger & tenir si serrez en telle ordonnance, qu'encore qu'ils fussent chargez & couverts de plus gros nombre, se pouvoient neantmoins le plus souvent sauver & retirer. Telle donc l'ordonnance que ce Prince fit tenir à sa petite armée, allant à cest avitaillement. Premièrement furent envoyez devant les coueurs, pour descouvrir & recognoistre tous les passages, au nombre de trois cens, partie harquebustiers à cheval, François, partie Anglois & Escossois, soldats fort duits (a) à ce mestier,

(a) Bien exercés.

soubs la charge (ce me semble) de M. de 1555
 Sanfac, que suyvoit d'assez près le Marquis
 d'Elbeuf, Prince proueu de hardiesse, &
 toute autre vertu, avec sept ou huit cens
 chevaux-legers dont il estoit Général : &
 après luy M. de Bordillon, qui menoit
 l'avant-garde au nombre de deux cens
 hommes d'armes, & à sa queue huit en-
 seignes de fanterie, desquelles tous les cor-
 celets & piquiers marchoient dix à dix de
 front, & leurs harquebusiers estendus &
 esslargis des deux costez du chemin, & à
 leurs flancs : les deux autres enseignes,
 faisans le nombre de dix, estoient mises aux
 deux flancs de la file des charrois, à sca-
 voir à chacun chariot deux piquiers & deux
 harquebusiers, deçà & delà. Et pour autant
 qu'à ceste charge de flanquer, & defense
 des chariots, ne pouvoient suffire deux en-
 seignes seulement, estant la file fort longue,
 qui duroit un grand quart de lieuë pour le
 moins, à cause qu'il n'y pouvoit marcher
 qu'un seul chariot à la fois, pour la difficulté
 des chemins : on y en mit encore deux
 autres des deux qui estoient à la queue du
 Prince : lequel venoit après avec la bataille
 de trois cens hommes d'armes, suivy de huit
 enseignes de fanterie, au mesme ordre que

1555. les premiers. Tout au derriere demouroit l'arriere-garde de deux cens hommes d'armes, que conduisoit M. de Jamets (ce bon vieillart & vertueux Chevalier), lequel encore faisoit demeurer après luy cent ou six vingts (a) archers, pour faire tout suyvre, & ne laisser rien derriere ; aussi pour l'advertir de ce qu'ils verroient ou entendoient. Nous continuasmes ceste marche & forme de bataille tout le long du chemin, qui dure huit grandes lieues, qui en valent plus de dix françoises, & tout bois, sans nous rompre ou desbander, encore que tant pour la longue traicte, que pour les mauvais passages, souvent versassent & fussent rompus ou demeurez de noz charrois ; si est-ce que sans se troubler ny changer l'ordonnance, l'on faisoit *haut le bois* (b), & ne partoit-on de-là, que tout ne marchast quant & quant. Laquelle ordonnance, selon l'opinion de tous ceux qui sont practiquez & usitez en l'art militaire, est l'une des meilleures qu'on eust sceu inventer à telle

(a) Nous ignorons pourquoi M. de Thou (Liv. XVI) ayant pris Rabutin pour guide, dit qu'au lieu de 100, ou 120 archers le sieur de Jamets faisoit marcher 30 cavaliers.

(b) Halte.

nécessité, pour sauver un petit nombre ^{1555.}
 d'hommes devant une bien grosse armée,
 en lieux contraints & ferrez : aussi pour la
 conduite d'un grand & lourd cariage &
 bagage : car s'il m'est permis en dire ce
 qu'il m'en semble, les ennemis, combien
 qu'ils fussent au double de nous, ne nous
 eussent sceu affronter de quelque endroit
 que ce fust, sans tousjours trouver teste :
 & n'eussent peu enfoncer sans une grande
 perte, d'autant qu'ils ne pouvoient ordon-
 ner ne faire marcher un gros bataillon sur
 nous, tant à cause de l'incommodité & es-
 pesseur du bois, que pour estre en butte à
 noz harquebusiers, au danger de endurer
 infinité d'harquebusades, sans encore pou-
 voir joindre : & là aussi peu leur eust servy
 leur gendarmerie qu'à nous, sinon en escar-
 mouchant, & scävions bien que la leur es-
 toit beaucoup moindre que la nostre : par-
 quoy en tout événement, quand nous fus-
 sions trouvez les plus foibles, ils n'eussent
 sceu empescher que malgré eux, en nous
 soustenant les uns les autres, ne nous fussions
 sauvez & retirez. Toutefois ne tombâmes
 point en ce hazard; ains sans estre aucune-
 ment importunez des ennemis, estans libres
 & ouverts les chemins, environ les dix

4555. heures du matin le Marquis d'Elbeuf avec la cavallerie legere, & M. de Bordillon avec l'avant-garde, arriverent à Mariembourg, où peu après entrèrent & furent mis dedans les chariots & charettes, au nombre de quatre à cinq cens, tant de la munition du Roy, que des Marchands volontaires. La bataille & arriere-garde demeurerent à une petite lieuë près, pour soustenir les charges des ennemis, s'ils nous eussent voulu hoguisner (a) & fascher : & le Prince accompagné de ses plus favoriz & asseurez, passa outre, pour voir & visiter la ville, & sçavoir l'ordre qui estoit dedans, qu'il trouva en bonne disposition : mesmement le sieur de Fumet (b), qui depuis que M. de Gonnort s'en démit, en estoit Gouverneur, l'asseura de sa parfaite & fidele volonté, de se bien défendre & garder ceste brave petite ville, si les ennemis s'y addressoient. Autant luy en dirent & asseurerent le fils du sieur de la Roche-du-Maine (qui peu de jours auparavant y estoit entré, avec la compagnie de son pere) & le Seigneur de la Ferté, qui y estoit aussi avec ses chevaux legers : & généralement tous les Capitaines

(a) *Hoguisner* mot Picard, qui signifie *molester*.

(b) M. de Thou lui donne le même nom.

& vaillans soldats, tant de cheval que de pied, qui estoient là-dedans logez & ordonnez pour la defense. Dequoy ce Prince bien satisfait & content, après que toutes les munitions furent deschargées & mises à point, environ deux heures après midy en partit avec toute l'avant-garde, laquelle depuis demeura derriere pour servir d'arriere-garde : & le Prince avec l'avant-garde & bataille alla devant, estant suivy de la file des chariots, au mesme ordre que nous estions allez, sans trouver aucun empeschement retournasmes, non par le chemin qu'avions tenu en allant, ains passasmes au retour par le fort de Roeroy, où le Capitaine la Lande estoit adonc Chef & Gouverneur : lequel sans ce qu'il est vaillant & hardy Gentilhomme, se demonstra davantage honneste & proueu d'honneur, tant à l'endroit du Prince, que d'autres plusieurs Gentilhommes ses amis & cogneuz : ayant fait sonner la salve à coups d'artillerie, presenta tous rafraichissemens de pain & vin, selon que il avoit le moyen en lieu mal-aisé. Le Prince voulut entrer & considerer ce petit fort, pour sçavoir sa force, & ce qu'il pourroit soustenir : & trouva à mon advis, que sans estre battu de grosse artillerie, il estoit

1555. capable & assez tenable pour se garder de tous assaults : estant reparé, percé & flancqué assez proprement pour ce qu'il contient : prouvé de menue artillerie & munitions pour tenir quelque espace de temps. Pourtant il ordonna au Capitaine la Lande veiller & se tenir sur ses gardes, & ne se point rendre si legerement, qu'il n'eust advertissement & cognoissance de la puissance des ennemis, s'ils le venoient envelopper : dont il le feroit certain, s'il luy estoit possible, pour le venir secourir, s'il estoit en son pouvoir. Toutefois que là où il verroit les ennemis trop roides & puissans, & qu'il se sentist n'y pouvoir resister, qu'il ne fust si téméraire & outre-cuidé, qu'estant forcé, fist perte, non-seulement du fort qui n'est rien, ains de sa personne & de beaucoup de vaillans hommes qui l'accompagneroient, comme il a veu par divers exemples advenir. Au partir de là, sur les quatre heures du soir, M. de Bordillon avec les compagnies, tant de cheval que de pied, qui estoient en garnison à Mesieres & ès environs, se départit & print son chemin cette part (a) : & le Prince avec les autres qui estoient en garnison à Rhetel, Chastel

(a) De ce côté.

en Porcean (a), & là autour, retourna au 1555.
coucher à Maubert-Fontaine, & les com-
pagnies en leurs premiers logis, & de là
en leurs garnisons ordinaires.

Ainsi fut la forte ville de Mariembourg en
vingt quatre heures à la barbe des ennemis
remplie d'un gros nombre de vivres & muni-
tions : estant desjà garnie de neuf compagnies
de gens de pied, des estimés entre les vieil-
les enseignes, de cinquante hommes d'armes,
& deux cens chevaux legers. Dequoy le Roy
estant peu après adverty, osta toute doute
& défiance qu'il en eust peu avoir auparavant :
& les ennemis au contraire perdirent tout
espoir d'y pouvoir adresser leur premier ef-
fort. Encor a il esté dit, suyvant ce propos,
qu'un soldat, qui estoit sorty de Mariembourg
pour venir à Rocroy, passant par le chemin
que nous avions tenu, & ayant de long en-
tendu & apperceu quelques Bourguignons (b)
à cheval, se jetta dans un fort tailliz avant
qu'il fust veu d'eux : d'où il les oyoit de-
visans de cest avitaillement, s'esmerveillans
d'une si incredible (c) diligence : comme
s'ils eussent trouvé presque cela impossible,

(a) Château Porcien.

(b) C'est-à-dire des Impériaux.

(c) Incroyable.

1555. d'amener si grande quantité de chariots par tels inufitez destroits & passages. Et sur tout comme fans grand peril & perte on les avoit peu faire avaller & descendre en un vallon, duquel le précipice estoit fort roide & droit : au fond duquel y avoit un pont de bois rompu : lequel, pourtant qu'il estoit force de passer par dessus, fut tant soudainement réparé & redressé, qu'ils s'en esbahissoient comme d'un miracle. Tant y a, le repos & contentement qu'en eufmes après, nous fit oublier le précédent labeur & travail qu'y avions souffert : d'autant qu'il nous sembloit avoir gagné le plus grand avantage sur les ennemis ayans ainsi abondamment muni noz forteresses, les plus esloignées de nous, & à eux les plus prochaines & dommageables, comme ceste ville de Mariembourg, & le fort chasteau de Bouillon : où pareillement on avoit fait besongner à d'avantage le fortifier ès lieux qu'on avoit peu considerer & cognoistre subjects à estre battuz du canon : mesmement y a esté eslevée une plateforme du costé de la montagne, où fut mise l'artillerie, quand dernièrement il fut rendu : estant au surplus suffisamment pourveu, & rempli de tous vivres & munitions, pour soustenir le siege si longuement, que l'ennemi en pourroit estre

ennuyé. Dedans lequel chasteau estoit le Sei- 1555.
 gneur de la Lobe, Enseigne de M. le Duc
 de Bouillon, qui quelque temps après la prise
 du chasteau de Hedin, où il fut fait prisonnier
 avec sondit maistre, en homme de gentil
 esprit, s'estoit eschappé & sauvé de la main de
 ses ennemis. Et pour la defense de ce chasteau
 avoit choisi & emmené avecques luy 15 hom-
 mes d'armes, & trente archers des plus experi-
 mentez & fideles de cette compagnie : faisans
 ordinairement sorties & diverses entreprises
 sur le urs voisins Bourguignons, & Ardennois,
 & Liegeois, desquelles le plus souvent avoient
 bonne issue & victoire. Entre lesquelles je
 ne veux alleguer que celle du septieme d'A-
 vril, jour de Pasques flories en cest an : en
 laquelle furent tuez, rompuz, & faits prison-
 niers, plus de trois cens ennemis (eux estans
 seulement au nombre de quarante ou cin-
 quante chevaux) lesquels ennemis s'estoient
 embusquez près de là, pensans attraper &
 surprendre vingt cinq ou trente chevaux An-
 glois de la garnison d'Yvoy. Quant à Mesieres,
 Yvoy, Montmedy, Stenay, Danvillé, & tou-
 tes les autres places le long de ceste frontiere,
 èsquelles le chemin estoit facile & non dange-
 reux, on peult croire que les Gouverneurs
 faisoient tout devoir de les munir & tenir en

1555. tel ordre, que l'ennemy n'eust perdu que temps de les assaillir : mesinement Mesieres, ou M. de Bordillon, & le sieur de Troufsebois (qui en est Gouverneur) faisoient besongner à la remparer & fortifier à grand soing & diligence : pour autant que c'estoit celle (selon le rapport des espions) que les ennemis le plus menassoient.

Voilà les choses les plus mémorables, que j'ay veu ou sceu avoir esté faites le long de la frontiere de Champagne, durant le temps de ceste assemblée : sans que j'aye aucunement parlé d'aucune entreprise executée en Picardie, pourcé qu'adonc trefves y estoient accordées, pour l'assurance des passages & chemins. Toutefois peu de jours après cest avitaillement de Mariembourg, sur la fin du mois de Juin, eusmes certaines nouvelles comme ceste assemblée s'estoit départie sans nul effect : & comme M. le Cardinal de Lorraine, & M. le Connestable, & les deputez du Roy estoient de retour. Parquoy estant toutes trefves rompues, & la guerre ouverte entre le Roy & l'Empereur plus que devant, chacun d'eux commença à reunir toutes ses forces, & à les faire acheminer & assembler ès lieux où ils jugeoient & cognoissoient avoir le moyen d'assaillir, ou de se defendre. La gendarmerie

darmerie du Roy, laquelle cependant avoit 1555.
 tousjours temporisé & sejourné en garnison,
 fut tantost mise aux champs, & départie en
 divers endroits de ce Royaume. Certain nom-
 bre, comme de trois à quatre cens hommes
 d'armes, fut envoyé en Piedmont, devers
 M. de Brissac, qui tenoit adonc Vulpian
 assiégré en extrême nécessité. Du costé de
 Champagne furent envoyez de ranfort sept
 ou huit cens hommes d'armes, & pour le
 moins autant en Picardie. La maison du Roy
 fut pareillement mondée, & les Rieresbans
 criez & advertis pour marcher en tel équip-
 page qu'il leur estoit ordonné. Quant à la
 fanterie, peu de compagnies de gens de pied
 nouvelles furent levées : ains aucuns Capi-
 taines, qui de long temps estoient depef-
 chez, & qui avoient leurs commissions prestes
 de lever soldats quand on les advertiroit,
 les ayans desjà tous prests, furent tantost sur
 pieds, & prompts a estre mis en besongne.
 A d'autres Capitaines des vieilles enseignes
 furent données les creuës (a) pour redresser
 leurs compagnies complètes, avec exprès
 commandement de les tenir armez, & en
 tel équippage, que convenoit à leurs charges.
 D'estrangers le Roy n'en fit point venir par-

(a) Les recrues.

1555. deçà de nouveaux à son service, & se contenta des vieilles enseignes d'Allemands du Reingrave. Vray est que furent envoyez en Piedmont trois ou quatre mille Suisses, & quelque nombre d'Allemands : à cause que le Duc d'Albe, qui lors estoit Lieutenant pour l'Empereur au Duché de Millan, faisoit gros amas d'armée pour venir secourir & avitailler Vulpian. Ainsi à ce que j'ay peu cognoistre, le Roy pour ceste année délibéroit se defendre seulement, ayant mis toutes ses affaires en meilleur ordre que ne pourroit dire : à raison que le tout estoit conduit & executé si secrettement & seurement, que peu de personnes en pouvoient juger : *aussi que tels negoces peu souvent sont descouverts à petits soldats comme je suis, sinon que l'effect soit ensuivy.* Pour retourner aux ennemis, je croy bien qu'ils estoient autant paresseux que nous à disposer & ordonner de leurs forces. qu'ils prévoyoyent estre de besoing : cognoissans mesmement n'estre petite entreprise d'affaillir un si grand & puissant Prince, comme le Roy : ayans freschement ressenti pertes & très-grands dommages pource avoir esprouvé & avoir osé entreprendre : aussi que pour luy faire teste, & le soustenir, estoit fort requis qu'ils fussent bien fort d'hommes &

tout autre appareil. Pourtant, fans rien de 1556. nouveau attenter, de plus en plus s'assemblerent aux deux Givetz : & là en toute sollicitude, & avec tout labour, s'employèrent à eslever & mettre en defense ce fort, que j'ay cy-devant dit, qu'ils avoient commencé : comme si de ce lieu deussent dresser & prendre tel advis & chemin que bon leur sembleroit. Quant à descrire le nombre qu'ils pouvoient estre, il m'est fort difficile, sinon par le commun rapport de ceux qui y alloient pour les recognoistre : ou des espions, qui les disoient passer le nombre de vingt mille hommes de pied, de bas Allemans, Clevois, Gueldrois, Walons, & Liegeois, & quelques vieilles enseignes Espagnoles : & de cinq à six mille chevaux, la pluspart Reitres ou Pistolliers, avec aucuns genfdarmes Clevois, Flamens, & Bourguignons de la Franche-Comté. Et pour en faire un brief compte, ils s'y amasserent en si gros nombre, qu'en peu de jours ils eurent consumé les vivres du plat pays de ceste contrée : veu mesmement que le territoire n'est fort fertile : aussi que l'an précédent l'armée du Roy y avoit passé, qui y avoit fait si grand degast, que tout le pays s'en resentoit encore : de sorte qu'il estoit fort malaisé, & se trouvoient les grosses

1555. villes de dessus ceste riviere de Meuse fort grevées de fournir tant de vivres pour nourrir si grosse armée, qui ne faisoit que despendre (a). D'autre part les soldats, qui estans mal payez, & fans argent, se voyoient en faulte & disette de vivres, murmuroient, & se mutinoient les uns contre les autres : tellement que les Allemans commencerent à se bander & attaquer aux Espagnols cognoissans qu'on les traitoit mieux qu'eux comme la raison le veult, estans vieux soldats aguerris, & fideles à leur Prince. Et davantage parmi ceste necessité se messa la peste, ainsi qu'il advient souvent en camp mal ordonné, tumultuaire, & qui n'est remué : laquelle en peu de tamps esclaircit & fit un grand desbaux (b) de tout ce peuple, tant pour en faire mourir plusieurs, que donnant occasion à d'autres de se retirer & esloigner. De laquelle maladie mourut en ce lieu de Givetz, entre autres hommes de renom, Martin (c)

(a) Consommer.

(b) C'est-à-dire, une grande dispersion. Le mot Desbaux vient d'une ancienne expression qu'on trouve dans plusieurs de nos coutumes. Débail y signifie l'état d'une femme devenue libre par la mort de son mari.

(c) Martin Van Rosfen, Général de cette armée, & non pas Martin de Rosan, Ingénieur de Charles-Quint,

Rouffan , Bastard & Mareschal de Cleves, 1555.
 & en ceste armée Lieutenant general pour
 l'Empereur : qui en sa mort fait perte de l'un
 des meilleurs serviteurs qu'il eust, & autant
 sage & expérimenté aux armes, qu'homme de
 son temps.

Aucuns jours se passerent jusques au com-
 mencement de Juillet, que ne nous deman-
 dions rien les uns autres, si ce n'estoit quel-
 quefois que ceux de Mariembourg les alloient
 escarmoucher jusques dans leur camp. Eux
 au cas pareil venoient veoir la ville, & dres-
 soient quelques algarades devant, pour faire
 fortir ceux de dedans au combat. Ainsi nous
 tenions tousjours en doute de leur délibé-
 ration, & ne sçavoit-on que penser (veu
 qu'une partie de l'Esté estoit jà passée) qu'ils
 délibéroient entreprendre : sinon qu'on pré-
 sumoit (selon qu'en venoient aucuns adver-
 tiffemens) qu'ils cherchoient & attendoient
 trouver quelque endroit foible de ceste fron-
 tiere : pour le plus, qu'ils pourroient entrer
 & brusler du plat pays : puis s'en retourne-

comme on le lit mal-à-propos dans les mélanges d'une
 grande Bibliothèque, vol. Cc, p. 315. Le Littérateur
 moderne en donnant l'extrait des Mémoires de Rabutin
 a cru devoir faire un ingénieur de Van Roffen, parce
 qu'on fortifioit par son ordre Charlemont.

1555. roient avec tant de vivres & de butin qu'ils ſçauroient trainer & emporter, ſe retirans dans leur fort, pour tenir Mariembourg en ſubjection, & empêcher qu'on la peult aisé-ment avitailler. Ce qu'eſtant prudemment préveu par le Roy, eſtans toutes ces choſes debattues, réſolues en ſon Conſeil, fut conclud qu'il valloit mieux les prévenir, & les aller chercher & ſemondre (a) juſques en leur fort, que demeurer continuellement en ceſte doute & crainte. Auſſi qu'on vouloit bien faire paroître aux Imperiaux, *que le Roy n'eſtoit point ſi petit compagnon*, & deſpourveu de bons hommes, comme quelqu'un d'eux s'eſtoit avancé de dire en ceſte aſſemblée, que l'Empereur ſon maïſtre eſtoit aſſez fort, & avoit aſſez puiffante armée à Givetz, pour non ſeulement contraindre le Roy à luy rendre ce qu'il luy detenoit, ains pour le venir veoir juſques dans ſes pays. A ceſte cauſe on le vouloit bien relever de ceſte peine; & ay-*moit-on* mieux l'aller veoir, qu'il nous viſitaſt de la façon qu'il entendoit. Et pource que n'y voulions aller en ſi petite compagnie, que fuſſions contraints retourner avec honte, on adviſa de joindre aux forces de Champagne celles de Picardie. Et fut ſi couvertement

(a) Provoquer.

conduite ceste menée, que sans bruit les com- 1555.
pagnies de gendarmerie, qui estoient cette
part (a), furent amenées & logées à l'entour
de Rhetel : & les garnisons, qui y estoient
jà, de cheval & de pied, furent renforcées
le plus estroitement & commodément que se
peut faire. Les Allemans du Reingrave s'ap-
procherent, & vindrent loger à Montcornet
en Thirasse; & le surplus des compagnies
de gens de pied Françoises furent départies
ès villages circonvoisins. Puis estant M. le
Mareschal de saint André venu trouver M.
de Nevers à Rhetel, prindrent jour de se
trouver à Maubert fontaine avec toutes leurs
forces.

Or pour retourner aux ennemis qui estoient
à Givetz, je ne sçay s'ils estoient advertis de
nostre venue. Toutefois que nous avions sou-
vent nouvelles d'eux, & sçavions bien que
ils s'affoiblissoient journellement : tant à cause
de ceste maladie contagieuse, qui en depes-
choit plusieurs, pourquoy on avoit fait retirer
les plus sains en prochaines garnisons : aussi
que ils avoient envoyé du secours en Artois
& Henault, pour defendre le plat pays, que
noz gens des garnisons de la frontiere de
Picardie, qui s'estoient renforcez, endom-

(a) De ce côté-là.

1555. mageoient fort. Et davantage nous fut rapporté que le mutinement des Espagnols & des Allemans s'estoit si fort eschauffé, qu'ils estoient venuz jusques à prendre les armes, & à se battre, de sorte qu'il en estoit beaucoup demeuré de chacun costé. Toutes ces choses furent cause de faire avancer nostre voyage. Car estans toutes nos provisions prestes, & tous les chariots conduits à Maubertfontaine, se monstrerent en ce lieu le treizieme de Juillet, M. de Nevers Chef & Lieutenant general pour le Roy sur toute l'armée, accompagné de la meilleure part de la gendarmerie, cavallerie, & fanterie de son Gouvernement, & M. le Mareschal de Saint-André avec la gendarmerie, cavallerie, & gens de pied de Picardie, & les vieilles Enseignes du Reingrave : ensemble plusieurs grands Seigneurs & Capitaines, comme M. le Marquis d'Albeuf, General de toute la cavallerie legere, M. de Nemours, M. de Sanfac, M. d'Annebault, le Comte de la Rochefaucault, les sieurs de Cipierre, de Montpefat, de Cursol (a), de Suze, & de Negrepelisse (b), & plusieurs autres, montant le tout au nombre de huit mille hommes de pied. M. de

(a) De Cussol.

(b) François de Carmain, sieur de Negrepelisse.

Bordillon avec sa compagnie & quelques 1555. autres, tant de cheval que de pied, nous vint rencontrer sur le chemin, amenant avecques luy des chariots chargez de boulets, de pouldres, & autres munitions. Au partir de là, le lendemain allasmes camper à Couvins, petit chasteau à demy ruyné, distant une lieuë de Mariembourg : dedans lequel toutefois l'on avoit mis un esquadre de soldats pour empescher que les ennemis ne s'en emparassent, & pour descouvrir & donner advertissement des advenues. Le jour ensui vant allasmes passer *rasibus* & près des portes de Mariembourg, où l'on fit entrer les vivres qu'on avoit amené pour mettre dedans : & là s'assemblerent à nous le fils de la Roche du Maine, avec les cinquante hommes d'armes de son pere, le Seigneur de la Ferté avec ses chevaux legers, & cinq Enseignes de gens de pied.

De ce lieu ceste petite armée, encore que elle eust tenu forme de bataille, selon que la commodité des lieux le permettoit, fut adonc davantage esslargie & estendue, tant pour se monstrier plus grosse & mieux complete, que pour plus facilement occuper la planure qui estoit bien ample & descouverte, & pour y choisir l'avantage, y

1555. survenant la necessité : d'autant que nous doutions, & ne sçavions à la verité où, ny comment nous attendroient noz ennemis. M. de Sanfac avec sa compagnie & quelques chevaux legers Anglois & Escossois, estoit parti des premiers pour descouvrir & reconnoistre le chemin que nous devions tenir : que suivoient d'assez près M. le Marquis d'Albeuf, & M. de Nemours avec la cavalerie legere. M. le Marechal de Saint-André conduisoit l'avantgarde de cinq cens hommes d'armes, montant au nombre de deux mille chevaux, & trente-deux enseignes de gens de pied, Françoises. M. de Nevers, General sur toute l'armée, & Chef de l'entreprise, venoit après avec sa bataille d'autres cinq cens hommes d'armes, & les vingt Enseignes vieilles d'Allemands du Reingrave : le tout autant bien armé & complet, que l'on eust sceu demander ne choisir. Et quant à la volonté & maintien, s'il faut que j'en die ce que j'en ay peu cognoistre aux visages, qui sont volontiers tesmoins des sentimens de l'esprit, tant des plus apparens que des moindres, & aux langages, qui communément estoient tenuz : je croy que chacun se promettoit ce jour faire autant d'exploits d'armes, *qu'Homere & Virgile en*

dient d'Achilles, & Ulyffes. Aussi sembloit 1555. il que le Ciel & la terre nous vouloient favoriser en ceste affaire : estant ce jour autant beau & clair, qu'on en avoit point veu de l'an, & la terre ny trop molle ny seiche, couverte de toute verdure & diverses fleurs. Mais fortune coustumiere le plus souvent contraire aux desseings & haultes délibérations de tous hommes de vertu, pour mieux les decevoir, leur demonstre une grande apparence de prochaine faveur, quand d'autre costé leur brasse & prepare quelque désastre, comme il advint. Car estans toutes choses conduites à si bon point, qu'il ne restoit plus (ce sembloit) qu'à exécuter une victoire si grande, qu'elle eust fait retentir le nom des François par tout le monde, ré-mémorant la gloire & louange de leurs predecesseurs, se representa au Roy douteuse, & pleine de crainte d'une mauvaise issue de ceste délibération : luy formalisant (a) une grande perte & meurtre d'hommes vertueux, en une chose de si petit profit & grand danger, comme d'affaillir hommes desesperez en un fort de terre. Parquoy meü de ceste opinion ou ne scay de quel autre conseil, de pescha le sieur de Bouquart, qui vint trouver M.

(a) Lui représentant.

1555. de Nevers à une lieuë par-delà Mariembourg, près d'un chasteau appellé Faignolles : par lequel il luy mandoit & enchargeoit expressement, qu'il ne mist rien au hazard, & n'entreprist aucune chose, qu'à son plus grand avantage, &, surtout, qu'il n'allast point assaillir les ennemis dans leur fort : mais que s'ils vouloient sortir & combattre en campagne, qu'il ne differast point. Desquelles nouvelles estant ce Prince fort ennuyé, comme ayant desjà prevenu & projeté le faict & conduite de ceste entreprise, ayant communiqué le tout à M. le Mareschal de Saint-André, les Princes & Capitaines dignes de ce Conseil, adviserent de redresser le tout selon le mandement de Sa Majesté. Sur l'heure arriva un Trompette que M. le Marquis d'Albeuf luy envoyoit par lequel estoit adverty que M. de Sansac avoit descouvert & recogneu les ennemis au nombre de cinq cens chevaux : aussi qu'on avoit desjà donné allarmes sur des premiers bagages, qui alloient devant. Lequel advertissement feit soudainement partir ce Prince d'un petit bois umbrageux & fraiz, où il s'estoit arresté, tant pour quelque peu se rafraischir & repaistre, que pour donner haleine à ses soldats, mesmement

aux gens de pied, qui estoient fort travaillez 1555.
 & eschauffez de l'ardeur du soleil, qui s'estoit
 renforcé sur les dix heures du matin, les
 rendant grandement alterez & pesans. Tou-
 tefois que nul ne fut paresseux de s'acheminer
 & suivre quand les trompettes & tambours
 sonnerent : & marcha toute l'armée deux
 grandes lieuës sans trouver ennemis : ny sça-
 voir plus grands advertissemens d'eux.

Quand la cavallerie legere fut arrivée près
 d'un petit village, appelé Gemigny, distant
 une trop grande lieuë de Givets, leurs cou-
 reurs descouvrirent & reconnurent dix-sept
 ou dix-huict cens chevaux, ennemis, qui
 estoient sortis du fort, & s'estoient embus-
 quez en un bois, le long d'un costau, au
 dessus de ce petit village, ayant deliberé
 nous defendre & empescher le logis qu'ils
 prévoyoyent qu'avions choisi pour camper.
A l'arrivée s'attaqua l'escarmouche forte &
 aspre de chacun costé : mesmement de nos
 chevaux legers & harquebusiers à cheval,
 qui estoient contraincts d'aller chercher l'en-
 nemy jusques dans le bois, d'où ils ne vou-
 loient sortir, comme estans en lieu avan-
 tageux pour eux, & difficile à estre forcé :
 ny enfoncez, sans faire un grand meurtre
 par leurs harquebusiers, qui estoient couchez

1555. sur le ventre , dans des fossez & cavins, d'où ils pouvoient tirer en butte & affeurément. Dequoy M. le Marquis d'Albeuf donna derechef advertissement à M. de Nevers, de luy envoyer promptement mille ou douze cens harquebusiers, pour faire ouverture à sa cavallerie , & trois cens hommes d'armes pour les soutenir. Donc n'estant ce Prince fort esloigné, avoit receu ces nouvelles, fit tirer & choisir entre toutes les compagnies ce nombre d'harquebusiers, & davantage, des plus dispos & allegres qu'on trouva, pour les luy envoyer en diligence : commandant à M. de Bordillon avec sa compagnie, & trois ou quatre qu'il esleut, d'aller à ceste charge. Et luy & M. le Mareschal de S. André s'advancerent de faire suivre & marcher toute l'armée, en telle opinion, comme j'estime, que les ennemis nous releveroient de peine de les aller chercher, mais qu'ils viendroient audevant de nous, & que le surplus de ce jour ne se passeroit sans un furieux combat, ou peult estre, une bataille. Parquoy chacun d'eux commença à départir les regimens de la gendarmerie, ordonnans aux Capitaines de ranger & tenir leurs compagnies en bataille estendue, pour occuper tous les lieux que l'ennemy pourroit prendre :

& ne marcher confusément les uns sur les autres, mais séparément, avec esgale distance, pour donner espace aux chevaux de se manier, comme aussi nous avions la commodité du lieu pour nous.

Or pour retourner à l'escarmouche, estans noz harquebusiers arrivez au lieu où elle avoit esté commencée, sans se faire semondre, mais d'une incredible hardiesse, donnerent dans ce bois, où ayans rencontré ceux des ennemis, s'entresaluerent les uns les autres d'une infinité d'harquebusades : & lors s'eschauffa & s'aigrit l'escarmouche de beaucoup plus qu'auparavant. Car nostre cavallerie legere voyant l'embuscade descouverte, & le passage ouvert, entra quant & quant dans ce bois : escarmouchans si vivement tant ces compagnies de gens de pied, que ceste cavallerie, qu'estans favorisez & secouruz de certaines compagnies de gendarmerie, finalement les contraignirent de le quitter & abandonner, non en désordre, ou comme du tout rompuz : mais cognoissans bien qu'à la fin n'y seroient les plus forts, au danger de se perdre tous, se retiroient en gens de guerre, de pied à pied, en se soustenans les uns les autres. Puis estans reunis sur le hault, & en planure de la montagne, ce fut adonc que la mellee recom-

1555. mença de plus belle. Car nostre cavallerie toute d'un front commença de toute lutte & force, & nos harquebusiers & les leurs se vindrent à joindre & approcher à la portée de l'harquebuse : mais tant furieusement de chacun costé, que c'estoit chose esmerveillable d'en ouyr le chamailis & le tonnere, qui dura plus de cinq grosses heures. Ce qu'accroit davantage l'opinion à M. de Nevers, & à M. le Marechal de S. André, que pour le seur ce jour nous aurions la bataille : estimans ce que les ennemis s'estoient pour quelque temps tenuz forts dans ce bois, & puis l'avoient quitté, avoir esté fait par une ruse, pour attirer les nostres en lieu aisé & avantageux pour eux, presque ainsi qu'en avions usé à Ranty, & aussi avoient ce fait pour donner temps & espace à leurs gens de se disposer & asseoir commodément. Parquoy sous ceste assurance, envoyerent au devant de gens de pied qui venoient à l'aïse : estans fort ennuyez & las, tant pource qu'ils marchoient armez, que pour la grande & extreme chaleur qu'il faisoit ce jour : & croy fermement, s'ils eussent peu arriver à temps, pour certain que les eussions combattus & poursuivis jusques au bout : car il me semble qu'il n'est possible de veoir hommes en meilleure

leure volonté qu'estions adonc. Et sur tous 1555. le Prince, qui se promenant de rang en rang, avec un visage assure, faisoit cognoistre à tous, que sa vertu accompagnée de noz fideles affections & forces, luy acquerroit & à nous une grande gloire & réputation.

M. le Mareschal de S. André faisoit le semblable (comme il est Chevalier, duquel la sage hardiesse est *nommée de sçavoir & eloquence*) exhortant & admonestant avec un doux langage ses compagnies d'avoir en recommandation cest honneur & estimation, que de tout temps la Noblesse & gendarmerie Françoisise s'estoit acquise : & sur tout, qu'ils ne se desbandassent, mais qu'ils se tinssent serrez & près de leurs Enseignes. A bref conclure, il ne restoit plus qu'à donner dedans, quand les ennemis apperceurent en la prairie & vallée au dessous d'eux toute ceste grande assemblée de gendarmerie, ayans les visieres baissées, & les lances sur la cuisse, prêts à les enfoncer : & les gens de pied venir ou grand trot, desjà assez proches. Lors commencerent à caller (a) & leur fureur premiere s'appaïsa lentement se retirans de bois en autre, de vallon en vallon tousjours escarmouchans, & s'entresoustenans, firent

(a) Aller doucement.

1555. tant qu'ils passerent un petit ruisseau qui court en une creuse vallée tirant à leur camp, & de-là gagnèrent leur grand fort. Ainsi commença & finit l'escarmouche de ce jour, en laquelle je n'ay ouy parler y estre tuez hommes de renom des François, sinon quelques harquebusiers à pied, encore bien peu, & quelques chevaux blessez & tuez. Vray est, qu'il y eut un cheval leger des nostres qui y fut deux fois abbatu, & par deux fois rescoux : à la deuxieme, voyant les ennemis qu'ils ne le pouvoient retenir & emmener, le foulerent aux pieds des chevaux, & passerent plusieurs fois par dessus : toutefois enfin ses compagnons le releverent & sauverent. On disoit qu'il y estoit mort davantage des leurs : mesmement un Capitaine Espagnol, vaillant homme & bien estimé. Après ceste départie, à Soleil couchant, toute nostre armée monta en ceste plaine dessus la montagne, pour camper au mesme lieu où ce furieux combat s'estoit desmelé, à la verité bien raze & descouverte, n'ayans aucuns vivres pour nous, ny pour les chevaux, sinon ceux que nous avions portez : combien que de foing & bleds verts on en pouvoit recouvrer aucunement, mais il falloit aller loin, & en danger, estant la nuit prochaine.

Ce qui restoit encore du jour, M. de Nevers 1555.
 & M. le Mareschal de S. André Messieurs
 le Marquis d'Albeuf, de Nemours, Comte
 de la Rochefoucault, de Randan, & autres
 Capitaines des plus vieux & experimentez,
 employèrent à revifiter & confiderer les pla-
 ces & endroits propres à y loger & accom-
 moder leurs gens de pied, ou de cheval,
 pour derechef le lendemain inviter les en-
 nemis à la bataille : & davantage sur la nuit
 envoyèrent secrettement recognoistre les ad-
 venues & adresses à leur camp, à sçavoir
 s'ils y auroient point appareillé quelques
 embuscades, afin qu'estant le chemin assure
 & non suspect, tant plus seurement peussions
 entreprendre de les assailir, ou de nous
 defendre.

Au surplus, les guets furent si bien assis,
 renforcez & revifitez si diligemment qu'ils
 ne pouvoient en aucune sorte nous surpren-
 dre : combien qu'on n'ouit point de bruit
 qu'ils s'en fussent mis en essay; ains nous repo-
 sâmes & passâmes ceste nuit paisiblement.
 Le lendemain, jour de Mardy, seizieme de
 Juillet, dès que le jour commença à poin-
 dre, toute l'armée fut mise & rangée en
 bataille en la plaine de ceste montagne :
 marcherent les deux bataillons de gens de

1555. pied coste à coste environ deux traicts d'arc, tenans le chemin pour tirer au fort des ennemis, & toute la cavallerie & gendarmerie, prit le descente le long du grand chemin & pendant du coustau. Mais avant que continuer davantage la description de ceste escarmouche, il m'a semblé, pour plus grande intelligence d'icelle, estre requis faire celle de la fortune de ce fort, & de la contrée & situation où il est basti, selon que j'ay pu le considérer & comprendre. Il me semble que ceste montagne & coste, est celle mesme qui commence assez près de *Nimes*, laquelle s'effargissant fait diverses vallées & combes (mesme cette grande vallée, par laquelle allasmes à *Givets*) toutefois qu'en approchant près dudit *Givets*, elle va tousjours en estreccissant, & finissant sur *Givets* deçà, fait une pointe, & quelque peu de plaine d'environ cinq ou six cens pas, sur laquelle est ce commencement de fort : & de là continue en précipices, rochers, & estranges destroids contremont (a) le cours de la riviere de Meuse. Et pour dresser ce grand fort, qu'ils ont depuis construit, ont fermé de trenchées un quarré traversant ceste petite plaine du haut de la pointe & croupe (b)

(a) En remontant.

(b) Croupe.

de cette montagne, qui enceint le vieil petit fort : venant répondre à un boulevart qui estoit jà presque hors d'eschelle, à my chemin de la descente sur Givets deçà, avec une courtine le long du pendant, qui se rend à un autre boulevart regardant & commandant sur toute la riviere, & dans tous les deux Givets : ayant chacun boulevart, ses flancs pour defendre & tirer au long, tant de ceste courtine, que des trancheés hautes & basses. Car à l'un des coings de ce premier boulevart, se joint une longue trenchée, qui enferme tout le bourg de Givets deçà, qui se va rendre à la riviere de Meuse, ayant pareillement ses flancs & defenses bien à propos : & ont appelé ce fort, *Charlemont*.

Or pour retourner à la narration de ce qui est ensuivy, assez près de ce petit village de Gemigny, où commença la premiere escarmouche, du flanc de ceste longue montaigne en fort une autre en forme d'un fourchon, revestue d'un bois taillis : laquelle à main gauche tirant contre Agimont, & sur soleil couchant, va tousjours en diminuant, & s'abbaisant, traversant, & rendant à demy la vallée en cest endroit assez estroite, & presque close, pour autant que le ruisseau qui coule au long d'icelle, y fait deux ou

1555. trois tours, & se courbe en forme d'une lettre appelée, S, rendant ce passage marescageux & difficile. Mais la descente du vallon, qui est entre ces deux montagnes, est assez aisée, aussi y passe le grand chemin : parquoy fut trouvé le meilleur de faire prendre ce chemin à la gendarmetie. Car de s'uyvre la plaine & le haut de la montagne, à la main droite, pour aller à leur fort dessus, il y avoit encore entredeux un vallon penible & malaisé : à ceste cause on mit à ceste advenue le bataillon des François, & remplit-on ce vallon d'arquebusiers, & dessus une petite motte eslevée & éminente, on y affusta deux coulevrines, qui batoient au long de la plaine, & jusques au fond de la vallée. Entre ces deux montagnes & Givets deçà, y a encore un autre cousteau, sortant de la grande montagne, qui commence sa montée à travers de ceste petite combe (a), qui est en trepiéd ou presque comme un triangle, d'estendue deux ou trois cens pas, où fut le plus fort de l'escarmouche : & au milieu de ce cousteau, est un mont aigu, qui depuis le pied va tousjours s'aguissant en forme de pyramide, de la hauteur d'environ quatre-vingts ou cent brasses : le haut duquel avoient farcy

(a) Combe, vieux mot qui signifie ici vallée.

d'harquebusiers , & y avoient affusté force 1555.
 harquebuses à croc pour descharger sur nous.
 Derriere ce coustau & ce mont estoit toute
 leur cavallerie à couvert, & hors de danger
 d'estre offensée de nostre artillerie, n'y d'estre
 forcée de nous, pource qu'il nous falloit pas-
 ser encore un petit ruisseau, & au partir de
 là monter & nous presenter en butte à toute
 la batterie de leurs forts. Or, pour de trop
 loing ne m'esgarer en ceste description, quand
 les premieres compagnies de nostre cavallerie
 furent descendues, au plus bas de ceste
 combe, jusques sur le bord du petit ruisseau,
 soudain elles trouverent certain nombre d'har-
 quebusiers à pied ennemis, qui les com-
 mencerent à escarmoucher, & quelques uns
 de leurs Reistres y vindrent à la file, : les
 nostres d'autre costé les souflindrent & rem-
 barerent vivement; ainsi commença à s'atta-
 quer l'escarmouche fort furieusement & chau-
 dement. Cependant M. de Bodillon, qui estoit
 ordonné pour les soustenir, avec sa compa-
 gnie & quelques autres, devalla & s'appro-
 cha : semblablement aucunes de cavalerie des
 ennemis en gros nombre se monstrerent sur
 le haut de ce coustau : & quant & quant
 un gros esquadron de leurs harquebusiers

1555, desbanda sur les nostres, les repoulsans impetueusement. Ce qu'estant veu par M. de Nevers, fit tirer des bataillons des François & des Allemans, à deux ou à trois-fois, bien près de mil ou douze cens harquebusiers à pied, qu'il feit descendre en ceste combe, pour si bien entremesler & eschauffer l'escarmouche, qu'elle ne se peust départir sans amener les ennemis en lieu plain & aisé à les combattre : y estant sollicité d'un parfait desir, pour le grand advantage qu'il se cognoissoit avoir adonc sur eux.

M. le Marechal de S. André d'autre part commença avec l'avantgarde à marcher & descendre, estant suivy d'assez près de l'arrieregarde : & les deux bataillons de gens de pied furent un peu approchez jusques sur le haut où commençoit la descente. Promptement que noz harquebusiers furent descendus, & aborderent les ennemis, les recullerent & leur feirent à toute haste regâigner le haut : & n'est possible (pour en parler au vray) de voir soldats mieux faire leur devoir, qu'adonc feirent les nostres : car chauffez & vestus ils se jetoient dans l'eau, l'harquebuse au poing pour chercher & joindre l'ennemy : mesmement noz Allemans, ce qu'on ne voit pas communement aux autres, pource que

ceste nation n'est duitte ne disposte à tel exer- 1555.
cice. Et lors sourdit & s'eleva un horrible &
espouventable tintamarre & retentissement,
tonnant nostre artillerie & harquebuserie,
& la leur aussi, tellement que toutes ces
montagnes estoient remplies & couvertes de
feux, de pouldre & fumées. Leurs harque-
busiers, qui s'estoient tousjours teus couverts
au haut de ce mont commencerent en ces
entrefaittes à se descouvrir, & à descendre
pour venir secourir leurs compagnons : toute
leur cavallerie s'advança & sortit en évidence,
pour (ce leur sembloit) favoriser & donner
cueur aux leurs : & deux cornettes de leurs
Reistres vindrent à devaller, comme voulans
affronter les nostres. Donc que MM. le
Marquis d'Albeuf, de Nemours, de Randan,
& la Roche S. Maz, les veirent si à propos
pour les charger (encore que M. de Nevers
leur eust mandé expressement de ne rien
entreprendre au hazard) impatiens de tant
temporiser, poulserent & passerent oultre le
ruisseau : comme aussi feirent MM. de Bor-
dillon & de Sipierre, & tous d'une charge
descocherent sur ces Reistres, qui ne les
attendirent pas : ains de vitesse & à toute
bride regagnerent le haut, & se retirerent
près de leur grosse troupe. Noz Reistres &

1555. harquebusiers à pied de leur part feirent un si grand effort, qu'ils feirent à la fin tourner le doz, & bien viftement remonter sur ce mont leurs ennemis, les chassans à coups d'arquebuses & coups de main, jusques à my chemin de ce coustau, qu'ils gaignerent sur eux: où ils se tindrent assez longuement, les appellans & invitans à descendre, ce qu'ils n'oserent, mais leur tiroient de loing: & pensans se venger, essayerent de donner feu à ces harquebuses à croc, qu'ils avoient attirées (a) pour endommager la gendarmerie: toutefois leur amorce ne voulut jamais prendre & leur fut encore la fortune si contraire, que se approchans trop près de leurs munitions, meirent le feu à une cacque de pouldre, qui en brussa & fricassa quinze ou seize. Pour conclure, j'ay opinion que si on eust poursuivy la victoire qui se presentoit desja à nous, c'est chose seure que nous les eussions, non seulement rompus & desfaits, ains chassé & mis hors de leurs forts: comme nous ont depuis confessé aucuns de leurs prisonniers,

(a) Anciennement on disoit *attirer* un homme pour faire quelque chose; c'est-à-dire, qu'on lui donnoit un titre à cet effet. Ainsi le mot *attitrées* qu'emploie Rabutin, en le prenant métaphoriquement, doit signifier *préparées, disposées*.

qui ont dit, que quand on vit les leurs ainsi 1555. repoullez, on fit passer les malades & les bagages de là la Meuse. Mais le devoir & l'obeissance que ce Prince vouloit rendre au Roy, le retint de passer oultre son commandement. Vray est, que pour ne rien obmettre de toutes occasions qu'on peut presenter à l'ennemy, quand on desire combattre à force ouverte & egale, il envoya son trompette devers le Comte de Barlemont, qui estoit Lieutenant pour l'Empereur dans ce fort, & luy manda, que le Roy ayant esté adverty comme l'Empereur avoit en ce lieu amassé la pluspart de ses forces, le menassant de luy venir brusler ses pais jusques au milieu de son Royaume, où le contraindroit de luy donner une bataille, qu'il s'asseuroit bien de gagner : avoit aussi recueilly les siennes, pour non seulement se garder & defendre de luy, mais que davantage plustost que le venir chercher si avant, avoit bien voulu envoyer au devant de luy pour le recevoir en toutes les sortes qu'il voudroit eslire. Toutefois le trompette ne perdit que temps & peine, & mit encore sa vie en grand hazard : car ce Comte de Barlemont marry & fort despité d'endurer ceste bravade, ne luy fit autre réponse, *sinon que s'il ne se retiroit bien-tost,*

1555. *le feroit percer à jour de cinq cens harquebusades, & ne sçay encore s'il luy en fut tiré : parquoy ce fut le plus seur au trompette, retourner hastivement. Donc après avoir veu & sceu leur froide volonté, ne nous estant permis de rien entreprendre davantage, commençâmes à nous retirer. Ce qu'eux cognoissans, pour monstrier quelque apparence de se vouloir venger, & cuidans reparer & colorer la honte qu'ils avoient receüe, feirent semblant de nous suyvre : mesmement de leur fort d'en haut sortirent force harquebusiers, & s'advancerent jusques à la moitié de la plaine pour charger sur la queuë des nostres : qui fut cause de nous faire tourner visage & leur faire teste, estimans qu'ils avoient repris le cueur, qu'à ce coup s'acheveroit la partie. Mais quand ils nous veirent retourner, aussi feirent ils, & regaignerent leur fort, se contentans de nous avoir donné *ceste baye* (6), & s'estre mocquez de nous. A ceste cause voyans que la pluspart du jour estoit passée, & que peu nous en restoit pour arriver d'heure au lieu de nostre retraite pareillement appercevans que l'air se troubloit & préparoit à la prochaine pluye : sans davantage temporiser en vain, reprinsmes le chemin pour nous retirer. Telle fut donc l'issue*

d'une si haute entreprise (7), nous rappor- 1555
tant moins de profit que d'honneur : d'autant
que sans le travail qu'y supportasmes, qui
estoit plus excessif que je ne veux dire, &
sans les fraiz qui ne pouvoient estre petits,
le tour n'engendra qu'une opinion aux enne-
mis, de nostre foiblesse de cueur, & mauvaise
cognoissance de sçavoir user d'une victoire,
& à tous ceux qui n'ont sceu les causes, de
juger les chefs de ceste entreprise n'estre par-
faitement experimentez en l'art militaire.
Parquoy j'ay bien voulu amplement déduire
le tout, & ce qu'estant venu à la cognoissance
du Roy, s'est repenty grandement d'avoir
plus adjousté de foy à la doute, & envieuse
opinion, qu'à la prudence d'un sage Prin-
ce. Combien que la perte de nostre costé n'y
fut si grande (mesmement d'hommes de re-
nom) qu'on la présuinoit devoir advenir :
& y furent tuez un Capitaine d'une compa-
gnie d'Escossois chevaux legers, nommé
Grey, & un autre de gens de pied, nommé
Sainã Larry : vray est, qu'il y en eut aucuns
blessez, comme les Capitaines Vauguedemar,
Soleil, & autres, ensemble quelques soldats,
au nombre de cent ou six vingts. Je ne puis
dire certainement le nombre des morts &
blessez de la part des ennemis, sinon qu'au-

1555. cuns François, qui quelque temps après retournoient de prison d'entre leurs mains, nous contoient avoir ouy murmurer d'un gros nombre des leurs y estre demeuré : entre lesquels on parloit d'un nepveu de Martin Rouffan, & d'un ou deux Capitaines Espagnols, fort plaincts & regettez.

Or pour n'estre trop ennuyeux en ce discours, je diray que ce jour mesme nous retournasmes au coucher à *Nimes*, à quatre lieuës deçà, & demie lieuë près de Mariembourg : non par le mesme chemin que nous estions allez à Givets, mais suivismes le haut chemin & la coste de la montagne, pour autant que c'estoit le plus court. Ce *Nimes* là, estoit autrefois un assez beau village, & où il y avoit une Eglise assez forte & tenable sans le canon : maintenant le tout est brussé. Dès ce soir, pour autant qu'on avoit deliberé en ce voyage d'aller voir ceux de Sautour, & de Cimets (a), & de les forcer, s'il estoit possible : afin de supporter & soulager un peu les soldats, & pour ne leur faire d'un chemin deux : aussi (comme j'ay cy-dessus dit) qu'on voyoit l'air se changer, nous menassant de fascheuses pluyes, ainsi que desjà il commençoit : fut advisé & conclu par tous les Capi-

(a) Chimay.

taines, que de ce lieu cette nuit on en-1555.
 voyeroit à *Sautour* certaines compagnies de
 cheval des moins grevées, avec un chef accort
 & expérimenté, pour le sommer. Lequel ad-
 vertiroit le Prince de la responce qui luy auroit
 esté faite, dès le point du jour, avant que
 l'armée fust aux champs, afin de luy faire
 prendre le chemin tel que le besoing requer-
 roit : A sçavoir, que s'ils se rendoient volon-
 tairement, ce que l'on présuinoit, eux sçachans
 & estans advertis de la force des François,
 à laquelle la leur ne pouvoit resister, ne
 dont (a) peussent estre secourus, on feroit
 tirer l'armée droit à Cimets, sans se four-
 voyer n'y esloigner du droit chemin de nostre
 retour : autrement, s'il estoit besoing d'y aller,
 ce fust dès ce lieu, sans avoir la peine d'y re-
 tourner une autre fois. Ceste commission fut
 donnée au fils de M. de la Roche du Maine,
 lequel faisant toute diligence avec la com-
 pagnie de son pere & quelques autres, à la
diane & changement du guet, avant que le
 jour fust du tout clair, se trouva devant *Sau-*
tour. Dont ceux de leans se trouverent à l'ins-
 tant tant estonnez, qn'à la premiere semonce
 qu'il leur feit, respondirent qu'ils se vouloient
 rendre à honneste composition. Laquelle res-

(a) Ni ne pouvoient être secourus.

1555. pense si-tost avoir esté entendue, promptement & le plustost qu'il fut possible, ledit sieur fait sçavoir à M. de Nevers (n'y ayant de là que deux lieuës jusques à Nimes) ainsi que les trompettes sonnoient à cheval, & que les gens de pied mettoient aux champs. Dequoy ce Prince fut fort aise, pour doute qu'il avoit qu'eussions à sejourner & souffrir plus que noz provisions ne se pourroient estendre, qui n'estoient que pour trois ou quatre jours, nous estant encore le temps contraire. A ceste cause, pour diligenter, & gagner tousjours pays, fit marcher l'armée droit à Cimets : qu'on luy avoit aussi asseuré luy estre rendu, si-tost que les coureurs arriveroient devant : & y adjoustoit - on encore (selon que j'ay entendu) que ce seroit de merveille, si on trouvoit personne de defense dedans. Et prenoient, ceste opinion sur ce que, quand le Marquis d'Elbeuf, & M. de Bordillon y estoient passez premierement, avoient trouvé les portes ouvertes, & la ville sans personnes de contredit. Or pour retourner à ceux de Sautour, je ne sçay s'ils se r'aviserent, ou s'ils se repentirent d'avoir si soudainement dit le mot : tant y a qu'en après demeurèrent longuement à parlementer & consulter ensemble, cependant que le sieur de

de la Roche du Maine attendoit qu'ils luy ^{1555.} fissent ouverture, & délivrance de la place, & eux en sortissent. Mais après qu'ils eurent longuement debattu & disputé de leur reddition, finalement ils vindrent redire audit sieur, qu'ils ne pouvoient & ne devoient se rendre sans voir le canon, comme aussi l'avoient juré & promis : s'asseurans pour tout certain, que si autrement le faisoient, ne pouvoient esperer que passer par les mains d'un bourreau : ou, pour le moins, d'estre à jamais bannis de leurs biens & maisons, & d'estre estimez traistres. Ainsi demeura ledit sieur de la Roche du Maine abusé & deceu : & par ce moyen ceux de Sautour se sauverent & exempterent de la venue des François : car avant que M. de Nevers sceust ceste derniere responce, toute l'armée estoit desjà près de Cimets, fort battue & travaillée de la pluye qui nous avoit accompagné la pluspart du chemin : pourtant n'y avoit plus ordre de retourner.

A l'arrivée de noz coureurs & de la cavalerie legere devant Cimet, fut trouvé tout autrement qu'on n'espéroit, & qu'on ne l'avoit fait entendre à M. de Nevers. Car on trouva que dedans estoient logés deux enseignes de gens de pied, & une compa-

1555. gnie de cavallerie , en délibération , selon qu'ils se presentoient & faisoient mines , de se defendre , & de ne se point rendre qu'a contraincte, deschargeans force mousquetades & harquebusades à ceux qui trop près s'en vouloient approcher. Et croy que l'opinion, ou l'advertissement qu'ils pouvoient avoir, que ce charroyons point artillerie pour leur bien faire, les rendoit ainsi asseurez : & non point la force de la ville, qui n'est n'y forte n'y bastante d'attendre batterie, n'y de naturel, ne d'artifice. Parquoy après avoir quelque temps escarmouché devant pour essayer à les faire sortir, & voyans qu'ils n'en faisoient compte, nous retirasmes & allasmes loger en des villages au long de la lisiere du bois. En l'un desquels se trouva une petite Eglise fortifiée, où estoient quelques payfans, qui à l'arrivée & entrée du village deschargerent plusieurs harquebusades sur ceux qui y devoient camper : dont fut tué (comme fut dit) un homme d'armes de la compagnie de M. de Montpensier : mais à la fin en peu d'heures fut ce fort surpris & eschellé : mesmement un soldat harquebusier des nôtres, fut si hardy & aventureux, d'y monter avec les ridelles d'une charrette, & y entra par une fenestre. Qui estonna tellement ceste

canaille, qu'il en fit sauter une partie du haut en bas : aucuns exécuta (a), & les autres amena prisonniers, qui furent depuis chastiez comme ils le meritoient. Sur l'entrée de la nuit ceux de Cimets entreprirent une faillie, & s'adresserent premierement aux fourrageurs, qui amassoient du foing & de l'herbe par les prez, & à d'autres qui retournoient de chercher vivres en aucuns villages des plus prochains du bois. Depuis sur la nuit close, ayans rencontré partie de la compagnie du Capitaine l'Adventure, retournant de courir & recognoistre les chemins de ces bois, pour estre adonc les plus forts, les desfirent, & en prindrent quelques uns prisonniers.

Toute cette nuit il plut si merueilleusement & en si grande abondance, qu'il n'y avoit tentes n'y pavillons qui ne fussent outrepercez, & qui ne baignassent en l'eau : estans les petits ruisseaux devenus rivieres, & ceste pluye si froide, que c'estoit chose pitoyable, voir trembler tant les pauvres soldats que les chevaux . dont en mourut beaucoup de valeur & de service : mais plus des chevaux de charroy, qu'on avoit levez par les villages pour trainer la munition. A ceste cause estoit

(a) Tua.

1555. presque impossible d'y pouvoir séjourner, & temporiser davantage : & bien estoit encore advenu, qu'on n'avoit point amené d'artillerie : car j'ay opinion qu'elle eust donné un incroyable travail à la retirer des chemins tels que nous trouvasmes. Pourtant M. de Nevers, pour descharger & soulager le surplus de nostre attelage & charroy, renvoya à Mariembourg le reste des vivres & munitions dont nous pouvions passer, à ce qu'elles ne fussent perduës : & leur donna partie de sa compagnie & quelques autres de la cavallerie legere, pour les y conduire. Le surplus de l'armée ce matin, qui estoit du dix-huictieme de Juillet, prit le chemin en se retirant à travers les bois droit à Aubenton, cinq grandes lieuës de là : le chemin, sans mentir (s'estant de beaucoup empiré par ce tems pluvieux) estant aussi mauvais & malaisé qu'il me semble en pouvoir estre, tant pour ce qu'il est farcy de toutes sortes de mortes (a), & esgouts de fontaines, qu'estant la contrée fort scabreuse & estrange. Ce que ceux de Cimets avoient bien sceu choisir & cognoistre si leur entreprise se fust trouvée telle qu'ils esperoient, & qu'on n'y eust point preveu. Car ils estoient embusquez en des plus

(a) D'eaux mortes.

forts lieux & difficiles passages, pour charger, 1555.
 & faire butin sur la queue du camp. Mais en la considération de ceste doute, on avoit laissé quelques compagnies de cavallerie, avec des Pistolliers qui suivoient de loing, pour ne laisser rien derriere perdu. Si que eux rencontrans les ennemis, qui s'estoient trop tost descouverts, les remeirent & firent rentrer dans le bois, non sans y en laisser de morts sur la place, & en ramenerent noz gens vingt cinq ou trente prisonniers : le surplus se sauva dans les bois. Ce soir M. de Nevers, & M. le Marechal de saint André, coucherent à Aubenton : les Allemans retournerent à Montcornet en Thirasse, & les compagnies de gendarmerie du Gouvernement de Picardie, allerent loger es villages selon les brisées de leur retraite : celles de Champagne prindrent à la main gauche, devers Rhetel, & Chastel en porcean, & en leurs garnisons ordinaires : les compagnies de gens de pied feirent le semblable. Ainsi se departit toute nostre armée en divers quartiers.

Chacun s'asseuroit certainement qu'à peine se termineroit le mois d'Aoust, sans que les Imperiaux eussent leur revenche de la bravade que leur avions fait. Toutefois nous passasmes jusques au quinzième, qu'ils n'a-

1555. voient rien entrepris plus que de coustume : à sçavoir, de courir sur noz frontieres, & les nostres sur eux. Mais environ le seizieme ou dix-septiesme, nouvelles vindrent qu'ils s'estoient de beaucoup renforcez : & que le Prince d'Orenge estoit arrivé en leur camp comme Lieutenant pour l'Empereur, avec renfort d'Allemans de cheval & de pied. De quoy M. de Nevers advertit les Gouverneurs & Capitaines des places le long de la frontiere, & redoubla les garnisons ès lieux qu'il sentoit foibles, & les munit de ce qu'il pouvoit penser y defaillir, & estre nécessaire : présumant & prévoyant (avec ce qu'aucunement luy en estoient faits rapports) que si gros amas d'armée ne se faisoit sans quelque plus apparente cause : veu que la plus grande partie de la bonne saison pour faire la guerre se passoit jà, & qu'ils ne pouvoient plus differer sans se déclarer & executer leur déliberation : que pour le moins ils ne se départiroient sans attenter & entreprendre aucune chose, comme il advint : car encore que depuis ceste entreprise de Givetz, les Imperiaux eussent redoublé leur diligence & labeur à continuer & parachever leur fort de Givetz (appelé *Charlemont*) à la venue du Prince d'Orenge

ils s'employèrent davantage à y travailler 1555. en toute & dernière sollicitude : & s'esslargirent, comme pour y recommencer un autre fort, jusques à ceste planure, & sur la descente que nous occupions lorsque les allarmes veoir. Peu de jours ensuivans se mirent à la campagne avec toutes leurs forces & artillerie, tenans le chemin pour venir à Mariembourg, qu'ils faisoient bruit devoir assieger : & en chemin sommerent quelques soldats qui estoient dans le chasteau de Faignolles de se rendre : ce qu'ils firent, ne se sentans en pouvoir de resister, voyans le canon : auxquels le Prince d'Orenge fit honneste & gracieux traitement, comme il est Prince humain où il est requis, mesme-ment envers les debiles & non puissans, & ruina les plus forts endroits de ce chasteau. Ce qu'estant sceu par M. de Nevers, quant & quant s'approcha à Rozoy en Thirasse, & là en bien peu de temps y assembla à l'entour de luy toutes les forces qui luy restoient en Champagne, pour les départir & employer où il sentiroit que l'affaire s'adresseroit, pour la doute qu'il pouvoit conjecturer n'estre la vraye intention du Prince d'Orenge d'assieger adonc Mariembourg, mais bien se doutoit du fort de Rocroy : aussi

1555. qu'il en sourdit quelque murmure. Toutefois qu'il n'attenta ny l'un ny l'autre, peult estre, ayant sceu que M. de Nevers s'estoit approché : aussi que vivres luy eussent esté difficiles à recouvrer. Mais ayant couché une nuit près de Mariembourg, & de là à Couvins, d'où semblablement il fit sortir quelques soldats François qui estoient dedans, & ruina la grosse tour du chasteau : passant par Bossu, s'alla parquer près de Saultour, où tousjours demeura campé avec la meilleure part de son armée, pour favoriser l'œuvre & commencement d'un nouveau fort, ou comme ils ont depuis semé le bruit) d'une nouvelle ville, à laquelle ils ont donné le nom de *Philippe-Ville*.

En ces entrefaites une partie de noz rieres-bans, & certaines compagnies de cavallerie legere, qu'on avoit mis en garnison le long de la frontiere de Picardie, furent desfaites assez malheureusement entre Arras & Bapaulme. Dont je ne puis parler certainement, pource que j'en estois trop esloigné, & qu'on desguise ceste desfaite en plusieurs sortes, s'excusans les uns sur les autres (a). Vray est que par la plus com-

(a) Voyez l'Observation, n° 31, sur les Mémoires de Tavannes, Tome XXVI de la Collection, p. 224.

mune opinion ils avoient fait une entreprise 1555.
 autant belle & louable qu'il estoit possible,
 si la fin eust esté semblable au commence-
 ment, rapportans & ramenans gros nombre
 de butin. Mais eux retournans à la desban-
 dade, sans tenir ordre, ou comme gens mal
 exercitez aux armes, ou trop mols, ou non
 accoustumez de porter longuement le travail
 & sueur du harnois, furent en cest estat
 rencontrez & enveloppez entre un bois,
 un village & une riviere, de laquelle les
 ennemis avoient coupé & rompu les ponts,
 & par eux chargez de si grande ruse & furie,
 qu'estans plus esperduz & estonnez que
 rompuz, furent desfaits & mis à vau de route
 par bien petit nombre de gens de cheval,
 & quelques gens de pied ramassez : eux
 estans (comme l'on disoit) au nombre de
 douze à quinze cens chevaux, & près de
 trois à quatre cens hommes de pied : y
 restans quelques-uns des plus gens de bien
 morts & blesez, & grande quantité de pri-
 sonniers : entre lesquels se trouva le sieur
 de la Iaille, leur General. On attribue
 l'honneur de ceste execution au sieur d'Haul-
 simont, Gouverneur de Bapaulme, Cheva-
 lier des plus estimez de l'Empereur. De
 laquelle les Imperiaux prindrent tant de

1555. gloire, & la tournerent à si grande moquerie de nostre noblesse, qu'ils en forgerent un proverbe, à sçavoir, *qu'ils prenoient les nobles (8) de France sans poiser*. Combien qu'à la verité la pluspart de ces rieresbans (qu'on appelle autrement les bandes des nobles) ne sont fournies ny complettes en la meilleure part de Gentilshommes, lesquels se retirent communément ès compagnies des ordonnances : ains le plus souvent sont roturiers annoblis de l'an & jour, ou de quelques vallets que les vieils Seigneurs, femmes veufves ou orphelins y envoient. Et fault dire qu'en ceste ordonnance y sont commis de grands abuz, que delaisserons à réformer à ceux qui y ont la superintendance & respect, comme chose qui n'est de nostre histoire.

Pour ce commencement heureux de ceste petite victoire, les ennemis se promettoient desjà quelques plus grandes choses, que depuis ne leur sont advenues, proposans de changer & convertir leurs entreprises par les entrées de Picardie, puisque fortune commençoit favoriser cette part (a). Et desjà l'on entendoit aucunes de leurs secrettes menasses de vouloir assieger Guise : tellement

(a) De côté.

que ceste doute (encore que l'adresse ne 1555.
leur fust si facile qu'ils présumoient) fut
cause que M. de Guise s'y retira avec sa
compagnie , & certaines autres de cheval
& de pied , pour y faire besongner à la
fortification nouvelle en toute diligence. Et
M. l'Admiral , auquel peu de temps aupa-
ravant avoit esté donné le Gouvernement
de Picardie (ayant esté remis entre les
mains du Roy par M. de Vandosme , pour
succeder au Royaume de Navarre , estant
peu de jours précédemment decedé Henry
dernier Roy (9) , duquel il avoit espousé la
fille unique & seule heritiere Jeanne , à
present regnante) réunit & assembla toutes
les forces qui y estoient , pour prévenir les
délibérations des ennemis. Le Roy aussi
avec toute sa Maison s'en approcha peu à
peu , jusques à Villiers-Cottretz : attendant
quelle issue anroit ce bruit , qui ne fut autre
chose *que vent & parolles sans effect*. Car
depuis ceste cavalcade (a) du Prince
d'Orenge , se contindrent tousjours serrez
en leurs forts : plustost doutans qu'on les
cherchast , qu'ils n'avoient volonté de nous
venir irriter & travailler.

Puisque j'ay le plus amplement , qu'il m'a

(a) Cavalcade.

1555. esté possible, narré les choses dignes de mémoire passées ès parties de deçà, desquelles je pouvois rendre certain tesmoignage, pour y avoir esté present en aucunes, & pour avoir employé toute diligence à sçavoir la verité des autres : il m'a semblé que sans m'esloigner par trop de mes termes, ains attendant le point de retomber en la suite de mon deliberé discours, n'advieroit hors de propos d'y adjouster plusieurs & diverses adventures & executions traitées ès autres endroits de nostre Europe : esquels ces deux grands Princes, ou de leurs serviteurs & confederez exerçoient aspres & furieuses guerres. Afin aussi que je face aucunement paroistre la diversité & variation des accidens qui sont ceste année advenuz, selon que dès le commencement de ce Livre j'ay aucunement touché : encore que je sçache bien qu'ils soient desjà tant publiez & cognoz à chacun, qu'il ne me seroit jà besoing en dire davantage. Mais j'en ay voulu faire ce briaef recueil pour demonstrier, que combien que ces exploits militaires se feissent en lieux esloignez & loingtains, & à divers traictz de temps & opportunitiez, si est-ce que le tout dependoit d'un mesme commencement, & tendoient tous les effects à une

mesme fin, qui estoit de demeurer supérieur 1555.
 & victorieux. Auquel bref narré on pourra
 veoir le bonheur qui adonc accompagnoit
 le Roy, conduit (comme j'estime) par la
 main de Dieu, luy departant en separez &
 escartez endroits une mesme victoire. Et
 pour ce faire, suis contraint reprendre le fil
 de l'histoire un peu loing, qui ne sera nean-
 moins par trop prolix & ennuyeux : mais
 pour deduire les premieres causes, selon que
 les ay peu ramasser & recueillir ensemble,
 pour en après les rapporter & referer à mon
 deliberé subject. Donques diray-je qu'estans
 les passages de la Vaudotte (a) & des Alpes
 Penins (b) & Craies (c), pour entrer en
 Piedmont, & semblablement en Lombardie
 & Italie, assurez & ouverts pour nous (10),
 par la prise que fit M. le Marechal de Briffac
 l'hyver precedent de la ville d'Yvrée : s'es-
 tant aussi volontairement reduite sous l'obeis-
 sance du Roy la ville de Bielle, avec toutes
 ses appartenances ; de sorte que cest accès
 & entrée nous estoit seurement bornée (d)

(a) Le Val d'Aouste.

(b) Les Alpes.

(c) Graie, ou Graglia se trouve, selon la carte de
 de l'Isle, à l'entrée de la province de Bielle.

(d) Ouverte de ce côté là.

1555. cette part : pour ne perdre temps, & deue-
ment employer une brave petite armée qu'il
auoit adonc, & ne laisser inutilement con-
sumer les fraiz que la majesté du Roy ex-
posoit libéralement à l'entretienement d'icelle,
pour la tuition & defense de son pays de
Piedmont, delibera sur le nouveau temps,
à l'entrée de ceste année 1555, estendre
davantage ses frontieres & limites, & ne
laisser lieu à l'ennemy, pour se trouver si
proche voisin, qu'il se peult de plus près
advantager & eslargir sur le milieu de son
pays : &, au surplus, tenter toute fortune
pour le déjetter & mettre hors de ce qu'il
detenoit si près de luy : ce que non seule-
ment luy pouvoit nuire à cest effect, mais
aussi de longtemps rendoit toute la contrée
circonvoisine en subjection, exerçant infinis
pillages & volleries. Pourtant considéra
(*comme Chevalier sage & experimenté*) que
de promptement entreprendre à combattre
des forts, de la pierre & de la terre, seroit
non-seulement hazarder, mais (peult-estre)
perdre à petit profit grandes forces, mais
aussi de perir (a) grandes provisions & vivres
inutilement, qui estoient adonc forts rares
& chers, & destruire la province, desjà fort

(a) C'est-à-dire, de dépenser en pure perte.

pauvre, travaillée & fougée grandement : 1555.
 & outre trainer ceste exécution en plus grande longueur de temps, & par ainsi mettre toutes ces affaires au danger d'un mauvais succès. Parquoy il résolut pour le plus certain, délaissant derriere luy ce que ne luy pouvoit fuir & eschapper, retrancher à l'ennemy le chemin du secours qu'il pouvoit donner & avoir, luy mettant au-devant une barriere & empeschement qui l'arresteroit tout court : & avec ce, s'il estoit possible le devancer, & regagner sur luy autant d'avancement qu'il en avoit sur nous. Pour à quoy donner bon commencement, en premier lieu fortifia une place, appelée Sanct Iaco (a), qui luy sembla, & à tous les chefs & Capitaines se trouvant près de luy, en fort belle affiette, & propre pour estre fortifiée facilement : estant située en une planure grande & spatieuse, où elle pouvoit en tout commander, sans estre en aucune sorte sujette : à laquelle il desseigna (b) une forme quarrée, flanquée de quatre gros boulevers, couverte & defendue de deux haultes & massives plates formes, descouvrans tout le circuit à la portée d'une fort longue coulevrine. La-

(a) Santya.

(b) il dessina.

1555. quelle place ainfi bien fortifiée & munie, comme il la rendit en peu de jours par fa très-grande diligence, fermoit le pas à ceux de Verfel (a), Crescentin, & de toute la Lombardie : & encore plus tenoit fubject & fous bride Vulpian (b), pour le rendre en brief affamé & fans fecours. Ce qu'eftant entrepris & mis en bonne difpofition, pour defcouvrir auffi & eftre certain de l'advenue de Pavie, fit battre le chemin par quelque nombre de cavallerie & gens de pied : où trouvant une place nommée Crepacuore, ou *Crevecueur* en françois, mal pourveue & gardée, la faifirent & gagnerent : chofe bien advenante, pour eftre place fort comode à rendre ce paffage ouvert & libre pour nous. En ces entrefaites fe practiqua une rufe par le Seigneur de Salvoifon, Gouverneur de Verrue (Gentilhomme de fort bon efprit, & autant vaillant qu'il en peut eftre) pour recouvrer Casal à bien petite perte & despenfe pour nous : qui eft l'un des meilleurs moyens qu'un chef d'armée doit fuivre, pour conquérir & entrer en pays, & fans grand effroy & ruine, tant du peuple que des foldats. Advint que ledit fieur de Salvoifon de longue main avoit

(a) Verceil.

(b) Volpiano.

attiré

attiré à sa menée, & pour la conduite de 1555.
 son chef d'œuvre, un bon compagnon,
 nommé *Fontarolle*, homme subtil & prompt,
 lequel estoit du pont de Sture : & pource
 qu'il avoit accoustumé de hanter ceste ville,
 à cause des trafiques de sa marchandise, il
 pouvoit sçavoir toutes les rues, entrées &
 issues, fortes & foibles : dont il rendoit
 certain ledit Seigneur de Salvoison : sur quoy
 pouvoit fonder & arrester ses entreprises, &
 pareillement dresser tous appareils de sur-
 prises. Si bien succeda encore pour l'execu-
 tion de son fait, qu'un gros festin & solen-
 nelles nopces se vont faire en ceste ville, à
 un jour déterminé qu'il sceut à la verité,
 où le Seigneur Figuerol (a), Gouverneur
 de là, se trouvoit : pareillement plusieurs
 Gentilshommes & Dames, tant estrangers
 que voisins, pour solemniser ce jour en
 bonnes cheres & passe-temps : sans penser
 (à mon jugement) de tomber au danger
 qui leur advint. En quoy se presenta ceste
 apparente occasion au Seigneur de Salvo-
 ison, d'imaginer ne pouvoir choisir meilleure
 opportunité, pour obtenir bonne issue de
 son negoce, qu'adonc : n'y estant plus re-
 quis qu'une grande celerité & conduite bien

(a) Figueroa.

1555. couverte & celée, ayant au surplus toutes ses eschelles, cordages & autres engins prests. Ainsi, pendant qu'il contrefaisoit le malade à Verrue, pour faire croire qu'il n'estoit en disposition de se remuer, ayant envoyé quérir Medecins à Casal, pour estre arrivez tard, remit à estre veu d'eux au lendemain matin. Cependant avoit donné ordre qu'estant pourveu de ses gens, que M. de Brissac luy avoit envoyez cette nuict mesme se rend au pied des murailles de Casal, où ayant appliqué ses echelles, monterent sans aucun empeschement: & trouvant les sentinelles, corps de gardes, & généralement la meilleure part de tous ceux qui étoient (a) léans, tant habitans que gens de guerre endormis & ensevelis en vin & profond sommeil, après en avoir fait grand carnage, se faisirent de la place publique, des portes, & des plus forts endroits de la ville. Le Seigneur Figuerol, Gouverneur, à demy endormi encor, estant éstonné d'ouyr ces voix non accoustumées, criant *France! France!* n'eut jamais plus grand haste, que se sauver à demy habillé en chausses & pourpoint, en la citadelle, avecques quelques Gentilshommes, & soldats Espagnols des plus apparens. Monsieur le Maréchal de

(a) Là dedans.

Brissac, avec le surplus de l'armée, ne fit 1555. faulte au matin de se présenter devant la ville, pour parachever la victoire: lequel voyant qu'il ne restoit plus qu'à prendre ceste citadelle à demy ébranlée, pour continuer une bonne suite, à ceque tant heureusement avoit commencé, poursuivit ceste premiere poincte, avec telle promptitude, qu'ayant fait approches, tranchées, & mis son artillerie en batterie, en bien petite espace de tems, la canona si furieusement, qu'il contraignit le Seigneur Figuerol, & ceux qui estoient là dedans avecques luy, quitter la place à composition: telle, que si dedans vingt quatre heures il n'estoit secouru, il sortiroit avec ceux qui l'accompagnoient, vies bagues sauvés, sans autres choses transporter de l'artillerie, & toutes autres munitions de guerre. Telle fut donc la surprise de la ville & forteresse de Casal, le dixieme de Mars, mil cinq cens cinquante cinq: magasin & estappe des provisions qu'on préparoit pour le recouvrement de Piedmont: de la quelle aussi toute l'assurance & commandement de la pluspart du Marquisat de Montferrat, qui estoit desjà entre les mains du Roy: comme estans icelle ville le chef de toute ceste Province, & l'ouverture de la

1555. Lombardie: pourquoy l'ennemy à bonne considération l'avoit ainsi fortifié & munie: M. de Brissac, pour la rendre plus libre & hors des doutes des courses & surprises, d'un mesme train se saisit de tous les petits forts qui l'enveloppoient, la pluspart desquels il ruina: & poulsant plus oultre vers Alexandrie, print aussi Sanct Salvador, & Valence, qu'il fit pareillement raser, pour n'estre tenables, & difficiles à estre promptement fortifiez & secouruz, pour estre aussi trop éloignez: que les ennemis toutefois depuis recouvrerent & fortifierent, pour clorre l'entrée aux François du plat pays Milanois, qui leur estoit desjà ouverte. Tous ces bons évènements estans venuz en évidente cognoissance aux Impériaux, & prévoyans qu'avec les intelligences grandes que le Roy avoit alors en Italie, & l'appui & support des Potentats, qui s'entendoient avecques Sa Majesté, & des villes de par là, qui luy estoient obeissantes & favorables, se pouvoient promettre un facile accès, pour non seulement recouvrer son Duché de Millan, de long temps querellé, & pour lequel (à mon jugement) sont renouvelées ces dernieres guerres, mais un grand espoir d'enjamber plus avant, où il y avoit encore autre occasion de vieilles querelles:

adviserent tous expédiens pour arrester ses 1555.
 entreprises, & interrompre ce bonheur du-
 quel il estoit guidé, si la fortune estoit stable
 & permanente. Et pour ce faire (ainsi que
 l'on peut juger par le succès, qui depuis en
 est advenu) conclurent de tenter & mettre
 en avant ceste proposition de paix (de l'issue
 de la quelle j'ay aucunement escrit cy devant)
 à la sollicitation & conduite du Cardinal Pol,
 de la Royne Marie d'Angleterre, & des An-
 glois. Nonobstant laquelle toutefois ils ne
 desisteroient en premier lieu, avec toutes
 les forces qu'ils pourroient inventer, de de-
 bouter, & déjetter les François de l'entrée
 d'Italie, & leur renverser & emmefler toutes
 les faciendes (a) & pactions qu'ils pratiquoient
 & surtout, reduire la ville de Siene à telle
 extrémité (luy estant osté tout espoir de se-
 cours de France, par le désastre du Maré-
 chal Strossy) qu'elle vint à se soubsmettre,
 reprendre & recevoir les conditions & loix
 de l'Empereur, au mesme estat qu'elle estoit
 auparavant. D'autant que c'estoit (ce leur
 sembloit) la principale ressource & capitale
 banque, où respondoient pour l'heure les
 factions des François cette (b) part, & en

(a) Menées.

(b) Dans cette partie.

1555. laquelle se départoient les délibérations qui se traitoient pour eux en Italie. De laquelle se faifans maiftres, & demourans superieurs, facilement entroient en eſperance peu après revoquer & retirer les autres à leur ligne & les pourroient induire à accepter les alliances, avec promeſſes, que le Roy Philippe ſuccedant à l'Emperer ſon père, leur preſentoit : ſelon auſſi que deſjà ſe traitoit l'accord & convention de Parme, avec le Duc Octave par la conduite du Cardinal Farnexe, ainſi que plus à plain cy après nous deduirons. Or en ceſte premiere charge eſtans deſjà entrez le Duc de Florence & Marquis de Marignan, avec ſi heureux commencement, que d'avoir deſfait le Marechal Stroſſy (a) l'an precedent 1554 le troiſieme d'Aouſt : & avoir repris & retiré, partie par ruſes & ſubornations, partie par force la pluſpart des fortereſſes circonvoifines de Sienne, firent un ſi grand devoir, & ſceurent ſi utilement uſer de leur victoire, que cette puiffante, & très ancienne république fut réduite en l'obeiſſance de l'Empereur le xxj (b) d'Avril en ceſt an mil cinq cens cin-

(a) A la bataille de Marciano.

(b) Voyez les Mémoires de Montluc, Tome XXIII de la Collection, p. 433.

quante cinq. Et peu de jours après, pour 1555. demeurer en tout maîtres, & ne laisser leur accès aux François d'y pouvoir remettre le pied, emportèrent d'affault (a) le Port-Hercule, le xiv de Juin en suivant.

Le succès advenu en ce premier avis selon que les Impériaux le préméditoient, leur augmenta davantage le courage d'entreprendre plus avant, & leur donna fantaisie, que si la fortune les avoit jà tant favorisez, que leur remettre en main ce qu'ils craignoient le plus du pouvoir que les François s'estoient acquis en Toscane, d'autant plus aisément les pourroient reculer de la Lombardie, & Duché de Millan, & finalement reconquérir sur eux, non seulement ce qu'ils avoient empieté au Marquisat de Montferrat, mais davantage tout le résidu du Piedmont. Parquoy estans le Duc d'Albe envoyé en Italie, comme Lieutenant general de l'Empereur (homme de qui la conduite & expérience en autres grands affaires, expéditions militaires, avoit acquis excellente réputation par tout le monde, & l'avoit fait juger digne

(a) Rabutin veut parler de la prise de *Porto-Ercole*. On peut consulter sur ce siège l'Observation, n° 3, sur le quatrième Livre de Boivin du Villars, Tome XXXV. de la Collection, p. 419 & suiv.

1555. & capable pour mettre si ardues (a) & difficiles entreprises à fin prospere) ayant retiré & recueilli toutes les forces qui y estoient, tant celles du Duc de Florence, & Marquis de Marignan, que les garnisons, que autres nouvelles qu'il y joignit, se prépara mettre en campagne son armée. Avec la quelle entrant en espouvantable furie au Marquisat de Montferrat, se promettoit non seulement en peu de jours recouvrer ce que les François y occupoient, & au surplus razer & ruiner ce qui ne luy sembloit propice, mais aussi aller rencontrer Monsieur de Brissac, pour ou l'assiéger, ou combattre, ou rendre enfin, en quelque sorte que ce fust, si atténué, qu'il ne luy ofast faire teste : & ainsi rester maistre de la campagne, où il se jugeoit & sentoit adonc le plus fort. Or adonc (comme j'ay desjà dit) l'on estoit sur ceste proposition de paix, & en estoit l'attente de chacun tournée en bonne part, mesmement pour le grand desir que tout le pauvre peuple avoit de l'obtenir, & pour laquelle estoient faites très devotes prieres & oraisons en toute la chrestienté. Toute fois M. de Brissac se tenant de son costé sur ses gardes, & retenant en memoire, que volontiers durant ces trois-

(a) Epineuses.

tez & propositions de paix se brassent sur-1555.
prises, & conspirations, avoit tousjours ses
forces unies, & pareillement l'esprit & l'œil
tendus à considérer & prévoir, pour n'estre
point déceü & surpris. Doncques voyant le
Duc d'Albe avec ceste grosse armée prestee &
appareillée d'estre employée, estant aussi bien
informé de la délibération dudit Duc: &
d'ailleurs sentant desjà remuer les garnisons
des places, que l'ennemy tenoit encore (a)
cette part: entre autres, que durant la trefve,
Cesar de Naples, & le Capitaine la trinité
estoyent sortis de Vulpian avec grosses troupes,
& soldats à cheval & à pied, pour ravir &
voler sur les communes, & outre plus es-
fayer de nouveau munir & avitaller ceste place
quant & quant de son costé meit son armée
aux champs & par mesme moyen faisant la
reuvé des villes & places fortes qui sont en
l'obeissance du Roy, & les munissant de tou-
tes choses nécessaires, enveloppa & affub-
jectit Vulpian, de quelques forts qu'il feit
battir à l'entour, où il laissa gens pour em-
pescher les faillyes de ceux de là dedans,
pour n'estre troublé & fasché d'eux à doz,
tandisqu'il respondroit au Duc d'Albe, s'il
se presentoit. Pendant que ces prémices &

(a) Tenoit dans cette partie.

1555. préparatifs de guerre future se demesloient ainsi de par de là, l'assemblée qui s'estoit dressée de par de çà pour le fait de la paix, & que les Impériaux avoient tousjours tiré en longueur, pour voir sortir l'effect du Duc d'Albe, se va rompre & séparer sans aucune resolution d'accord, n'y de trefves: de sorte qu'expirans tous delais, la guerre recommence comme auparavant. De quoy M. de Brissac adverty, estant aussi bien acertené des defaults qui estoient au camp de l'ennemy, entre autres de vivres & argent, cause & empeschement qu'il ne pouvoit promptement s'acheminer, voulut user du temps, & de l'occasion qui se présentoit si propre pour destourner & divertir tous les desseings du Duc d'Albe. Pourtant sur la my Juin, (a) ayant réuni & rassemblé les forces, qu'il pouvoit adonc avoir, au nombre d'environ dix ou douze mille hommes de pied, François, Suisses, & Allemans, & quelques deux mille chevaux de gendarmerie, & cavallerie, & quatre canons & deux coulevrines, au partir de Casal alla assiéger un chasteau ap-

(a) On a vu que Boivin dn Villars fait marcher dès le 20 Mai le Maréchal de Brissac à Valence : selon M. de Thou, ce fut le 2 Juin. Il nous semble que Boivin étant sur les lieux doit avoir été le mieux instruit.

pellé Pomar : qui luy fut rendu, après avoir 1555. enduré cent ou six vingts coups de canon. Puis luy estant rapporté que les ennemis se fortifioient à Valence, & que la se devoit rendre toute l'armée du Duc d'Albe, pour dresser ses entreprises comme il les sentiroit avantageuses pour luy, les voulut aller voir de près & cognoistre, avant qu'ils fussent les plus forts, pour essayer aussi s'ils voudroient point venir aux prises, & se joindre au combat, pendant qu'ils estoient egaux. Toutefois se tenans forts, dans la ville, & ferrez sur le bord de la riviere du Pau qui les flancquoit, les François se contenterent de les avoir escarmouchez de si près, joignant leurs portes, qu'ils leur faisoient paroistre comme ils n'eussent pas eu du meilleur, s'ils fussent sortis plus avant. Au partir de là, Monsieur de Brissac alla à leur nez assieger S. Salvador, dernier chasteau de Montferrat, à cinq mille près d'Alexandrie : lequel après avoir tiré contre, trois cens coups de canon, luy fut rendu à telle composition, que les soldats sortiroient avec leurs espées, & les Capitaines avec les armes, & laisseroient leurs enseignes. Au mesme instant M. de Brissac le fit ruiner avec tous les autres petits forts qu'il tenoit non tenables, tant pour oster la com-

1555. modité à l'ennemy de s'en pouver servir, que pour ne laisser perdre les soldats qui estoient à les garder, qu'il vouloit assembler pour en croistre ses forces: se retirant aux lieux les plus seurs, & qu'il proposoit de fendre. D'autre part l'ennemy se renforçoit d'heure à autre, tant pour la crainte qu'il avoit d'estre rompu & desfait, pendant qu'il estoit encor' foible, que pour arrester & empescher les François d'entrer plus avant, & ne plus souffrir ceste honte à leur barbe, ravir & forcer les places, & estre journellement sacmentez (a) & escarmouchez jusques en leur tranchées. Aussi que la saison propre à faire la guerre declinoit fort, & ne restoit plus guères de bon temps pour exploiter tant grandes choses, qu'ils tenoient pour seures & en main: & davantage estoient bien certains, que si en peu de jours ne faisoient un dernier effort à secourir Vulpian, estoit réduit à telle extrémité & nécessité de vivres, que il estoit impossible qu'il peust longuement tenir. Toutes ces causes & considérations feirent haster le Duc d'Albe d'assembler ses forces, & les rendre si grosses & puissantes, & (b) prouveues de tout équipage,

(a) Pillés, saccagés.

(b) Pourvues.

qu'elles peussent non seulement repoul-1555.
 ser les François , & les aller chercher ,
 mais aussi recouvrer ce qu'ils avoient perdu ,
 & secourir leurs places esbranlées & esperdues
 & les renforcer de ce qu'ils avoient de besoing.
 Parquoy sur la fin de Juillet , ceste fort grosse
 & bien complete armée du Duc d'Albe com-
 mença à marcher , montant au nombre de
 plus de trente mille hommes de pied , tant
 d'Allemands , d'Italiens , que d'Espagnols ,
 & de six à sept mille chevaux , trente ou
 quarante pieces d'artillerie. Dont M. de
 Brissac bien certain & asseuré de tout ce fait ,
 & cognoissant ses forces n'estre assez roides
 pour l'arrester , mesmement pour estre dépar-
 ties en divers endroits , aussi qu'il estoit en
 doute où il voudroit desgorger sa premiere
 furie : fut contrainct retirer ce qu'il avoit de
 gens à l'entour de Vulpian , & se fortifiant
 près Casal , qu'il craignoit estre assailly , ad-
 viser là en après à tous remedes qu'il pourroit
 prévoir contre les attentats du Duc d'Albe :
 & par mesme moyen en toute diligence ad-
 vertit le Roy de le renforcer de secours.

Le Duc d'Albe au commencement fit quel-
 que semblant de vouloir tourner à Casal , tel-
 lement qu'ils prindrent un petit chasteau à
 trois mille près , appellé Fracinet du Pau :

1555. où se démonstra le premier acte de leur délibéré cruauté , ayans fait pendre & estrangler le Capitaine, mettre en galere les François, & tailler en pieces tous les Italiens. D'autre part, pour donner terreur *aux communes*, & pour advertir & encourager ceux qui tenoient pour luy, fit faire une sortie au Capitaine la Trinité, qui estoit adonc à Valleseniére, (a) avec trois ou quatre cent chevaux, & quatre ou cinq cent hommes de pied : afin aussi de rebrouffer & revisiter les advenues qu'il vouloit suivre. Lequel estans rencontré & chargé de quelque gendarmerie Françoisse, se trouva le plus foible : de sorte qu'estant fait grand massacre de ses gens, fut contrainct avec le surplus de sa cavalerie se retirer à grand haste, à Ast & Alexandrie. Enfin le Duc d'Albe, après avoir tasté en tous endroits, où il se devoit premierement adresser, resolut avant tout œuvre rafreschir & munir Vulpian de gens de guerre, de vivres, & toutes autres provisions, pendant que ses forces estoient fresches & entieres : pendant aussi qu'il avoit & le tems & le loisir favorables : se doutant bien, que s'il temporisoit davantage, le secours des François arriveroit assez à point pour luy fermer le pas & le divertir : avec ce,

(a) Valfenera.

M. de Brissac ne faudroit à le traverser d'infirmité d'empeschements & destrouffes. Parquoy ayant toutes ses provisions prestes en deux jours, librement remplit Vulpian de tout ce qu'il voulut, sur la fin de Juillet. Cela fait, balança & contrepensa en son esprit que d'aller trouver & combattre M. de Brissac à forces déployées, ce seroit trop tost hazarder son bonheur & l'exploit de son armée, ayant affaire à homme sage, & qui avoit préveu à tous dangers qui luy pouvoient advenir: ayant aussi à besongner à vieux soldats aguerriz, qui luy vendroient leur sang & leurs vies bien chèrement: & d'ailleurs, d'entrer plus avant en pays, & le laisser derriere luy avec les places fortes qu'il tenoit pourveues & bien armées, ce seroit se desfaire soy mesme, pour estre en brief affamé & rompu sans desgainer espées. Pour ces considérations tomba en derniere opinion prendre autre adresse: & traversant la riviere de Dorie (a) au commencement du mois d'Aoust, alla assiéger la nouvelle fortification Sanct Jaco, que il estimoit adonc imparfaicte, & encore neufve, & par ainsi facile à estre emportée en bien peu de jours, à la furieuse batterie qu'il proposoit y faire. Résolvant qu'après

(a) La Doire.

1555. ceste prompte & soudaine exécution, qui seroit terrible & nonpareille, rempliroit le surplus des autres places fortes, de telle crainte & espouventement, que on luy apporteroit les clefs au devant, & qu'il entroit par tout *sans frapper seulement à la porte*. Toutefois étant arrivé devant Sanct Jaco, trouva la forteresse neufve en meilleur estat qu'il ne presumoit, & que pour la defendre estoient dedans d'autant braves & vaillans hommes, qu'il eust sceu rencontrer: desquels estoient les principaux chefs, le sieur de Bonivet, Colonel de la fanterie Françoisse, & le Seigneur Ludovic de Biraignes, accompagnez de deux mille François, soldats esleus, de deux enseignes de Allemans, du Régiment du Comte Rocquendolf, & de deux d'Italiens, & de cent chevaux legers Alba-nois, sous la charge de Theode Bedaine. Tous lesquels luy feirent paroistre en quinze jours ou trois semaines, qu'il les tint assiégez, par les desesperées & hazardeuses faillyes qu'ils faisoient sur son camp, & en l'affeurance & contenance qu'ils se representoient sur remparts & murailles, qu'il n'estoit si près à en demeurer maistre, comme se l'estoit persuadé & promis: tellement qu'après avoir foudroyé & rué par terre grand'partie
de

de leurs fortifications , il n'osa s'aventurer de 1555. leur présenter l'assault.

Pendant ce siege, l'armée de M. de Brissac s'engrossit & augmenta de secours qui luy furent envoyés de France. Car estant le bruit commun de pardeçà, que l'ennemy tenoit Sanct Jaco si estroittement assiegé, qu'il estoit plus que besoing le secourir en bref (estant place de très-grande importance pour tout le Piedmont) autrement qu'elle estoit en fort grand danger d'estre perdue, avec beaucoup de gens de bien & d'estime qui estoient dedans (ce que l'on ne pouvoit faire, sans grandes forces, pour estre l'armée Imperiale fort grosse & puissante) le Roy y envoya les Princes, & Ducs d'Aumalle, d'Anguian, de Comté, & de Nemours, les Seigneurs Viscdame de Chartres, de Gonnor & d'Aubigny, & plusieurs autres grands Seigneurs & Capitaines, avec grand renfort de gendarmerie, cavalerie, & gens de pied. Outre tout cela encore pour se trouver en un si glorieux & mémorable affaire, & pour y avoir part de l'honneur & reputation, y allerent de leur gré plusieurs autres Seigneurs & Gentilshommes François, en plus gros nombre que ne pourrois dire : entre lesquels estoient les Seigneurs de Ventadour, d'Urfé de la Roue, de Levy,

1555. du Lude, de la Chastre, & le puisné de la Trimouille, de Laufun, de Gourville, de Vassé, de la Bastie, de Prunel, de Malicorne, & de la Chasteneraye, & infiniz autres, Tout ce secours arrivé & joint à M. de Brissac, luy redoubla & à tous ceux qui estoient desja avec luy, la volonté & courage de rembarrer le Duc d'Albe, & le faire retirer avecques sa courte honte. Tellement qu'estans les François auparavant referrez & retirez ès forts sortirent adonc en campagne, & meirent les enseignes au vent, déliberans d'aller accoster l'ennemy, & sans davantage marchander, ne tiendroit qu'à luy ou à ce coup la partie seroit parachevée. Aucontraire le Duc d'Albe commença dessors abbaïsser ses grands coups, & à modérer & refroidir sa premiere furie : de sorte que sans se preparer à recevoir la bataille, après avoir deschargé infinies canonades contre Sanct Jaco, avec perte du Grand Maistre de l'artillerie de l'Empereur, & près de deux mille hommes de ses meilleurs soldats, leva le surplus de son armée, de ce siege : reprenant son chemin devers Versel suyvant lequel luy furent rendus, & print quelques chasteaux : aucuns desquels il fortifia, entre autres le chasteau de Gabiano, & le bourg saint Martin, quatre mille près Casal, &

les autres ruina. Ce qu'estant rapporté à 1555. l'armées Françoise, meirent en délibération de le suyvre : toutefois après avoir bien debatue, & consideré les dangers qui sont autrefois advenuz pour avoir voulu par trop suyvre l'ennemy desesperé & que desja nous cedoit assez la victoire en nous abandonnant la place, & pouvoir de executer ce que nous sembleroit le meilleur, fut jugé plus certain, employer & convertir noz forces ailleurs. Et dès l'heure fut mise en avant l'entreprise de Vulpian, tant pour effacer & oster du tout l'envie & occasion d'y retourner, que pour affranchir & descharger le pays de la doute de ce fort : qui tenoit en subjection, & la campagne, & les grands chemins, de sorte qu'il n'y avoit personne, de quelque qualité que ce fust, qui s'osast mettre aux champs sans Bonne escorte & compagnie. Ainsi sur la fin du mois d'Aoust, se trouva l'armée Françoise campée à l'entour de Vulpian, montant au nombre de vingt deux mille hommes de pied, François, Suisses, Allemans & Italiens : de huit cent ou mille hommes d'armes, mille ou douze cens chevaux legers : estant adonc M. d'Aumalle (a) Lieutenant

(a) Le Maréchal de Brissac, tourmenté de la goutte, avoit remis le commandement au Duc d'Aumale : c'est

1555. general pour le Roy, & commandant sur toute ceste armée. De laquelle armée fut tellement enveloppée ceste place de tous costez, qu'il estoit presque impossible d'y entrer ou sortir personne, sans tomber en prise. Toutefois le Duc d'Albe la voulant favoriser & consoler de tant peu de secours que il pouvoit adonc, essaya d'y faire entrer cinq ou six cens harquebusiers à cheval, Espagnols & Italiens, à la conduite d'un Capitaine fort accort & aventureux nommé Emanuel de la Lune, Espagnols. Lequel encore qu'il eust traversé à gué la riviere du Pau, ne sceut guider son astuce & entrée si couvertement, qu'il ne se trouva surpris au passage, : où estant attendu & guetté expressement, à l'improviste fut desfait par le sieur de la Roche Pofay, qui l'attendoit de guet à pend, & la pluspart de ses harquebusiers executez, rompus & prisonniers : le résidu à toute peine se sauva dans Vulpian. Ceste place fut battue & canonnée par trois endroits, à sçavoir du costé des Suisses vers le moulin, où furent logez quatre gros canons. En un autre endroit, entre la ville & le chasteau, vers le camp des François, où furent pareillement bradans les Mémoires de Boivin qu'il faut lire tous ces détails & les éclaircissemens qu'on y a joint.

quées cinq grosses pieces. La tierce batterie estoit du costé du grand boulevart, vers le chasteau, de quatre grosses pieces. Et se peult dire, qu'en vingt & quatre jours ceste batterie y continua autant furieusement, qu'il est mémoire en avoir esté. Avec ce, par mesme suite se continuoient les mines, qu'on trainoit deffous ce grand boulevart, qui flanquoit & la ville & le chasteau, avec telle diligence, que l'un & l'autre se trouva prest à point nommé, quand on y voulut donner l'assault : ce que plus rendit les assiegez estonnez, & fut la principale cause de la prise & reddition. Car estans les breches faites soudainement, & sans respit assaillies avec une desesperée hardiesse de noz soldats : en mesme instant faisant ces deux mines sauter la plus entiere part de ce grand boulevart, rendirent une tant large ouverture, & si grand estonnement & terreur, tant aux Espagnols qui estoient deffus, qu'aux François mesmes qui l'assailloient, qu'ils se trouverent pesse messe esblouis en ceste obscurité. Laquelle estant un peu esclaircie, & se voyans les ennemis à la mercy des François, quittans ce boulevart, les uns se rendirent, les autres à la course employèrent ce que leurs jambes pouvoient avoir de viffesse pour se renfermer dans

1555. le chasteau : où toutefois ne leur fut donnée entrée, craignans ceux qui estoient dedans, pour sauver quelques hommes, perdre l'un & l'autre ensemble. Parquoy restans ainsi à la discretion des François (lesquels estoient poursuyviz en extreme cholere & fureur) les uns passerent au trenchant de l'espée, entre lesquels des hommes de nom se trouva le nepveu du Duc d'Albe, & les autres furent retenus prisonniers, comme le Seigneur Sigismond de Gonzague, & le Capitaine Lazare, Lieutenant de la garde du Duc d'Albe, & beaucoup d'autres Seigneurs & vaillans soldat. Quant à la breche d'enbas de la ville (laquelle en mesme heure que les autres avoit esté assaillie, avec une incredible dextérité & furieuse hardiesse) ne se trouvant raisonnable, à cause qu'après avoir passé le fossé en l'eau jusques à la ceinture il falloit que les soldats gravissent & y montassent avec les eschelles, & les picques, les assiegez la defendirent pour ce jour là si bien, & avec telle vertu, qu'il fut impossible aux François en demeurer maistres. Combien que les Princes d'Anguien & de Condé y fussent presens, & plusieurs autres grands Seigneurs & Capitaines. lesquels pour servir de conduite, & d'exemple à chacun y montoient des pre-

miers, & n'y espargnoient leurs personnes 1555.
 n'y vies, nom plus que le moindre de la
 troupe. Ce neantmoins en furent repoulsez.
 enfin, y demeurans (a) beaucoup de gen-
 tilshommes & vaillans hommes, morts & blef-
 fez : entre lesquels fut le Comte de Creance
 (Seigneur vaillant & hardy jusques au bout)
 qui y ayant esté fort blessé à la teste, depuis
 en mourut. Le Jeudy ensuyvant, M. d'Au-
 malle feit amener sur une partie de la plate-
 forme de ce grand boulevart restée entiere,
 trois ou quatre pieces d'artillerie, qui pou-
 voient tirer à plomb, & battre par la pluspart
 des rues de la ville, & descouvroient tout
 le derriere de la breche : de façon qu'il estoit
 fort malaisé aux assiegez la defendre sans en
 estre grandement offensez. Cela les eslonna
 tellement, qu'ils demanderent à parlementer
 & capituler pour leur reddition. Ce que leur
 fut accordé à tels articles, à sçavoir, qu'ils
 sortiroient en gens de guerre, enseignes des-
 ployées, tabourins sonnans, avec leurs hardes.

(a) Cet assaut fut funeste aux François, parce qu'on
 s'écarta du plan d'attaque prescrit par le Maréchal de
 Brissac : c'est dans les Mémoires de Montluc, T. XXIII
 de la Collection, p. 448 ; & dans ceux de Boivin du
 Villars qu'on trouve l'explication des intrigues & des
 menées qui eurent lieu en cette circonstance.

1555. & bagues fauves, & seroient conduicts à fau-
veté jusques à la riviere de la Dorie, près
de Trin moyennant aussi que toute l'artillerie
& munitions de guerre, tant vivres que poul-
dres & boulets, demeureroient en la place.
Suyvant lesquelles conditions, le Capitaine
du chasteau se rendit aussi vingt & quatre
heures après : se reservant au par dessus, pour
son plus grand honneur & justification envers
le Duc d'Albe, qu'on tireroit encore cin-
quante coups de canon contre le chasteau :
ce que luy fut accordé. M. de Briffac, qui
ne s'estoit peu trouver au commencement de
ce siege pour beaucoup de causes, fut pré-
sent à l'accord de la reddition de ceste place,
advenue sur la fin du mois de Septembre :
laquelle place après fut demantelée de toutes
ses fortifications, & devint d'une fort belle
& forte ville de guerre, une bourgade cham-
pestre. Ces exécutions parachevées fut deli-
beré d'aller à Pont de Sture, que le Duc
d'Albe fortifioit en toute diligence, tant pour
faire teste & s'opposer aux forties de ceux
de Casal, que pour estre un arrest aux Fran-
çois de ne passer plus outre, & pour leur
barrer le cours de la riviere de Casal à Turin.
Pour ces causes sembla il à quelques uns le
meilleur advis, d'aller interrompre ceste en-

treprise des Imperiaux, avant qu'ils eussent ^{1555.} mis ceste forteresse en defense & perfection. Et sur ceste délibération l'armée Françoise costoya les places fortes que l'ennemy tenoit sur ce chemin, comme Crescentin, & Trin, devant lesquelles furent dressées de fort braves & gaillardes escarmouches de chacun costé : puis alla camper à Villeneuve (a) près Casal. Et là fut faite la résolution de remettre l'entreprise de Pont de Sture à une autre fois : d'autant que ceste place bien advertie d'estre menassée, s'estoit pourveuë jusques à tout pour soustenir un, long siege, à la longueur & temporisement duquel les ennemis avoient mis le but & fin de noz desseings, cependant que les places circonvoisines se renforceroient de toutes choses, & que la contrariété & indisposition du temps, & l'hyver y arriveroient, y estant desjà la saison fort prochaine. Pourtant le plus expedient estoit tourner à Montcalvo, qui s'appuyoit à Pont de Sture, & qui ne se doutoit de nous : laquelle prise bridroit & tenoit subiecte, non seulement la forteresse de Pont de Sture, mais toutes les autres le long de la rive du Pau, & de la plaine du Marquisat de Montferrat : mais encore feroit un grand

(a) Villanova.

1555. parement & affranchissement des apparences de Casal. Parquoy sur ceste conclusion, au decamper de Villeneuve, l'armée Francoise se monstra seulement, & passa à Pont de Sture : où la cavallerie attacqua une furieuse escarmouche, pour tousjours tenir ceux de dedans en doute du siege, pendant que les gens de pied, l'artillerie, & tout l'attirail suyvoit la traitte à Montcalvo. Pour l'arrivée si soudaine & non suspecte de l'armée Francoise devant ceste place, furent ceux qui estoient dedans si estonnez & esbahis, que cette nuit mesme la ville fut eschellée & prise à bien petite defense & perte d'hommes : ne scay aussi, & ne veux asseurer, s'il y avoit dedans aucunes intelligences. D'une mesme suite furent faites les approches au chasteau, & l'artillerie plantée & bracquée pour le canonner & battre, comme il fut l'espace de six ou sept jours, sans faire breche suffisante pour l'assaillir. Depuis furent aménées de renfort de Casal quatre grosses pieces, lesquelles furent logées devant le grand portail, qui defendoit l'un des flancs, afin de rompre ses defenses, & le desarmer : & en un autre endroit fut grattée & creusée une mine sous un boulevert qui respondoit à un autre flanc. Estant tous ces œuvres con-

qu'ils avec une si grande promptitude & 1555.
 celerité, que les assiegez n'y pouvoient s'as-
 seurer faire grande résistance : & de qu'es-
 tant cogneu d'eux, se representant de fresche
 memoire la prise de Vulpian, place beaucoup
 plus forte que la leur, s'offrirent à la quitter,
 & en sortir, sous les conditions & promesses,
 que ce seroit bagnes sauves, l'enseigne des-
 ployée, avec une piece d'artillerie, trois bou-
 lets, & trois charges de pouldre. Ce que
 leur fut accordé, fors que la piece d'artil-
 lerie qu'ils demanderent, se trouva desmon-
 tée, qui fut cause qu'ils ne l'emmenèrent
 point. Eux sortis, & les François mis dedans
 se retirerent à Pont de Sture : ou pour recom-
 pense furent pendus & estranglez les prin-
 cipaux & plus apparens, pour avoir rendu
 si legerement ceste place, sans pour le moins
 avoir enduré un assaut. Telle fut la prise &
 reddition de la ville & chasteau de Mont-
 calvo, le septieme d'Octobre en cest an mille
 cinq cens cinquante cinq, advenue plus sou-
 dainement à l'avantage des François qu'ils
 ne l'espéroient, & plustost que les ennemis
 ne le cuidoient : se promettans & les uns &
 les autres ce siege avoir plus longue durée
 qu'il n'eut. Cependant que l'on reparoit les
 breches du chasteau, & qu'on le renforçoit,

1535. & semblablement qu'on fortifioit & remparoit la ville, l'armée Françoise demeura campée à l'entour, & à Montechiaro, ville de Dia (a), à Lapia, & autres villages circonvoisins : & de la en avant n'y furent faites choses dignes de grande memoire, que quelques courses & tournois, dont ne feray icy mention, pour avoir esté desjà assez publiez, & imprimez ; & ne seroient ainsi que redites, & remplissage de papier. Estant donc la saison de l'hyver prochaine, & les œuvres de la fortification de Montcalvo parachevez & mis en bonne disposition, ayant M. de Brissac pourveu ceste place, & generalement toutes les autres, de toutes choses nécessaires pour un an, retira l'armée Françoise ès garnisons. Et demeura ainsi le Duc d'Albe frustré, & fort estoigné de ce qu'il s'estoit promis, présumant en quinze jours ou trois semaines reprendre tout le Piedmont : & en cela il a fait preuve, que ce que nous appellons bonne fortune, ne respond pas également, & n'est semblable en toutes choses : que si elle luy avoit esté favorable à la conduite des guerres d'Allemagne, en ceste entreprise le succès estoit changé.

J'ay bien voulu adjouster à ce que j'avois

(a) Villa-Dia.

escrit estre passé de pardeçà, toutes ces cho- 1555.
ses dignes d'immortelle memoire, advenues
& executées en Italie & Piedmont, non que
je y aye esté present, mais suivant la verité &
& le plus certain que j'ay peu allicer (a) &
tirer des rapports communs qui en ont esté
faits, & de ceux qui en ont escrit. En quoy
on pourra veoir les mutations & variables
changemens qui sont advenuz en cest an,
selon la volonté, qu'il plaist au Seigneur Dieu
omnipotent les départir.

(a) Rassembler.

Fin du septième Livre.

MEMOIRES

DE

FRANÇOIS DE RABUTIN.

LIVRE HUITIÈME.

Du grand avitaillement de Mariembourg, & de plusieurs choses memorables qui y, advindrent au mois de Novembre, mille cinq cens cinquante cinq. De la demission & deposition volontaire de Charles V. Empereur, des Estats & charges de l'Empire. De la trefve accordée pour cinq ans, entre le Roy, & le Roy Philippes, & des principales causes de la rouverte d'icelles, & d'autres choses advenues en l'an mille cinq cens cinquante six.

1555. **A**PRÈS avoir discoursu & déduit le plus fidelement, & au plus près de la vérité qu'il m'a esté possible, toutes choses dignes de mémoire, mesmement qui appartenoient au faict de la guerre, advenues & executées ès premieres saisons de ceste (a) année mil cinq

(a) Dans les éditions de Rabutin on a daté de 1556 les évènements dont on va lire le récit, quoique l'Auteur lui-même déclare qu'ils appartiennent à l'année

1555.

cents cinquante & cinq, tant par deçà, qu'en 1555, Italie & Piedmont, pour soubmettre au jugement de chacun le bonheur qui accompagnoit adonc les François dans la pluspart de leurs entreprises & expéditions militaires : nonobstant diverses traverses & contrarietez qui leur seroient advenues, selon l'instabilité & inconstance de la fortune, ne départant les bienfaits & faveurs, sans y entremesler le plus souvent de l'aigreur & mécontentement : je reprendray maintenant le droit fil de mon histoire ; suivant ma premiere & proposée intention, qui est d'escrire plus amplement ce que j'aurois veu & sceu certainement en nostre Gaule Belgique, (a) qu'ès autres endroits de l'Europe : sinon là ou il tomberoit à propos, & qu'y serois contraint pour la necessité & éclaircissement de l'histoire.

Ainsi je recommenceray ce huitiesme Livre par ce qui est ensuivy sur la fin & derniere saison de ceste dite année, & au commencement de l'hyver, pour former une conclusion, & faire paroistre que le succès de tous ces effets, comme depuis s'est apparu, fut cause des trefves accordées entre ces grands Princes : desquelles aussi en con-

(a) Par Gaule Belgique, Rabutin entend les Pays-Bas & Provinces qui en sont voisines.

1555. tinuant nous dirons les causes de la rupture, & les maux & malheurs qui en sont advenuz. Estant donc passée la saison de l'esté & d'automne, jusques à la my-Septembre, que le Prince d'Orenge avec l'armée Imperiale n'avoit rien entrepris de grande importance, s'estant tousjours tenu fermé & reserré, tant ès forts de Givetz que de Philippe-ville : après aussi que noz forces bien départies en tous endroits où il estoit requis, pour remédier à toutes surprises, eurent longuement attendu & temporisé pour veoir l'issue de la délibération & dernier exploit des ennemis. Finalement la doute qu'on avoit eüe d'eux si longuement, vint à estre esclaircie, & cognut-on que la crainte qu'ils avoient de perdre leurs nouvelles fortifications, les faisoit tenir ainsi forts & uniz pour les favoriser, & attendre le temps qu'elles fussent pour le moins hors d'eschelle & en defense, & qu'elles peussent estre gardées à moindre despense, & peu de gens : s'asseurans pour certain, & comme ils l'avoient peu apprendre par la précédente escarmouche devant Givetz, que là où faudroit (a) l'occasion de la continuation de l'œuvre, & que les François sçauoient y avoir aucun default,

(a) Que là où manqueroit.

n'oublieroient

n'oublieroient à s'y représenter à leur dom- 1555.
 mage & intérêt. A quoy, sur tous les Namurrois & Liegeois, sollicitoient fort le Prince d'Oranges, & n'y espargnoient aucune despense, pour estre bientôt deschargez de ceste grosse armée qu'ils avoient dès longtemps sur les bras, & aux fraiz de laquelle estoient les plus chargez & contribuables : qui ne leur servoit seulement que pour les couvrir & s'opposer aux courses des François, tant de ceux de Mariembourg, que de Rocroy & Maubert-Fontaine. Avec tout cela encore se promettoient les ennemis, que pendant le temps qu'ils rendroient leurs ouvrages en perfection, & qu'ils nous tiendroient en continuelle suspicion de leurs deliberations, il seroit force entretenir ordinairement grosses garnisons en toutes noz places defensibles, mesmement à Mariembourg, & non sans y despandre & consumer infinité de vivres & munitions, qui seroient en après très-difficiles à recouvrer & à y remettre, & beaucoup plus que à eux, qui estoient adonc maistres de la campagne, & qui avoient à leur doz tout leur pays ouvert : d'où leur arrivoient toutes provisions sans aucun empeschement. Tellement qu'estant

1555. duire nouveaux avitaillemens , facilement pourroient enclorre & Mariembourg & Rocroy, estans desjà chariez (a) & préparez sur les lieux, & enfin les affamer & retirer à bon marché. Que si les François dressoient armée pour secourir ces places & y amener vivres, seroit neantmoins en leur pouvoir de se fortifier & choisir lieu avantageux sur le passage, pour les attendre & empêcher. Toutes ces choses venues à la cognoissance de M. de Nevers, après en avoir donné advertissement au Roy, fut résolu de faire un avitaillement général à Mariembourg, plus grand & ample que tous les autres précédens. Lequel toutefois ne peult estre prest ny parachevé devant le commencement du mois de Novembre, pour diverses causes & retardemens que je veux bien icy spécifier : d'autant que plusieurs personnes, tant Gentilshommes qui s'y seroient trouvez, & qui y auroient resenti perte, & supporté travail & maladie, ou autres qui en auroient ouy parler, se sont esmerveillez pourquoy l'on attendoit si tard à le commencer. Sur cela, fault-il premierement sçavoir, que sur le point qu'on advisoit & qu'on préparoit tous moyens pour l'entreprendre, advint

(a) Transportés

qu'un Capitaine Beaujeu, de la Franche-Comté, ayant quelque charge & commandement dans Theonville, practiqua de recouvrer un chasteau à deux lieues près de Metz, appelé Enery, à la conduite & intelligence d'un paillard soldat, qui estoit du village mesme, de la compagnie des harquebusiers à cheval du Capitaine Lancques. De sorte qu'une nuit estant ce Capitaine Beaujeu, & amené & conduit par le doigt dans ce chasteau, & y estans entrez autres soldats ennemis, surprindrent un Gentilhomme que le Capitaine Lancques y avoit ordonné pour la garde, avec vingt-cinq ou trente de ses soldats : lesquels il mit dehors sans leur faire aucun desplaisir, & se saisissant de la place, se délibéroit par-là appareiller diverses embuscades & fatigues à ceux de Metz : faisant aussi quelque démonstration, que pour cest effect ce chasteau seroit fortifié & reparé, selon que desjà il faisoit semblant de remuer terre, & semoit un bruit d'avoir en brief plus grand secours. A ceste cause M. de Sansac, qui estoit chef dans Metz en l'absence de M. de Vieilleville, fut contraint tirer des garnisons de Thoul, Verdun, Danvillé (a), Yvoy & Montmedy, les com-

(a) Damvilliers.

1555. pagnies de cheval & de pied qui estoient prestes à estre envoyées à cest avitaillement général : & avec celles qui estoient à Metz (avant qu'entreprendre plus loingtain voyage) essayer de recouvrer ce chasteau : qu'il sçavoit pouvoir donner beaucoup d'ennuy & de troubler aux communes circonvoisines, & que sans contredit ceux qui seroient dedans, auroient le grand chemin ouvert pour se presenter journellement auy portes de la ville, sçachans mesmement qu'elle seroit desfournies de ses garnisons ordinaires : sans parler encore d'autres secrettes conspirations qui se pourroient trafiquer sous cest adveu, & à la sollicitation de ce Beaujeu, homme cault & subtil. Pourtant environ le commencement d'Octobre, M. de Sansac avec toutes les forces qu'il peut mettre ensemble, promptement alla assieger ce chasteau : lequel luy fut rendu après avoir tiré contre, environ cent ou six-vingts coups de canon. Voilà une des premieres causes qui retarda l'avitaillement de Mariembourg. Davantage, puis qu'il estoit besoing y aller si forts, que si le Prince d'Orange (lequel j'ay desjà dit avoir adonc une fort puissante & bien complete armée près de là) se vouloit opposer & empescher, nous le peussions & soustenir,

& contraindre nous ouvrir passage : il estoit 1555. ordonné que M. l'Admiral avec les garnisons de Picardie se joindroit avecques nous. Ce que toutefois ne peut estre fait si soudainement, pour estre adonc lescrites garnisons fort travaillées & harassées, d'avoir soustenu & repoulsé l'ennemy en diverses courses qu'il avoit entrepris sur ceste frontiere. Ainsi ne peurent arriver qu'environ la fin du mois d'Octobre. Outre tout cela encore, ce pays de Champagne & Rethelois, où il falloit recouvrer la meilleure part des vivres & provisions qu'on vouloit mettre dans Mariembourg, estoit tant mangé & espuisé de toutes choses, & les laboureurs & villageois si las & ennuyez de fournir aux voyages & charrois précédens, qu'ils n'en pouvoient plus : & à toute peine pouvoit-on trouver chevaux & attelages en ceste saison qu'on laboure les terres, pour quelque contrainte & menasses qu'on leur fist. Aussi qu'on faisoit estat d'y en conduire un si grand nombre, qu'il estoit fort difficile le pouvoir amasser en si peu de tems, & si propre qu'on l'eust peu souhaiter. Pour résolution, il n'y eut ordre de pouvoir avancer cest avitaillement avant ce mois d'Octobre, & commencement de Novembre : combien que M. l'Admiral,

1555. avec cinq ou six cens hommes d'armes de son Gouvernement, & les compagnies de cavallerie & fanterie qui estoient ceste part (a), se trouvaſt dès le vingt-deux ou vingt-troisieme de ce mois devers Rhethel, & chasteau en Porcean : aussi fit le Reingrave, avec ses vieilles Enseignes d'Allemans à Montcornet en Thirasse. Et devers Mesieres, M. de Sanſac s'approcha avec les sieurs des Pots, de Rabaudanges, & de Haultcourt, & les vieilles Enseignes Françoises qui avoient esté tirées des garnisons de ceste frontiere pour s'y trouver : ensemble les compagnies de gendarmerie & cavallerie. Le penultieme de ce mois d'Octobre se trouverent toutes leſdites compagnies vieilles de fanterie Françoisse campée à l'entour de Maubert-Fontaine, au nombre de vingt-cinq Enseignes, autant bien complettes & armées qu'il est possible d'estre : & celles d'Allemans de vingt Enseignes camperent en un petit village demie lieuë de là. La gendarmerie & cavallerie fut logée à couvert és villages circonvoisins, comme à l'Eschelle, Aubigny, & autres. Dès ce jour mesme M. l'Admiral alla coucher à Rocroy, avec l'avantgarde de cinq cens hommes d'armes :

(a) De ce côté.

aussi firent les compagnies de gens de pied 1555. Françoises. Et fut conclud, que M. de Sanfac avec la cavallerie legere & trois cens harquebufiers à pied, & M. de Bordillon avec avec un regiment de gendarmerie pour les soustenir, passeroient encore oultre, & chemineroient toute la nuit pour recognoistre les bois, & donner advis de ce qu'ils entendoient de la délibération de l'ennemy, pour y donner tel ordre que l'on verroit pour le meilleur : & pour faire marcher ou retarder les charrois, qui montoient un fort gros nombre, & qui arrivoient d'heure à autre. Je puis asseurer que deffors chacun commença à taster du travail que ceste importunité d'hyver a de costume donner, & ce qu'il promettoit augmenter desjà : pource que toute ceste nuit ne cessa de venter & plouvoir, estans les pauvres soldats noyez & transpercez jusqu'au cueur, d'une si aspre froidure, qu'il en mourut beaucoup dès l'heure : & ce qui empira tellement les chemins, qu'il ne fut en aucune sorte possible qu'une certaine quantité de charriots tous prests à Maubert-Fontaine, qui devoient suivre par mesme train, se peussent rendre jusques à Rocroy ce jour-là, distans seulement de l'un à l'autre trois lieuës : demou-

1555. rans les uns versez & rompuz par les chemins, & des autres les chevaux estoient si las & defaillis, qu'ils ne pouvoient estans tombez se relever. Ce qui fut à mon jugement une des principales causes de la longueur de nostre fatigue & incredible peine, pour n'estre toutes choses prestes comme il eust esté nécessaire.

Le jour ensuivant M. de Nevers avec autres cinq cens hommes d'armes se trouva au matin audit Rocroy, avec le Reingrave & les Allemans, d'où estoit jà parti M. l'Admiral avec toute l'avant-garde. Et ne veux oublier à dire, que nonobstant la contrariété du temps, & diversité des mauvais chemins, toute l'armée tenoit forme & ordonnance de bataille, pour la résolution que chacun avoit pris de combattre en ce voyage, selon que mesmement les Chefs l'avoient asseuré à chacun : ayant souvenance d'avoir ouy dire à M. de Nevers, un jour ou deux auparavant, *qu'il falloit que chacun se tint prest, & qu'on fist bien aiguiser les couteaux, qu'à peine l'on retourneroit de ce voyage sans les desguainer, & employer à bon escient :* advertissant & encourageant par ces propos & plusieurs autres dignes d'un grand Prince, les soldats à ne rien oublier de leur devoir.

A la verité auffi tous les rapports des espions 1555. se trouvoient conformes, que les ennemis propofoient en toutes façons nous empescher de faire cest avitaillement : d'autant que si à ceste fois nous y faillions, c'estoit pour tout l'hyver que ceste ville demeroit fans pouvoir estre secourue & munie : qui leur seroit un facile moyen de la recouvrer à peu de fraiz. Et pour sur cela dire un mot de la diversité des opinions qui se tenoient parmy nous, des moyens que l'ennemy pouvoit suivre pour nous arrester & divertir, les uns disoient qu'il s'estoit fortifié au gué de Houffu, avec force arbres abbattuz & plesses (a), & là ayant attiltré (b) force harquebusiers, nous defendroit passer plus avant. Les autres jugeoient que ce ne seroit point là, mais bien à l'hermitage de Couvins, qu'ils nous presenteroient en teste leur harquebuserie, & quelque cavallerie & Reistres pour les soustenir : & que de l'autre part du bois, à Couvins mesme, au lieu où nous devions aller camper, nous attendroit le surplus de leur armée, ayant choisi l'avantage

(a) *Plessés*, cest-a-dire pliés & liés de manière que ces arbres paroïssent produire des branches, sur un autre tronc.

(b) *Disposé*, aposté.

1555. du lieu premier que nous, & que là se donneroient les coups sur le département du logis. Auquel lieu se pourroit encore retirer ceste premiere embuscade & amorce, de pas en pas, si elle se voyoit forcée de nous. Toutefois il n'advint rien de tout ce que les uns & les autres en dispuoient & attendoient. Car ayans M^{rs}. de Sanfac & de Bordillon recogneu & revisté les bois & les chemins, ne trouverent aucuns ennemis ny empeschemens : & arriverent le matin en la plaine sçubs les bois, sur la descente pour aller à Couvins & à Mariembourg, sans aucune rencontre : dont ils advertirent M^{rs}. de Nevers & l'Admiral. Combien que ceste doute & opinion de combattre non advenue, fut cause d'un grand retardement & destourbier de plustost avancer les vivres. Car sans cela on eust bien fait marcher entre l'avantgarde & la bataille un gros nombre de charriots qui estoient desjà arrivez à Rocroy : & cependant ceux qui estoient à Maubert-Fontaine, eussent peu suivre la queue de l'arrieregarde, & arriver d'heure à Rocroy, pour estre conduits le jour mesme jusques à Mariembourg. Mais pour ce qu'il estoit de necessité que l'armée tint cest ordre de bataille, & qu'elle se trouvast delivrée &

non embarrassée, s'il survenoit affaire, l'on 1555.
fit arrester tous charrois & bagages à Rocroy,
jusques à ce qu'on fust du tout certain de
la volonté de l'ennemy. Parquoy ne fut
possible ce jour-là entrer dans Mariembourg
plus de quinze ou vingt chariots de vins
& de farines.

Ce soir du dernier jour d'Octobre nous
campâmes à l'entour de Couvins : les com-
pagnies de fanterie Françoisse furent logées
sur les colines & montagnettes, devers Fai-
gnolles : & la cavallerie légère un peu au
dessus d'eux sur la descente du ruisseau : les
Allemands au long de la lisiere du bois vers
l'hermitage : & la gendarmerie, partie aux
ruines du bourg & du chasteau de Couvins,
& à l'entour, partie en la prairie au dessous
selon le ruisseau. Et dès l'heure advint bien
à ceux qui avoient eu la puissance, & s'es-
toient renduz si soigneux & pourvoyans,
que d'apporter des vivres pour eux & pour
leurs chevaux ; car en ce lieu estoit très-
difficile d'en pouvoir recouvrer, pour ce
soir mesmement : d'autant que la pluspart
des bagages estoient demeurez derriere, les
aucuns esgarez par les bois, & les autres
destrouffez. Il sembloit sur le vespre & à
l'entrée de la nuit, que le temps se disposast

1555. à la gelée & froidure seiche : ce que chacun desiroit le plus, pour estre plus allegre & facile à supporter que le temps pluvieux, sombre & melancholic, trainant toutes maladies après luy, & mal commode pour toutes choses : mais sur la minuict il se demonstra tout contraire, se diversifiant par vents impetueux, en neiges, froidures en l'air, gresles & gresils, si très-froids, & très-picquants, que plusieurs pauvres soldats, qui estoient aux sentinelles & escoutes, y demurerent tranfiz & morts de l'aigreur du froid. Et deslors ces varietez & importunitez de froidures ne nous abandonnerent, comme s'il eust semblé que le ciel & l'air eussent conjuré contre ceste entreprise. A quoy neantmoins la grandeur & magnanimité des courages des Princes & grands Seigneurs, jusques aux moindres soldats, résista tant que la force humaine se peut estendre. Dont pouvoient rendre tesmoignage adonc les cadavres & corps morts, tant d'hommes que de chevaux, qui s'y voyoient au deslogement du camp : & les tentes & bagages qui y resterent, à faulte de les pouvoir retirer & remporter. Nous estions adonc, les ennemis & nous, si près campez & proches voisins, comme d'une bonne lieuë & demie, que quand

l'air estoit quelque peu esclairci, les tentes 1555.
se pouvoient veoir des uns & des autres :
estans lors campez les ennemis en un pendant
de montagne, entre Saultour, & leur fort
de Philippe-ville. Ce qui faisoit penser à
chacun de nous, que malaisément se sepa-
reroit ce voisinage, sans venir aux prises &
sanglantes menées. Toutefois ils nous laisse-
rent pour ceste nuit paisiblement supporter
nostre peine, comme je croy aussi qu'ils en
pouvoient sentir leur part, & non pas tant
que nous, eux y estans de plus longue main
habituez que nous. Le jour de la Toussainct,
premier jour de Novembre, les ennemis
commencerent à se declairer & faire parler
d'eux : & nous fut rapporté qu'entre Rocroy
& le gué de Houffu, ils avoient destrouffé
quelque quantité de chariots, taillé en pieces
partie des chartiers & chevaux, les autres
avoient emmenez, nonobstant quelques sol-
dats à cheval & à pied, harquebusiers Fran-
çois, qui se cuiderent presenter pour les
sauver : lesquels ne s'y trouverent assez forts,
& n'en remporterent que les coups. Pareil-
lement fut dit, qu'ils avoient esté rescogneuz
& descouverts escartez en plusieurs endroits
de ces bois, par troupes, tant de cheval que
de pied, pour tenir subjects les passages &

1555. advenues, & dévaliser ceux qu'ils pourroient attraper : & pour enfin nous rompre les vivres, & nous affamer : comme ils firent pour quelques jours : desorte que la faim se faisoit desjà entendre par nostre camp, n'y arrivans plus aucuns vivres.

Sur quoy on fit rapport à Messieurs de Nevers & Admiral, qu'ils estoient ostez & ravis aux marchands par les François mesmes, qui alloient au devant d'eux bien avant dans les bois en l'hermitage & le camp. Pour ces causes furent renvoyées de renfort deux compagnies de gendarmerie & cavallerie, & deux autres de gens de pied, tant à Maubert-fontaine, que à Roc-toy : & une compagnie de harquebusiers à cheval du Capitaine l'Adventure, avec une compagnie de gens de pied furent logées à l'hermitage. Lesquelles compagnies devoient conduire d'un lieu à autre, tant les charrois de la munition, qu'on menoit à Mariembourg, que les vivandiers & vivres qui arrivoient en nostre armée : au devant desquels alloient de nostre camp autres compagnies pour les recevoir & amener. Nonobstant tout cela, les ennemis plus usitez (a) que les François des destroits & eschappatoires de ces forts bois & tailliz, ayans leurs

(a) Connoissant mieux.

retraites proches & affeurées, ne défistoient 1555 d'heure à autre executer diverses cargues (a) : taillans en pieces hommes & chevaux, rom-pans chariots, dévallifans soldats & marchands : & ne s'oyoient, à brief dire, qu'alarmes dans ces bois. Tellement qu'un matin, au relevement du guet, l'on entendit près de cest hermitage une furieuse scopeterie & fut dit incontinent après, que c'estoit compagnie du Capitaine l'Adventure, qu'une embuscade des ennemis avoit desfait : & y avoit esté tué son Porte-cornette avec la plupart de ses soldats. Sur cela estant desjà l'alarme fort eschauffée entre nous, redoubla à l'instant un autre rapport, que les ennemis avoient donné jusques à la faillie des bois sur la descente de nostre camp. Parquoy estans desjà beaucoup de compagnies à cheval, & se retirans les gens de pied aux enseignes, & se mettans jà en bataille, fut envoyé M. de Rabaudanges avec sa compagnie de cavallerie & quelques autres, & le Capitaine Maumas (b), avec trois ou quatre cens har-

(a) *Cargue* signifie proprement *charge*, c'est-à-dire attaque.

(b) Montamat de la maison de Fontrailles. Dans les écrits de ces tems-là on trouve indifféremment *maumas*, *montmas* & *montamat*.

1555. quebusiers à pied, pour recognoistre & reporter comme le tout estoit passé. Lesquels donnans jusques fort loing pardelà l'hermitage, trouverent que les ennemis de cheval, après ce massacre, s'estoient soudainement fauvez & retirez : mais bien estoient restez encore embusquez cinquante ou soixante de leurs harquebusiers, qui furent taillez en pieces : reservé un, que Dieu par une très-grande grace sauva, ayant receu une harquebusade de six pas près : une piece d'argent, appelée une double reale, de la valeur de huit sols, arresta le coup, qu'il n'entra point dans le corps : chose trouvée si estrange, & comme miraculeuse, qu'il fut amené à Messieurs de Nevers & Admiral, qui l'interrogerent comme il s'estoit peu eschapper de la mort. L'on dit qu'il ne fut trouvé sur luy qu'un petit billet, où estoient escrits quelques mots divins, *avec aucuns caracteres* (a), ce que toutefois je ne vey point. Le Prince, pource qu'il estoit blessé d'un coup d'espée sur la teste, fait appareiller sa playe à son Chirurgien : puis ayant donné quelques escus au soldat qui l'avoit pris & amené, le renvoya en porter les nouvelles à ses compagnons.

(a) Voilà bien l'esprit du tems ! avouons pourtant que Rabutin mérite des éloges à cause de sa bonne foi.

Ce

Ce jour là, pource que les fourrages estoient ^{1555.} failliz à l'entour de nous; & qu'à cause des neiges & des pluyes il n'estoit plus possible de couper & amasser des herbes, ainsi qu'on pouvoit par les prez & les bois: ayant esté fait rapport à Messieurs de Nevers & Admiral, que devers Cimets à deux & trois lieuës de là s'en trouveroient en grande abondance, toutefois difficiles à amener sans grande escorte, y envoyerent le Comte de la Rochefoucault avec la compagnie de M. de Lorraine, dont il estoit Lieutenant, & celles du Marechal de saint André & Comte de Sancerre, & quelques autres de cavallerie légère. Et se presentans devant Cimets, tindrent longuement en escarmouche ceux qui estoient dedans ceste ville, cependant que les fourrageurs se chargeoient de vivres aux villages à l'entour, & avoient loisir de se pouvoir encore retirer jusques en leurs logis: èsquelles escarmouches, entre autre choses fut fait un acte de très grande hardiesse, & digne de perpetuelle memoire, selon qu'il me fut dit de deux freres (ne sçay de quelle compagnie & le nom desquels je voudrois bien sçavoir, pour leur donner en escrits quelque lieu de marque & recommandation, non encore tel qu'ils le méritent) l'un desquels estant fait

1555. & demeuré prisonniers ès mains d'une troupe des ennemis qui l'emmenoient : & ce qu'estant apperceu de son frere, luy d'une force & hardiesse redoublée d'amour fraternelle (a), l'espée au poing, enfonça cette troupe sans crainte de mort, & chargeant de tous costez, recouvra & retira son frere. En ce voyage furent tuez & pris par noz chevaux legers Anglois quelques ennemis rencontrés à la sortie d'un bois pour entrer en un village, où ils délibéroient executer (b) de noz fourrageurs. D'autre-part ce jour mesme fut envoyé le Seigneur *de villevallier*, homme d'armes de la compagnie de M. Nevers, avec vingtcing ou trente chevaux de laditte compagnie, le chemin de nostre camp à celui des ennemis reconnoistre & sçavoir s'il estoit vray, qu'une grosse troupe de leur cavallerie estoit départie & sortie aux champs (comme en avoit esté fait rapport) & quel chemin elle avoit pris. En mesme instant le Seigneur Paule (a) Baptiste eut charge d'aller avec sa

(a) Il est malheureux que Rabutin n'ait pu nous transmettre le nom de ce brave homme. Pourquoi les Historiens, & M. de Thou lui-même, qui a extrait la relation de Rabutin, ont-ils tû ce beau trait d'amitié fraternelle?

(b) Tomber sur nos fourrageurs.

(c) Frégose.

compagnie de chevaux legers, battre & des- 1555.
couvrir le grand chemin de Cimets à leur
camp : par lequel on disoit que les vivres,
qui leur venoient des pays bas par la riviere
de Meuse, leur estoient apportez sans aucune
doute, & à petite escorte. Le sieur de Ville-
vallier estant entré bien avant dans les forts
des forests, qui estoient entre nostre camp
& le leur, prest à en sortir devers eux, trouva
& remarqua une piste & fraye d'un grand
nombre de chevaux, freschement battue la-
quelle à l'endroit où il s'arresta, se séparoit
en deux : une partie tirant devers Cimets
à main gauche, & l'autre devers nostre camp.
Parquoy craignant se perdre & demeurer avec
ses compagnons enveloppé, se retira, sans
passer plus outre, pour donner advertissement
de ce qu'il avoit trouvé. Le Seigneur Paule
Baptiste, ayant approché au plus près de
Givets, où il s'estoit embusqué, arriva si à
propos qu'il peust faire une cargue sur quel-
ques gens de cheval qui conduisoient des
vivres & provisions : desquels il executa une
partie, les autres se sauverent à bien courir,
ou brofferent (a) à travers les forts du bois,

(a) *Brosse* : anciennement signifioit *brouffailles*. De-là
on fit le verbe *broffer* c'est-à-dire courir à travers les
bois & les brouffailles.

1555. & le surplus emmena prisonniers, avec force chevaux de harnois, & payfans, qui charrioient ces victuailles & provisions. Et sur le chemin de sa retraite, de meilleure fortune encore trouva autres vingt cinq ou trente chevaux, entre lesquels estoient le Bailly d'Avanes (a), & le Seigneur de Trelon, sur lesquels il redoubla la cargue, de une si grande assurance & hardiesse, qu'il les renversa & tourna en fuite : & à grande peine se sauverent le Bailly d'Avanes & ce Seigneur de Trelon, duquel toutefois le cheval fut fort blessé, demeurant le Seigneur de Vauldrey son Lieutenant prisonnier. Le iij jour de Novembre, jour que l'on dédie pour faire oraisons pour les trespassez, à la diane & remuement du guet, cent ou six vingts chevaux des ennemis feirent une strette & cargue à l'improviste sur l'une des advenues de nostre camp, au long de la prairie, & cours du ruisseau devers Cimets : où traversans d'un bois à autre, donnerent coups d'espées, & pistolades, jusques dans un quartier & les tentes de quelques compagnies de gendarmerie qui estoient logées en ce quartier là : & en se retirant trouverent quelques chevaux qui bussoient & paissoient, lesquels ils emmenerent,

(a) Avesnes.

après avoir donné maintes stafilades & coups 1555.
d'espées aux valets qui les gardoient. Estant
l'alarme par toute nostre armée, de cas fortuit
se trouverent vingtcing ou trente chevaux
de la compagnie de M. de Nevers, tous prests
& à cheval devant les tentes de ce Prince,
pour estre envoyez au devant des vivres :
lesquels desbanderent & coururent après pour
les arrester, & attacher à l'escarmouche :
mais avant qu'ils fussent devallez le vallon,
les ennemis estoient desjà bien loing dans
les bois : & par ainsi estoit fort à craindre
quelque embuscade à les par trop suyvre. Pen-
dant que toutes ces choses s'exécutoient, l'on
faisoit tout devoir & diligence de faire entrer
les chariots des munitions & vivres dans Ma-
riembourg, selon qu'ils arrivoient, non sans
un incroyable travail & tourment, tant aux
chartiers & chevaux, qu'à ceux qui les con-
duisoient : & non seulement pour la doute
& le danger où ils estoient de moment en
moment, mais aussi pour la malignité des
chemins, & contrariété du temps, se diver-
sifiant d'heure à autre : mais je d'y de telle
sorte & froidure insupportable, que c'estoit
pitié voir les soldats (mesmes gens de pied)
que l'on trouvoit morts & transiz, sans une
infinité de malades. Avec tout cela nous

1555. defailloient vivres pour nous & noz chevaux, estans devenuz les fourrages & herbages si rares & failliz, qu'il falloit amasser & couper des genestes, & les rompre & détrencher menues pour soustenir les chevaux : que la rigueur du temps ne leur permettoit encore ronger, pour la neige qui détrempoit la terre parmy : languissans ainfi & donnans un grand crevecueur aux gentilhommes à qui ils appartenoient, les voyans mourir à leurs yeux sans les pouvoir secourir. Tellement que de ceste misere en mourut non seulement un grand nombre de valeur & pris, mais s'y en en sont trouvez d'enragez de froid & de faim : & me souvient en avoir veu un, qui estoit au sieur de *Blarru*, gentilhomme de la maison de M. de Nevers, lequel en ceste fureur macha & emporta à belles dents la moitié du gras de la jambe à un valet, luy presentant une poignée de foing : chose qui a esté peu souvent veüe. Or après avoir supporté tous ces defauts & misères sept ou huit jours, pour faire paroistre à l'ennemi que tous labeurs nous estoient communs & supportables, pour le fait de la guerre, & le service de nostre Prince, & pour en munissant la ville de Mariembourg, luy oster l'esperance de la pouvoir recouvrer selon sa premiere

attente, nous retirâmes devers Ro-roy, & 1555. de là à Maubert-Fontaine, & au Rhetelois, & en noz garnisons.

Sur nostre retour les ennemis en estans advertis, appareillerent force embuscades ès destroits & passages, par où ils presumerent que nous ferions nostre retraite, en laquelle pouvoient facilement juger y advenir quelque desordre : pource que dès le jour precedent avoient peu sçavoir que plusieurs de noz gens de cheval & de pied, oppressez extremement des froidures & autres injures du temps, ou estant tombez malades, desbandez, & la pluspart sans congé n'y ordonnance de leurs chefs, retournoient en leurs logis & garnisons. aussi l'asseuroient bien qu'il estoit fort difficile conduire une telle armée & gros cariage (a) par tels chemins malaisez, couverts de neiges, enfondrez, & empirez jusques à tout (encore que la conduite y fust bien observée) sans qu'il y en eust quelques uns qui s'escartassent, soit pour trouver meilleurs & plus aisez sentiers, soit pour aller devant prendre les premiers logis, *Jelon la coustume de nous autres François.* Toutefois Messieurs de Nevers & Admiral prévoyans tous ces dangers, au deslogement feirent tenir

(a) Et beaucoup de voitures.

1555, toutes les compagnies de chevalles plus unies & ferrées qu'il fut possible : envoyans une partie de la cavallerie légère devant, pour descouvrir, & affermer nostre suite : & après marchoit M. l'Admiral avec l'avantgarde de cinq cens hommes d'armes, suivoient noz enseignes de gens de pied Françoises, costoyées d'une partie des charrois qui estoient de retour de Mariembourg. Puis venoient sur la queue M. de Nevers avec l'arrieregarde d'autres cinq cens hommes d'armes, noz Allemans, & le surplus de la cavallerie legere : ayans ainsi à leur flancs le surplus qu'on avoit peu ramener des charrois, avec l'artillerie, que l'on ne pouvoit avancer que bien malaisément, & avec grand travail : à cause des bourbiers & mortes (a), qui s'estoient tellement abreuvées des pluyes & des neiges, & par là faites si mauvaises que bien souvent falloit desatteler les chevaux, & la faire arracher à force de bras par noz Allemans, qui s'y employereut diligemment & de bonne volonté. Ce neantmoins il fut impossible d'y tenir si estroittement la main, pour quelque sollicitude & esgard qu'on y eust sceu prendre, qu'à cause de l'importunité de l'air, & de l'aigreur du froid, il n'y en eust quelques

(a) Eaux mortes, marécages.

uns qui se désrobassent & separassent : & pen- 1555.
sans s'avancer s'elloignerent , tombans pri-
sonniers ès mains des ennemis qui les atten-
doient , ainsi qu'ils l'avoient preveu : com-
bien qu'il n'y eut en ce nombre hommes de
grand marque. Entre autres fut pris un vieil
homme d'armes de la compagnie de M. de
Nevers , nommé *D'aspart* , conducteur en
partie des munitions pour ceste avitaillement
& trouverent sur luy le pouvoir & commission
qu'il avoit dudit Prince pour cest effect : de-
quoy bien aises & resjouiz , pensoient avoir
fait un grand butin , principalement pour en-
tendre & s'enquerir de luy de toutes nou-
velles , & sur tout de la quantité des vivres
& munitions qui estoient entrées dans ceste
ville. Lequel toutefois leur en respondit au
plus loing de sa pensée (ainsi que depuis
a esté sceu) leur faisans le nombre beau-
coup plus gros qu'il n'estoit , & le sçavoit
à la verité. Ce que leur ayant fait croire par
diverses & vives raisons , qu'il leur affer-
moit (a) , leur effaçà & osta du tout ceste
opinion de plus y temporiser & s'y adresser
pour ceste fois. D'autrepart estans certaine-
ment advertiz , qu'au surplus de toutes les
villes de la frontiere estoit si seurement prou-

(a) Affirmoit.

1555. veu, qu'il ne leur restoit un seul moyen d'y pouvoit fonder aucune entreprise, prindrent une dernière conclusion de se retirer comme nous, & remettre la partie à une autre saison. Et dès lors le Prince d'Oranges, après avoir laissé quelques garnisons à Philippe-ville & à Charlemont, donnant congé au surplus de l'armée, prit chemin devers Bruxelles, où estoit adonc l'Empereur : lequel dès ce temps (comme les nouvelles nous furent rapportées) délibéroit se retirer (a) en Espagne, tant pour sa santé, par l'avis de ses médecins, qu'oubliant la sollicitude de tant d'affaires, qu'importe (b) ce titre d'Empereur, sortir des tempestueux troubles, pour se contenter d'une magnifique maison qu'il avoit fait bastir en un lieu de plaisir, appelé Just (c) & là parachever le surplus de sa vie en repos. Quant à déduire sur ce propos particulièrement les causes des passions & maladies, tant

(a) La résolution de Charles-Quint étoit déjà prise, puisque le 25 Octobre de cette année 1555 il avoit cédé les Pays Bas à son fils, & qu'il se dispoisoit à se démettre également de ses autres états, & même de l'Empire.

(b) Qu'entraîne à sa suite le titre d'Empereur.

(c) S. Just, Monastère situé dans un vallon agréable sur les frontières de Castille & de Portugal, auprès de Placentia.

interieures qu'exterieures, de Sa Majesté, & 1555. les causes qui ont meu ce grand Empereur se retirer en lieu solitaire & privé, après tant de triomphantes victoires, certainement je ne le puis faire, & ne le voudrois où pourrois entreprendre, pour n'avoir eu aucune cognoissance, n'y fait un seul approche de sa personne : estant ce subject & argument assez suffisant pour la charge d'un parfait Orateur, comme je m'asseure qu'il ne peult estre qu'aucuns bons esprits & doctes personnages tant de son party que du nostre, ne s'y employent, pour de chose si rare, & non advenue de la souvenance de nostre aage, laisser une perpetuelle mémoire à la posterité. Toutefois pour sur cela en dire mon advis, afin d'oster toute doute aux lecteurs d'estre suspect, ignorant ou scrupuleux, j'ay ceste opinion, que les travaux & labeurs supportez ès premieres guerres de son advenement, luy ont causé les imperfections & maladies de sa personne : & confesseray par mesme moyen, que les trop ardues & excessives entreprises, qui rouloient en son esprit, & le crucioient (a) sans intermission, ont peu estre & le commencement & l'augmentation de l'aigreur de son mal, & l'ont tellement de-

(a) Crucifioient.

1555. puis de plus en plus alteré & attenué, qu'il en resloit reduit en ce dernier estat. Mais quant à plusieurs autres occasions, qui ont esté forgées & inventées luy avoir engendré tel (a) regret, qu'il se soit voulu demettre de toutes charges & estats de l'Empire, pour voir sous ses yeux diminuer sa grandeur & renommer, je ne veux en aucune sorte y toucher n'y en parler. Je ne doute point, & suyvant les apparences & effects qu'on en a veu reüscir & advenir, que l'Empereur Charles n'ayt eu un incredible & très-grand regret & remord de conscience de voir les troubles divisions des Allemagnes, & les guerres intestines & sociales entre les Princes & parens d'un mesme sang, dont il estoit autheur : mais surtout des contrarietez & schismes de la foy, & religion chrestienne, dont il prevoyoit (comme homme de tres subtil entendement) infinité de malheurs & guerres renaitre & arriver à toute la chrestienté. Et croy fermement, que toutes ces préméditations & pensées luy esmouvoient un estrange tintamarre en l'esprit, & luy

(a) Lisez l'Observation, n° 32, sur les Mémoires de Tavannes, Tom. XXVI. de la Collection, p. 226. Ce que dit ici Rabutin mérite d'être comparé avec cette Observation : elle y donne un nouveau poids.

faisoient plaindre sa vie si courte & abbregee, 1555. avant y avoir donné quelque ordre : ou bien luy renouvelloient incessamment la faute où il s'estoit oublié, & qu'il avoit fait ès premieres guerres qu'il avoit euës contre les Protestans : à quoy pour l'heure ne pouvoit remédier. Il peult estre aussi, que de longue main s'estoit persuadé, que les Roys de France l'avoient toujours traversé, interrompu ses deliberations de bonne intention, en son premier advenement & prospere fortune : ainsi que luy mesme s'en estoit plainct tant au Pape Clement (a) troisieme, en plein consistoire, que par divers escrits publiez & envoyez par toute l'Europe. En laquelle obstinée opinion l'auroit fait davantage entrer & opiniastrer le bonheur qui avoit tousjours accompagné ce Roy à present regnant, en toutes les guerres qu'il avoit eu à demesler avec luy à l'entrée & commencement de son regne, & lors que cest Empereur se sentoit avoir plus d'expérience, & se voyoit au plus hault degré d'autorité & commandoit à tant d'hommes qu'il

(a) Rabutin se trompe : au lieu de Clément III, il faut lire Clément VII. Ce Pontife mourut le 25 7bre 1534. Ces harangues prononcées par l'Empereur en plein Consistoire se trouvent dans les Mémoires de du Bellay, Tom. XIX de la Collection, p. 67 & suiv.

1555. avoit subjugué, ou luy estoient subjetz. L'on pourroit conjecturer & penser, que tout cela meslé ensemble, lui auroit suscité un aiguillon & desir de vindicte (a). A quoy ne pouvant satysfaire, pour voir la disposition & santé de sa personne journellement décliner, sans espoir de convalescence, & les malheurs & afflictions de ce monde resusciter & renouveller tous les jours plus estranges que les precedens : suyvant le plus certain conseil, qui est de rejeter & se decharger des affections humaines, & renoncer à toutes Monarchies & Empires temporelz & caduques, pour obtenir une cité permanente, il auroit proposé retourner en Espagne, lieu de sa naissance, aymé de luy, & propre à parachever le surplus du cours de sa vie. Ce sont à mon jugement au plus près de la verité les principales causes qui l'ont rangé à ceste derniere résolution délaissant en dire davantage à ceux qui en sçauroient plus que moy.

Pour cest effect l'on dit que dès le mois de Septembre précédent en cest an, il avoit fait passer d'Angleterre, & retiré riere (b) luy à Bruxelles, le Roy Philippes son fils : avec

(a) De vengeance.

(b) Auprès de lui.

lequel par l'espace de six semaines ou deux 1555. mois, seul à seul il communiqua de tous advertiffemens & Mémoires, & l'informa de tous pointts qui concernoient le fondement & maintien de sa grandeur: & conservation de ses Royaumes, biens & possessions: & l'entretien & amitié des Princes, tant estrangiers que proches de sa personne, parens, alliez & confederez, qui le pouvoient conseiller, ayder & secourir en tous ses affaires: mesmement luy recommanda entre autres particularitez, la recognoissance de ses anciens serviteurs & de leurs services, qu'il n'oublieroit, ains recompenseroit, leur donnant moyen & occasion de continuer: & ne se dégouster & absenter de son service. En après luy conseilla, attendant qu'il fust stabilité & confirmé es estats qu'il luy delaissoit, & laissant escouler les nuées & troubles qui regnoient, qu'il s'appointast avec le Roy de France, ou pour le moins temporisast avecques luy à certain temps, pour estre le plus fort ennemy qu'il eust, & auquel de foy seul ne pourroit resister. Que si ils ne pouvoient tomber d'accord, surtout il se gardast se desnuer & séparer du Roy des Romains son oncle, premier entrant au degré de l'Empire, ny du Roy de Boheme son cousin & beau-frère, n'y de

1555. tous ceux qui le pouvoient soustenir : d'autant que le Roy de France tel, & si puissant qu'il le savoit, & son prochain voisin, auroit meilleur accès & entrée à s'avantager & aggrandir sur luy, estant seul & séparé : veu que luy estant constitué en toute hauteffé & sublimité de pouvoir, & commandant à tant de pays & d'hommes, tant s'en falloit qu'il l'eust peu ranger & matter, que la prosperité de luy entreprenoit sur la sienne. Après avoir fait toutes ces remonstrances, & plusieurs autres, qu'un bon & sage père, & qui avoit longue & certaine expérience. de diverses mutations d'accidens peult remonstrer à un jeune Prince, succedant à une nouvelle charge, après avoir particulièrement & privéement convoqué tous les Princes & grands Seigneurs de sa maison & ceux de son service, pour leur déclarer sa délibération, & leur recommander son fils leur nouveau Seigneur & maistre, fait une assemblée générale à Bruxelles, le vingt troisieme Octobre en cest an 1555 de tous les Estats de son Pays-Bas, & là leur fait entiere declaration de l'indisposition de sa santé pour l'amendement & continuation de la quelle estoit conseillé & contraint s'absenter & esloigner d'eux & passer en Espagne. Puis leur ayant dedui&t de mot à mot
les

les biens & secours qu'ils avoient receus 1555.
 de luy, les requist accepter & recevoir son
 fils pour leur naturel Seigneur : luy aidans
 tous d'un commun consentement & union
 pour maintenir tousjours le service de Dieu
 & sa justice, aussi la defense de ce pays. Ce
 qu'estant accepté & accordé de tout le peu-
 ple, avec grandes acclamations, & favora-
 bles applaudissemens le Roy Philippes se leva
 de sa chaire, & se vint mettre à genoux la
 teste nue devant l'Empereur son père. Le
 quel en mettant la main sur le chef, luy dist :
 » Mon cher fils, je vous donne absolument
 » tous mes pays patrimoniaux, vous re-
 » commandant le service de Dieu, & la jus-
 » tice : ce faisant, il vous sera tousjours en
 » aide, auquel je prie vous augmenter de
 » bien en mieux, » & adonc luy donna sa
 benediction. Puis le Prince se leva, faisant
 la réverence deue à son père, & à la Roynne
 Marie sa tante : & se retournant devers le
 peuple, rendit graces à Dieu, & remercia
 l'Empereur son pere : A Dieu, de l'élection
 qu'il avoit fait de luy, le faisant naistre en
 telle hauteffe & grandeur, & de la continua-
 & augmentatlon de la prosperité qu'il luy
 plaisoit conceder : luy suppliant ne destourner
 sa face & sa main de luy, à ce qu'il ne se

1555. mescogneust, & s'oubliait vint à commettre cas contre son honneur & ses commandemens: suyvant lesquels luy ottroyast tant de grace, que conduire le peuple qui luy estoit commis, à sa gloire & accroissement de sa foy. Et s'adressant à l'Empereur son pere avec une très-grande humilité, le remercia de la sollicitude qu'il avoit euë de luy, selon le naturel & affection d'un très-bon & très-humain pere, l'ayant fait nourrir doucement (2) & delicatement instituer en toutes louanges & vertueuses doctrines & enseignemens: puis l'avoir eslevé & maintenu jusques en l'aage qui luy devoit sembler assez fort & robuste, & propre à raison & prudence, auroit eu tant de confidence & bon jugement de luy, que luy résigner & donner liberalement tant de biens & patrimoines. Se retournant devers le peuple, le remercia de l'acceptation qu'il avoit fait de luy: l'assurant d'une si entiere administration & police, selon l'office d'un bon Prince, & équitable justice, & le vouloir de Dieu, qu'il ne leur donneroit occasion de se repentir de cest adveu & consentement. Il est facile à croire que tous ces propos & pitoyables harangues ne furent tenues, & ne passerent sans maintes lar-

més : mésmement la constance de l'Empe- 1555.
 reur ne peust estre adonc si ferme, que la
 reverée recognoissance de son fils ne luy
 esmeust tellement les sens & affections pa-
 ternelles, que le contraindre en rendre tes-
 moignage par larmes, qui luy découloient
 le long de sa face ternie & passe, & luy ar-
 rousoient sa barbe blanche : ce que pareil-
 lement peut esmouvoir la plus part des assis-
 tans à pitié & commiseration meslée de joye.
 La Royne Marie, Douairiere de Hongrie, à
 qui l'Empereur son frere avoit donné charge
 & commandement sur tous les Pays-Bas, se
 leva adonc de son siege, & dressant sa pa-
 rolle au peuple, dit : « Que depuis vingt-
 » trois ans qu'il avoit pleu à la Cesarée
 » Majesté luy donner ceste charge & gou-
 » vernement, Elle avoit employé tout ce
 » que le Seigneur Dieu luy avoit presté de
 » grace & de moyen, pour s'en acquitter
 » au mieux qu'il luy avoit esté possible :
 » toutefois que si en aucune chose Elle
 » avoit fait faute, ce n'estoit à son escient
 » & de malignité : & prioit à chacun luy
 » pardonner, se tenant au surplus l'Empe-
 » reur son frere pour satisfait & content
 » d'elle ». Toutes ces cerimonies & cir-
 constances parachevées, l'Empereur en pu-

1555. blic remit & quitta à tous ses subjects les sermens qu'ils luy avoient faits, & s'ostant du throne & siege où il estoit y fait asseoir le Roy Philippes son fils : qui receut dès l'heure les hommages & sermens de tous les vassaux. Et en la presence & veuë de toute ceste assemblée furent cassez & rompus les premiers seaux de l'Empereur, & en mesme instant l'on apporta ceux du Roy Philippes, desquels sur le champ furent scellées quelques graces & autres despesches. Ainsi commença ce grand Empereur à se desmettre & desheriter volontairement de toutes ses amples & opulentes possessions & estats pour eslire une pacifique vie : pour l'entretien de laquelle l'on dit, que seulement il reserva l'usufruit de Castille (a), & la superintendance de toutes les commanderies.

En ce mesme temps se disoit aussi, qu'il escrivit lettres fort amples & gracieuses aux electeurs & Princes d'Allemagne, les priant & admonestant en parolles fort graves, entremeslées de douceur & admonition, qu'ils eussent à se reconcilier les uns aux autres, leur déduisant les causes injustes qu'ils avoient à se

(a) Rabutin se trompe : tous les Historiens attestent que Charles-Quint se réserva seulement une pension de cent mille écus, & qu'il eut à se plaindre du peu d'exactitude de son fils à lui en faire payer les arrérages.

ruiner d'eux-mesme : & par mesme stile leur al- 1555.
leguoit & propofoit le moyen qu'ils devoient
fuivre, pour se restituer & faire droict recipro-
que : que si ils n'y vouloient unanimement en-
tendre & prester la main, il leur prédisoit,
& voyoit presque desjà à l'œil, une estrange
& très-calamiteuse ruine. Avec ce, les ad-
vertiffoit de la necessité qu'il avoit de passer
en Espagne, & de la cession volontaire qu'il
remettoit en leurs mains des estats & charges
de l'Empire : à quoy le contraignoient &
l'aage & les maladies. Les conseillant toute-
fois faire élection du Roy des Romains son
frere pour leur Empereur (3), Prince qu'ils
cognoiffoient, pour avoir longuement con-
versé avec eux, & lequel estoit desjà meur,
& parvenu en l'aage qui ayme le repos &
la tranquillité, selon aussi que naturellement
il y estoit enclin (ce qui leur estoit adonc
necessaire) d'autant que si ils effisoient un
jeune Empereur, qui fust de complexion
martiale, & qui adjoustaft nouvelles guerres
à celles qui regnoient, & estoient si fort
enflammées, ce seroit ouvrir un beau &
large chemin au Turc, pour entrer encor
plus avant sur leurs limites, lequel n'esploit
que ceste occasion pour pescher en eauë trou-
ble. Enfin il leur recommandoit, & rendoit

1555. sous leur protection Philippes son fils, les rememorant & adjurant, que si en sa vie il avoit fait aucune chose pour eux & leur patrie, qui merita estre recogneuë, que ce fust à l'endroit de son fils : lequel il delaissoit avec très-grandes charges, ayant bon besoing de chercher & employer tous ses amis. Que si leurs affaires, ou autres privées & particulieres affections les empeschoient & divertissoient de le secourir, au moins qu'ils ne luy fussent contraires & ennemis. Pareillement il envoya vers le Roy des Romains, Ferdinand, son frere, un Docteur, homme de grande doctrine, nommé Seler (4), pour prendre congé de luy, & luy déposer de sa part toutes charges & affaires de l'Empire : l'admonestant & priant chercher tous moyens d'accord & union entre les Princes, ésquels consistoit l'appuy & accroissement de cest Empire, & par la division desquels, il menalloit prochaine ruine & décadence. Outre plus, qu'il ne defaillist de conseil & ayde (non comme oncle seulement, ains comme pere & protecteur) au Roy Philippes son fils : en considération qu'il luy laissoit sur les bras un trop fort ennemy (non seulement de luy, mais de toute la maison d'Autriche) le Roy de France, auquel de soy seul ne pouroit s'oppo-

ser & resister, veu l'heure & la fortune qui 1555.
 avoit tousjours esté pour luy en ces dernieres
 guerres, de sorte que si les Princes n'y remé-
 dioient, il luy seroit facile s'investir & recou-
 vrer la pluspart des Italies & des Pays-Bas.
 S'estant l'Empereur acquitté & deschargé
 envers ceux à qui il se sentoit tenu, ayant
 dressé toutes & si amples instructions qu'il
 peut songer & inventer servir d'avertisse-
 ment & confort à son fils, délibera partir
 sur le commencement de cest hyver. Tou-
 tefois la debilité de sa personne & la con-
 trariété du temps, addonné à froidures, y
 contrevindrent, & l'empescherent, mesme-
 ment qu'en ceste saison les mers sont fort
 impetueuses, & sans cesse y surviennent
 tormentes & tempestes : aussi que ses vais-
 seaux n'estoient encore prests ny armez, &
 davantage la chose la plus requise (qui est
 l'argent) defailloit pour l'heure, comme le
 bruit estoit commun par tout. Pour ces causes
 fut question différer & dilayer ce partement,
 cependant que la Royne d'Angleterre faisoit
 diligence de serrer & amasser deniers (5) :
 laquelle pour cest effet principalement avoit
 fait assembler tous ses Estats, & entre autres
 inventions requist & demanda certaine somme
 d'argent pour payer les debtes de ses feuz

1555. pere & frere. D'autre part il y avoit encore quelques difficultez à reigler & appaiser : pour autant qu'aucunes villes de Brabant refusoient d'accepter le Roy Philippes pour leur Seigneur, vivant encore l'Empereur. Semblablement autres villes des Pays-Bas, disputoient & differoient de recevoir Ferdinand (a), second fils du Roy des Romains pour Gouverneur. Et d'ailleurs, plusieurs grands Seigneurs qui avoient consumé & leur aage, & partie de leurs biens pour le service de cest Empereur, en intention d'en retirer à temps recompense & avancement, se voyoient en ce partement frustrés & fort loing de leur espoir : dont ils estoient fort malcontents, & en murmuroient à bon escient. Parquoy tous ces negocés & affaires estoient restraints & reduits en telles difficultez qu'il ne pouvoit encore departir sans les avoir demeslez & rangez en bonne disposition. Cependant que ces choses se passaient ainsi

(a) Probablement il s'est glissé ici une erreur : au lieu de l'Archiduc Ferdinand que plusieurs villes des Pays-Bas refusoient de recevoir pour Gouverneur, il faut lire le Duc Emmanuel Philibert de Savoye : car ce fut ce Prince que Philippe II nomma pour remplacer la Reine Marie de Hongrie, qui dans l'assemblée de Bruxelles avoit résigné le gouvernement des Pays-Bas.

ceste part (a) , nouvelles vindrent , & 1555. s'esleva un grand murmure , que le grand Turc assembloit une fort grosse armée pour descendre en Hongrie , & pour assieger encore une fois Vienne en Autriche. A quoy voulant pourveoir & remédier Ferdinand , Roy des Romains , sur la fin du mois de Novembre , devalla sur la riviere du Danube jusques à Vienne : où il dressa tous préparatifs pour le recevoir & repoulsier , avec aussi grande confusion , que la premiere fois qu'il y estoit descendu.

Or pour le faire court , selon le rapport des nouvelles seditions & diverses menées qui se pratiquoient par toute l'Europe , sur le partement & retraite de cest Empereur , l'on pouvoit pronostiquer advenir le pareil temps du decez d'*Alexandre le Grand* , à la mort duquel son Royaume , lequel auparavant avoit esté regy & gouverné d'un seul , fut parti & divisé : & ce qu'un seul souloit posseder , plusieurs Satrapes & Tyrans ravirent & occuperent (b) : de sorte que

(a) De ce côté.

(b) La comparaison ne vaut rien , puisqu'à la mort d'*Alexandre* ses vastes conquêtes se divisèrent en un grand nombre de souverainetés , & qu'ici à l'exception

1555. celui qui estoit le plus fort, se faisoit, fust à tort ou à droit, de ce que luy estoit bienseant & convenable, en depouillant & dechassant le plus foible. Tous ces dangers estans prudemment prevenus par le Roy Philippes, mesmement que pour de nouveau recommencer la guerre au Roy, tous moyens luy defailloient, promptement voulut suivre & s'aider du conseil de son pere : qui estoit de chercher la paix, ou la trefve pour le moins. A quoy le sollicitoit assiduellement la Royne d'Angleterre sa femme, pour deux raisons. La premiere, qu'elle s'asseuroit que tant que la guerre continueroit, ne jouyroit de la presence de son mary (a), & n'auroit ce bien de l'avoir auprès de soy, de qui mesmement elle s'attendoit avoir encore enfans : l'autre, qu'il seroit fort difficile que son Royaume n'entraist en guerre, suivant son party & alliance : ce qu'elle craignoit & fuyoit le plus qu'elle pouvoit, tant pour le desir de remettre sus la Religion selon

de l'Empire, qui passa dans la branche de Ferdinand, le surplus des possessions de Charles-Quint resta entre les mains de son fils.

(a) C'est dans l'Histoire de M. Hume, Tom. III de l'édition in 4°, p. 515 & suiv., qu'il faut lire les épanchements de tendresse auxquels Marie s'abandonnoit.

l'Eglise Romaine , que pour eviter les in-1555.
supportables fraiz , & ne susciter nouveaux
mutinemens & riottes (a) entre son peuple.
Ce que les Conseillers , & generalement tous
les amis de chacune partie avoient fort agréa-
ble , & en faisoient toutes les poursuites qu'ils
pouvoient. En ceste intention le Roy Philip-
pes manda & pria derechef le Cardinal Pol
d'Angleterre , remettre sus ses premieres
propositions & termes de paix , comme chose
qu'il desiroit le plus en ce monde : & , ce que
parachevant , il luy demeureroit redevable
d'une très-estroite & recommandable obli-
gation : l'exhortant & priant davantage se
haster & donner commencement à ce saint
œuvre , avant qu'il fust revoqué du Pape ,
qu'il craignoit estre de bref. Pour satisfaire
ausquelles lettres , iceluy Cardinal Pol deslors
en communiqua à l'Ambassadeur de France
qui estoit en Angleterre. Et a esté dit encore
plus , que la Royne d'Angleterre & luy ,
peu après en escrivirent au Roy , avec si

(a) Querelles.

(b) La précaution étoit urgente , pulsqu'à cette épo-
que il y avoit une ligue formée entre le Pape Paul IV &
la France. Assurément le Pontife n'auroit pas autorisé le
Cardinal Pol à conclure la paix entre les Rois de France
& d'Espagne.

1555. grandes inductions : & remonstrances , qui importoient tout le repos & bien de la Chrestienté , que comme il estoit Prince debonnaire , & qui ne veult differer à se soumettre à toute équité pour le faict & utilité universelle (a) , facilement y consentit & s'y accorda. Mais pource que pour resouldre une paix universelle , telle & comme la proposition le portoit , par un lien indissoluble de mariages , & que pour cest effect il falloit un long traict de temps pour traiter & diffinir de toutes choses , trefves furent accordées entre tous ces Princes , dès ce temps , qui estoit sur la fin du mois de Janvier , pour cinq ans revoluz & finiz : cessans toutes guerres & discords d'une part & d'autre , & les traictez de toutes trafiques & commerces de marchandises en leurs pays & contrées , tant sur terre que sur mer , ouvertes & libres , avec plusieurs autres circonstances & pactions , que l'on peult veoir ès articles de ces trefves. Lesquelles toutefois ne furent publiées à Paris que le seizieme de Fevrier en cest an : & le Comte de Lalain vint trouver le Roy à Blois sur le commencement du mois

(a) Ce fut le Connétable de Montmorency qui déterminâ Henry II à signer cette trêve.

d'Avril ensuivant, pour estre confermées (a) 1555.
de Sa Majesté, ainsi qu'au cas semblable M.
l'Admiral de Chastillon alla à Bruxelles par
devers l'Empereur (6) & le Roy Philippes,
pour estre conclues & jurées de leur part.

L'ouverture & commencement de ces
trefves, tranfigées & passées ainsi facilement
entre ces Princes auparavant tant irritez, &
aussi-tost rappaisez, sembloit estre un œuvre
de Dieu, & inspiration divine : desquelles
beaucoup de personnes espéroient advenir
une paix de longue durée & perpetuelle.
Et par le moyen de ces mariages; mesme-
ment de Dom Carlo, fils aîné du Roy Phi-
lippes & Prince d'Espagne, avec Madame
Isabel, fille aînée du Roy, & autres qui
estoient en termes, l'on s'attendoit de veoir
encore un coup en ces Maisons de France
& d'Espagne unies & conjointes de toute
amitié, comme anciennement elles ont per-
severé par longues années. De sorte qu'estans
ainsi les plus grand Princes de l'Europe alliez
& bons amis, ils tiendroient tout le reste du
monde en obeyssance : & n'y auroit celuy
tant grand fust-il, qui s'osast bouger, pour
brouiller & remuer quelque mauvais mes-
nage : &, pour résolution, que s'accordans

(a) Confirmées.

1555: benevolement les Princes, aussi feroient & y feroient induits & contrainds leurs subiects. Mais les traverses & diverses menées, qui en si peu de temps qu'elles ont duré, ont esté conduites, & les maux & malheurs qu'elles couvoient, ont fait apparoir depuis universellement tout le contraire: & ont fait cognoistre & croire à chacun, que c'estoit un songe, ou (à mieux dire) une attente de l'issue de plusieurs couvertes & dangereuses entreprises qui se brassoient cependant, lesquelles avoient besoing de temporisement & laps de temps. Combien que de si ardue & haulte matiere je ne veux, & ne me appartient, estre juge & arbitre: me contentant en descouvrir aucunes & les plus apparentes causes, & ce que depuis en est succédé, & en remettre le jugement à toute personne neutre, & qui ne sera picqué & transportée d'aucune affection particuliere. Si l'on veult en cest endroit rapporter en jeu les avantages que le Roy avoit obtenu sur ses ennemis aux premieres guerres, tant en Italie, Piedmont, Corsegue, que en ceste Gaule Belgique: si avec cela l'on veult adviser & avoir esgard aux accessions, ligues & alliances qui luy estoient offertes de toutes parts, pour veoir luire & prospérer de plus en plus sa fortune, & celle de ses ennemis

diminuer & perir. Et si d'ailleurs l'on vient 1555.
à examiner les affaires de l'Empereur, les
haines & inimitiez qui luy estoient portées,
l'abréviation de ses jours, les charges fort
pesantes & onéreuses qu'il délaissoit à son
fils, avec tous moyens fort courts pour y
satisfaire : je croy que tout bien espluché &
confideré l'on trouvera que la necessité à
contraint l'un de tenter & esprouver la vo-
lonté de l'autre. Toutefois pour n'user beau-
coup de papier en ces procès, & n'estre sus-
pect en ceste cause (comme j'ay dit) j'en
laisseray la décision à quelque autre de meil-
leur jugement que moy, pour reprendre &
continuer mon proposé discours.

Au mesme temps que les choses que j'ay
escrit cy-dessus, estoient passées & se traitoient
de par-deça, nouveaux troubles & renouvel-
lemens de guerre se demenoient en Italie
(7), mesmement à Rome. Car ayant esté
(selon que j'ay déduit brièvement cy-devant)
le Cardinal Theatin, de l'ancienne Maison
des Caraffes, Neapolitains, esleu Pape, pource
que de toute ancienneté cette Maison & celle
de Melphe qui luy est proche & alliée, ont
esté enclines & comme dediées à la bienveil-
lance & faveur de la Couronne de France :
& aussi que desdites Maisons plusieurs Sei-

1555. gneurs desheritez par l'Empereur Charles à petite raison & cause, s'estoient retirez (a) & estoient encore au service du Roy : où ils avoient trouvé toute douceur & humanité, & auxquels Sa Majesté avoit départi tous moyens & bienfaits pour les maintenir de par deçà, selon leur grandeur, & qu'ils le méritoient : les Imperiaux incontinent après son election, suspecterent ce Pape (b) estre François, & de favoriser le party du Roy, imaginant que s'il vivoit longuement, il s'employeroit jusques au bout, & feroit tous ses efforts d'admettre & rappeler les François en Italie : que sous le pretexte que l'Eglise Romaine pretend le Royàume de Naples estre de son propre & domaine, & avec les donations qui en ont esté faites aux

(a) Rabutin auroit dû dire que ce ne fut point par attachement pour la France que les Caraffes indisposèrent leur oncle contre la Cour d'Espagne, & que le désir seul de se créer des souverainetés en Italie dirigeât leur conduite à cet égard.

(b) Il falloit ajouter que l'Empereur ne vit un ennemi dans Paul IV, que quand il fut ses liaisons secrètes avec la France : d'ailleurs en maltraitant ses Colonnes & tous ceux qui passoient pour être partisans de l'Espagne, c'étoit avertir Charles-Quint de se tenir sur ses gardes.

Princes

Princes de France, confirmées (a) par les 1555. precedens Papes, & autres querelles que le Roy y demande, il luy en feroit nouvelle ratification (b), & l'aideroit de son secours, en intention de s'en prévaloir, & que ses parens & alliez seroient restituez en leurs biens, & avec ce auroient commandement & superintendance, non seulement en ce Royaume, mais par toute l'Italie. Parquoy plusieurs Cardinaux Espagnols, & autres Seigneurs Italiens, tant séculiers que de l'Eglise, adhérans & tenant le parti de l'Empereur, mesmement de la maison des Colonna, & leurs alliez, commencerent à conspirer (c) contre luy: pour la doute (à mon advis) & crainte qui les tenoit desjà à la teste de tomber au rabais & diminution de leur pouvoir & crédit, si ceux de la maison de ce Pape venoient à s'aggrandir, & avoir autorité de par de là. De sorte que

(a) Confirmées.

(b) Les Impériaux avoient raison, puisque la principale condition du traité entre le Pape & la France fut l'investiture du Royaume de Naples au profit d'un des fils de Henry II. Quant aux Caraffes ils eurent soin de se ménager l'exceptative de riches principautés.

(c) Cette prétendue conspiration fut imaginée par le Cardinal Caraffe, pour irriter son oncle.

1555. pour donner commencement à leur entreprise, & pour demeurer les plus forts dans Rome, pourveurent & munirent leurs Palais (a) & maisons de toutes sortes d'armes : afin d'armer subitement gens de guerre, qu'ils y ameneroient secrettement, & tous ceux qui se trouveroient de leur faction. Tous ces monopoles & conspirations estans descouvertes, & venues à la cognoissance du Pape, en premier lieu, au plustost qu'il fut possible, fit serrer & amasser tant de gens de guerre, de cheval & de pied, qu'il peut recouvrer, & les fit entrer dans Rome, & départir (b) & ordonner ès places publiques & communes à faire assemblées, devant les Palais & domiciles de ceux qui luy estoient suspects : fournissant au surplus le chasteau S. Ange d'hommes esleuz & fideles, à ce qu'il demeurast en tout & partout le maistre supe-

(a) On les contraignit, en sévissant contre eux de songer à leur défense.

(b) Selon Riguccio Galluzzi (Istoria del Gran-Ducato, Libro secondo, Tomo 1^o, p. 285) le Pape fit pontificalement la revue de ces troupes, sur sa haquenée, accompagné du plus brillant cortège. Voici les propres expressions de l'Historien Italien. *Il vecchio Papa cavatco pontificalmente è con grande accompagnatura per fare la rivista di queste genti.*

rieur. En après fit faire recherche & vilita- 1556.
tion des logis de tous les Cardinaux , tant
Espagnols , que François & Italiens , & ge-
neralement de tous les Seigneurs & Gentils-
hommes Romains , & de tous ceux desquels
se doutoit : & là ou furent trouvées armes &
bastons de guerre plus que de coustume &
raison , les fit enlever & transporter. Avec ce ,
par mesme moyen fit retenir & arrester pri-
sonniers ceux qu'il avoit sceu auteurs &
conducteurs de ceste brigue & menée , entre
autres le Cardinal de sainte (a) Fleur , &
les Seigneurs Camille Colonne , Julian Cesa-
rin , & Ascanio de la Corne. Et pour ce que
ceste maison des Colonneis , & celle des (b)
Ursins unies & conjointes d'alliance & amitié,
estoit les deux principales & premieres
maisons de Rome , & les plus riches & puis-
santes pour luy nuire , lesquels mesmement
on luy avoit rapporté , & sçavoit avoir conf-
piré contre luy : & que pour s'asseurer des
moindres & inferieurs il falloit s'attacher aux

(a) *Santa Fior.*

(b) Paul Jourdain des Ursins étoit neveu du Cardi-
nal de Santa Fior Camerlingue du S. Siege ; & à cause
de cette alliance il se trouva compromis dans la prof-
scription prononcée par les Caraffes contre les Colonneis
& les Sforces.

1555. plus grands & les matter & affoiblir les premiers : il envoya certain nombre de soldats, tant de cheval que de pied, pour reduire & remettre entre ses mains tout leur estat & domaine, & se faisit des chasteaux d'iceux Colonnaïs. la pluspart desquels sont aux portes de Rome, de très-grand revenu : comme fut fait au semblable de la ville de Brachiano (a), Capitale de la Seigneurie des Ursins. Par ces moyens se voyans iceux Colonnaïs fort affoiblis, & tous moyens leur estre retranchez de se pouvoir relever, & d'eux mesmes restituer en leurs biens, recoururent à l'Empereur & au Roy Philippes son fils, s'adoüans leurs vassaux, & leurs demandans secours : ausquels ils firent trouver si mauvais & aigrèrent tellement le fait & institution du Pape, & pervertirent de telle façon l'ordre auquel il avoit procedé en la preuve & punition du crime de la conspiration deliberée contre luy, que facilement ils s'accorderent à les secourir : aussi que la secrette haine qu'il portoit de longue main à ces maisons de Caraffe, & de Melphe, les y pouvoit legerement induire. Et pourtant manderent aux Ducs d'Albe & de Florence, ferrer & amaf-

(a) Bracciano appartenoit au jeune Paul Jourdaïs Ursin.

fer toutes les forces qu'ils avoient de par de là, avec autres nouvelles qu'ils y firent joindre : avec lesquels ils eussent à non seulement remettre les Colonnais & leurs alliez en leurs biens & possessions, mais à entrer plus avant ès terres du Pape qu'il seroit possible; & se fortifians le plus près de Rome qu'ils pourroient, le tenir, & tous ceux qui luy adhereroient, en telle subjection, qu'il ne luy restast aucun espoir de secours, de maniere qu'il fust contraint à se reunir & condescendre à leur volonté, comme ses predecesseurs avoient fait. Ce que eux executans à toute diligence, selon que le temps & toute commodité leur permettoient, se saisirent & regagnerent sur le Pape plusieurs chasteaux & forts, & rendirent aux Colonnais une partie de ce qui avoit esté prins & occupé sur eux : puis bastissans plusieurs forts à l'entour de Rome, près d'Hostie, & sur la rive & le cours du Tybre, rendirent le Pape assiégué au chasteau S. Ange, toute celle grande ville en estroite necessité & crainte, & grande partie des alliez & amis du Pape fort desnuez de puissance, & bien estonnez. Pour lesquelles occasions & telles rigueurs injustes fut contraint le Pape demander secours au Roy, comme au premier fils de l'Eglise : luy en-

1555. voyant par le Cardinal Carlo Caraffe son neveu, & Legat, un chapeau, tel qu'estoient anciennement ceux des Senateurs Romains, & une espée, signifiant la tuition & defense de l'Eglise & saint siége Apostolique. Lequel estant venu trouver le Roy en son chasteau Fontaine-belleau, sur la fin du mois de Juin, en cest an, mil cinq cens cinquante six, mit entre les mains de Sa Majesté, avec grandes ceremonies, les offres & presens, que le pape luy faisoit : & selon sa charge, & ce que luy estoit ordonné, somma & adjura le Roy du secours qu'il devoit donner à la necessité au Pasteur & premier chef de toute la religion Chrestienne, comme son devoir l'obligeoit, & son plus excellent tiltre le portoit, selon aussi que ses predecesseurs l'avoient observé : lesquels non seulement le bien & revenu de l'Eglise avoient augmenté & accru, mais plusieurs fois les armes au poing, avec toutes leurs forces, avoient remis & restitué en leurs siéges les premiers & anciens Papes, desquels ils estoient deboutez & demis par les Tyrans & Princes ambicieux, ainsi que de fresche memoire son feu pere avoit fait le Pape Clement : adjoustant autres remonstrances & causes qui pouvoient esmouvoir un grand Prince, courageux &

hardy , à entreprendre la protection & sau- 1555.
vegarde d'un œuvre charitable (a).

Aufquelles sommations & réquisitions l'on dit le Roy avoir fait responce qu'il vouloit ensuivre, & ne vouloit en rien differer à ses prédecesseurs en tous œuvres de vertu, & qui estoient selon Dieu & son devoir : ains qu'il essayeroit de faire encore mieux, s'il luy estoit possible, & ne faisoit refus de secourir le Saint-Siege Apostolique, & le Saint-Pere qui y estoit assis & ordonné, en chose juste & d'équité : après en avoir toutefois donné advis à l'Empereur & au Roy Philippes, & leur en avoir proposé toutes deues & gracieuses remonstrances, afin de moyenner ce different par une voye pacifique, sans de nouveau mettre les armes au feu, pour la crainte qu'il avoit d'enfraindre les trefves, & interrompre la paix, laquelle avec très-grand desir il esperoit obtenir, pour le bien & repos-universel. Ce qu'il asseura faire en brief, & la responce ouye, en adver-

(a) Si le Cardinal Caraffe n'avoit su faire que de belles harangues, il n'auroit pas réussi dans sa mission : mais il savoit intriguer. Par le moyen de Catherine de Médicis & de la Duchesse de Valentinois qu'il eut l'art d'intéresser à sa cause, il arma la France contre l'Espagne. (Voyez les Mémoires de Boyvin du Villars).

1555. tir le Saint-Pere, avec assurance de filiale obeissance, & de ne luy défailir en sa vie de toute sa puissance.

Le Cardinal Caraffe estant ainsi bien adverti & instruit de la volonté & certaine affection de Sa Majesté, peu de jours après s'en retourna à Rome. Et d'autre part le Roy (selon que l'ay peu sçavoir) advertit l'Empereur & le Roy Philippes des torts que l'on impropéroit (a) au Pape, leur declairant appertement toutes les conspirations qui avoient esté mises en avant, & pratiquées contre sa propre vie & personne, desquelles il estimoit la verité n'estre jamais venue à leur cognoissance, & croyoit fermement eux n'y avoir voulu & ne vouloir encore donner port ne faveur. Ce que luy donnoit occasion les prier très-affectueusement, que telles molestes & troubles qu'on luy suscitoit, cessassent, & que les injures injustement attentées à sa personne, fussent réparées & châtiées. En quoy ils feroient œuvres dignes de Princes Chrestiens, & à quoy ils estoient tous tenuz & obligez par tous droicts divins & humains, qui les astraint maintenir jusques à exposer leurs propres vies, la foy de Dieu, & son Eglise & Religion, & le

(a) *Impropérer* signifie ici affliger, molester.

Souverain Prestre, comme celuy qui est 1555.
constitué au premier degré : lequel en sa
necessité ne pouvoit de moins que leur de-
mander secours, comme de sa part il l'en
avoit desjà sommé & requis instamment,
dont il les avoit bien voulu advertir, à ce
que pour si mauvaise occasion ils vinssent
derechef entrer en picque, & à recommencer
la guerre; ce qu'il ne desiroit faire ny ad-
venir de son costé.

L'on a voulu dire que la responce que le
Roy Philippes y fit en peu de parolles, estoit
assez aigre, à sçavoir « que de sa part il
» desiroit la continuation des trefves, &
» encore mieux la paix, s'il estoit possible
» la parfaire : mais qu'il avoit tousjours
» trouvé le Pape & toute son affinité tant
» ennemy & malveillant de sa maison, que
» quiconque se declaireroit son amy, &
» entreprendroit sa defense, il tiendrait pour
» ennemy ». Si telle estoit sa responce, elle
faisoit assez demonstration quelle estoit sa
volonté, & que ces trefves accordées par
necessité, ne pouvoient avoir long cours &
durée. Toutefois celle du Roy estoit desjà
tant gagnée & vaincue d'un desir de mettre
fin au travail universel, & d'ailleurs tant
surprise & persuadée de l'assurance que

1555. Regnard (a), Ambassadeur du Roy Philippes, luy repliquoit ordinairement, que la majesté de son maistre ne desiroit rien moins que la guerre, & ne proeuroit autre chose que condescendre à toutes conditions raisonnables, pour un tel & si grand bien (veu qu'à la tranfaction des trefves, en ceste intention, s'estoit ainsi qu'on avoit voulu, rendu facile & traitable) qu'il ne pouvoit croire & imprimer en son esprit, que pour cause si injuste & mal fondée, voulust de nouveau rentrer aux premieres arres de guerre, & que par luy reïterassent les malheurs à demy oubliez, mesme à son advenement. Pour le moins le Roy esperoit que si l'Empereur & son fils propoisoient secourir les Colonneis, comme leurs vassaux & soubmis en leur protection, contre le Pape, qu'ils disoient leur ancien ennemy, qu'encore qu'il aydast & secourust le Pape, qui l'en avoit sommé & requis, comme tout droict & justice luy

(a) Si c'est ce Simon Renard dont on a extrait les dépêches dans plusieurs observations du Livre précédent de ces Mémoires, cela contredit fortement l'auteur des nouveaux éclaircissements adressés à M. Hume, qui, p. 194 de son ouvrage, prétend que Simon Renard n'eut aucune part à la confiance de Philippe II, & qu'il se tira très-mécontent.

ordonnoient, ce nonobstant se maintien-1555.
droient tousjours les trefves de pardeçà.

Et tant persevera en ceste opinion, qu'il n'estoit aucunes nouvelles, tant que l'esté dura, d'envoyer secours au Pape : jusques à ce que ces clameurs & plaintes des estranges oppressions que l'on faisoit au St. Pere, redoublerent aux oreilles de Sa Majesté, & qu'il fut sceu que les Ducs d'Albe & de Florence s'esloient desjà de tant avancez, que d'estre fermez & parquez aux portes de Rome, & le Pape enfermé & reduict en grande captivité au chasteau S. Ange. Et d'ailleurs que le Seigneur Octavien (a) Farneze, à la sollicitation des Imperiaux & des Cardinaux Farneze, son frere, & Sainte-Fleur, son cousin, après avoir receu du Roy toute douceur, confort & ayde, s'estoit revolté devers ceux qui auparavant, après avoir procuré la mort de son pere, le vouloient désheriter. Estant aussi adverty seurement que le progrès de toutes ces forces tendoit à chasser les François de toute l'Italie & Lombardie, & ranger le Pape recevoir

(a) Le grand crédit de la maison d'Este soutenue à la Cour de France par les Guises, à qui elle s'étoit alliée, avoit donné de l'ombrage aux Farneses ; & ce motif déterminâ la défection du Duc de Parme.

1555. toutes telles conditions qu'ils luy proposeroient, ne peut plus temporiser & attendre : & luy fut force à la haste dresser une armée sur le commencement de l'hyver, & y envoyer M. de Guyse, qui fut contraint, pour diligenter, passer les montagnes de Savoye & les Alpes, aux grandes froidures, avec infinité de travaux. Voilà à mon jugement l'une des principales causes de la rouverte des trefves, & dont l'on dit que ces dernieres guerres sont renouvelées.

Quant à rechercher les choses de plus loing, & dire que c'estoit une couverture que l'on prenoit pour tascher à recouvrer le Royaume de Naples, suyvnt l'opinion de quelques-uns, & sur cela débattre les raisons de l'une & l'autre partie, pour refuter l'une & colorer l'autre : je laisse (comme j'ay dit) ceste charge aux bons Orateurs (a), & à ceux qui ont veu & sont appellez aux privez & plus secrets affaires de tels & si grands Princes, & qui tirent deux grandes récompenses & bénéfices, pour défendre leurs que-

(a) Sans être orateur, il est aisé de constater la vérité de ces faits. Il suffit de rapprocher les uns des autres les monuments historiques ; & c'est ce dont on s'est occupé dans les Observations jointes aux Mémoires publiés avant ceux-cy.

relles à coup de plumes. Et pourtant sans 1555.
 m'elloigner par trop de mon propos, je me
 parforceray monstrier & faire paroistre à toute
 personne de bon jugement, que ces trefves
 n'estoient qu'une dissimulation, ou si l'on
 veut, un repos & reprise d'haleine, pour
 recommencer de plus belle, (a) quand le
 pouvoir & le moyen seroient recouverts : ou
 (pour parler encore mieux à la vérité) quand
 l'on verroit quelles issues auroient plusieurs
 secrettes & dangereuses entreprises qui se
 traittoient couvertement.

Mais pour venir aux principales causes de
 la rouverte des trefves de pardeça, nous
 tenons pour certain, que le Roy Philippes
 & les Imperiaux ont commencé les premiers.
 Ce (b) qui se peult vérifier par plusieurs
 moyens & effets, que je n'aurois presque
 besoing ajouter icy, ayant esté déjà im-
 primez & publiez par tout le monde : toute-

(a) Rabutin touche enfin au véritable point de la
 question ; des deux côtés on vouloit reprendre haleine,
 pour se mesurer de nouveau.

(b) Si Rabutin s'étoit piqué d'impartialité, il auroit
 également déduit les griefs de Philippe II contre la Cour
 de France. A coup sûr le Monarque Espagnol n'ignoroit
 pas le traité de Henri II avec le Pape ; & il savoit que le
 Royaume de Naples en devoit être le prix.

1555. fois pour faire preuve par mesme moyen de mon argument & proposition, j'en ay bien voulu discourir quelques uns des principaux. Et pour le faire court, sans faire grandes clameurs du rigoureux traitement qui a esté fait à noz prisonniers de guerre, plus cruel que ne pourroit estre celuy des Mores & infideles, laissant à part (ainfi que chacun le sçait) comme Monsieur de Bouillon (a) fut uniquement & proditoirement empoisonné & vendu mort : il est tout notoire que bien peu de jours après l'accord & transaction des trefves, lors que pardeçà l'on ne pensoit qu'à se resjouir, pour l'espérance que chacun avoit de la paix, fut trouvé & vérifié par la voix & confession des conspirateurs mesmes, que plusieurs surprises & machinations avoient esté dressées sur des principales villes, & en divers endroits de ce Royaume : comme des soldats de Metz qui avoient entrepris rendre & trahir la ville, à la poursuite du Comte de Meigne, (a) Gouverneur de la ville de Luxembourg, & à l'adveu du

(a) Le Mraéchal de la Marck. Voyez sa triste fin dans les Mémoires de Tavannes Tom. XXVI de la Collection p. 232.

(b) Lisez les Mémoires de Vieilleville, T. XXXI de la Collection, p. 387.

Prince de Piedmont : Celle d'autres soldats 1555. sur la ville de Bordeaux, en Guienne, à la conduite du sieur Barlemont, Général des finances de l'Empereur, un peu avant Pâques, un mois après les trefves accordées. Peu de jours ensuyvans fut surpris près la Fere en Picardie, un ingénieur, conducteur de fortifications, nommé Jacques de Fledias : qui advoua & confessa avoir esté envoyé par le Prince de Piedmont, pour recognoistre & dresser portraits des principales villes de la frontiere : mesmement de Montereul, S. Esprit de Rue, Dourlan, saint Quentin, & Mesieres, & pour cest effet luy avoir esté fourniz deniers par son commandement. Encore pourray-je adjouter une conspiration estrange entre Chrestiens, d'un soldat Provençal, qui avoit esté pratiqué, & tellement suborné avec grandes promesses & présens, qu'il avoit entrepris empoisonner le puits de la ville de Mariembourg, & par là faire mourir misérablement tous les gentils-hommes & soldats qui estoient dedans, pour de tant plus faciliter la reprise d'icelle ville. Toutes ces entreprises (a) ont été si publiées, & sont encore si fresches & manifestes, qu'eux mes-

(a) Si on veut lire l'exposé des griefs de Henri II, il faut recourir à l'ouvrage suivant : *Discours sur la rupture*

1555. mes ne s'en sçauroient esslaver, & repliquer le contraire.

Ainsi ces causes semblent assez suffisantes pour avoir donné juste occasion au Roy de s'en resentir, & d'estimer que le Roy Philippes, & les Impériaux, auroient les premiers, en contrevenant à leur serment, fait ouverture de la guerre de pardeçà : d'autant que tous contrats & accords, qui se traittent mesmement entre les Princes (estans exemplaires de plus grandes confirmation, aux loix & décrets qu'ils érigent) doivent estre non seulement sans dol & malignité, ains exempts de toute suspicion : veu que en cela leur seul fait particulier n'y est compris ains tout le bien & repos universel y consiste. Donques en ces beaux & honnestes exercices, fort différens aux promesses précédentes & affermées en bonne foy, se passa la meilleure part du temps de ces treves. Outre tout cela encore l'on pouvoit sçavoir de pardeça, que tant s'en falloit que le Roy Philippes désirast réconciliation & amitié pacifique, qu'il s'ollicitoit le Roy de Boheme & les Potentats des Allemagnes à entreprendre la guerre contre le

de la trêve en 1559 par Charles de Murillac Archevêque de Vienne (Paris Vascofan 1557 in-8°.)

Roy

Roy pour le recouvrement des villes (a) 1555. franches : & que de sa part au lieu de donner congé, (b) & licencier ses Capitaines & soldatz, & rompre son appareil de guerre, il faisoit plus que auparavant extraordinaires préparatifz, mesmement d'argent. Finalement il est tout manifeste, que ne pouvant plus contenir ses entreprises, les garnisons du Mesnil commencerent a courir sur le plat pays à l'entour d'Abbeville, & S. Esprit de Rue, & celle d'Avanes & de Cimetz vers la Chappelle, Rozoy en Thirassé, & Aubenton : soubz ombre de dire que la nécessité les contraignoit, estant adonc la famine fort grande devers eux.

Estant ceste premiere année des trefves, 1556 brouillée & diversifiée des varietez d'accidents, & menées dissimulées, que j'ay aucunement touché & déclaré cy dessus, & passée jusques sur la fin du mois d'Aoust : l'Empereur Charles, voyant les affaires de ce regne, & sa santé, au lieu d'amendement tous les jours empirer, resolut sans davan-

(a) De Mets, Toul, & Verdun.

(b) En cela Philippe II montra qu'il suivoit un système politique mieux entendu que celui de Henri II. L'un calculoit l'avenir : l'autre vivoit, comme l'on dit, au jour le jour.

1555. tige temporiser, passer en Espagne : & au partir de Bruxelles prit le chemin à Gand. Au quel lieu appella les Ambassadeurs résidans près sa Majesté, & leur donna mesme heure d'audience le Mercredy xxvj de ce mois, les faisant entrer les uns après les autres en sa chambre : où il ne tint autre langage que leur remonstrer sa vieillesse & indisposition ; les priant vouloir faire bons & dignes offices d'eux, au bien & avantage de la chrestienté, protestant au Nonce (c'est ce luy qui est comme Ambassadeur du Pape) que toute sa vie il avoit aymé & defendu le S. Siège Apostolique : à celuy de Venise, qu'il honoreroit ceste seigneurie & republique, de laquelle il a aussi toute sa vie desiré la liberté & conservation, sçachant combien elle nourrit & entretient le repos de l'Italie : que son fils suyvroit le mesme chemin, luy ayant laissé par exprès commandement & testament. Aux Ambassadeurs de Ferrare & de Mantouë, il dist parolles generales aussi, & un peu plus particulieres à celuy de Florence : le chargeant escrire à son maistre ne jamais prester l'oreille à nouveaux desseings n'y entreprises, & ne rien de soy brasser sans en advertir le Roy son fils, comme il avoit (a)

(a) Cette conversation s'accorde avec l'instruction

fort bien fait jusques à present , & dont il ne s'estoit pas mal trouvé , ainsi qu'il y paroissoit. 1555.
 Iceluy Ambassadeur (qui est Evesque) se meit à le vouloir dissuader de son partement , & remonstrer que tous les plus chers & fideles serviteurs s'en esbahissoient : consideré mesmes que toutes raisons & bons discours estoient contraires à telle résolution , & qu'au lieu d'aller en Espagne , il faudroit tourner vers l'Italie , ou pour le moins n'abandonner son fils , qui se pourroit aider & secourir de son prudent conseil. A ce propos l'Empereur respondit , » qu'il ne pouvoit pas estimer » qu'un vieil Prince , mal disposé & affligé » de toutes parties , comme luy , peust ce » qu'un jeune Prince pouvoit : lequel il laissoit si bien instruit , & en si bonne volonté » de se monstrier grand , & homme de guerre , » s'il falloit y entrer , que l'on cognoistroit que » son absence ne apporteroit aucun dommage » à ses amis ». Et là dessus voulant cet Evesque de rechef luy inculquer & rememorer les affaires & grandeur de ce monde , S. M. l'inter-

rédiée par Charles-Quint pour son fils en 1548 , dont parle Riguccio Galluzzi. Ce Prince , croyant mourir incessamment , recommandoit à Philippe de conserver l'amitié de Come , Duc de Florence. Voyez Istoria del Gran-Ducato , Tomo 1^o , Libro 2^o , p. 302.

1555. rompit, le priant croire *que ses pensées & cogitations n'avoient plus rien de commun avec le monde: auquel il disoit adieu & à luy aussi,* & là dessus se départirent.

Le vendredy ensuyvant il partit de la ville de Gand, & alla coucher à Saïl, petite bourgade, distant de là cinq lieuës, & le lendemain il passa le bras de mer, qui est entre le dit Saïl & l'isle de Zelande: n'estant ce bras de mer large que de quatre lieuës, qui sont neuf de distance, de Gand à icelle isle: la quelle n'a que sept lieuës de tour, mais elle a trois petites villes, les unes près les autres, où estoient tous les vaisseaux & l'armée qui devoient porter & conduire l'Empereur. Ces trois villes sont, Fleiffeing, Herinnes & Meldebourg: ausquelles toutefois ne logea point, mais à une demie lieuë du port, en un petit chasteau, nommé Lambourg, appartenant au Seigneur de Montlambes. Les deux Roynes, Eleonor & Marie, partirent de Gand un jour après l'Empereur leur frere, & allerent d'une traite jusques à la ville de Fleffeing, proche dudit chasteau, où ensemble attendirent le bon vent & le temps propre pour partir, estant adonc l'armée presté, & les avitallemens faits: vray est qu'il restoit encore quelque payement aux

mariniers, mais les marchands d'Anvers y 1555. arriverent auffi toft pour y fatisfaire. Le Roy Philippes conduifit jusques à Saïl l'Empereur fon pere (8), & là il print le dernier congé de luy, & luy dist le dernier Adieu. Voilà le triste departement du pere & du fils, des plus grands Princes de toute l'Europe, des deux tantes & du nepveu : qui fut (comme il est facile à croire) fans très-grands & très-aigres regrets, se retirant des parties de deçà, & comme les miserables de ce siecle inconstant & mobile, le plus grand Empereur, & le plus renommé qui ayt regné depuis Charlemagne. Le Roy Philippes retourna à Gand, où il se vit si accablé de requestes & debtes, qu'il ne luy sembloit pour l'heure en pouvoir sortir de sa vie, n'y avoir le moyen de retourner si toft en Angleterre. Car les Estats de par-delà se monstroient adonc si rebelles aux contributions, que l'on n'entendoit quasi par tout qu'une voix commune d'un peuple, qui a envie de ne longuement supporter telles oppressions, qui estoient à la verité telles, & si extremes, qu'eux mesmes n'en attendoient qu'une ruine & dangereuse revolte. Le Duc de Savoye (sur lequel alors reposoit l'entier gouvernement de ces pays bas) fut contrainct quelques jours auparavant le par-

1555. tement de l'Empereur, retourner à Bruxelles, avec tout son conseil, où les Estats estoient demeurez, pour les persuader d'aider & secourir le Roy : afin que l'on peust payer aux frontieres ce qui estoit deu, & pour fournir quelques deniers au Roy (9) pour son voyage, ne pouvant aller en Angleterre sans cela. Ce que premierement lesdits Estats, & Princes, estans à Bruxelles avoient quelque-ment (a) accordé : toutefois depuis le tout fut renversé & remis en controverse.

Tel estoit le changement que prenoient les affaires de par dela : auxquelles sur toutes choses le Roy Philippes desiroit que celles d'Italie peussent donner aucun repos & surseance, à la confusion en laquelle il se voyoit combien qu'elles lui succedoient tout au rebours : pource qu'adonc les nouvelles estoient telles, que le Pape avoit du tout refusé & rejeté celuy qui de la part du Duc d'Albe, & autres tenans ce party, luy avoit voulu faire quelque ouverture de paix. Aussi au mesme instant le Pape renvoya querir, & rappella le Nonce qu'il avoit devers le Roy Philippes : duquel iceluy Nonce prenant congé, Sa Majesté l'assura, avec toutes protestations, de sa bonne volonté envers la sainteté du Pape.

(a) Avoient accordé jusqu'à certain point.

Mais le plus grand ennuy & regret, qui de 1555. ce fait troubla l'Empereur, & son fils, estoient les menasses que l'on leur rapporta, le Pape les vouloit excommunier (a), & le Duc de Florence, avec tous leurs fauteurs & adherens. Il est incroyable combien l'Empereur pour cela estoit en peine, comme il a esté sceu par hommes dignes de foy, qui l'en veirent plaindre en sa chambre deux heures avant son partement, & du grand tort qu'on luy faisoit pour quelque vengeance. Au surplus, le Roy Philippes, suivant l'expresse ordonnance que son père luy avoit enjoindte, de recognoistre & n'oublier ses serviteurs, & rechercher ceux qui pouvoient pour son service & augmentation de sa grandeur, par personnes exprès interposées, faisoit attirer & regagner, en toutes sortes de promesses : tous ceux qu'il sentoit reculez & absentez de son père & de luy : & quelquefois mal à propos, donnant & distribuant en l'Empire de fort ri-

(a) On lit dans l'Histoire de Toscane par Galluzzi que Paul IX, en parlant du Marquis de Sarria, Ambassadeur d'Espagne, disoit : » Je garde ce fainéant à Rome » malgré lui, afin qu'il soit témoin de l'excommunication, malédiction & privation de souveraineté que je » prononcerai bientôt à Rome contre ces Félons d'Empereur & de Roi d'Espagne son fils.

1555. ches présens & dons, à personnes où il estoit aussi mal employé qu'il estoit possible, pour la petite condition dont ils estoient, & le peu de moyens que ils avoient. Car quant aux grands & principaux il s'en trouvoit peu qui voulussent approcher de luy, tant la fresche memoire du père, & de l'Espagne, leur estoit odieuse.

M. de Guise, Lieutenant général pour le Roy, en l'armée que le Roy envoya en Italie pour secourir le Pape, montant au nombre de douze ou quinze mille hommes de pied, de quatre à cinq cens hommes d'armes, & sept ou huit cens chevaux legers, avec M^{re} d'Aumalle, & Marquis d'Albeuf, freres de ce Prince, le Duc de Nemours, Comte d'Eu, & Visdame de Chartres, & plusieurs autres grands Seigneurs & Gentilshommes François, partit de France au mois de Decembre. Lequel nonobstant tous labeurs & travaux des montagnes de Savoye & des Alpes, & les insupportables froidures & passions, que ceste saison d'Hyver traine communement après elle, feit si grande diligence, qu'en peu de jours ayant passé tout le Piedmont, se trouva bien avant en Lombardie, sans aucune rencontre & resistance (10) : & après avoir emporté d'affaut la ville de Valence sur

le Thefin, & mis en pieces quelques Espa-^{1555.}gnols qui luy cuidoyent empescher le passage, se rendit heureusement en Italie. De la venue duquel estant adverty le Duc d'Albe, craignant experimenter *la premiere furie des François*, ou bien par faute de vivres, & d'argent, leva le siege de Rome, & se retira sur le Royaume de Naples, garnissant les places fortes des limites, de soldats & munitions, pour attendre l'entreprise des nostres. Le Duc de Florence, pour sauver le plat pays Florentin & ses Colonies & appartenances, du gast & dépopulation, & pour avoir loisir de fortifier & munir ses forteresses, fait semblant de prester l'oreille à quelque alliance avecques le Roy : toutefois les choses ne s'estans peu accorder, se sentant bien soutenu, & prochain (a) de son secours, se retira dans sa ville, & se contint sur ses gardes : de forte que le Seigneur Pierre Strossy, Marechal de France, qui estoit party des premiers, & qui s'estoit enfermé dans Rome avec autres Gentilshommes, Capitaines (b), & compagnies Françoises pour soutenir le siege,

(a) A la veille d'avoir du secours.

(b) C'est dans les Mémoires de Montluc, T. XXIII de Collection p. 350 & suiv., qu'il faut lire le Journal de ces opérations militaires.

1555. & defendre la personne du Pape, & la ville, avant que M. de Guise fust arrivé, avoit desjà combatu, & pris la pluspart des forts & bloculs que les Imperiaux avoient basty & remparé à l'entour de Rome, & sur le Tybre. Ainsi fut le Pape remis en liberté, & ceste très-ancienne ville, avec toute la province circonvoisine : reasseurée & ostée de la captivité ou leurs ennemis se promettoient la rendre en bref.

Or durant le temps de toutes ces exécutions il n'estoit encore nouvelles de guerre de pardeçà, sinon que par murmures l'on pronostiquoit, qu'en bref l'une donneroit commencement à l'autre selon que desjà le pouvoient donner à penser & faire croire les preparatifs qui estoient appareillez de la part du Roy Philipes : comme il advint que peu de jours ensuivans l'on rapporta que les garnisons d'Artois, & Henaut, estoient renforcées, & les villes remplies de gens de guerre, sans qu'on peust entendre la cause : sinon qu'il fut dit y courir un bruit couvert, eux vouloir exploiter quelques secretes entreprises en Picardie, en des principales villes de la frontiere, où ils avoient intelligences. Parquoy s'y estant retiré M. l'Admiral, qui en est Gouverneur, & ayant assemblé les gar-

nifons ordonnées en cette province, les vou- 1555.
lut prévenir, & jouer au plus fin : affeuré
que l'ennemy faisoit le semblable, & en ayant
commandement, de façon que sur le com-
mencement de Janvier, la vieille des Roys,
s'estant embusqué près la ville de Douay,
faillit à y entrer (a), & la surprendre la
nuict, pendant que ceux de là dedans, qui
s'estoient ce soir enyvrez à crier *le Roy boit*,
estoient à cuver & reposer leur vin & cervoi-
se (b) : & ce sans une vieille qui donna l'alar-
me, & qui esveilla le guet à fine force de crier,
à laquelle trop tost, & trop temerairement
s'estoient descouverts quelques soldats Fran-
çois. Ayant fally à celle là, depuis retourna
à Lans en Artois, où il entra : & fut ceste
ville pillée & saccagée : où les ennemis ont
reproché, & fait grandes plaintes après y
avoir esté perpetrées & commises de gran-
des cruaucez par les François. Ce sont les
causes & preuves que les Imperiaux alle-
guent, pour monstrier que nous avons les pre-

(a) On a remarqué dans une note sur les Mémoires
Tom. XXVI de la Collection p. 162, qu'il est singulier
que l'Amiral de Coligni, un des artisans de la trêve de
Vaucelles, ait été le plus prompt à l'enfreindre: car cette
hostilité précéda les opérations du Duc de Guise en
Italie. (b) De la biere.

1555. miers enfraint les trefves, & contrevénu à nostre foy & promesse quoy que comme dit a esté, ils eussent diverssement commencé les premiers. Depuis ce temps les garnisons & soldats de chacun costé & party, commencerent à courir les uns sur les, & à se chercher & rencontrer comme ennemis : & ainsi commença la guerre de pardeçà.

Fin du huitième Livre.

OBSERVATIONS
DES EDITEURS
SUR LE CINQUIEME LIVRE
DES MÉMOIRES
DE
FRANÇOIS DE RABUTIN.

(1) **D**ANS les Mémoires (a) de Vieilleville , on a inferé un Précis historique de la vie d'Albert, Margrave de Brandebourg. On y a développé ses vues en s'unissant avec Maurice contre Charles-Quint, le dépit que lui causa la paix de Passau, parce qu'elle dérangeoit ses projets d'aggrandissement, & enfin sa réconciliation avec l'Empereur, qu'il alla joindre au siège de Metz, après avoir battu l'armée du Duc d'Aumale. Une des principales clauses de sa réconciliation avec Charles-Quint, fut la confirmation du traité, ou plutôt du joug qu'il avoit imposé aux Evêques de Bamberg & de Wurtzbourg. La crainte seule avoit fait accepter ce traité dicté par la violence. En effet le fer & la

(a) Tome XXX de la Collection, p. 437.

flamme marchant devant Albert, les Evêques de la Franconie s'étoient trouvés trop heureux d'échapper à sa fureur, en consentant à tout ce qu'il exigeoit : lorsqu'on cède à la force, on se promet bien de revenir contre l'engagement, si-tôt qu'on le pourra. C'est là l'unique ressource des opprimés. Charles-Quint ayant besoin d'Albert & de ses soldats, ratifia la transaction dont on vient de parler, quoiqu'il l'eût annullée précédemment. La jonction d'Albert n'empêcha pas l'Empereur d'échouer devant Metz. Malgré la malheureuse issue de cette entreprise, Charles fidèle à ses promesses, fit délivrer à Albert la totalité des arrérages qu'il lui devoit pour la solde de ses troupes. La disette d'argent qu'alors ce Prince éprouvoit, a autorisé les interprétations défavorables données à une exactitude aussi scrupuleuse. On a prétendu que Charles, connoissant l'homme à qui il avoit affaire, ne lui fournit tant de deniers à la fois que pour exciter son ambition, & allumer ainsi une guerre civile en Allemagne. Si cette politique, digne de Machiavel, dirigea la conduite que l'Empereur tint en cette circonstance, il est certain que les évènements le servirent à souhait. Albert favoit qu'avec de l'or on a des soldats, &

qu'avec des soldats l'ambition peut tout oser. En conséquence, il leva des troupes; & il ne lui manquoit plus qu'un prétexte pour agir. Les Evêques de la Franconie le lui fournirent. Ils avoient porté leurs plaintes à la Chambre Impériale : on y discuta juridiquement les exactions & les brigandages d'Albert. La transaction, contre laquelle les Evêques réclamoient, fut annéantie; & la Chambre Impériale ordonna aux Princes voisins de secourir particulièrement l'Evêque de Bamberg, qu'Albert menaçoit. On s'adressa même à Charles-Quint, qui répondit que ses querelles avec la France ne lui permettoient pas de se mêler de celle-ci, & qu'il conseilloit aux Princes Allemands de s'arranger à l'amiable. On recourut donc à une médiation : mais que pouvoient faire des médiateurs? Albert n'avoit droit à rien, & vouloit tout. Bientôt la guerre éclata, & Albert recommença ses ravages. Les Princes Allemands se liguèrent contre lui; & Ferdinand, Roi des Romains, se mit à leur tête. On lit dans l'Histoire de Sleidan, que le bruit circuloit en Allemagne qu'Albert agissoit à l'instigation de l'Empereur, & qu'il avoit pour but de faire élire Philippe II Roi des Romains. On remarquera que

Sleidan n'ajoute pas grande foi à ces imputations. Les progrès rapides d'Albert allar-
mèrent Maurice de Saxe, qui étoit de retour
de sa campagne en Hongrie. Maurice n'igno-
roit pas qu'une ambition dévorante confu-
moit le cœur d'Albert. Il connoissoit ses
principes, ou plutôt il savoit qu'il n'en avoit
point. D'amis intimes, ils étoient devenus
ennemis irréconciliables. L'ambition les avoit
liés; l'ambition les divisa. Maurice comprit
que tôt ou tard l'orage fondroit sur ses Etats.
Au lieu de l'attendre, il résolut de le pré-
venir. Maurice, de concert avec Ferdinand,
déclara solennellement la guerre à Albert.
Le manifeste qu'ils publièrent, consigné dans
l'Histoire de Sleidan (a), offre un tableau
effrayant des excès commis par Albert, &
par ses troupes. Mais entre les Princes les
manifestes ne décident rien. C'est l'épée & le
canon qui prononcent. Les armées se rencon-
trèrent le 9 Juillet 1553 à Sieverhausen dans
le Duché de Lunebourg. (ce n'est pas si près
de Cologne, que le dit Rabutin.) L'action
fut sanglante. Albert perdit la bataille; mais
Maurice, couvert de lauriers, périt (b).

(a) Hist. de la réformation, Tome III, p. 237.

(b) Selon Sleidan (*ibid.* Tome III, p. 545) Mau-
rice avoit reçu un coup de mousquet dans les intestins
quelques

quelques jours après d'une blessure qu'il avoit reçue. La mort de Maurice n'empêcha point les confédérés de poursuivre Albert : on le mit au ban de l'Empire. Vaincu une seconde fois par Henri de Brunswick, & pressé de toutes parts, Albert se vit depouiller de ses domaines héréditaires & de ceux qu'il avoit usurpés. Ce Prince, qui s'étoit glorifié d'être la terreur de l'Allemagne, humilié, & en proie à l'indigence, fut contraint de s'expatrier. Il se refugia en France où l'on eut la bonté de le recevoir. Il finit ses tristes jours en 1557, ne jouissant plus d'aucune considération. Leçon terrible pour les hommes ambitieux & injustes ; elle est gravée dans les fastes de l'histoire, mais qu'importe à cette classe d'hommes ? elle ne lit pas.

(2) Cet écrit adressé par Henri aux Etats de l'Empire, & dont nos Historiens ont extrait la substance, a été recueilli par Mathieu dans son Histoire (a) de France. Mathieu fait le plus grand éloge de cette déclamation de Rhéteur. Mais quand on a eu la patience de

on lit dans Robertson (Hist. de Charles-Quint, édit. in-4^o, Tome II, p. 494) qu'il mourut d'une balle de pistolet dans le bas-ventre.

(a) Règne de Henri II, p. 65 & suiv.

Tome XXXVIII.

Bb

la lire (car elle est d'une extreme longueur)
on plaint le Monarque , sous le nom duquel
on distribuoit un écrit semblable. » Je ne
« puis obmettre (y faisoit-on dire à Henri)
» qu'avec le changement de fortune , qui
» semble estre lassé de favoriser si longtems
» l'Empereur en si mauvaise cause , la com-
» mune condition des hommes nous monstre
» assez qu'il luy reste trop peu de tems a vi-
» vre , pour attendre une autre révolution de
» son fait. Car quand il ne seroit ny las , ny
» travaillé en la sorte qu'on voit, la disposi-
» tion de sa santé si pauvre & déplorée qu'on
» ne peut ignorer, declare assez que sa vie
» ne se peut estendre jusques à veoir un autre
» changement ; & que fortune semble par
» les effets s'estre disposée de luy donner
» maintenant autant de causes de s'ennuyer
» & resjouir ses adversaires , qu'elle luy en
» avoit donné au passé de se complaire &
» contrister les hommes ». C'étoit à cette
époque, où en France on insultoit publi-
quement aux malheurs éprouvés par Charles-
Quint , que ce Prince préparoit la destruction
de Théroienne & de Hedin. Non-seulement
on le representoit comme un homme mou-
rant & aux abois : mais on frappoit les (a)

(a) L'Historien Daniel s'étend avec une complai-

médailles les plus injurieuses pour lui. Aussi l'Historien Mathieu (a) n'a-t'il pu s'empêcher d'observer *que les François n'attendoient pas cela , le bruit courant à la Cour que l'Empereur estoit mort. On n'y parloit (ajoute-t'il) que de festes ; de festins , de joutes , de tournois : la delivrance de Metz obligeant les plus tristes à se resjouir. A cette gaité , comme on va le voir , succèderent bientôt des chants funèbres.*

(3) Il falloit à Charles-Quint de l'argent , pour continuer la guerre , parce que sans argent on n'entretient pas des armées. Mais n'agissoit - on pas de la même manière en France. En ouvrant nos Annales ; on y lira (b) qu'on venoit d'affujétir les actes notariés au

fance incroyable sur l'historique de ces médailles (Voyez son onzième volume de l'édition du Père Griffet, p. 715 & 716.

(a) Histoire de Henri II, p. 99.

(b) Ces Édits burfaux , dont nous ne donnons que l'indication , sont détaillés en grande partie dans l'Histoire de M. de Thou , Liv. XII. En parlant de l'accroissement des titulaires d'offices de finances , & surtout de ceux qui recevoient les déniers du Roy , cet Historien re marque *que pour avoir établi trop de Comptables de l'Épargne , l'Épargne diminuapeu-à-peu.*

droit d'infination , qu'on avoit exigé des Secrétaires du Roi un supplément de finances, qu'on créoit de nouveaux offices, qu'on doubloit le nombre des titulaires , qu'on contraignoit les principales villes d'acheter le droit de gabelles , qu'on obligeoit chaque citoyen d'acquérir une portion de rentes créées à cet effet , & que pour contraindre les possesseurs du numéraire à ce placement forcé, les Notaires avoient ordre de ne passer aucun contract de constitution jusqu'à ce que le Souverain eut entre les mains les sommes dont il avoit besoin.

(4) D'Effé retiré dans ses terres de Poitou, relevoit à peine d'une grande maladie. On a prétendu que le chagrin de se voir négligé après les nombreux services qu'il avoit rendus , avoit contribué au dérangement de sa santé. D'Effé, quoique foible & convalescent, obéit sur le champ aux ordres de la Cour. *Ce brave homme (raconte (a) Forquevaulx) s'acheminoit à Théroienne fort content de changer un lit importun & fascheux en un très-honorable , où il choisiroit beaucoup plus volontiers mourir , que de se recoucher au premier. . .* Cette anecdote , ainsi

(a) Vies de plusieurs grands Capitaines , p. 327.

rapportée par le Baron de Forquevaulx, est beaucoup plus vraisemblable que le mauvais jeu de mot dont quelques modernes ont cru faire honneur à d'Essé. On a écrit que cet Officier, en recevant l'ordre de s'enfermer à Terouenne, s'écria *qu'il étoit bien aise d'aller d'un petit lit, dans un beau grand lit, où il se remueroit à son gré.* Pour donner à d'Essé plus d'esprit qu'il n'en avoit, on a remarqué que ces mots de *petit* faisoient allusion au *petit leith* en Ecoffe où il s'étoit signalé antérieurement par ses exploits. De là est resulté un Calembourg ridicule qui dénature la noble repartie d'un Chevalier brave & loyal. Au surplus ceux qui ont ainsi travesti le fait, n'avoient pas consulté M. de Thou. Ils y auroient lu *que d'Essé se réjouissoit de ce qu'on l'avoit tiré d'un petit lit honorable, pour le faire passer dans le vrai lit d'honneur où il espéroit mourir.* Malheureusement pour la France ses vœux furent exaucés.

(5) On doit se rappeler que dans la notice qui précède les Mémoires de Boyvin du Villars, & dans les Observations qui y sont jointes, on a parlé de plusieurs dépêches adressées au Maréchal de Brissac soit par Henri II, soit par ses Ministres. En élaguant des Mé-

moires de Boyvin ces dépêches qui y font totalement étrangères , & qui le plus souvent ont été intercalées sans qu'on se soit assujéti à aucun ordre chronologique, nous prometmes d'en faire le rapprochement dans notre travail sur l'ouvrage de Rabutin. La première de ces dépêches se trouvoit dans le IV^e Livre de Boivin : comme elle renferme quelques détails relatifs au siege de Terouenne, (détails omis par Rabutin & par les autres contemporains) on va l'insérer ici. Cette dépêche en date du 12 Mai, adressée à Henri II, étoit envoyée par le Monarque au Maréchal de Brissac. On y lit ce qui suit. . .

« Il y a six jours que je fis sortir le Capitaine Forces avec quatre-vingt hommes en une tranchée près le chasteau , laquelle fut soudain abandonnée par les ennemis se retirans à une seconde tranchée large & profonde, y estant grand nombre d'hommes & tenant au camp de leurs Allemans, à laquelle ils combattirent à coups de piques & de hallebardes : mais ils furent contraints se retirer & y eut un grand carnage , parce que tous nos harquebusiers tiroient du haut de ladicte tranchée & en fonds, & aux deux flancs, & demeurèrent maistres desdictes deux tranchées long-temps, sans

» qu'il en partissent finon à leur volonté,
 » & r'apportèrent cinq petits faulconneaux
 » & de toutes fortes d'armes tant picques,
 » hallebardes, espées qu'autres armes, en
 » forte qu'il n'en revint un seul qu'il ne r'ap-
 » portast quelque chose : & se retira ledict
 » Forces bravement & en homme de grand
 » service tel qu'il est, sans perte d'un seul,
 » finon deux blesez qui se portent bien
 » maintenant. Depuis tout ce, lesdits en-
 » nemis nous ont retranché tout autour de
 » la ville & d'un fort en l'autre, & il y a
 » quatre jours qu'ils ont mis au haut de la
 » Justice d'entre S. Jean, & saint Augustin
 » quatre coulevrines qui tirent au travers
 » la ville, & quelques autres semblables
 » qu'ils ont mises à leur fort qui est sur le
 » chemin de Hesdin tirant aussi à la ville, &
 » ce matin en ont amené deux dudict fort le
 » long d'une grande tranchée au bout de
 » nostre chaussée à l'embouchure du chemin
 » de Gmegnate (a), desquelles ils nous bat-
 » toient nostre porte & nostre monlin : n'es-
 » tant contans de ce M. de Montmorency n'y
 » le sieur d'Essé, ils envoyerent M. de
 » Warty, & M. de Rantigny avec foixante
 » chevaux de la compagnie de mondict Sei-

(a) Guinegaste.

» gneur de Montmorency, droict à ladite
» tranchée où estoit assise ladicte artillerie,
» où ledit sieur de Warty a aussi sagement
» & aussi vaillamment travaillé, & executé
» ce qui avoit esté entrepris, que jamais
» homme fist, estant si bien suivy & si bien
» obey qu'il vous y a fait un grand service
» Luy, ledict sieur & Rantigny & sa troupe
» ont porté chacun un harquebusier en crou-
» pe, jusques à ladite tranchée, lesquels
» estans conduicts par le Capitaine Goille qui
» a fait en sorte qu'il a emporté le dessus
» de ladicte tranchée, & après luy tost sont
» venus cent corsellets que conduisoit le Ca-
» pitaine Alonze Lieutenant de M. de Lof-
» ses, qui estoient ensemble deux cens hom-
» mes & vingt cinq harquebusiers Allemans,
» lesquels tous ensemble ont si bien joué
» leur jeu, qu'ils se sont fait faire place au-
» tour de ladite artillerie, qui estoit accom-
» pagnée de grand nombre d'hommes. Mais
» ils ont trouvé qu'il n'y avoit plus qu'une
» belle grande coulevrine bien montée &
» de fort beau calibre, laquelle ils ont ame-
» née à force de bras, passans quatre ou
» cinq grands fossez & pays de marais, pre-
» mier que regagner nostredite chauffée, qui
» a esté chose longue à la venuë de toute

» leur armée à l'heure deux heures après
» midy, & par ce moyen ont rapporté quatre
» fauconneaux pareils aux autres. & des
» corfellets & autres armes, & un chacun
» desdicts Capitaines ont si bien & si brave-
» ment soustenu, que jamais lesdicts ennemis
» n'ont osé les aborder & forcer pour recou-
» vrer leur dicte coulevrine, & vous res-
» ponds, Sire, qu'il y avoit plus de huit
» cens pas de nostre porte jusques où a esté
» prinse ladicte artillerie, & s'ils n'eussent
» osté l'autre comme ils avoient fait demie
» heure devant, elle fut vostre comme celle-
» cy. Durant que l'on amenoit ladicte piece,
» ledict sieur de Warty bien soustenu desdits
» Goille & Alonze a fait une regaigne de
» ladicte tranchée, & jusques au bord de
» leur petit fort sur le chemin d'Hedun, &
» là a fait grande exécution. Aussi j'avois
» laissé sortir avec luy le sieur de Fongarnon,
» le Baron de l'Arbouze, Lieutenant du sieur
» de Grandmont, avec dix ou douze che-
» vaux legers des siens, & le sieur de Mont-
» fallet. Le sieur de Fongarnon a esté porté
» par terre à ladite regaigne & son cheval
» fort blessé de coups de picque. Aussi ledit
» Montfallet blessé en ce lieu d'une harque-
» buzade en la jambe. Je vous assure, Sire,

» que ce sont trois Gentilshommes , gens de
 » bien & vaillans , mais ils ont esté bien se-
 » courus par ledict S^r de Warty & sa troupe ;
 » & cela fait & la susdicte coulevrine mise
 » dans nostre premiere batterie ; nos gens se
 » font commencez à retirer tant à cheval que
 » de pied , ayant perdu un soldat du sieur de
 » Losses sur le lieu , un autre de Goille qui est
 » venu mourir à la ville , deux blesez & trois
 » hommes d'armes de la compagnie de M. de
 » Montmorency blesez ; mais tous lesdicts
 » blesez , Dieu aidant , vous serviront d'icy à
 » huit jours & de ladicte compagnie a esté tué
 » six chevaux de coups de picque , d'halle-
 » bardes , & de harquebusades Nos ennemis
 » se sont renforcez depuis que ne vous ay
 » escript , & de gens de cheval & de gens
 » de pied : mais je croy s'ils n'en ont d'autres
 » qu'ils ne mettront point d'artillerie en bat-
 » terie , & croyez que n'avez jamais eu de
 » meilleurs hommes en lieu , que vous en
 » avez icy : car tous mourront premier que
 » ne vous rendre comptant de nous. M. de
 » Montmorency a esté bien marri que je ne
 » l'ay voulu laisser sortir pour executer ceste
 » entreprinse , & ne cesse de travailler aux
 » fortifications de la ville ».

« Il y a dès ceste heure vingt six jours que

» les ennemis se vindrent loger à une lieuë
 » de Therouenne qu'ils ont depuis ce temps
 » là si peu approché que le neufiesme de ce
 » mois ils n'y avoient une seule piece en
 » batterie, ny apparence d'y en avoir en-
 » core de quelque temps. Ils ont fait force
 » tranchées de la ville qui semblent estre
 » plustost pour garder que l'un n'entre &
 » sorte de ladicte ville, que pour autre raison
 » ny occasion ».

« Ledit jour au matin le Capitaine Fer-
 » rieres fit une saillie avec cent hommes, &
 » donna jusques à leur tranchée qu'il leur
 » fit abandonner, & tailla en pieces cin-
 » quante hommes qui vouloient faire teste
 » pour la defendre. Tout leur camp y vint
 » pour en chasser nos gens qui avant qu'en
 » partir firent fort bravement, & leur tue-
 » rent à coups d'harquebuze beaucoup de
 » leurs gens, sans qu'il y ait eu perte d'un
 » seul des nostres, mais seulement deux
 » blesez ».

« L'après-disnée M. de Montmorency fit
 » une entreprife avec environ deux cens che-
 » vaux, sçachant les ennemis en embuscade
 » pres Saint Augustin, pour lesquels attirer,
 » les nostres firent semblant d'attraper quel-
 » ques ennemis, sortirent de leur embuscade

» pour les secourir, n'estimans que les nostres
 » feussent à beaucoup si forts qu'ils estoient
 » de cavallerie, qui les recueillirent de telle
 » sorte, qu'ils leur firent prendre la fuite
 » jusques à un fort qu'ils ont fait à l'Ab-
 » baye Saint-Augustin, où ils ne retourne-
 » rent pas tous. Et quant à leurs gens de
 » pied qu'ils abandonnerent, il en fut fait
 » un fort grand carnage ».

« Nos gens avoient fait auparavant trois
 » autres faillies où ils n'avoient moins fait
 » d'execution qu'en ces deux dernieres. Du
 12 May.

*Extrait des nouvelles de Therouenne, du
 premier jour de Juin.*

« Les ennemis n'avoient encore jusques
 » à ce jour-là tiré en batterie, mais bien
 » en divers lieux des deffences où ils n'ont
 » pas fait grand dommage.

« La mine qu'ils avoient entreprise du
 » costé de la tour du Chapitre, a esté des-
 » couverte par les nostres, qui leur ont
 » appresté une focade (a) & si à propos,
 que tout ce qui s'est trouvé dedans a esté
 » fricassé & rossi.

(a) Cest-à-dire que la mine fut éventée.

« Ils furent bien faschez d'avoir failli ceste
 » entreprinse là où ils avoient grande espé-
 » rance, & semblent à present entierement
 » desgoustez & desesperez d'y pouvoir en
 » rien profiter.

« Il estoit arrivé en leur camp jusques à
 » vingt enseignes d'Espagnols, venans du
 » costé de Cambray, & quatre cornettes de
 » cavalerie.

« Nos gens firent Mardy dernier une fail-
 » lie, en laquelle ils mirent en pieces plus
 » de 50 des ennemis, sans un grand nombre
 » qui se retirerent blesez d'harquebuzades
 » & de coups de canon.

« Les ennemis qui venoient au secours
 » de leurs gens furent si bien saluez de
 » l'artillerie de la ville, qu'ils n'oserent
 » approcher.

« Le dernier jour de May le Capitaine
 » Bernard & le sieur de Rubempré, Lieu-
 » tenant de la compagnie de M. d'Anguien,
 » en firent une entreprinse d'aller courir &
 » piller dedans les pays de l'ennemy, afin
 » d'attirer & faire sortir le sieur de Noielles
 » & de Ravel, qui ont charge chacun de
 » cent chevaux-legers & 50 harquebuziers à
 » cheval, ce qu'ils firent. Et avec trois cens
 » chevaux qu'ils amenerent quant & eux,

» & autant de gens de pied sortirent sur
 » les compagnies dudit Capitaine Bernard,
 » lequel menoit les coureurs & entretint si
 » bien l'escarmouche, qu'il les attira jusques
 » au lieu de nostre embusche, où estoient
 » le sieur de Rubempré avec la compagnie
 » de M. d'Anguien & celle du sieur de Hu-
 » mieres, qui leur fit la charge si rude,
 » qu'il les enfonça & desfit : ils ont amené
 » du reste de ladite deffaiçte cinquante-trois
 » prisonniers, gens de cheval, & six vingts
 » hommes de pied, tout le reste fut taillé
 » en pieces à leur retour sur la retraiçte. Ils
 » trouverent M. de Lam avec quatre cens
 » chevaux & deux enseignes de gens de
 » pied, qui leur fit passage sans les oser
 » jamais assaillir, & n'eust esté que nos gens
 » estoient travaillez & leurs chevaux las,
 » ils les eussent chargez avec aussi bonne
 » esperance de les emporter qu'ils avoient
 » fait les autres ».

« Ce matin, 14^e jour de Juin année 1553,
 » un homme venant du camp de l'Empereur
 » estant devant Therouenne, envoyé devers
 » le Roy par Mgr le Duc de Vendosme,
 » a assure lediçt Seigneur, que Lundy der-
 » nier quatorziesme de cediçt mois il veit don-
 » ner l'assault à ladite ville par les Espagnols,

» Allemans, & Artesiens fort furieusement
 » par divers endroits : mais qu'ils furent si
 » bien & vaillamment repoussez par ceux
 » de-dans, qu'ils y perdirent de mille à
 » douze cens hommes, sans les blesez qui
 » sont en grand nombre. Et dura ledit as-
 » faut depuis les entre sept & huit du matin,
 » jusques sur les onze heures. Depuis environ
 » le midy lesdicts de-dans bruslerent un
 » pont qu'iceux ennemis avoient fait, où en-
 » tre autres fut tué le Lieutenant d'Aire, qui
 » avoit fait faire ledit point : Et s'estime que
 » quelques mines & bravades qu'ils fassent,
 » ils ne donneront autre assault tant pour la
 » perte qu'ils ont jà faicte des plus vaillans
 » d'entre eux, que pour n'avoir plus de pou-
 » dres, ayans tiré plus de quinze cens coups
 » que de canons, que doubles canons depuis
 » qu'ils sont devant ladicte ville ».

« Depuis l'assaut donné à Theroüenne M.
 » de Vandosme se délibera d'envoyer dedans
 » ladite ville quelque renfort de gens pour
 » estre la chose dont il estimoit qu'ils auroient
 » plus besoing : & pour ceste cause depescha
 » les Capitaines le Breul, & saint Romain
 » avec deux cens cinquante harquebuziers,
 » & cinquante corsellets de leurs plus braves
 » soldats, choisis parmy leurs deux troupes

» pour s'aller jeter dedans : ce qu'ils ont
 » fait si dextrement avec trente à quarante
 » Gentilshommes qui y font allez quant &
 » eux, & y ont tous estez si bien guidez par
 » leurs guides, qu'ils font entrez dans ladite
 » ville la nuit d'entre le vingt-sixiesme &
 » & vingt-septiesme de ce mois, sans avoir
 » fait perte d'un seul homme n'y avoit fait
 » rencontre que de vingt-six ennemis, faifans
 » les sentinelles, qu'ils ont tous tuez. Les
 » gens de cheval qui les ont accompagnez
 » sont retournez le mesme chemin qu'ils y
 » estoient allez, sans fortune ny avoir ren-
 » contré que quelques chevaux Espagnols,
 » qu'ils mirent en route en ayant tué une
 » partie ».

« Les Gentilshommes qui sont entrez de-
 » dans ladicte ville de Therouienne outre
 » les trois cens hommes susdits, sont le Mar-
 » quis de Bauge avec deux Gentilshommes
 » des siens, les sieurs de Dampierre, & deux
 » Gentilshommes des siens, de la Roüe &
 » un Gentilshommes de Joyeuse & un Gen-
 » tilshomme de Baillez, & deux Gentils-
 » hommes Vieux-Maisons, & deux Gentils-
 » hommes de Dampierre fils du sieur de
 » Rambure, & un Gentilhomme le frere du
 » Baron de Seruy, que le Roy a nourry page
 &

» & douze ou feize autres Gentilshommes ».

« Les ennemis depuis l'affaut donné n'ont
 » point fait de batterie cependant, & dès
 » le jour mesme dudit assaut M. de Mont-
 » morency a fait faire si bonne diligence à
 » remparer la bresche, que aujourd'huy elle
 » ne s'estime moins forte qu'elle estoit lors
 » du commencement de la batterie ».

» Il est bruit qu'ils veulent remuer leur
 » artillerie pour aller battre la ville en autre
 » endroit; Mais s'ils ne l'ont peu forcer au
 » plus foible, il est bien aisé à croire que
 » moins feront-ils aux autres endroits qui
 » sont beaucoup plus forts »,

« Les ennemis ont fait une fort longue
 » & furieuse batterie à Terouëne que l'on
 » estime de vingt mille coups de canon. Et
 » ont tellement battu depuis la tour du Cha-
 » pitre jusques à la grande platte forme de
 » ladite ville, que la bresche s'y est veüe
 » de plus de cent cinquante pas. Au moyen
 » dequoy les ennemis se voyant avec cela
 » maistres du fossé Lundy dernier y donne-
 » rent l'affaut, les Espagnols d'un costé à
 » l'endroit de ladite tour du Chapitre qui
 » estoit le lieu le plus aisé & battu, & les
 » Wallons & Allemans, joignant eux en con-
 » tinuant le long de la courtine jusques à

» ladicte platte forme. Ledit affaut commença
 » environ les fix heures du matin, & dura
 » jusques à dix heures avant midy, combatans
 » la pluspart du temps main à main, & si
 » vaillamment de la part de ceux de la ville
 » qu'ils repousserent lesdits affauts. Il est vray
 » qu'il s'y est fait perte des sieurs de Dessay,
 » de Pieuves, & de Beaudisné, & des Capi-
 » taines Ferrieres, Cordier & Mechin, qui
 » y ont esté tuez avec de deux cens cinquante
 » à trois cens hommes des nostres que blesez
 » que morts : de la part des ennemis sont
 » morts, de ce qui est desjà venu à nostre
 » cognoissance, le Capitaine Blondeau,
 » ayant charge de deux enseignes & grande-
 » ment estimé : Le Lieutenant d'Aire & son
 » fils (a), qui estoient ceux qui conduisoient
 » tout le fait de leurs mines, le fils du sieur
 » Doulphan, que l'Empereur avoit nourry,
 » le Capitaine de Renty blessé au bras d'une
 » arquebusade, en danger de mort, avec
 » beaucoup d'autres : dont les noms se sçau-
 » ront les uns après les autres : Et environ
 » trois mille de leurs meilleurs soldats, que
 » morts que blesez à l'extremité. Dont desjà

(a) Il paroîtroit que cet affaut est le même que celui dont on vient de parler & qu'on voit parmi les morts des Impériaux le Lieutenant d'Aire.

» ont esté recognus jusques à douze gens
 » hommes dedans le fossé, la pluspart Espa-
 » gnols, qui n'estoient des pires comme l'on
 » peut penser ».

« Par les nouvelles que le Roy a euës de
 » dedans ladicte ville depuis ledict assaut
 » donné; M. de Montmorancy a assemblé
 » tous les Capitaines & gens de bien estans
 » en ladite place, comme le sieur de Loffes
 » de Fumel, de Contay, la Chappelle des
 » Vefves, Warty, Renty; Et bon & grand
 » nombre de braves Capitaines & bons sol-
 » dats pour adviser à ce qui estoit à faire pour
 » le bien du service du Roy & la seureté
 » & deffense de ladite place : mais tous luy
 » ont promis de mourir à ses pieds plustost
 » qu'ils ne rendent bon compte au Roy de
 » ladite place ».

« Le Roy donna advis au Mareschal comme
 » les choses estoient passées à Theroüenne,
 » & le bon & grand devoir qu'y ont fait les
 » gens de bien qui estoient dedans. Depuis
 » cela que Duc de Boüillon luy avoit en-
 » voyé le deschiffrement d'une lettre que
 » montmorency luy avoit escrite du 26 de
 » ce mois dont la copie sera avec la pre-
 » sente, afin que vous voyez en quelle ne-
 » cessité il se trouvoit lors d'hommes, de

» Chirugiens, drogues & autres choses. Et
» ce qu'il en mandoit au Duc de Bouillon.
» La nuit dudit seixiesme entra dedans ladite
» ville le secours dont vous avez esté adverty,
» qui estoit bien petit en une telle extre-
» mité. Le vingtiesme lesdits ennemis qui
» estoient auprès du fossé & qui avoient ja
» employé de dix à onze semaines au siege
» de ladite place, ayant fait trois mines en
» trois endroits du rempart & levé avec une
» grande & furieuse batterie tout ce que noz
» gens y avoient r'habillé & reparé : depuis
» leur premier assaut, donnerent le feu au
» six mines, qui emporterent tout ledit rem-
» part, de sorte que l'on y pouvoit aller
» à cheval, & sur les dix ou onze heures don-
» nerent un assaut, auquel ils forcerent si peu
» de gens de bien qui restoient en icelle pla-
» ce, sans que jamais pas un d'eux ait pour
» tel & si inevitable danger, aucunement
» parlé de la rendre ou composer. Sur cela
» on vous laisse penser à quel ennuy & des-
» plaisir revient une telle perte au Roy, & le
» contentement & satisfaction que d'autre
» costé il doit avoir de s'estre veu si bien
» vertueusement & vaillamment servy, dont
» on vous a voulu advertir, afin que vous
» entendiez à la verité comme la chose est

» passée : & que Sa Majesté est bien deli-
 » berée de s'en ressentir si vivement envers
 » les ennemis, qu'elle ne tardera guere à la
 » leur rendre en meilleur endroit ».

(6) Antoine Chasteignier, Seigneur de la Rocheposay, étoit frère de Roch de la Rocheposay, à qui nous avons consacré un article dans les Mémoires de Boyvin du Villars : il embrassa d'abord l'état Ecclésiastique, & fut pourvu de l'Abbaye de Nanteuil en Vallée, & du Prieuré de Marignac. Il étudioit à Padoue en 1559, lorsque le bruit des armes éveilla son génie guerrier. Il courut à la Mirandole offrir ses services à d'Andelot. Prisonnier comme lui il obtint à prix d'argent sa liberté, & celle de *St. Simon* son compagnon d'armes. Il alloit reprendre le cours de ses études à Ferrare, lorsqu'on l'arrêta à Boulogne. Le Cardinal de Ferrare le fit élargir. De retour en France, il résigna ses Bénéfices à un de ses frères, & parut dans le monde sous le nom de *l'Isle-Bapaume*. Le Connétable de Montmorency, qui l'aimoit, l'envoya en 1552 au camp de Hesdin, où commandoit l'Amiral de Coligny. Nommé Enseigne de la compagnie d'André de Montalembert, Seigneur d'Essé, il le

suivit à Terouenne. La Rocheposay y fut tué le 23 Juin à l'âge de 22 ans, dans le moment où il venoit d'enlever le drapeau d'un Porte-Enseigne, à qui il avoit ôté la vie. L'Historien (a) de la Maison de Chasteignier nous apprend que ce jeune guerrier cultivoit les lettres, & qu'il a laissé un recueil de Poësies. Ce recueil contient plusieurs Odes adressées au Poëte Ronfard, parmi lesquelles il y en a une sur la mort du sieur des Ligneris (b), son ami. Antoine de la Rocheposay fut très-regretté. Jonathas Petit, Avocat au Conseil, dans une longue élégie, où il déplore sa perte, l'appelle *son très-regretté Maître*. Ronfard jetta quelques fleurs sur sa tombe. Le Lecteur en jugera d'après cet échantillon. . .

Les vers tant seulement peuvent frauder la mort ,
 Hélas ! ami, quel destin , ou quel sort ,
 Hélas ! s'opposa tant à ta gloire première ,
 Qu'avant mourir tu ne mis en lumière
 Tes beaux vers amoureux, qui chantoient à leur tour,
 Et l'amer fiel, & le doux miel d'amour !
 Et toutes fois, hélas ! dans ton cercueil moisi ,
 Gist avec toy la belle poésie !

(a) André Duchesne, Hist. de la maison de Chasteignier, p. 289 & suiv.

(b) Ce sieur des Ligneris étoit de la même famille

(7) M. de Thou (a) dit également que les fortifications de Hesdin furent détruites par les mines & par le canon. Les plus modérés, remarque-t-il ; prétendent que les Impériaux tirèrent quinze mille coups de canon. D'ailleurs il s'accorde avec Rabutin sur la manière dont la ville fut (b) surprise, tandis qu'on regloit les articles de la capitulation Jacques des Ligneris, Président à Mortier, dont on a parlé dans les Observations sur les Mémoires de du Bellay, Tome XXI de la Collection p. 310. Nous ajouterons que la branche de Jacques des Ligneris subsiste encore de nos jours au pays Chartrain dans la personne de M. le Marquis des Ligneris.

(a) Liv. XII.

(b) De Thou assure que le Duc de Castro (Horacio Farnese) fut tué d'un coup d'arquebuse. On trouve les mêmes faits dans un écrit du tems, intitulé : *Récit de la prise de Thérouane & Hesdin avec la bataille de Renti, & des exploits militaires faits depuis deux ans entre les Impériaux & les François par Jacques Basilic Marchetti, traduit du latin. Anvers, Plantin, 1555, in-8o.* Nous ajouterons pour les amateurs d'anecdotes littéraires que l'original de cette traduction a été recueilli par Schardius dans le Tome II de ses Historiens d'Allemagne, & que le traducteur, après beaucoup d'aventures parvint à se faire reconnoître pour Vaivode en Valachie : il y régna deux ans, & fut assassiné par ses sujets le 4 Novembre 1563. Nous citons cette particularité, parceque l'histoire des gens de lettres en offre peu de ce genre.

tulation. Mais une dépêche de Henri II au Maréchal de Briffac ne fait point mention de cette surprise. Elle varie encore sur quelques autres circonstances. La voici telle que Boyvin nous l'a transmise. . .

« Le 21 Juillet le Roy manda au Maref-
 » chal que le jour précédent les nouvelles
 » qu'il luy avoit envoyées d'Allemagne, sur
 » la deffaite du Marquis Albert, il fust
 » adverty de la prinse de Hesdin faicte par
 » les ennemis, lesquels après leurs grandes
 » batteries & affaux donnez, au dernier
 » desquels le Duc Horace avoit esté tué,
 » & dont Sa Majesté portoit tel regret &
 » ennuy qu'il pouvoit penser, ores qu'ils
 » eussent perdu un grand nombre de leurs
 » gens & des meilleurs qu'ils eussent, &
 » quelques-uns de leurs Capitaines, estoient
 » venus aux mines & à la sappe ; lesquelles
 » ils avoient tellement continuées sans au-
 » cun intervalle de temps, qu'à la fin ils
 » avoient faict tomber la pluspart des rem-
 » parts de la place, de sorte que ceux de
 » dedans s'estoient trouvez descouverts jus-
 » ques au milieu de ladite place, qui est
 » petite : & eux contraints de parlementer
 » & se rendre, estans les Duc de Bouillon
 » & Comte de Villars faits prisonniers avec

» quelques autres : & encores qu'il y ayt
 » peu de perte de gens , si est-ce qu'ils sont
 » beaucoup plus à plaindre que la mesme
 » place , pour la garde de laquelle y alloit
 » plus de réputation que d'importance &
 » utilité , dont l'on pensoit qu'elle fust : que
 » voyant cela elle avoit fait incontinent
 » partir le Connestable , pour aller devant
 » donner ordre au fait de l'armée qui s'en
 » alloit tout preste , & où Sa Majesté espé-
 » roit se trouver bien-toist , & prendre la
 » revanche à son tour de ce que l'on a fait
 » sur elle , enforte que l'ennemy trouvera
 » (si Dieu plaist) n'y avoir pas grand
 » avantage ».

(8) La relation de ce combat est fort abregée dans M. de Thou. Nous y suppléerons par celle que Boyvin à recueillie dans ses Mémoires sous le titre suivant
Mémoire de la route dressée de quatre mille chevaux des ennemis le treiziesme jour d'Aoust 1553, executée par Mgr. le Connestable, selon que le Roy le manda au Mareschal (de Brissac) .

« Premièrement mondit sieur le Connestable ordonna à M. de Sanfac, & le sieur de la Chapelle-Biron le jour précédent

» qu'ils allassent reconnoître les lieux pro-
 » pres pour l'exécution de leur entreprinse :
 » ce qu'ils firent, & à leur retour advisa que
 » ledit sieur de Sanfac avec tous les chevaux
 » legers s'iroit busquer (a) ès lieux par eux
 » recognus & advisez, & que M. le Maref-
 » chal de St. André iroit après avec les
 » compagnies de Mgr. de Vandosme & de
 » Mgr. le Connestable, la sienne & celle
 » dudit sieur de Sanfac & du sieur de la
 » Hunauldaye, pour soustenir lesdits chevaux
 » legers s'ils en avoient besoin, & quant
 » à mondit sieur le Connestable il les sui-
 » vroit puis après avec la compagnie de
 » Monseigneur le Dauphin qu'il avoit man-
 » dée pour se trouver dès avant le jour, au
 » bout du pont qu'il a fait faire sur cette
 » riviere vis-à-vis de ce camp, & celles
 » de Messieurs de Montpensier, de la Roche-
 » sur-Yon, Comte de Sancerre, la Fayette
 » & de Jarnac, & tous les arrierebans,
 » qu'il avoit semblablement mandez pour
 » se trouver au mesme temps à l'endroit
 » dudit pont; dix Enseignes de bandes Fran-
 » çaises & autant de celles de Lansquenets
 » & trois à quatre cens harquebuziers à
 » cheval, & les sieurs & Gentilshommes

(a) Embusquer.

» qui font en ce camp, afin que lefdites
 » premieres & secondes troupes eitant con-
 » trainctes de reculer il allast à leurs secours
 » avec les dernieres forces.

» Suivant ceste Ordonnance lefdites troup-
 » pes se trouverent aux lieux qui leur furent
 » ordonnez, & toute la nuict s'y achemi-
 » nerent & firent chacun leur devoir de
 » recognoistre & descouvrir le pays; fina-
 » blement environ les 9 heures du matin
 » les ennemis ayans eu advertissement de
 » ceste entreprinse ou bien en voulans faire
 » une autre sur ce camp, ou sur ce qu'ils
 » trouveroient des forces du Roy dehors
 » s'apparurent avec quatre mille chevaux
 » ainsi que le confessent les prisonniers; &
 » l'escarmouche fut attaquée par les coureurs
 » d'une part, & d'autre lefdits ennemis char-
 » gerent lefdits chevaux legers qu'ils re-
 » poufferent.

» Mgr. le Marechal de St. André qui
 » estoit embusqué avec les cinq compagnies
 » susdictes, ayant recognoissance de cela
 » sortit fort sagement & à propos de son
 » embusche, & sous sa faveur & de sa
 » troupe qui alla droit aux ennemis, le-
 » dit sieur de Sanfac avec lefdits chevaux
 » legers, les rechargea si vivement qu'ils

» les mirent en route, qui ne fut pas sans
 » y faire perte de nostre part : mais beau-
 » coup plus grande de celle desdits ennemis
 » qui ne sont pas estimez y avoir perdu moins
 » de quatre à cinq cens chevaux, & jusques
 » à l'heure presente ont esté montrées à
 » mondit Seigneur le Connestable, les Cor-
 » nettes de sept de leurs compagnies, & les
 » porteurs d'icelles prins prisonniers, qui
 » confessent que lesdites compagnies estoient
 » de deux cens cinquante chevaux & cin-
 » quante harquebuziers chacune, & qu'il
 » n'y a eu une seule compagnie de toutes
 » celles qui furent en ceste entreprise, qui
 » n'ayt fait perte notable; il se trouve envi-
 » ron deux cens prisonniers parmy les com-
 » pagnies, parce qu'en a esté rapporté à
 » mondit sieur le Connestable, & qui s'en
 » recongneut au retour de ceste deffaicte.

» Mondit Seigneur le Connestable fut ad-
 » verty que tous les principaux Seigneurs &
 » Capitaines de leur armée estoient en ceste
 » entreprise, & jusques au Prince de Pied-
 » mont, & avec luy Messieurs de Bigin-
 » court (a), de Bossu, de Ruz, d'Aiguemont,
 » d'Ostrade, Duc d'Ascot, Comte d'Orne
 » & Marquis d'Aremberge, & que le Prince

(a) Lalain.

» d'Antoing y a esté tué, & plusieurs autres
 » de nom, & le neveu de Martin Vauroffe
 » pris prisonniers avec ledict Duc d'Ascot.

» De nostre part se trouverent à dire M.
 » de la Rocheguyon qui venoit lors de
 » Monstrul (a) & le fils aîné de M. de
 » Crequy, que l'on pense estre prisonniers
 » y ayans tous les deux fort bien fait leur
 » devoir, & mesme le jeune fils dudidict M.
 » de Crequy qui a esté nourri Page de la
 » Chambre du Roy, y eut son cheval tué
 » comme son frere aîné. Messieurs le grand
 » Prieur, Marquis d'Elbeuf & Dampville
 » y furent enveloppez, le sieur de Clermont
 » pris & recous (b) & de Barbezieulx
 » blessé d'un coup de lance à la cuisse.

» Le sieur de Beaunois fut aussi pris &
 » mené près de Doullans (c) : mais Paul
 » Baptiste se trouva là avec quarante ou
 » cinquante chevaux qui le recourut, tua
 » encore cinquante ou soixante de leurs gens
 » de cheval, & trente qu'il prist prisonniers :
 » tant il les trouva encore intimidéz de la-
 » dicte rencontre.

» Mondict sieur le Marechal de S. André

(a) Montreuil.

(b) Repris.

(c) Doullens.

» se porta en ceste entreprise si sagement &
 » vertueusement qu'il n'eust esté possible de
 » plus.

» Monsieur le Prince de Ferrare se tint
 » tousjours auprès de luy , suivant ce que
 » mondit sieur le Connestable luy avoit
 » prié.

» Monsieur le Prince de Condé se porta si
 » vaillamment , qu'il ne s'y eust peu rien
 » faire mieux , ayant fait une charge fort
 » à propos , & recous beaucoup de per-
 » sonnes.

» Monsieur de la Rochefoucaut fut porté
 » par terre par deux fois , qui n'est pas signe
 » qu'il s'y soit espargné , comme aussi ne firent
 » les Capitaines & Seigneurs qui se trou-
 » verent en ladite charge , & mesme le sieur
 » de Sennetaire , à qui mondit sieur de Sansac
 » avoit donné charge d'entretenir l'escarmou-
 » che , qui y fist fort bien.

» Pour conclusion ce sont quatre mille
 » chevaux qui furent défaits , chassés & mis
 » en route , sur quoy l'on jugera si cela s'est
 » fait sans grande & notable perte des en-
 » nemis , de laquelle pour le peu de temps
 » que l'on est de retour de ladite exécution
 » l'on ne scauroit encore mander les parti-
 » cularitez. Les sieurs de Montpezat & d'An-

» douins & le Baron des Guerres, & fleur
 » de Buffy y firent fort bien leur devoir,
 » mesmement ledit fleur de Sanfac *selon sa*
 » *bonne coustume*. Vaillamment s'y employe-
 » aussi Messieurs les Ducs de Montpensier
 » & le Prince de la Roche-sur-Yon ».

(9) Nous placerons ici l'extrait d'une
 dépêche de Henri II au Maréchal de Briffac,
 tirée des Mémoires de Boyvin. Elle renferme
 quelques particulatités qui ne se trouvent
 point dans Rabutin. Nous ajouterons que
 la date de cette dépêche contredit celle du
 jour où selon Rabutin le Roi passa son armée
 en revue. . . .

« Du 26 Aoust 1553. Le Roi donna advis
 » au Marechal, que depuis l'extraicte que
 » ces jours passez ses ennemis avoient receuë
 » en leur cavalerie, que la peur, comme il
 » faut croire, les a tellement surprins qu'ils
 » n'ont pensé que de desloger & esloigner mon
 » mon armée, & qu'un jour ou deux devant
 » leur deslogement d'auprès Dourlans ils com-
 » mencerent à faire fortifier leur camp de
 » doubles tranchées, ce qu'ils ont tousiours
 » depuis conservé par tous les lieux où ils se
 » sont campez, continuants & poursuivants
 » leur retraicte, tant ils craignent la suite

» après eux, ayant esté tous les jours quasi
 » d'heure à autre escarmouchez par nos cou-
 » reurs qui avoient tousiours esté à leur queue,
 » & qui jamais n'ont fait semblant d'en mou-
 » voir pour soustenir ou respondre à telles
 » escarmouches , ores qu'on y ait souvent
 » prins de leurs gens prisonniers & mesme
 » des Espagnols naturels , leurs bagages &
 » jusques aux mullets du Prince de Piedmont ,
 » pource que le jour précédant le Roi avoit
 » fait mettre en bataille l'armée pour faire
 » reveuë de toutes les troupes de gendarme-
 » rie , chevaux legers , arrierebans & gens de
 » pied François & Lansquenets , horsmis les
 » Suisses qui sont attendants à Corbie qu'on
 » les prenne en passant. Le Conestable vou-
 » lut bien que quelques uns de leurs trom-
 » pettes qui avoient été envoyez au camp en
 » veissent le passetemps, & dès qu'ils virent Sa
 » Majesté , & sceurent qu'elle devoit partir
 » le lendemain, ils firent leur rapport le
 » jour mesmes : lequel ouy & entendu , tout
 » aussi tost ils deslogerent de nuit de Mi-
 » raulmont , qui estoit lieu fort avantageux
 » pour eux, où ils se vantoient de vouloir at-
 » tendre l'armée , & au lieu de ce faire ils
 » s'allèrent camper à quatre grands lieües de
 » là , entre Arras & Douay, comme il fut
 hier

» hier sceu par divers advertiffemens, & mes-
 » mes de nos Capitaines de chevaux legers qui
 » les ont tousjours poursuiuis escarmouchans
 » une partie du chemin. Ce qui ne se peut
 » bonnement appeller autrement qu'une fuite.
 » Le Roy poursuit tousjours son voyage pour
 » les approcher le plus qu'il pourra, afin de
 » voir ce qu'ils voudront dire & s'ils ne veu-
 » lent attendre on advisera de prendre tels
 » partis que le temps & l'occasion presente-
 » ront ».

(10). Les Mémoires de Boyvin du Villars nous fourniront encore une lettre du Connétable de Montmorency au Maréchal de Brissac, où il lui rend compte de la manière dont cette campagne s'est terminée ; & on ne sera pas fâché de l'avoir sous les yeux, pour le rapprocher du récit de Rabutin. Le Lecteur remarquera particulièrement dans cette lettre le ton de forfanterie qui y regne. Il nous semble qu'on peut se servir de ces expressions, quand on calcule le petit nombre d'opérations utiles que les François firent avec un si grand étalage de forcés. Mais laissons parler d'abord Boyvin, & ensuite le Connétable. . . .

« Le Connestable manda au Mareschal qu'il
 » luy avoit donné advis de la defaite qu'il

» avoit faite de quatre mil chevaux des enne-
 » mis dès le mois passé, & que depuis cela &
 » que lesdits ennemis eurent entendu que le
 » Roi s'estoit mis en campagne avec son ar-
 » mée, ils n'ont cessé de fuyr devant luy, les
 » suivant tousiours ledit sieur de lieu à autre,
 » & jusques à loger en leurs mesmes logis:
 » finalement ledit sieur qui ne s'est voulu
 » arrester à siege de place qu'ils eussent pour
 » ne perdre l'occasion de leur donner la ba-
 » taille, de laquelle l'Empereur l'avoit tant
 » menassé par tout le monde, continuant à les
 » chasser s'est trouvé en ce lieu, où si tost qu'il
 » eut entendu que lesdits ennemis s'estoient
 » logez auprès de Valenciennes, resolu de les
 » y aller trouver pour essayer de les attirer à
 » ladite bataille: & pour ce faire il se mit hier
 » matin aux champs avec son armée autant
 » délibérée de combattre qu'il fut jamais. Je
 » m'acheminay devant avec l'avant garde, &
 » approchai le camp desdits ennemis à la por-
 » tée du canon; ils avoient mis dehors un
 » grand nombre de leurs gens de cheval & de
 » pied, que nos chevaux legers avoient ja
 » longuement escarmouchez. Mais y estant
 » arrivé avec la cavalerie de l'avant garde,
 » je les fis si vivement charger & enfoncer
 » qu'ils furent repoussez & recognez, jusques

» dedans les fossez , & tranchez de leurdit
 » camp, qu'ils y ont fait faire les plus grandes
 » qu'il est possible, & où ils se retirèrent en
 » fort grand désordre, n'esperant autre seureté
 » pour eux qu'en la fortification de leurdit
 » camp. Qui est bien loin de ce que ledit Em-
 » pereur avoit tant *bravayé* (a), ayant promis
 » à tous les Princes & Potentats de la Chres-
 » tienté, qu'en quelque lieu que le Roy com-
 » parust avec son armée, il *se feroit plustost*
 » *porter en lictiere en son camp qu'il ne le com-*
 » *baitst* : & au lieu de cela il les peut asseurer
 » ceste heure qu'il n'y eust jamais armée qui
 » tournast mieux ses insolentes braveries en
 » une honteuse fuite, & qui ait receu un si
 » grand deshonneur que fist hier la sienne.
 » Depuis qu'ils se veirent dedans leur fort ils
 » nous tirerent quelques canonnades, mais
 » de fortir ne faire sortie de leur gens, il n'en
 » fut oncques nouvelles tant ils estoient inti-
 » midez & esperdus, & quant à moy je n'en
 » vis jamais de plus. Je demeuray au retour de
 » nostredicte entreprinse sur la queue de nostre
 » armée avec une partie de la cavallerie : &
 » encores que la coustume des gens de guerre
 » soit à ceste heure-là de jeter quelques gens
 » dehors pour venir recognoistre les ennemis,

(a) Bravayé signifie se vanter.

» ou leur donner quelque alarme, il ne sortit.
 » un seul homme des leurs : de façon que le
 » Roy est hors d'esperance pour ceste année
 » de parvenir à ce qu'il à tant recherché &
 » desiré qui estoit de leur donner la bataille,
 » & faudra qu'il se contente de les avoir fait
 » le plus honteusement fuyr devant luy que
 » fit jamais Prince ; chose dont j'ay bien
 » voulu incontinent vous donner advis, afin
 » que vous participiez à une si bonne nou-
 » velle, & en fassiez part à tous les bons ser-
 » viteurs que ledit sieur a par de-là. Et aussi
 » pour vous en prévaloir à l'avantage de ses
 » affaires & service. Mon Cousin, je prie Dieu
 » qu'il vous doint bonne & longue vie. Es-
 » cript au camp de Socesine, le 27 jour de
 » Septembre 1553.

» Monsieur l'Admiral marcha avec une
 » bonne troupe d'harquebusiers, qui firent
 » bien perdre la braverie aux Espagnols,
 » Vostre bien bon cousin & amy. MONT-
 » MORENCY ».

Fin des Observations sur le cinquième Livre.

OBSERVATIONS
DES ÉDITEURS
SUR LE CINQUIÈME LIVRE
DES MÉMOIRES
DE
FRANÇOIS DE RABUTIN.

(1) **L**E jeune Roy Edouard étoit mort dès le mois de juillet 1555. On a vu dans les Mémoires qui ont précédé, que la faction du Duc de Northumberland plaça sur le Trône cette Jeanne Gray si intéressante par ses vertus & par ses malheurs. Elle ne jouit pas long-temps de la Souveraineté. Marie (a) fille de Henri VIII, & sœur du dernier Roi, reprit un sceptre qui lui appartenoit légitimement. Le 22 Août Northumberland, (b) traîné sur l'échafaud, y reçut

(a) C'est cette Marie que Rabutin appelle *l'Infante Marie.*

(b) Le Duc de Northumberland étoit beau-pere de Jeanne Gray; & lui seul avoit ourdi la trame qui du trône la conduisit au supplice: aussi Marie, en pardonnant à Jeanne Gray, ne punit elle d'abord que Northumberland

le salaire du à son ambition. Marie avoit entretenu des relations avec Charles-Quint (a) même avant la mort d'Edouard. Cette Princesse devenue Reine d'Angleterre ; offroit un vaste champ aux spéculations ambitieuses de Charles - Quint. Philippe , son fils étoit veuf ; & s'il parvenoit à lui faire épouser Marie , il pouvoit espérer d'armer tôt ou tard l'Angleterre contre la France. La différence des âges sembloit s'y opposer. Marie comptoit trente (b) six ans ; & Philippe n'en avoit que vingt - sept. Mais les disparates de ce genre , sont des obstacles dont

(a) Charles - Quint , sachant que la santé d'Edouard déperissoit de jour en jour , envoya des Ambassadeurs en Angleterre , & ce fut par le moyen d'un d'entre eux nommé Simon Renard qu'il entretint une correspondance secrète avec Marie. Dès le 29 Juillet 1553 cette Princesse avoit fait assuter l'Empereur qu'elle s'en rapporteroit uniquement à sa décision pour choisir un mari. Voilà ce que porte une des dépêches de ce Simon Renard citée par l'Auteur d'un ouvrage intitulé : *Nouveaux éclaircissements sur l'Histoire de Marie Reine d'Angleterre adressés à M. Hume p. 57.*

(b) Selon M. Robertson (Hist. de Charles-Quint , Tome II de l'édit. in 4° , p. 506) Marie étoit âgée de trente huit ans. Aussi Charles-Quint craignant qu'elle ne trouvât son fils trop jeune , prit-il la résolution de se proposer lui-même. Mais il ne songeoit pas qu'il étoit trop vieux & trop infirme.

la politique se joue. Dans l'Observation N° 1(a) sur le cinquième livre des Mémoires de Boyvin du Villars, on a parlé des concurrents qui pouvoient nuire aux vues de l'Empereur, & des motifs qui déterminèrent Marie à préférer le Prince d'Espagne. sur la fin de 1553, on conclut cette alliance, que le sieur de Noailles, Ambassadeur de France traversa tant qu'il put. Au commencement de 1554, le Comte d'Egmont vint en Angleterre faire la demande solennelle de Marie. Le 19 juillet suivant le mariage fût célébré.

(1) Les faits articulés ici par Rabutin, ne sont pas présentés avec l'exacritude qui convient. Il est bien vrai que le cri général de la nation s'éleva contre le mariage de Marie avec Philippe II. Malgré les conditions, favorables à l'Angleterre, & souscrites par l'Empereur & son fils, les Anglois frémissaient de l'idée seule d'obéir à la domination Espagnole. Le despotisme connu de Charles-Quint, l'Amérique encore fumante du sang de ses habitans égorgés par des Espagnols, le tribunal redoutable de l'inquisition, la différence d'opinions & de

(b) Tom. XXXIV de la Collection p. 456 & 457.

culte , formoient une réunion de considérations effrayantes. Si la France dans ce moment de fermentation eut appuyé les mécontents , une prompte révolution auroit pu détrôner Marie. Le Monarque François , fidèle à ses traités avec l'Angleterre , refusa de s'en mêler. Les parents & les amis de Jeanne Gray crurent la circonstance favorable , pour faire revivre ses prétentions. Une révolte éclata ; & sir Thomas Wyat s'en déclara le chef. Sa lenteur le perdit : Wyat fut pris & décapité. Marie naturellement (a) dure & sévère chercha à asso-

(a) l'Auteur *des nouveaux éclaircissements sur Marie Reine d'Angleterre adressés à M. Hume* , après avoir fait l'Histoire , avoue qu'il y eut beaucoup d'excès dans les rigueurs qu'elle exerça contre les nouveaux Sectaires : il rejette ces exécutions sanglantes sur les préjugés du tems , & sur les loix établies à cette époque dans les états Catholiques. Il n'en est pas moins vrai que Marie fut intolérante & cruelle. Elle n'auroit pas mérité ces épithètes , si elle n'eût jamais employé d'autre expédient pour anéantir le protestantisme en Angleterre , que celui dont M. de Noailles rendoit compte dans ses dépêches. Les nouveaux Sectaires , sous le règne d'Édouard VI , avoient réduit l'habillement des femmes à la plus grande simplicité. Marie , qui connoissoit les goûts de son sexe , voulut s'en faire un appui contre la rigidité affichée par les Apôtres de la réforme. Elle sçavoit que les femmes sont la moitié la plus intéressante d'une nation : elle engagea les Dames

cier aux moteurs de la sédition tout ce qu'il y avoit de plus grand dans le royaume. Elle imagina, qu'en inspirant la terreur, son autorité se cimenteroit ; Et elle résolut de frapper les premières têtes de l'Etat. Jeanne Gray, (a) qui n'étoit point coupable & ses parents qui l'étoient, furent livrées indistinctement au fer du bourreau. La propre sœur de Marie Elisabeth, malgré son innocence (b) juridiquement at-

Angloises à se parer : Marie en donna l'exemple : aussi le motif politique de cette ordonnance n'échappa-t-il pas à M. de Noailles.

(a) C'est dans l'Histoire de la maison de Tudor par M. Hume (Tome I, p. 487 de l'édition in-4^o.) qu'il faut lire la fin tragique & courageuse de Jeanne Gray.

(b) Le Chevalier Wyat déclara en mourant qu'Elisabeth n'avoit point trempé dans la sédition. Ceux qui citent les dépêches de Simon Renard pour prouver qu'elle en étoit complice, allèguent une autorité qu'on peut regarder comme suspecte. Renard, Bailly d'Amont en Franche-Comté, & créature de Granvelle, ne cherchoit qu'à trouver Elisabeth coupable. Charles-Quint son maître haïssoit cette Princesse ; & si Marie l'eût cru, Elisabeth n'auroit jamais régné en Angleterre. Cependant il faut avouer que les dépêches de M. de Noailles ne sont pas concluantes pour la justification d'Elisabeth : on apperçoit au moins un germe d'intrigues entre elle & Courtency.

testée, se vit reléguée dans une prison & beaucoup de Seigneurs partagèrent son sort. il sembloit que Marie eut pris pour sa devise ce mot terrible & connu : *Que m'importe qu'on m'aime, pourvu qu'on me craigne ?*

(1) Pour recouvrer les fonds nécessaires, on recourut aux expédients employés l'année précédente. Quoique *ruineux, c'estoit apparemment les seuls* (a) *remarqué un moderne*) *qui pussent procurer sur le champ les sommes dont on avoit besoin.* Le 10 Janvier (lit-on dans M. de (a)) on publia dans le Parlement un édit sévère & rigoureux, par lequel les habitans du Poitou, de la Rochelle, des Isles voisines de l'Angoumois, du Limosin, du Périgord, de la Saintonge & de la Guyenne étoient obligés de racheter le droit de Gabelle pour onze cent quatre vingt mille écus. On augmenta le nombre des Maîtres des requêtes & celui des Secrétaires du Roi, jusqu'à deux cent. On créa un Parlement en Bretagne : il devoit siéger alternativement à Rennes & à Nantes Enfin on ajouta au Parlement de Paris, qui

(a) Hist. de France par M. l'Abbé Garnier, T. XXVI p. 502.

(b) A la fin de son treizième Livre.

alloit avoir moins d'affaires (la Bretagne étant distraite de son ressort) quatre Présidents & trente sept Conseillers. Cet accroissement de Juges eut pour prétexte l'expédition des procès, d'autant que les membres devoient sieger par sèmesres. Le Cardinal de Lorraine, *qui aimoit les nouveautés* (dit M. de Thou) *conseilla l'institution de ces sèmesres qu'on abolit trois ans après.* le prélat (continue l'Historien) *pressoit fort cette affaire & comparoit le Parlement à l'Androgyne de Platon.* Le Poëte d'Aurat seconda les intentions du Prélat, en publiant des vers sur ce sujet : c'est tout ce qu'un Poëte peut faire.

(4) Vraisemblablement Rabutin fait allusion à la guerre de Parme que l'ambition de Jules III, & de ses neveux avoit allumés en Italie. Au surplus si ce prétexte eut manqué, Henri & Charles - Quint en auroient trouvé d'autres. La rivalité de la France & de la maison d'Autriche, les Domaines que ces Princes se disputoient, leurs intérêts politiques qui se contrarioient sans cesse, suffisoient pour leur remettre les armes à la main. A peine la paix de Crespy avoit - elle été signée, que François I.

se préparoit pour une guerre nouvelle. Les projets de Charles-Quint sur l'Allemagne l'allarmoient avec raison. François en mourant , laissa à son successeur le plan qu'il devoit suivre. Il n'eut pas besoin de lui transmettre sa haine personnelle contre l'Empereur. la paix de Crespy , où les droits de Henri comme Dauphin , (a) avoient été lésés , formoit un de ces griefs , que les Princes n'oublient jamais. D'ailleurs ces deux Souverains sçavoient respectivement à quoi s'en tenir sur ce sujet. Charles-Quint n'ignoroit pas que Henri II lui nuiroit dès qu'il en trouveroit l'occasion.

(5) M. de Thou (b) confirme le jugement avantageux que Rabutin porte du Cardinal Pole. Il nous apprend que Henri II. rendit justice à la droiture & à la bonne foi avec laquelle le prélat se conduisit dans cette circonstance. Le Monarque regretta de n'avoir pas contribué à lui placer la

(a) Lisez les Observations sur les Mémoires de du Bellay, Tom. XXI de la Collection, p. 320, & les Mémoires de Tavannes *ibid.* Tome XXVI, p. 204 & suiv.

(b) Voyez la note (b) sur les Mémoires de Vieilleville, Tome XXXI de la Collection, p. 37.

(b) Liv. XIII.

Thiare sur la tête. Si les négociations de Pole furent infructueuses, il n'en faut accuser que l'animosité des puissances belligérantes. On n'étoit pas encore arrivé au degré d'épuisement nécessaire pour mettre les armes bas. Car l'épuisement des Nations a toujours été en Europe le thermomètre de la paix, ou de la guerre. Quoique la mission de Pole n'eut pas réussi, le peuple François le regarda néanmoins comme un ange tutélaire : Si son cœur étoit sensible, il dut être flatté de l'accueil qu'on lui fit. A son départ de la Cour, le Cardinal traversa les provinces où avoit été le théâtre de la guerre, au milieu des ruines & des débris ; des troupes de vieillards, de femmes & d'enfans, que leur foiblesse avoit contraint d'y rester, accouroient sur les pas du Prélat. Ces infortunés ignorant que son zèle avoit échoué & comptant sur une paix prochaine jonchoient la terre de fleurs & d'herbes. Combien leurs acclamations attendrissantes devoient déchirer son ame ? Quel contraste entre ces bénédictions d'un peuple qui croit voir la fin de ses malheurs, & l'épouvante qu'il éprouva à l'aspect du sanglant appareil que peu de tems après Henri & Charles étalèrent dans ces contrées !

(6) Selon Salignac on en pendit huit pour servir d'exemple. Les dépêches (a) du Connétable de Montmorency au Maréchal de Brissac ne spécifient point le nombre. On n'est pas surpris d'entendre Rabutin & ses contemporains s'exprimer avec autant de sang-froid sur le supplice barbare infligé aux habitans de Bovines, dont la résistance courageuse, étoit le seul crime. Cette manière d'envisager les choses tenoit aux opinions & aux préjugés féroces du siècle où vivoient ces guerriers : mais on ne conçoit pas comment le sage de Thou, (b) en écrivant cette particularité à pu dire avec le même flegme que ces habitans *conformément au droit de la guerre furent pendus, pour avoir osé soutenir un siège en règle dans une place aussi foible.* Eh ! qu'importe la foiblesse ou la force d'une ville, quand des citoyens généreux y font de leur corps un rempart ? L'armée Françoisé ne marchant que la torche à la main, ne provoquoit-elle pas ceux-cy à une juste défense ? ne leur restoit-il d'autre alternative que de laisser impunément bruler leurs propriétés ou d'être attachés à un gibet, s'ils osoient les protéger à main armée ?

(a) Voyez l'Observation cy-après, n° II.

(b) Liv. XIII.

(7) Si cette réponse digne d'une hordes de *Cannibales* est vrai, elle caractérise la guerre atroce qu'on se faisoit de part & d'autre. Pour l'honneur de l'humanité nous observerons que le Connétable dans ses (a) dépêches au Maréchal de Briffac adoucit beaucoup cette prétendue réponse & que Salignac témoin oculaire comme Rabutin, n'en parle point. On lit dans Salignac « que les habitants de la ville, qui au commencement avoient fait résistance & tiré contre nous, se mirent a la mercy du Roy, qui les receust, leur envoya les Seigneurs de Duras & de Boisse avecques leurs enseignes, pour sauver la vie aux hommes, l'honneur aux femmes, & leur ville du feu d'autant que d'autrefois ils avoient été affectionnez à la couronne de France, pour raison de quoy il les voulust supporter & avoir esgard que maintenant ils demeuroient bridez par le Chasteau . . . »

En admettant que la réponse en question n'ait point été exagérée, ou que même il ne faille pas la ranger parmi ces bruits populaires qui circulent dans un camp, il sembleroit qu'on dût l'imputer à la garnison du Chasteau, & non pas aux habitans de la ville.

(a) On le verra dans l'Observation n° II.

la suite du récit de Rabutin se concilie avec cette conjecture; c'est lorsqu'il parle de la soumission des Dinantois.

(8) Ce Capitaine (Julien Romero) est appelé par Salignac *Julian Romerou*. On lit dans son ouvrage que c'étoit cet officier Espagnol qui avoit essayé de jeter du secours dans Mariembourg. Salignac nous apprend également que Romero vouloit sortir de Dinan avec les honneurs de la guerre & que, tandis qu'il épuisoit son éloquence pour les obtenir le Connétable fit proposer aux Espagnols de se conformer à la capitulation acceptée par les allemands. Ceux-ci y consentirent. Salignac ajoute que Romero qui pendant ce pour parler étoit resté avec deux de ses compagnons dans la tente du Duc de Nevers, se récria beaucoup contre cette ruse du Connétable, *mais qu'il se modéra, lorsqu'on luy eust offert de le remettre dedans la place avec la compagnie qu'il se trouvoit avoir*. Brantôme dans ses rodomontades (a) Espagnoles raconte assés longuement la conférence du Connétable & de Roméro. Nous ferons grace au lecteur de la harangue & des fanfaronnades

(b) Tome XII de ses œuvres, édit. de 1744, p. 124 & suiv.

de Romero. On en jugera par la réponse du Connétable bien assortie à l'épithète de *Rabroueur* qu'on lui donnoit à la Cour de France. La voici *Capitaine, mon amy*, je
 » vous estimerois grandement, si vostre force
 » & pouvoir estoient correspondans à votre
 » parole & bon vouloir que vous voulés tant
 » me faire paroistre. Mais je vois bien que
 » vous ne cognoissez pas votre fortune, ou
 » bien que vous la dissimulez, voulant par
 » adventure faire nouveaux droits en guerre ;
 » que le vaincu donne loy au vainqueur ;
 » & par adventure vous vouloir réserver un
 » si grand avantage que de vouloir empor-
 » ter les armes non seulement sur moy qui
 » sçay assez ce qu'elles valent, mais sur un
 » Roy, jeune, courageux, & présent en ce
 » siege, qui ne voudroit céder non à vous
 » (avec lequel le parangon (a) n'est nulle-
 » ment semblable non plus que du ciel au
 » plus bas de la terre) mais au plus grand
 » Prince du monde. Et semble que vostre
 » demande est fort contraire à vous mesme,
 » en ce que faites nostre Roy si grand
 » (comme il est certes assez cogneu tel
 » par-tout, sans que le disiez) & néanmoins
 » vous prétendez l'emporter sur lui, & avoir

(a) La Comparaison.

» l'honneur de ce qu'il pourchasse le plus
 » en ce monde ; comme voulant dire que ,
 » quelque grand Prince qu'il soit, vous n'en-
 » tendez estre inférieur à luy en la conserva-
 » tion des armes & réputation d'honneur.
 » Vrayment, *beau Sire*, je l'aymerois de vous
 » seroit bon *que le preneur fut pris, & le*
 » *victorieux fust vaincu, & que celui qui fait*
 » *trembler terres & mers cédaft en réputation*
 » *des armes, à un tel oiseau que vous : or*
 » sçavez - vous qu'il y a ? la grace que l'on
 » peut faire aux malheureux c'est de leur dé-
 » clarer promptement leur malheur. Parquoy
 » la meilleure nouvelle que je vous puisse
 » faire sçavoir, est que si vous n'acceptez sur
 » le champ la composition que je vous ay
 » proposé, vous vous retiriez soudain ; car
 » avant qu'il soit quatre heures, je vous au-
 » ray pris d'assaut & ne vous donneray loisir
 » de changer d'avis ; & *vous assure que, si*
 » *vous eschappez de l'espée, la corde ne vous*
 » *fauldra, pour vous apprendre à vouloir ca-*
 » *pituler avec celui qui tienft vostre vie &*
 » *vostre mort entre ses mains* Brantôme
 certifie qu'il tenoit ces détails de la bouche
 même de Roméro, qui avouoit avoir craint
 dans cette circonstance *que M. le Connétable,*
ou le Roy lui fissent très mauvais party de la

» vie, d'autant (continue Brantôme) qu'ils
 » le menassent & lui reprocherent qu'a-
 » près avoir reçu du Roy François tant
 » d'honneur en sa Cour sur l'octroy du (a)
 » champ clos qu'il lui avoit donné, sans
 » recognoistre un tel bienfait, s'en estoit
 » allé de son plein vouloir, servir le Roy
 » d'Angleterre en la guerre de Bouloigne,
 » estant pour lors tresvves entre l'Empereur
 » & sa Majesté Chrestienne Ce fut là
 sans doute le motif, dont Rabutin n'avoit pas
 connoissance, & qui fit retenir Romero pri-
 sonnier.

(9) M. de (a) Thou (d'après Goffelini dans sa vie de Ferdinand de Gonzague) raconte que Charles-Quint sur l'avis de son Conseil avoit résolu d'évacuer Namur, & même Bruxelles. Ce Conseil vouloit que,

(a) Brantôme n'explique point la cause de ce combat. Il dit seulement que l'adversaire de Romero se comporta fort mal, & qu'en reculant, il s'écrioit : *no te quiero Senor Juliano* : (je ne vous en veux point, Seigneur Julien) ce mot devint à la mode; & à la Cour quand on vouloit parler d'un poltron, on répétoit : *je ne vous en veux point Seigneur Julien*. Dans les Mémoires du sieur de Mergéy on retrouvera cette anecdote, mais mal placé par rapport à la date.

(b) Liv. XIII.

pour éviter *la fureur Françoise*, il se retira à Anvers. Mais prétend Goffelini, Gonzague s'y opposa, en représentant que cette retraite équivalente à une fuite, déshonorerait l'Empereur. L'avis de Gonzague prévalut ; & le Duc de Savoye, Général de l'armée Impériale, eut ordre de couvrir Namur.

(10) Laissons parler ici (a) Salignac . . .
 » *Donc en cet ordre* (raconte-t-il) *ruyant le*
 » *pays*, cheminasmes ce jour quatre grandes
 » lieues, pour gagner un logis, où presque
 » tous les gens de Cheval furent à couvert,
 » & s'y trouva quelque rafraichissement de
 » vivres. Puis au vingt-uniesme du mois
 » vinsmes camper à l'entour de Mariemont,
 » maison de plaisir de la Royne douairiere de
 » Hongrie sœur de l'Empereur, où le feu
 » fut mis par les coureurs avant l'arrivée du
 » Roy. Ce lieu est près de Bains, ville du
 » domaine de ceste dame : dans laquelle elle

(a) On pourra comparer le tableau de ces dévastations avec ce que rapporte le Connétable dans l'observation qui suit. Pour colorer cette guerre d'incendiaires & de brigands, on employoit le mot terrible de *représailles*. Mais les peuples devoient-ils être les victimes de la colère d'une femme, & de la vengeance qu'on en vouloit tirer.

» avoit fait bastir un autre logis fort som-
 » ptueux pour sa principale demeure, (a)
 » duquel tous les estages estoient d'une très
 » belle grandeur, proportionnée aux regles &
 » mesures de l'architecture ; ce qui le faisoit
 » représenter fort magnifique, outre l'enri-
 » chissement de tant de marbre & porphyre,
 » qu'elle y avoit fait employer, & aussi de
 » la charpenterie & menuiserie, proprement
 » marquetée & madrée, (b) beaucoup de
 » médailles antiques, tableaux & autres sin-
 » gularités, assemblées de divers pays ; n'y
 » ayant en tout le logis, peinture, vitres,
 » ferrures, pavé ni autres ouvrages, qui ne
 » montraissent sortir de très doctes mains d'ar-
 » tyfan. »

(II) Afin que le lecteur ait sous les yeux
 les pièces justificatives les plus authentiques,

(a) Tout fut abandonné au pillage : Mergey dans ses
 Mémoires (comme on le verra) avoue avoir eu pour sa
 part *les pantes d'un lit de veloux cramoisi, tout garni de bro-
 derie de toile & d'argent qui valloient plus de cinq cent escus.*
 Il ajoute que Deschenet qu'il avoit suivi en qualité de
 Page, s'en accommoda avec lui.

(b) On appelloit *bois madré*, du bois de plusieurs
 couleurs. Un Étymologiste a prétendu que de-là vient
 l'origine du mot *madré* qui signifie un homme rusé.

nous inférerons ici les dépêches du Connétable au Maréchal de Briffac, qui avoient été supprimées du cinquième Livre des Mémoires de Boyvin du Villars. Ces dépêches sont un résumé des opérations de l'armée françoise depuis le 12 Juillet jusqu'au 27 de ce mois, à compter du moment où les différentes colonnes se réunirent à Bouvines. Par ce moyen le lecteur aura la facilité de comparer le journal militaire du Connétable avec les mémoires de Rabutin & avec la relation de Salignac & l'histoire de M. de Thou, puisque soit dans les notes, soit dans les observations sur Rabutin, le rapprochement de ces deux derniers ouvrages se trouve fait.

» Le douziesme Juillet, Monsieur le Con-
 » nestable donna advis au Mareschal, tou-
 » chant le progres de l'armée du Roy estant
 » en campagne & de ce qui y sera survenu
 » après la prinse de Mariembourg, d'autant
 » que depuis, vous n'en avez eu aucune nou-
 » velle ; à ceste cause je n'ay voulu faillir de
 » vous faire un petit discours par la présente,
 » vous advisant qu'au partir dudit Mariem-
 » bourg, nous avons prins le chemin de la
 » riviere de Meuze, pour nous asseurer des
 » lieux, Chasteaux & places fortes eslans sur
 » ladite riviere, qui nous est la voye la plus

» commode pour la conduite de nos vivres &
 » autres provisions nécessaires pour les armes
 » depuis la ville de Mezieres où est la prin-
 » cipalle estappe de nosdits vivres, jusques
 » dedans & partout les pays bas de l'Empe-
 » reur, & ayant prins grand nombre desdits
 » Chasteaux & aucunes petites villes estans
 » sur le bord & ès environs dudict fleuve tant
 » deça que delà : où en la pluspart de ceux
 » qui se peuvent garder & deffendre l'on a
 » laissé quelque nombre de gens de guerre,
 » & ce fait sommes venus camper devant les
 » villes & Chasteau de Bovines, qui est la
 » seconde & plus forte place du Comte de
 » Namur & pays de Namurois appartenant
 » audit Empereur, située sur ladite riviere en
 » lieu le plus estrange & malaisé à aborder
 » qu'il est possible, à quoy s'estoient fiez &
 » asseurez les Espagnols & Namurois qui
 » estoient dedans, lesquels j'envoyay par un
 » héraut sommer de rendre la place, & sur
 » leur refus, fis incontinent asseoir l'artillerie
 » en batterie, pour rompre premierement
 » leurs deffences dont ils tiroient infiniment
 » sur nos gens qui les tenoient assiégés : mais
 » finalement ayant ladicte artillerie fait son
 » devoir & remonstré aux soldats quelque
 » apparence de bresche, on ne les auroit peu

» retenir qu'ils ne se fussent mis en devoir
 » d'y entrer ; ce qu'ils firent à la furie , en-
 » core qu'ils y trouvaissent grande résistance ,
 » & passèrent par le fil de l'espée tout ce qui
 » fut par eux rencontré , s'estans quelques
 » uns desdits Espagnols & Namurois jettez
 » dedans le Chasteau , qui est sur un lac inac-
 » cessible , mais pour n'estre garny de vivres
 » ny de ce qu'il falloit pour le garder & def-
 » fendre , ils se rendirent incontinent à la
 » mercy du Roy , & *en furent pendus quel-*
 » *ques uns pour donner exemple à ceux de*
 » *Dinan* , qui est devant ledit Bovines sur
 » l'autre bord de ladite riviere de Meuze ,
 » appartenant à l'Evesque & au chapitre de
 » Liege : & pour ce que de tout temps &
 » ancienneté les Liegeois ont esté en la pro-
 » tection , amitié & alliance de la couronne
 » de France , sinon depuis quelque temps
 » que ledit Emperere a trouvé moyen de les
 » en aliener , pour leur avoir baillé à sa dis-
 » crétion & dévotion un Evesque qui est leur
 » Prince , le Roy ne voulant toutes fois ou-
 » blier ladicte ancienne amitié , & pour leur
 » user de toutes les honnestetez possibles ,
 » trouva tres bon que je leur eusse envoyé un
 » héraut pour les prier amiablement donner
 » passage à nos vivres , & nous aider & ac-

» commodér de ce qu'ils pourroient pour le
» devoir de ladicte ancienne amitié & alliance
» laquelle le Roy non seulement estoit prest
» d'observer, mais de leur maintenir toute
» protection & faveur qu'ils voudroient avec
» ses forces. Surquoy ayant déjà reçu quel-
» ques bandes d'Espagnols, Allemans, Na-
» murois que leur avoit envoyé l'Empereur
» du vouloir & consentement de l'Evesque
» & Chapitre de Liege, comme il se voit par
» lettres dudit Evesque qui ont esté trouvées
» ès mains de l'un des Capitaines qui estoient
» à la garde du Chasteau, ils firent responce
» téméraire & audacieuse ; disant *qu'ils ne co-*
» *gnoissoient point le Roy ny son Connestable,*
» *& que nous accommoder d'aucune chose*
» *quelle qu'elle fust ils n'en feroient rien : mais*
» *estoit prests de faire tout ce qu'ils pour-*
» *roient pour l'Empereur contre nous : qui*
» fut cause qu'au partir dudit Bovines il fit
» asseoir notre artillerie devant ledit Chasteau
» de Dinan du costé deçà l'eau au Namurois
» estant de l'autre costé Monsieur le Duc de
» Nevers avec une partie de nosdits harque-
» buziers & des forces du Roy, tant de gens
» de cheval que de pied qui tenoit enclos &
» assiegé ledit Chasteau qui est audessus de la

» ville sur un roch en précipice du costé d'i-
» celle ville & de la riviere, & les autres en-
» droits sont lieux de difficile accez, où il ne
» se peut faire tranchées. Neantmoins ayant
» été assise ladite artillerie en trois batteries
» tant deçà que delà l'eau, elle auroit fait si
» bien son devoir par deux jours continuels,
» qu'elle auroit réduit partie de ladite place
» en poudre, & cependant la ville se seroit
» rendue à la mercy & discrétion du Roy sans
» estre battue ny assaillie : mais quant à ceux
» dudit Chasteau qui estoient deux cens Es-
» pagnols & cinq cens tant Allemans que
» Namurois, tous gens choisis & esleus, ils
» auroient voulu faire des opiniastrés, jusques
» à voir tomber la moitié de l'édifice sur eux,
» où se voit une grande ruine, encores qu'il
» fust beau & autant fort d'assiette & situa-
» tion qu'il est possible ; & combien que la
» bresche, quelque batterie qui y eust esté
» faicte, ne fut aucunement raisonnable,
» mais quasi du tout innaccessible, toutes
» fois elle fut recognue par aucuns de nos
» soldats jusques au haut, & cependant ceux
» de dedans n'espargnerent artifices de feu &
» arquebuzades, dont il y eut jusques à dix
» ou 12 des nostres qui y demeurèrent vail-

» lamment , & n'eust esté que la nuit survint
 » l'affaut se fust ensuivy (a) & donné vifve-
 » ment, comme très-bien s'attendoient lefdits
 » Espagnols, Allemans & Namurois : au
 » moyen dequoy ne voulans ceux de dedans
 » attendre le hazard de ce qui en pourroit
 » succeder, ils vindrent le lendemain de bon
 » matin parlementer, & vindrent des princi-
 » paux d'entre eux devers moy, lesquels
 » quelque instance qu'ils puffent faire ne
 » purent obtenir autre composition sinon
 » qu'ils font sortis avec leurs espées seule-
 » ment, sans enseigne ny tambour, laiffans
 » leurs autres armes avec l'artillerie & les
 » munitions qui estoient audict Chastaa en
 » grand nombre & quantité, avec plusieurs
 » de leurs malades qui n'ont peu sortir outre
 » ce qu'il y en a eu plus de sept ou huit vingt
 » de morts. Et quant à ceux qui sont sortis,
 » les deux parts se sont trouvez tous bleffez,
 » tant a esté la batterie furieuse. L'on est après
 » à prendre une bonne conclusion & résolu-
 » tion de ce que nous aurons à faire, afin de
 » partir incontinent pour tirer la part où il

(a) Cela ne s'accorde pas tout-à-fait avec Rabutin & Salignac qui disent positivement que les François furent repouffés, & qu'une partie de l'infanterie se comporta mal.

» sera advisé, pour plus endommager l'enne-
 » my, lequel selon les advertiffemens que
 » nous avons, fait assembler ses forces à Na-
 » mur, où l'on dit que ledit Empereur est
 » venu ou vient en personne & ne deman-
 » dons pas mieux, afin de voir & experimen-
 » ter si ses effects se trouveront tels qu'ont
 » toujours été ses menaces, dont il a ordi-
 » nairement fait si bon marché par toute
 » l'Italie & ailleurs où il a voulu déprimer
 » nos affaires pour exalter & tenir en répu-
 » tation les siens. Je vous envoye un portrait
 » de la place de Mariembourg, encores qu'il
 » ne soit pas bien fait. Toutefois vous com-
 » prendrez facilement & aisément par là, la
 » forme & structure de ladite place, en atten-
 » dant que je vous en face tenir une autre,
 « où vous verrez à la vérité comme elle est
 » maintenant & ce que nous y voulons faire
 » pour l'amender en ce que nous pourrons
 » combien qu'il n'y faille pas grande chose.
 » Le Roy a toujours continué durant ce
 « voyage à très bien se porter, & continue
 » encores de présent, graces à Dieu, lequel
 » après avoir séjourné quelques jours auprès
 » de Dinan, tant pour faire ruiner le Chaf-
 » teau dudict Dinan, & les ville & Chasteau
 » de Bovines; que pour attendre l'amas &

» provision des vivres qui estoit nécessaire
 » pour la nourriture de son armée. Durant ce
 » voyage ledict Seigneur alla loger avecques
 » sadite armée à deux petites lieues de Na-
 » mur, où estoit le camp de l'Empereur pas-
 » sant la riviere de Cembre (a) où il atten-
 » doit bien si ledict Empereur avoit cœur &
 » volonté de combattre, qu'il se présente-
 » roit pour empescher le passage de ladicte
 » riviere qui estoit fort mal-aisé pour le Roy
 » & sadite armée, & d'autant plus advanta-
 » geux à sondict ennemy : toutesfois il n'y
 » comparut jamais personne. Le lendemain
 » de grand matin ledict Seigneur se remit aux
 » champs & approcha ledict Namur & le
 » camp dudidict Empereur d'une petite lieu
 » Françoisse, ayant dépesché une bonne trou-
 » pe de sa cavallerie, qui fut escarmouchée
 » près dudidict camp pour essayer d'attirer le-
 » dit Empereur à la bataille : ce qui ne fut
 » jamais possible, & ne fut recognu autre
 » chose de luy & sondict camp, que ce que
 » ledit Seigneur avoit jà eu par plusieurs ad-
 » vis ; qui estoit qu'il faisoit jour & nuit
 » travailler avecques un infiny nombre de
 » gens à l'esslargissement & profondissement
 » de sondict camp, encore que desjà elles

(a) La Sambre.

» fussent si grandes qu'elles ne se pouvoient
 » aucunement forcer, de sorte que ledict Sei-
 » gneur voyant cela & qu'il n'y avoit aucune
 » espérance de l'attirer au combat, il délibéra
 » de l'enfoncer dedans ses pays, ce qu'il a
 » fait de façon que traversant par le Namu-
 » rois & le Braban à deux ou trois lieues par
 » jour il se trouva le samedi vingt-unième
 » de ce mois près la maison de la Royne de
 » Hongrie, nommée Mariemmont, qui es-
 » toit à une lieue de Bams, (a) laquelle dès
 » l'arrivée fut mise en cendres, & dès le soir
 » on fit approcher l'artillerie de la dicte ville
 » de Bams & le lendemain au point du jour
 » on commença à la battre si furieusement,
 » qu'avant neuf heures du matin ceux de de-
 » dans furent contraincts de se rendre à la
 » mercy & discrétion du Roy. Il fut trouvé
 » dedans sept enseignes de gens de pied, dont
 » on a les drapeaux. Et eust eu ledict Sei-
 » gneur grand regret l'ayant une fois faillie
 » luy estant Dauphin, si passant par auprès
 » estant Roy il eust failly de l'emporter, &
 » aussi s'il ne se fust souvenu de Folembray
 » sur la maison que la Royne d'Hongrie y a
 » fait bastir à la semblance de celle dudict
 » Mariemmont, lesquelles avecque ladicte

(a) Bains.

» ville de Bams ont esté tellement brullées
 » & ruinées, qu'il n'est demeuré chose quel-
 » le qu'elle soit en son entier. De la singula-
 » rité desdites maisons tant d'artifice de meu-
 » bles que autres magnificences, elles es-
 » toient excellemment garnies, & on a fait
 » & fait-on tous les jours de si exécrables
 » dommages & si beau feu à quatre & cinq
 » lieues à la ronde du chemin par où l'on
 » passe, & en tant de belles maisons qu'on se
 » peut assurer, que lediã Empereur & ladiãe
 » Royne d'Hongrie ne sont pas à se repentir
 » d'avoir esté les premiers auteurs de tels brus-
 » lemens : Il est vray que suivant ce que
 » Monsieur d'Arras avoit escrit cest hyver,
 » Monsieur le Legat avoit fait instance envers
 » le Roy qu'on ne procédast par tels brusle-
 » mens : ce que ledit Seigneur avoit trouvé
 » bon, encores qu'il fust offensé : Mais
 » comme l'on sçait, (a) ladite Royne d'Hon-
 » grie n'y voulut jamais consentir. Ledit
 » Seigneur de là est venu camper à une demie
 » lieue de Bancy, qui est une belle petite
 » ville qu'on a trouvé abandonnée, ayant fait
 » brusler jusques aux faux-bourgs de Monts,
 » & tellement gasté & appauvry le pays,
 » qu'il sera mal aisé que de long-temps il se

(a) Voilà une anecdote omise par nos Historiens.

» puisse refoudre ; pensant bien le Roy que
 » par telle voye il contraindroit ledict Em-
 » pereur venir au combat : mais il ne s'y est
 » jamais présenté, & toutesfois il a despleu
 » & desplait grandement audit Seigneur,
 » qu'il ait esté contrainct ainsi employer son
 » armée qu'il n'a jamais mise sus que pour
 » aller trouver ledit Empereur & le com-
 » battre avec ses forces, & en lieu & place
 » raisonnable avec la bonne & juste que-
 » relle qu'il a, de laquelle il appellera tou-
 » jours Dieu à tesmoin, & le suppliera en
 » estre protecteur & défenseur.

» Le vingt-septiesme Juillet, Monsieur le
 » Conestable donna advis au Marechal,
 » qu'on luy avoit cy-devant fait sçavoir tout
 » ce qui estoit succedé, tant de la prise de
 » la ville de Mariembourg, que depuis
 » des villes & Chasteaux de Bovines & Di-
 » nan, & pour ce que ledit sieur a depuis
 » exécuté au voyage qu'il a fait par le pays
 » de son ennemy, n'est de moindre réputa-
 » tion que le demeurant : on n'a voulu fail-
 » lir à ceste heure que nous nous trouvons
 » en lieu d'où nos depesches peuvent aller
 » seurement jusques à vous, de vous en faire
 » un brief & véritable discours, qui est qu'a-
 » près que ledit Seigneur eut séjourné quel-
 » ques

» ques jours près ledit Dinan depuis la prise
 » d'iceluy , tant pour faire ruiner le Chasteau
 » dudit Dinan & démolir & brusser les ville
 » & Chasteau dudit Bovines, que pour en
 » tirer toute la commodité de vivres qu'il a
 » peu, & du surplus du sac enrichir ses sol-
 » dats, & de beaucoup d'autres chasteaux,
 » petites villes & gros bourgs à cinq ou six
 » lieues à la ronde, & aussi pour attendre le
 » grand amas & provisions de vivres qui
 » estoit nécessaire pour la nourriture de ceste
 » armée à deux petites lieues de Namur, où
 » estoit le camp de l'Empereur, ayant en ce
 » jour-là à passer la riviere de Cembre, où
 » pour l'importance dudit passage, qui
 » nous estoit l'entrée de ses pays bas, ledict
 » Seigneur s'attendoit bien si ledict Empe-
 » reur avoit quelque volonté de combattre,
 » qu'il ne faudroit de se présenter pour luy
 » empescher le passage de ladicte riviere qui
 » estoit fort mal aisé & difficile pour ledit
 » Seigneur & ladicte armée, & d'autant plus
 » avantageux à sondict ennemy. Toutesfois
 » il n'y comparut jamais personne : le lende-
 » main de grand matin ledict Seigneur se
 » remit aux champs & approcha ledit Na-
 » mur & le camp dudit Empereur, d'une
 » petite lieue Françoisise, ayant dépesché

» une bonne & grosse troupe de cavallerie ,
» qui fut escarmoucher près dudict camp
» pour essayer d'attirer ledict Empereur à la
» bataille. Ce qui ne fut jamais possible , n'y
» aussi de recognoistre autre chose de lui &
» de sondict camp , que ce que ledict Sei-
» gneur avoit eu par plusieurs advis , qui
» estoit qu'il faisoit incessamment travailler
» avec un infiny nombre de gens à l'essargif-
» sement & profondissement des tranchées
» de sondict camp , encores que des-jà elles
» fussent si grandes & assurees qu'elles ne se
» pouvoient aucunement forcer. De sorte
» que le Roy voyant cela , & qu'il n'y avoit
» nulle esperance de l'attirer au combat , d'è-
» libéra de l'enfoncer dedans son pays , ce
» qu'il a fait , de façon que traversant par le
» Namurois & le Brabant à deux ou trois
» lieues par jour pour le plus , il le trouva le
» samedi vingt-uniesme de ce mois près la
» maison de la Royne d'Hongrie nommée
» Mariemmont distant de Bams d'une petite
» lieue , laquelle dès l'arrivée de nostre armée
» fut mise en cendres. Je vous assure bien
» que nous avons fait & faisons encores tous
» les jours de si beaux feux à quatre ou cinq
» lieues à la ronde du chemin , que nous tenons
» & en tant de Chasteaux , & belles maisons

» appartenans à des principaux serviteurs du-
 » dit Empereur, que je m'asseure que luy &
 » les siens ne sont pas à se repentir d'avoir
 » esté les premiers autheurs de tels bruslemens.
 » Nous vinsmes lundy dernier vingt-quatri-
 » esme de cedit mois camper à une demy
 » lieue de Bavey, qui est une petite ville que
 » nous trouvâmes abandonnée, & fut sur
 » l'heure bruslée : comme auñ ce jour mes-
 » mes la ville de Maubeuge, & pour ce que
 » nostre chemin s'adonnoit de passer à une
 » petite lieu de Monts en Haynaut, j'en-
 » voyay brusler tous les villages circonvoi-
 » sins, jusques aux faux-bourgs de ladicte
 » villè, & fis donner une chaude allarme, à
 » ceux de dedans : la Royne de Hongrie
 » ainsi que j'ai sceu y avoit esté quelque
 » temps, mais sentant que nous en appro-
 » chions en estoit partie bien soudainement
 » pour se retirer plus en arriere dedans leur
 » pays & chercher plus de seureté pour elle,
 » à s'esloigner de nous qu'elle ne pensoit
 » trouver à la forteresse de ladicte place, en-
 » cores qu'ils l'estiment imprenable. Hier
 » nous logeâmes au deffous de Quesnoy en-
 » tre ledit Quesnoy & Valenciennes, & som-
 » mes ce jourd'huy venus camper en ce lieu
 » pour venir au devant de nos vivres, qui

» commençoient fort à nous faillir , où nous
» avons sceu que ledi& Empereur est fort
« de son fort , faisant contenance de nous
» suivre. Si ainsi est & que ce soit avec quel-
» que démonstration de vouloir venir à la
» bataille après en avoir refusé tant d'occa-
» sions , qui lui en ont été offertes de la part
» du Roy , & avoir laissé prendre ledi& Chaf-
» teau de Dinan , & depuis ladicte ville de
» Bams & brusler & ruiner tout son pays ,
» & les maisons de sa propre sœur , à sa veue
» & depuis son arrivée en son camp , il se
» peut asseurer que nous ferons la moitié du
» chemin & luy irons au devant en bonne
» volonté & délibération de le combattre ,
» ayans jà esté de trente à quarante journées
» dessus seldi&ts pays , sans chercher autre
» chose , & avoir passé le long de la plus-
» part de ses places fortes comme lesdites
» villes de Quesnoy & Valenciennes , Avan-
» nes, Landrecy & Cambray. Voilà *mon cou-*
» *sin* , le succès de tout nostre voyage que je
» ay bien voulu discourir ainsi particuliere-
» ment & à la vérité , afin que vous sachiez
» comme tout est passé , & que si les Im-
» périaux selon les accoustumez artifices en
» vouloient desguiser quelque chose pour s'en
» prévaloir vous ayez dequoy leur respondre :

» vous en ferez communication à tous les
 » Seigneurs & Capitaines que le Roy a par
 » delà, afin qu'ils participent à l'aïse & au
 » plaisir que chacun en reçoit.
 » Ceste dépesche a esté retardée jusques à
 » ce jourd'huy, afin que je vous puisse man-
 » der le plus avant que je pourray du succès
 » de nostre voyage, mesmement que le jour
 » de madicte dépesche estoient comparus sur
 » la queue de ceste armée de six à sept
 » mille chevaux des ennemis, lesquels en-
 » cores qu'ils eussent fort bien recogneu celle
 » dicte armée avoir jà passé au deçà du ruis-
 » seau du Chasteau Cambresis, & bien fort
 » s'elloigner de deux mille chevaux que l'on
 » avoit laissé derriere, au delà dudict ruis-
 » seau pour favoriser le bagage, ne les osèrent
 » jamais enfoncer, & firent là nos gens une
 » si belle & brave retraicte, qu'ils n'y per-
 » perdirent un seul homme, ny cheval :
 » mais au contraire en prindrent & tuerent
 » de ceux des ennemis, & pour ce qu'il y
 » avoit quelque apparence qu'ayant l'Em-
 » pereur avancé ses forces si près de nous
 » ce fust avec quelque volonté de combattre :
 » le Roy encores que nous nous trouvas-
 » sions fort courts de vivres, séjourna tout
 » hier en son logis près ledict Chasteau de

» Cambresis , contre sa premiere délibération
 » pour voir si ledit Empereur *voudroit dresser*
 » *la teste à luy* : mais hier ny aujourd'huy
 » que nous sommes venus camper en ce lieu :
 » il n'est comparu personne de son camp.
 » Ledit Seigneur séjourna icy quelques jours
 » sur le pays de son ennemy pour attendre
 » ce qu'il voudra faire , & selon cela se ré-
 » soudre sur le surplus de son entreprise.

(12) La relation de Salignac se concilie avec Rabutin. Elle attribue , comme lui , le succès de ceste journée au Duc de Guise , qui en feignant de se retirer , attira l'ennemi dans une position où l'armée françoise pouvoit se déployer plus avantageusement. Salignac rend également justice au Duc de Nevers , à l'Amiral de Coligny , (a) & à Ta-

(a) Mathieu (dans son histoire du règne de Henri III , Liv. III , p. 124 & 125) dit qu'au moment où le Duc de Nemours donna avec les chevaux legers , ce Prince fut repoussé par la cavalerie des Allemands & des Espagnols , mais que l'infanterie françoise , conduite par Tavannes & par Coligny , à coup de piques & d'arquebuses fit tourner le dos à cette cavalerie. D'ailleurs Mathieu donne au Duc de Guise les éloges qu'il mérite dans cette action ; & il annonce qu'il avoit puisé ces détails dans un Mémoire de *la Loue* , Gentilhomme du Berry , & témoin oculaire de l'événement.

vannes qui se signalerent dans cette bataille.
 » eust été le meurtre encore plus grand (ra-
 » conte-t-il) fans ce que la pluspart & les
 » plus disputs (des ennemis) avoient fait
 » diligence de gagner la forest. Nous avons
 » sçeu que le Seigneur Don Ferrand de Gon-
 » sague , qui estoit avec les chevaulx Alle-
 » mands , & Monsieur le Duc de Savoye ,
 » qui marchoit devant les lansquenets , se
 » jettèrent à pied pour se saulver avec eux.
 » Aussi l'Evesque d'Arras , grand Chance-
 » lier de l'Empereur , qui avoit voulu ce jour
 » paroistre aussi bon guerrier qu'en autre
 » tems il est grand négociateur ; & avoit
 » avecques les autres cuydé suivre leur
 » esperée victoire , *courut de bonne heure*
 » *prendre le bois à garant.* De mesmes fut
 » rapporté que l'Empereur , qui s'avânçoit
 » avec les troupes de sa bataille , voyant son
 » avant garde rompue , & *sa longue & an-*
 » *cienne expérience déçue par la hardiesse &*
 » *assurance de M. de Guise , avoit usé d'une*
 » *bien hâtive retraite.* En quoy l'honneur
 » nous en demeure plus grand de ce que sa
 » présence , accoustumée de longtems à vain-
 » cre , fut contrainte de tourner le doz. Ainsi
 » la face de la victoire , qui sembloit luy fa-
 » voriser du commencement , se tourna de-

» vers nous , & fit regagner à M. de Guise
 » avec un petit nombre de gens ce que eux
 » avec un grand nombre à peine luy avoient
 » osté en demy jour. Nos François voulurent
 » passer plus avant sur le demeurant de leur
 » armée déjà, comme nous pensions, fort es-
 » branlée , si le Roy , & M. le Connestable
 » ne les eussent arrestez ; lesquels confide-
 » rerent que le jour estoit tant avancé que
 » nos troupes n'eussent pu arriver au bout
 » du bois , descendre la vallée , & puis re-
 » monter du costé des ennemis , qu'il n'eust
 » esté nuit obscure , & encores la forest nous
 » estre empeschement d'y pouvoir aller en
 » l'ordre que nous estions : parquoy vou-
 » lurent différer le reste jusques au lende-
 » demain ; dont le Roy s'en retourna pour
 » ce soir avecques ses troupes en son logis
 » accoustumé ; & M. le Connestable avec-
 » ques l'avant garde demeura la nuit , com-
 » me est la coutume des victorieux , sur le lieu
 » du combat. Ce qui fut si près de l'ennemi
 » qu'on entendoit les Bans (a) d'un camp
 » à l'autre. Nos gens présenterent au Roy sept
 » piéces d'artillerie , & plus de vingt ensei-
 » gnes ou cornettes gagnées ce jour là , pour
 » lesquelles il récompensa ceux qui les avoient

(a) L'appel des soldats.

» prises d'honnêtes dons de sa libéralité, &
 » honora le seigneur de Tavannes du collier de
 » son ordre. Leur camp se tint en armes toute
 » la nuit & nous en ayant cognoissance en
 » fîmes de mesme en l'avant garde, estimans
 » que l'Empereur voudroit entreprendre d'a-
 » voir la revanche qu'il pourroit, afin de ne
 » diminuer rien de la réputation qui l'avoit
 » maintenu bien grand envers d'autres na-
 » tions, sur lesquelles la fortune maintes fois
 » avoit fait incliner les entreprises de la
 » guerre en sa faveur ; & voudroit à quelque
 » prix que ce fust essayer de nous faire co-
 » gnoître qu'il n'estoit pour longuement sup-
 » porter la honte que son armée avoit reçue,
 » n'y dissimuler le grand regret qu'il en avoit ;
 » à quoy nous ne nous attendions de moins,
 » l'ayant toujours esprouvé & cogneu Cheva-
 » leureux Prince, hazardeux & de grand cœur ;
 » & pourtant nous nous tenions préparez de
 » le bien recevoir : mais la nuit se passa paissi-
 » blement d'ung costé & d'autre . . . ». Nous
 joindrons à ce fragment de la relation de Sa-
 lignac, la lettre suivante de Catherine de Mé-
 dicis au Maréchal de Briffac.

« Le 17 Aoust (trouve-t-on dans les Mé-
 » moires de Boyvin.) La Royne donna advis

» au Mareschal, que tenant le Roy assiegée la
» place de Renty, l'Empereur se délibéra ve-
» nir lever ledict siege, & pour cest effect co-
» gnoissant un bois près de là, fort avan-
» tageux, tant pour luy que pour favoriser
» ladicte place, dès dimanche dernier dou-
» ziesme de ce mois sur le soir y envoya un
» bon nombre d'harquebufiers, ce qu'ayant
» le Roy entendu y envoya de son costé
» Messieurs les Ducs de Guise & de Nevers
» avecques leurs compagnies & quelques
» harquebuziers, par lesquels furent incon-
» tinent repoussez lesdicts ennemis : mais le
» Lundy matin voulant ledict Empereur faire
» tout l'effort à lui possible de gagner ledit
» bois y fist marcher toute son advantgarde,
» laquelle fut si bien & vaillamment recueillie
» des nostres, encores que le nombre exce-
» dast de beaucoup celui qui estoit lors avec
» lesdicts Seigneurs de Guise & de Nevers,
» que toute ladite advantgarde fust déffaiete
» & mise en route avec douze mille qu'Alle-
» mans qu'Espagnols, dont sur l'heure vin-
» drent en cognoissance & furent rapportées
» au Roy vingt & un enseignes tant de pied
» que de cheval, & cinq pieces d'artillerie
» de campagne, que si les Espagnols s'attri-

» buent quelque occasion d'appeller l'advan-
 » tage qu'ils eurent en la Virguogne (a) une
 » bataille gagnée, encores qu'il n'y eust de
 » nostre part perte d'enseignes ny d'artillerie,
 » à plus forte raison à ceste-cy où il y a eu
 » bon nombre d'enseignes & d'artillerie per-
 » dues pour eux, & que le champ en est de-
 » meuré au Roy; nous nous pouvons vanter
 » d'avoir gagné la bataille sur ledict Empe-
 » reur qui n'a laissé pour ses gouttes, comme
 » j'ay entendu, à bien vistement se retirer
 » pour gagner son fort, ayant perdu audict
 » combat de deux à trois milles hommes
 » morts, & de quatre à cinq cens prisonniers,
 » dont la pluspart sont gens d'apparence, qui
 » n'ont encores du tout esté recognus. Il se
 » dict que Domp Ferrand y a esté tué, le
 » sieur de Bemgcourt, un Marquis d'Espagne
 » nouvellement venu d'Angleterre, & plu-
 » sieurs autres de nom. C'est une très-grande
 » grace qu'il a pleu à Dieu faire au Roy, à
 » qui en sont deues les louanges, & remer-

(a) Nous ignorons quel est eet avantage remporté
 par les Espagnols; & à coup sur il y a ici une faute d'im-
 pression par rapport au lieu qui est désigné. Peut-être la
 Reine vouloit-elle parler de cet echech reçu par les An-
 glois, & les Écossais de l'armée du Roi.

» ciemens, comme à celui qui en est auteur
 » & distributeur.

(13) Salignac attribue aussi la retraite des François à la disette de fourrages : mais il se tait sur cette bravade de Henri II, qui avant son départ (selon Rabutin, défia l'Empereur à un nouveau combat. Au surplus il paroît que Charles - Quint n'avoit plus envie de combattre. Car à peine ses troupes inquieterent-elles l'armée Françoisse dans sa retraite
 » *le Roy* (raconte Salignac) *en ceste façon*
 » leva son siege & son armée du front des
 » ennemis & vint camper le soir à Monca-
 » bré, une lieue près de Montreuil, sans
 » avoir laissé aucune chose du sien, tant fust
 » petite, derriere luy ; ce qui revient à sa
 » grand'louange & des chefs de son armée ;
 » lesquels en cette retraite de si près de
 » l'ennemy, & en tant de chemin que nous
 » avons fait, mesmes aux plus grandes jour-
 » nées, ont toujours conduit le camp si en-
 » tier & serré, & si bien muni au devant,
 » aux ailes & sur le derriere avec la cava-
 » lerie & gendarmerie, qu'il n'y a eu perte
 » d'hommes ne de bagage, ni laissé rien de
 » brisées après nous ; & estant l'armée au
 » logis, ils ont si bien passé les guets &

» gardes par les advenues, qu'en tout le
 » voyage on n'a eu aucune allarme, n'y le
 » repos du camp n'a esté une seule heure
 » troublé. au demeurant ce qui est de la po-
 » lice & discipline de guerre à esté si juste-
 » ment observé de nos soldatz, qu'on ne les
 » a veu mutiner, ny quereller les uns aux
 » autres, n'y de nation à nation, se plaindre,
 » faire démonstration de malcontentement,
 » prendre aucune chose des vivandiers sans
 » payer, ny se jeter en aucune façon hors
 » de l'ordonnance de leurs coronels & capi-
 » taines, ce qui a esté de tant mieux entre-
 » tenu que le Roy y estoit en personne &
 » cognoissant au faict des armes & en cela
 » n'en pouvoit estre feint ou desguisé devant
 » luy. Ses armées ont toujours esté estimées
 » plus fortes pour y estre présent, que si ab-
 » absent il les eust accrues d'un bataillon da-
 » vantage.

Fin des Observations sur le sixième Livre.

OBSERVATIONS
DES ÉDITEURS
SUR LE SEPTIÈME LIVRE
DES MÉMOIRES
DE
FRANÇOIS DE RABUTIN.

(1) **R**ABUTIN a raison de fixer la mort de Jules III au 23 Mars 1555. Sans entasser les autorités, il suffit de citer celle de Sleidan (a), & de Panvinio (b). Par rapport au nombre de Cardinaux qui procédèrent à l'élection de Marcel Cervin, dit de *Montepulciano*, Rabutin est en contradiction avec l'Historien Italien qu'on vient de citer. Au lieu de 37, Panvinio (c) le réduit à 29. Au surplus tous les (d) écrits du temps confirment les éloges

(a) Hist. de la réformation, Tome III, p. 306.

(b) Delle vite de Pont. Giulio III, fol. 183.

(c) Voici ses propres termes dans la vie du Pape Marcel II : *che erano all' hora 29 Cardinali nel Conclave (fol. 284, verso.)*

(d) C'est ce que Panvinio exprime ingénieusement en lui appliquant ces vers de Virgile :

*Ostendent terris hunc tantum fata, neque ultra,
esse sinent.*

que Rabutin donne à ce Pape. On ne repetera pas ce qu'on a dit ailleurs sur son prétendu empoisonnement imputé à ceux qui craignoient que ce Pontife ne s'érigeat en réformateur de l'Eglise. Il paroît que c'est un de ces bruits populaires semés par les Protestans, auxquels Rabutin & d'autres ont cru. En laissant de côté cet attentat, dont l'authenticité n'est rien moins que prouvée, nous nous arrêterons à un fait rapporté par M. de Thou (a). Selon cet Historien, le père de Marcel II, savant en astrologie judiciaire, avoit prédit à son fils une haute dignité dans l'Eglise. Aussi Marcel répondit-il à sa mère (Cassandra Bencia) qui le pressoit de se marier, *qu'il ne vouloit point changer avec les chaînes de l'hymen, l'éminente fortune que les astres lui promettoient, s'il restoit célibataire.* M. de Thou observe que cette historiette se trouve dans le livre des horoscopes de Luc Gauric, & que (*chose admirable!*) cet ouvrage avoit été imprimé à Venise trois ans avant l'exaltation de Marcel II à la chaire de S. Pierre. Si M. de Thou n'avoit pas eu du penchant pour les reveries de ce genre, il auroit prévenu son lecteur qu'antérieurement à l'impression du livre de Gauric, l'horoscope

(a) Liv. XV.

étoit accompli , puisque Marcel Cervin , étant déjà décoré de la pourpre Romaine , possédoit ce qu'on peut appeller réellement une haute dignité dans l'Eglise.

(2) Nos Observations sur les Mémoires de Montluc (a) , de Vieilleville , & de Boivin du Villars suffisent pour faire juger si le portrait de Paul IV , tracé ici par Rabutin , est conforme aux monuments historiques. Au surplus si on veut avoir une idée nette de ce Pontife , il nous semble que personne ne l'a peint avec plus de vérité que le Père le Courrayeur dans ses notes sur la traduction de Sleidan , T. III , p. 307. « Jean Pierre Caraffe (y lit-on) de la » famille des Comtes de Matalone , né en 1476 , » avoit d'assez grandes connoissances pour son » tems ; & ses mœurs étoient irréprochables. » Mais comme il étoit d'un caractère dur , » bizarre , inflexible , son élection déplut aux » Romains , & il se fit beaucoup d'ennemis. » Malgré son zèle pour la réformation de » l'Eglise & de sa Cour , il fut la dupe de » l'ambition de ses neveux , qui le brouil- » lerent avec Philippe II , contre qui il en-

(a) Lisez les Tomes XXIII de la Collection , p. 442 & 450 ; *ibid.* Tome XXIV , p. 450 ; *ibid.* Tome XXXI , P. 389 & suiv.

» entreprit

» entreprit une guerre peu sensée, & qui
 » pensa couter cher à Henri II Roi de
 » France qu'il avoit delié injustement du fer-
 » ment qui l'obligeoit d'observer la trêve faite
 » avec Philippe, informé ensuite des exac-
 » tions & des malversations de ses neveux,
 » il les chassa. Mais peu après il finit sa vie,
 » haï des Romains qui briserent la statue
 » qu'ils lui avoient élevée durant sa vie en
 » reconnoissance des privileges qu'il leur
 » avoit accordés. Malgré la droiture de ses
 » intentions, ses hauteurs & ses caprices
 » rendirent son Pontificat odieux ; & il fit
 » voir en sa personne qu'un particulier ver-
 » tueux & homme de bien peult quelquefois
 » n'être qu'un mauvais Prince.

(3) Rabutin confond les évènements.
 D'abord le Duc de Northumberland avoit été
 décapité en 1553 à l'avènement de Marie au
 trône. Les troubles qui s'élevèrent ensuite en
 Angleterre, relativement au mariage de cette
 Reine avec Philippe, & la révolte dont le
 Chevalier Thomas Wiat fut le chef, ne sub-
 sistoient plus, lorsque le Prince d'Espagne
 vint à Londres consommer le mariage en
 question. Philippe ne fut point contraint

comme on le lit ici , de se réfugier dans la tour de Londres. Il ne s'étoit rendu en Angleterre que , lorsqu'il eut la certitude de n'avoir aucun danger à courir. Nous remarquerons encore qu'au milieu des troubles, dont parle Rabutin , il n'y eut point d'Espagnols tués. A la vérité les Ambassadeurs de Charles Quint se dérobèrent par une prompte fuite à la fureur des rebelles : ils partirent même avec tant de précipitation qu'ils laissèrent à Londres une partie de leurs bagages. M. de Noailles dans ses dépêches dit seulement que quelques Gentilshommes de leur suite furent insultés , battus , & chargés de malédictions par la populace. La révolte étant apaisée , les Ambassadeurs Espagnols revinrent à Londres conclure le mariage en question. Par rapport à cette conclusion , nous croyons devoir configner ici plusieurs particularités qu'on ne trouve point dans les Historiens , parcequ'ils n'avoient pas sous les yeux les monuments cités par un (a) mo-

(a) Nouveaux éclaircissements sur l'histoire de Marie Reine d'Angleterre , adressés à M. Hume , &c. A Paris, chez la Tour , 1766, vol. in-12 de 197 p. — En faisant usage des pièces manuscrites extraites & citées par l'Auteur de cet ouvrage , nous n'en garantissons point l'authenticité.

dérne, de qui nous les empruntons. Simon Renard (a) dans ses dépeches nous apprend qu'on l'introduisit avec le Comte d'Egmont chez la Reine, que le S. Sacrement étoit exposé dans son appartement, qu'à leur arrivée la Reine se mit à genoux, & prit Dieu à témoin *qu'elle n'avoit jamais consenti à épouser le Prince d'Espagne par aucun sentiment de cupidité ou affection charnelle, mais uniquement pour l'honneur, le bien, & le profit de son Royaume.* Cette déclaration étoit la suite d'un engagement du même genre que dès le 30 Octobre 1553 elle avoit contracté, si l'on s'en rapporte au même Simon Renard. Ses dépêches portent qu'à cette époque Marie le fit venir la nuit dans sa chambre, & que, là, prosternée devant le S. Sacrement, après avoir recité le *Veni*

(a) Simon Renard & celui qui le cite auront de la peine à faire croire ce détachement pur & entier de Marie pour les objets terrestres & matériels. Comment conciliera-t'on avec l'impatience amoureuse de Marie causée par les retards de son futur époux qu'elle attendoit, la jalousie qu'elle témoigna fitôt qu'elle fut sa femme, & les tendres élegies qu'elle adressoit à cet époux lorsqu'il étoit absent. (Voyez l'histoire de la maison de Tudor par Hume, T. III, in-4°, p. 494 & suiv.)

P. 83 des nouveaux éclaircissements.

Creator, cette Princesse promet solennellement d'épouser Philippe. Quoiqu'il en soit, ces sermens ne suffisoient pas pour rassurer totalement Charles-Quint ; & les dépêches de Simon (a) Renard n'étoient pas propres à produire cet effet. Peu à peu les esprits se

(a) Voici ces dépêches en date du 14 Mars 1554. La nation Angloise peinte par l'agent de Charles-Quint, n'est pas assurément celle de nos jours : mais alors, on le fait, les Anglois partageoient l'âpreté des mœurs de leurs contemporains. Laissons parler Simon Renard, que M. de Noailles appelle l'Ambassadeur Renard . . . Quand
 » je considère l'état présent des affaires de la Reine &
 » du Royaume d'Angleterre, la confusion qui y regne
 » dans la Religion, les querelles perpétuelles des Mi-
 » nistres, & les intérêts partikuliers qui les divisent, le
 » caractère de la nation qui aime les changemens & les ré-
 » volutions, qui se fait un jeu de violer ses sermens & de
 » trahir ses maîtres, l'aversion naturelle qu'elle a pour
 » les étrangers & sur-tout pour les Espagnols, la difficulté
 » de pouvoir compter sur ses promesses & sur son affec-
 » tion, mon esprit est tellement troublé, que je n'ap-
 » perçois aucun moyen de rassurer parfaitement Votre
 » Majesté Impériale, & que je suis prêt à succomber
 » sous le poids de ses commandemens. Je vois en même
 » tems que les choses sont présentement trop avancées,
 » pour pouvoir reculer, & qu'il faut bien se contenter
 » d'agir sur des espérances sans exiger des cautions & des
 » garanties que l'on ne peut jamais obtenir. (P. 181.
 » des nouveaux éclaircissements.)

calmèrent. Le Parlement assemblé consentit au mariage proposé. Le discours que Marie prononça en cette occasion, fut applaudi; & on lui promit que Philippe seroit reçu en Angleterre avec le respect & les égards dûs à son rang. Sur cette déclaration Philippe partit. Il en fut quitte pour des sarcasmes, & beaucoup de défiance qu'on lui montra. L'Amiral Anglois compara à des coquilles, les vaisseaux Espagnols qui accompagnoient ce Prince. Mais tant qu'il résida en Angleterre, il n'y eut ni séditions ni sang répandu. La taciturnité fière de Philippe déplut aux Anglois; & de son côté, il fut blessé de l'humeur aigre & revêche des Anglois.

(4) Ce fait particulier auquel nos Historiens n'ont point fait attention, prouve que l'Antipathie des Anglois pour la France cédoit à d'autres considérations. Dans des circonstances différentes l'acte de vigueur, que Rabutin prête à Henri II, auroit suffi pour blesser l'orgueil national des Anglois, & pour opérer une rupture entre les deux peuples. Mais comme l'observe bien M. (a) Hume, la jalousie de l'Angleterre étoit tota-

(a) Hist. de la maison de Tudor, édit. in-4°, T. III, p. 497 & suiv.

lement dirigée contre l'Espagne. Aussi tous les efforts de Marie & de Philippe ne purent-ils engager le Parlement à rompre avec la France : on ne voulut point consentir au couronnement du Prince Espagnol ; & on refusa de le déclarer héritier présomptif du trône. Marie demanda vainement des subsides. La nation n'avoit garde de lui en donner ; tant elle craignoit qu'on n'en appliquât le produit à la guerre qui continuoit entre Henri II, & Charles Quint.

(5) On ne doit pas avoir mauvais gré à Rabutin , d'avoir fait grace à son Lecteur de l'histoire des premiers jours de ces conférences, si comme l'assurent de Thou^(a), & Mathieu^(b), on se borna à des compliments & à des réverences. La lettre, en date du 24 Juin, écrite par le Connétable au Chancelier Olivier, que nous avons tirée du recueil de Ribier^(c), pour en faire usage dans les Observations jointes aux Mémoires de Boyvin du Villars, renferme la substance des discussions, qui selon Rabutin, furent agitées à l'assemblée de *Marcq*. L'His-

(a) De Thou, Liv. XVI.

(b) Mathieu, Hist. du règne de Henri II, p. 135.

(c) Lettres & Mémoires d'état, Tome II, p. 613.

torien Mathieu , différenciant sur quelques points du compte qu'en rend Rabutin , nous croions devoir inférer ici la teneur de son récit. D'ailleurs Mathieu , par la faveur dont Henri IV l'honoroit , a été à portée de travailler sur des pièces originales ; & sous ce rapport il nous semble mériter (a) quelque attention. » Le Roy (b) (dit-il) demandoit la » restitution de la Duché de Milan : l'Empe- » reur disoit qu'il n'en falloit plus parler , & » que toutes ces prétentions avoient été vuidées aux traités précédens. Les Anglois , » comme médiateurs , proposerent le mariage » de Marie Elisabeth , premiere fille du Roy , » avec le Prince Charles , premier fils de » Philippe , sous ceste condition que l'Empereur quitteroit en faveur de ce mariage » la Duché de Milan , & la Comté d'Ass : » le Roy constituerait à sa fille un dot & » douaire convenable à sa naissance. Les » François respondirent que le Roy ne refuseroit point l'alliance de l'Empereur , mais

(a) Le récit de Mathieu est d'autant plus intéressant qu'il met les personnages en action. La plupart de nos Historiens n'ont pas jugé à propos d'en faire usage ; ils ont mieux aimé copier M. de Thou qui à peu de chose près , a copié Rabutin.

(b) Hist. du règne de Henri II, Liv. III, p. 135 & suiv.

» que la France n'avoit pas accoustumé de
 » donner au mariage de ses filles une telle
 » piece que Milan, qui est le propre héri-
 » tage des fils: que si l'Empereur vouloit
 » donner la Duché de Milan en faveur du
 » mariage de Charles (a) Duc d'Orléans &
 » de la fille de Maximilien (b) Roi de Bo-
 » hême, on traiteroit par mesme moyen le
 » mariage de Don Charles & de Madame
 » Elisabeth, & que par ces deux liens la
 » paix seroit plus estroitement noué. Les dé-
 » putez de l'Empereur demeurèrent trois
 » jours à délibérer sur ceste proposition: &
 » leur résolution portée aux François par
 » l'Evêque de Winchestre Chancelier d'An-
 » gleterre, fut qu'ils n'avoient point charge
 » de traiter ces mariages, & qu'ils en don-
 » neroient advis à l'Empereur, mais qu'il ne
 » falloit plus parler de la Duché de Milan,
 » parceque l'Empereur l'avoit donné & remis
 » à Philippe son fils, Roi d'Angleterre.
 » Le Connestable remarquant que les Im-
 » périaux n'alléguoient pour toutes raisons
 » qu'une volonté absolue, dit clairement...
 » *Vous ne voulez rien faire de votre côté, ny*

(a) Depuis Charles IX.

(b) Par la suite il devint Empereur sous le nom de Maximilien II; & Charles IX époufa sa fille.

» nous du notre . . . l'Evêque d'Arras ajouta
 » que s'il falloit faire restitution elle devoit
 » commencer par les Estats du Duc de Savoye
 » que le Roy avoit pris aux dernieres guerres.
 » Les députez s'assemblerent le 29 May, &
 » après des protestations réciproques de leur
 » desir à la paix, le Chancelier de l'Empe-
 » reur représentant tout ce qui avoit été pro-
 » posé & répondu, dit qu'il falloit bastir
 » ceste paix sur un autre fondement que la res-
 » titution de Milan, parceque l'Empereur ne
 » s'y résouldroit jamais. Le Cardinal de Lor-
 » raine ayant aussi sommairement repris tout
 » ce qui s'étoit passé en ceste négociation,
 » leur dit que puisqu'ils nioient absolument ce
 » que l'on prétendoit en la Duché de Milan,
 » le Roy estoit résolu de faire de mesmes, &
 » partant que c'estoit consommer le tems inuti-
 » lement . . . Il est vray (repart le Chancelier
 (a) de l'Empereur) » il ne faut point parler
 » de paix, si le Roy ne veut faire raison de ce
 » qu'il tient de l'Empereur & de ses alliez : . .
 » (Sur quoi le Connestable dit : le Roy mar-
 » che de si bon pied en cette affaire que, si on
 » lui rend, il est résolu de rendre aussi, & si
 » vous retenez, il ne faut trouver estrange

(a) Perrenot de Granvelle, Evêque d'Arras, &
 Chancelier de l'Empereur.

» qu'il veuille garder & retenir ce qu'il a aussi
 » bon moyen de conserver que ce que l'Empe-
 » reur luy detient; & se peut-il mettre en plus
 » grande raison envers Dieu & le monde que
 » de faire comme on luy fera? Le Cardinal
 » Pole dit que la paix se pouvoit faire & as-
 » seurer par les mariages qu'on avoit proposé,
 » & que pour le surplus des prétentions il en
 » falloit demeurer à l'avis des gens de bien...
 » Les Impériaux dirent que c'estoit une chose
 » dont il n'avoit point de charge, qu'il fal-
 » loit bien du tems avant que l'on fust d'ac-
 » cord des Juges, & bien encore plus pour
 » sçavoir dequoy ils jugeroient; car jusques
 » ici on n'avoit parlé que de Milan & d'Ast,
 » qu'en cela il faudroit préalablement resti-
 » tuer ce qui avoit esté pris & occupé depuis
 » les dernieres guerres, comme les terres
 » patrimoniales au Duc de Savoye, l'isle de
 » Corsegue (a) aux Genevois, le Montserrat
 » au Duc de Mantoue, Thoul, Metz, &
 » Verdun à l'Empire. Là dessus le Chance-
 » lier de l'Empereur adressant la parole au
 » Connestable luy dit: qu'il s'en remettoit à
 » luy de faire ouverture de quelque bon expé-
 » dient, comme il pouvoit bien faire pour la
 » grande connoissance qu'il avoit, & pour es-

(a) L'isle de Corse aux Genoïs.

» *tre amateur du repos public : Le Connestable repartit : que le moyen , qu'on avoit mis en avant , estoit si bon qu'on n'en pouvoit trouver de meilleur : & le Cardinal de Lorraine continua en ces propos : Vous dites , Monsieur , que le tems sera long pour convenir de Juges , & qu'il y dura de la difficulté a sçavoir de quoy ils jugeront , & qu'avant d'en venir là , il faut que le Roy restitue : nous vous disons sur le premier que la chrestienté n'est pas despourvue pour entreprendre la décision de nos differends , que sans spécifier nos querelles il seroit raisonnable de leur donner pouvoir de juger de tout & pour le second le Roy offre de rendre , pourveu que l'Empereur en fasse autant de son costé : là dessus ils parlerent de s'en retourner (a) sans rien faire : Matthieu ajoute*

(a) Lit-on attentivement le détail de ces conférences que nous a transmis Mathieu : compulse-t-on les monuments du tems ; on est surpris d'entendre M. de Robertson dans son Histoire de Charles-Quint Tom. II de l'édition in-4^o p. 549 reprocher à Henri II » qu'il ne s'étoit montré disposé à aucun accommodement , & qu'il avoit même reçu des propositions de paix justes & raisonnables, d'un ton qui annonçoit un dessein formé de continuer la guerre. Nous ignorons le genre de preuves sur lesquelles l'Historien Anglois a pu étayer

» qu'ils firent un acte, qu'ils signèrent, con-
 » tenant que leur séparation ne seroit estimée
 » ny réputée pour rupture de la négociation
 » de la paix, mais pour attente d'un tems
 » plus propre, & d'une plus grande disposi-
 » tion des esprits de leurs Princes; afin que
 » Dieu par sa bonté les illustrât mieux
 » qu'ils n'estoient pour parvenir à un si grand
 » bien.

(6) Donner une baye, c'est promettre ce qu'on ne veut pas tenir. Les Etymologistes prétendent que le mot *baye* vient de *Bacca*, le fruit du laurier qui n'est proprement rien, quoiqu'il ait l'apparence d'un fruit. Vraisemblablement M. Talon faisoit allusion à cette origine, lorsqu'en 1648 dans sa belle harangue il montrait combien la paix est préférable à la guerre. Le laurier (disoit ce Magistrat

cette assertion. Ce que nous savons, c'est qu'elle se concilie difficilement avec ce qu'il dit (p. 527 du même ouvrage) en parlant des conférences de Marcq. » Quoique les deux Monarques (raconte-t-il) eussent chargé de
 » cette négociation les Ministres en qui ils mettoient le
 » plus de confiance, il étoit aisé de voir qu'on n'avoit
 » (de part & d'autres) aucun désir de faire la paix :
 » les conditions, qu'on proposa, étoient si déraisonnables
 » qu'il étoit impossible de s'y prêter.

Orateur) ne produit que des feuilles ; mais l'olivier symbole de la paix, produit d'excellents fruits.

(7) *Cette haute entreprise*, analifée de fang froid, refsemble à ces chocs de houffards & de troupes légères qui de nos jours font détaillés pompeufement dans les gazettes, & occupent une très petite place dans l'histoire. Auffi M. de Thou en a-t'il bien abrégé le récit ; & à peine les autres hiftoriens en font-ils mention. Il y avoit cependant un point à faifir qui n'auroit pas dû leur échapper, parce que relativement à ce qu'on appelle *l'honneur*, ce point caractérife les préjugés & l'opinion du tems. Ce font ces bravades & ces défis que les François faifoient prefque toujours à l'ennemi, pour engager une action décisive. On a vu que Henri II y manquoit rarement. Avant de fe retirer, on auroit cru pécher contre l'honneur, fi on n'eut pas provoqué fon ennemi. fans ce préalable la retraite étoit affimilée à une fuite. Cette opinion, refte de l'efprit de l'ancienne chevalerie, a été envisagée pendant longtems par nos ancêtres comme un fimulacre de l'honneur militaire ; & la nation Françoife à été une des dernières à y renoncer. La raifon a enfin appris que tous ces défis n'étoient que jactance & forfanterie.

(8) Cela signifie qu'on prenoit les *nobles de France sans les peser* : ce Lazzi faisoit allusion à une monnoye des Anglois connue sous le nom de *Nobles à la rose*. Elle avoit été appelée ainsi, à cause de la pureté de l'or avec lequel elle étoit fabriquée. Son surnom de *Rose* venoit des maisons de Lancastre & d'Yorck qui à l'époque, où cette monnoye avoit le plus de cours, occupèrent successivement le trône d'Angleterre. On fait que les roses rouges, & blanches furent l'attribut distinctif de ces deux Dynasties.

(9) L'Historien Mathieu nous a transmis sur Henri d'Albret, Roi de Navarre quelques particularités, faites pour suppléer au silence de Rabutin. Ce Prince, ayeul de Henri IV, présida à la première éducation de son fils; ainsi tout ce qui le concerne, ne peut être indifférent à des François. On a remarqué que Henri d'Albret fut tenu sur les fonds de baptême par un pelerin Allemand. Sa mère, qui avoit perdu un grand nombre d'enfants en bas âge, crut que cet acte de simplicité porteroit bonheur à son fils. *Mais (raconte (a) Mathieu) cela fut pris pour augure de sa fortune, & qu'on le verroit hors de son pays : Henri*

(a) Hist. du règne de Henri II, p. 138.

chassé de la Navarre , se retira à Pau. *Il céda*
 (continue Matthieu) *à la nécessité , mais en*
la sorte que les bonnes lames ployent sans se
rompre : » car il fut impossible à la fortune
 » de luy faire abbaïsser la grandeur de sa gé-
 » nérosité. Pour conserver ce qui luy restoit ,
 » & favoriser le recouvrement de ce qu'il
 » avoit perdu , il fit bastir la forteresse de
 » Navarrins , *disant qu'un Prince foible entre*
deux grandes puissances , qui n'a rien pour
se couvrir , semble un pou entre deux singes ,
que l'un n'a pas sitost quitté , que l'autre
l'attrape. (Ce Prince) suspendoit parmy ses
 » peuples la gravité Royale & les respects
 » de la Majesté , retenant cela de l'humeur
 » facile & populaire du Roy Jean son père ,
 » qui dansoit avec les payannes aux fêtes de
 » village. Le dessus des lettres qu'il escrivoit
 » au Roy , portant ces deux mots , dont le
 » premier estoit abrégé , *à Mons. Le Roy* ,
 » marque la simplicité du tems , & la naïveté
 » des personnes. Henri mourust à l'age de
 » 53 ans , & sa mort luy osta le contente-
 » ment qu'il prenoit de nourrir Henri de
 » Bourbon , fils de sa fille , *à la Spartiate* ».

Antoine de Bourbon , Duc de Vandôme ,
 frère aîné du Prince de Condé , ayant épousé
 Jeanne d'Albret , succéda à Henri. On l'a

472 OBSERVATIONS SUR LES MÉM.

déjà vu paroître en qualité de Roy de Navarre dans les Mémoires de Montluc, de Tavannes, & de Vieilleville ; & plus d'une fois nous le retrouverons dans ceux qui suivront.

(10) Comme on a eu soin dans le travail qui accompagne les Mémoires de Boivin du Villars , de rapprocher son ouvrage de celui de Rabutin , lorsque ce dernier parle des guerres du Piedmont , tout développement sur ce sujet deviendroit une répétition. En renvoyant le Lecteur aux Observations des cinquième & sixième Livres de Boyvin , il doit suffire de luy rappeler que ce précis des opérations militaires en Piedmont tracé par Rabutin remonte à la fin de la campagne de 1554 : car ce fut au mois de Décembre de cette année que le Maréchal de Brissac s'empara d'Yvrée. Il termina cette campagne par la prise de Bielle. Au commencement de 1555 le Maréchal après avoir fortifié Sant-Ya , profita de l'activité de Salvoison pour surprendre Casal. Le surplus des évènements dont on va lire le récit jusqu'à la fin de ce septième Livre des Mémoires de Rabutin , appartient en entier à l'année 1555.

Fin des Observations sur le septième Livre.

OBSERVATIONS

OBSERVATIONS

DES ÉDITEURS

SUR LE HUITIÈME LIVRE

DES MÉMOIRES

DE

FRANÇOIS DE RABUTIN.

(1) L'OPINION la plus généralement reçue est, que Charles-Quint céda les Pays-Bas à son fils le 25 d'Octobre ; au moins convient-on d'un fait, c'est que l'acte de cession est daté du 25. Par rapport à cet acte, nous releverons une faute typographique qui se trouve dans la note *a* des Mémoires de Tavannes, Tome XXVI de la Collection, page 149. Au lieu de l'acte de cession, on y lit mal-à-propos l'acte d'abdication. L'erreur est d'autant plus sensible, que l'Observation, n°. 32, page 226 du même volume, la contredit formellement, puisqu'on y dit (& la chose est vraie) que Charles-Quint n'abdiqua l'Empire que plusieurs mois après s'être démis de ses Etats héréditaires. On n'insiste sur la réformation de ce passage que parce

Tome XXXVIII.

Hh

que le mot d'*abdication* s'applique naturellement à la dignité Impériale : ceux de *cession* & de *démission* semblent consacrés aux autres actes de ce genre que fit l'Empereur.

(2) Cette éducation si douce ne s'accorde pas avec l'anecdote (a) rapportée par l'Historien Mathieu. « Charles-Quint [raconte-
 » t-il (b)] avoit toujours tenu (*Philippe*)
 » fort de court, & ne luy permettoit rien
 » contre les devoirs de la nature & de
 » l'autorité. Il luy eschappa à Ausbourg
 » en l'année 1549 quelque traitt qui luy
 » despléut : il le répara à l'heure mesme
 » par un soufflet qu'il luy donna. *Un seul*
 » *le receust ; mais plusieurs le sentirent ;* les
 » Princes Allemans & les Grands d'Espagne
 » en eurent du tremblement, voyant bien
 » que, s'il usoit de ceste sévérité à un Prince
 » fils unique, & qui avoit plus de vingt ans

(a) On doit prévenir qu'aucun des écrits du tems ne fait mention de cette particularité : de Thou, & Sleidan n'en parlent point ; ce dernier (on le fait) ne ménageoit pas Charles-Quint : s'il eut eu connoissance du fait, assurément il ne l'auroit pas tû. Nous l'avons recueilli à cause de sa singularité.

(b) Hist. du regne de Henri II Liv. III p. 141.

» sur la teste (a), il n'estoit pas pour diffinu-
 » ler les fautes des autres ».

A cette anecdote nous en joindrons encore une que nous fournit le même Historien. L'évènement se passa peu de tems après la cession que Charles-Quint fit à son fils des Pays-Bas. *On fait là-dessus* (dit (b) Mathieu) *un gentil conte.* « Les villes ont des jeux &
 » des prix pour s'exercer à tirer, ou à
 » l'arc, ou à l'arbaleste, ou à l'arquebuse,
 » afin de ne se jeter à de pires occupations
 » que l'oyfiveté entretient parmy les fai-
 » néants. Le Roy Philippes fut invité à
 » Bruxelles de venir tirer au Papegay; &
 » le commencement de son regne vouloit
 » qu'il obligéast ce peuple de ce tesmoi-
 » gnage de douceur, quelque contradiction
 » que la gravité espagnole y apportast.
 » L'ordre de cet exercice portoit que le

(a) En admettant que la chose soit vraie, la réflexion de Mathieu est juste; & cet acte de dureté étoit propre à intimider tout ce qui entouroit Charles-Quint, d'autant plus qu'on se trouvoit au moment ou rien ne paroissoit devoir s'opposer à son despotisme. D'un autre côté ce foufflet donné publiquement répugne, lorsque l'on considère qu'il étoit donné à un Prince qu'on proposoit pour Empereur, & qu'on avoit fait venir exprès.

(b) *Ibidem*, p. 140.

» premier coup se tireroit pour le Prince :
 » le Roy Philippe le tira pour l'Empereur
 » son pere, & si dextrement, que peu s'en
 » fallust qu'il n'emportast le Papegay. Sur
 » le soir il visita l'Empereur, son pere,
 » qui s'estoit desjà retiré au pavillon du
 » parc, pour s'accoustumer à vivre à peu
 » de bruit, & à petit train. Il luy dit : *A*
 » *quoy, mon fils, avez-vous passé le tems*
 » *tout le jour ?* Il respondit : *J'ay pensé*
 » *vous faire Roy du Papegay...* L'Empereur
 » en riant, repart : *Voilà qui va bien : je*
 » *vous ay fait Roy de neuf Royaumes en*
 » *Europe, & ouvert le pas pour en avoir*
 » *davantage en Afrique & aux Indes, &*
 » *vous voulez me faire Roy du Papegay...*
 » Quoiqu'il ne dist cela que pour rire, &
 » pour desfrider le front, le Roy Philippes
 » vint incontinent avec respect (a) & révé-
 » rence aux excuses ».

(a) Si cette anecdote n'est pas une fable, Philippe avoit raison ; & sa souplesse prouve qu'il connoissoit l'humeur du Vieillard. Il seroit à souhaiter qu'on put garantir l'authenticité de ces faits particuliers, parce qu'ils serviroient à établir d'une manière précise le caractère de ces deux Princes, & l'ingratitude dont on prétend que Philippe II se rendit coupable envers son père.

(3) Rabutin étoit mal instruit de la conduite que Charles-Quint tint à cette époque. Il s'en fallut bien qu'il recommandât au corps germanique d'élever à l'Empire son frère Ferdinand, & de ne point choisir pour chef un Prince jeune & martial. Charles fit le contraire. Les refus de Ferdinand ne l'avoient point encore déterminé à renoncer à son projet favori. Il le pressa de nouveau, pour qu'il cédât à Philippe l'expectative de la Couronne Impériale. L'histoire (a) atteste que ce fut-là le motif pour lequel, après s'être démis de ses Etats héréditaires, Charles conserva quelque tems le titre d'Empereur. M. de Thou (b) l'affirme positivement; & un Contemporain (c), versé dans les mystères de la diplomatie de ces tems-là, a développé les ressorts que Charles fit jouer dans cette circonstance. Les indemnités qu'on proposa à Ferdinand, ne le tentèrent point. Charles affligé de ce refus, demanda qu'au moins on nommât son fils Vicaire de l'Empire dans l'Italie & dans les Pays-Bas.

(a) Lisez l'Hist. de Charles-Quint par M. Robertson édit. in-4°, Tome II, p. 564 & 565.

(b) Liv. XVI.

(c) Ambassades de M. de Noailles (édit. de l'Abbé de Vertot) Tome V p. 359 & suiv.

Cette demande fut également rejetée par Ferdinand & par le corps Germanique.

(4) Le 6 Septembre 1556 (raconte M. de (a) Thou) Charles - Quint écrivit aux Etats de l'Empire qu'il avoit déposé entre les mains de Ferdinand le maniement des affaires relatives à la dignité Impériale. Il les exhorta à lui obéir. Néanmoins (ajoute l'Historien), comme il savoit que le corps germanique avoit le droit d'élire & de recevoir son acte d'abdication, il lui députa une magnifique ambassade, dont les Chefs étoient Guillaume de Nassau, Prince d'Orange, George-Sigismond-Felden, Garde des Sceaux, & Wolfgang Haller, Secrétaire. Un moderne (b), qu'il faut lire avec précaution, dit que ce *Felden* étoit appelé par d'autres *Schild*, Ce *Schild* ou *Felden* ne seroit-il point le Docteur *Seler* de Rabutin ? Ou plutôt ne seroit-ce point le Secrétaire Haller, dont il auroit estropié le nom ? Quoiqu'il en soit, nous observerons qu'un monument du tems ne nomme que le seul Prince d'Orange comme chargé de cette commission. Le Car-

(a) Liv. XVII.

(b) Mémoires historiques d'Amclot de la Houffaye, Tom. I, p. 228.

dinal (a) du Bellay dans ses dépêches au Connétable en date du 20 Décembre 1556, s'exprimoit ainsi. « Mercredy dernier Nostre S. » Pere proposa en Consistoire la façon qui a » esté tenue en l'élection de l'Empereur, disant entre autres choses que ledit Eleu (b) » ne voulust point qu'un Docteur, que Sa » Sainteté avoit envoyé devers luy quelque » tems devant, le suivit à la Diette qu'il » alloit tenir à cest effect; de peur qu'il fut » adverty de cette entreprise, & luy bailla » pour excuse que voulant tirer les Protestans (c) à l'aide de la Chretienté, il ne » seroit besoin qu'il s'y trouvast accompagné » d'homme qui fust pour le Pape. Puis après » sa dite Sainteté dit que l'on avoit envoyé » près le Prince d'Orange un mandat au nom » de Charles, naguères Empereur, pour résigner l'Empire; qu'il estoit aisé à entendre que ledit Charles n'avoit point parlé; » & quand bien il auroit parlé, que tout » ce qu'il auroit fait, estoit de nulle valeur » attendu qu'il est notoire à chacun qu'il est

(a) Lettres & Mém. d'Etat de Ribier, T. II, p. 633.

(b) Ferdinand.

(c) C'est-à-dire en obtenir du secours contre l'invasion des Turcs.

» *impos mentis* (a). » Nous ferons grâce au Lecteur du surplus de cette dépêche, totalement étrangère aux Mémoires de Rabutin, puisqu'elle ne renferme que les prétentions des Papes consistant, selon Paul IV, *en ce qu'il n'étoit point en la puissance d'un Empereur de résigner l'Empire, ny aux Electeurs d'accepter la résignation, & suivant icelle faire nouvelle élection (inconsulto (b) summo Pontifice)* : ces derniers mots suffisent pour qu'on soit au fait de la question. ils rappellent les querelles scandaleuses qui pendant longtems divisèrent le Trône & le Sacerdoce.

(5) Les Historiens Anglois ont relevé avec amertume les expédients que Marie employa pour se procurer de l'argent. M. Hume, malgré le ton de modération qui regne dans ses écrits, ne (c) présente pas ces expédients sous des couleurs favorables. Le Parlement n'ayant accordé à cette Princesse qu'un subside fort léger, elle y suppléa par les moyens suivans ; elle engagea un certain nombre de personnes, qui lui étoient affectionnées, à lui prê-

(a) C'est-à-dire qu'il n'a pas la tête saine,

(b) Sans le consentement du Pontife.

(c) Hist. de la maison de Tudor, édit. in-4°, Tom. III, p. 516.

ter une somme de six cens mille livres ; mais ce qu'il y eut de plus extraordinaire c'est qu'elle leva par autorité cent francs sur chaque propriétaire jouissant de vingt livres de revenu. Sept mille riches payfans furent taxés à six cent mille marcs d'argent. Les commerçants n'échappèrent pas à son avidité ; & après en avoir exigé de fortes contributions , elle les contraignit à lui ouvrir leurs bourses sous le titre d'emprunt. L'Angleterre vivant en paix avec ses voisins, il étoit clair (remarque M. Hume) que le seul besoin d'argent qu'eut la Reine, avoit pour objet d'en fournir à son époux. Telle fut la manière dont Marie s'y prit, pour *amasser & lever force deniers*, comme l'écrivit naïvement Rabutin.

(6) La relation du voyage de l'Amiral à Bruxelles à cette époque nous a paru trop intéressante , pour ne pas la recueillir. Elle renferme des particularités curieuses par rapport aux mœurs de ces tems là ; & cette branche de notre Histoire est une de celles auxquelles on doit s'attacher de préférence, puisque les mœurs influent nécessairement sur les hommes & sur les événemens. L'extrait de la relation dont il s'agit , se trouve dans le re-

cueil de (a) Ribier, & dans les preuves de l'Histoire Généalogique de la maison de Coligny (b) par du Bouchet. Ces deux extraits varient entre eux, parcequ'ils tiennent à la manière de voir de ceux qui les ont redigés. On a choisi celui de du Bouchet, comme étant le plus ample. Mais afin que le lecteur ait sous les yeux l'un & l'autre de ces monuments, on a fondu dans des notes les omissions ou les versions différentes qu'offre à cet égard le recueil de Ribier. On y a joint quelques éclaircissements qui ont semblé nécessaires. Un moderne (c) en citant cette relation, a remarqué qu'elle avoit esté faite par un des gens de la suite de Coligny. Tout ce que nous savons de positif à ce sujet, c'est que l'ouvrage est connu sous le titre *de relation du voyage de Coligny*.

(a) Lettres & Mémoires d'Etat de Ribier, Tome II, p. 633.

(b) p. 483.

(c) M. Robertson Hist. de Charles-Quint édition, in-4°, Tome II, p. 555.

Extrait de la Relation du voyage de M. l'Admiral de Chastillon vers l'Empereur Charles V & le Roy Philippe, son fils, l'an M. D. LVI., pour leur faire jurer le Traité de Vaucelles.

La résolution prise du voyage de l'Admiral devers l'Empereur & le Roi Philippe, pour la ratification de la trêve, il se rendit à Perronne pour dresser son équipage; où arrivèrent incontinent après l'Evesque de Limoges, désigné Ambassadeur devers lesdits Sieurs Empereur & Roy Philippe, les Sieurs de Danville (a), de Meru (b), le Comte de Charny (c), les Sieurs de Listenois, de Piennes, de Sipierré, Genlis & plusieurs autres Seigneurs de qualité, tous les Capitaines & Gouverneurs des villes & places de Picardie, qui avoient chacun une grosse chaîne d'or au col, pour être connus &

(a) Henri de Montmorency connu depuis sous le nom du Maréchal d'Amville, ensuite Duc de Montmorency, & Connétable de France.

(b) Charles de Montmorency, frère du précédent, nommé Amiral sous Henri IV, & sous Louis XIII Duc de d'Amville & Pair de France.

(c) Leonor Chabot, Comte de Charny devint grand Écuyer.

distinguez des autres, cette assemblée faisant troupe d'environ mille chevaux.

Sur la fin de Mars l'on partit de Péronne pour aller au gîte à Cambray. Le Sieur de Bossut (a), Grand Escuyer de l'Empereur, se trouva à my-chemin, qui receut l'Amiral & le conduisit jusques audit Cambray, où l'on séjourna le lendemain, sur la remonstration que ledit Sieur de Bossut fit, que l'Empereur & le Roy, son fils, ayant indicté (b) une assemblée de tous les Ordres des Pays-Bas à Bruxelles, où ils estoient, qui se rencontreroient à mesme temps que ces Seigneurs François arriveroient en la

(a) C'est probablement ce Comte de Bossu qui eut l'obligation de la vie à Charles-Quint. L'anecdote est trop touchante pour l'omettre. Charles dans les premières années de son règne s'égara à la poursuite d'un sanglier. Le seul Comte de Bossu ne le quitta pas. Le Prince s'aperçut que ce jeune Seigneur, qu'il aimoit beaucoup, s'étoit blessé avec son propre couteau, qui suivant l'usage de ce tems lorsqu'on chassoit à la bête féroce, étoit empoisonné avec le suc de la jusquiame. Il n'y avoit qu'un moyen d'arrêter le poison : c'étoit de le succer avant qu'il eut produit son effet. Malgré la résistance du Comte de Bossu, Charles n'hésita pas à le faire, & sauva son ami. Ce trait seul suffiroit pour l'éloge du Prince, puisqu'il honore l'humanité.

(b) Ayant convoqué.

ville, où l'on ne pouvoit pas les faire accommoder si bien qu'on desiroit; au moyen de quoy il avoit charge de prier ledit Sieur Amiral de retrancher sa suite le plus qu'il pourroit, qui fut cause que ces Capitaines & Gouverneurs de Picardie furent renvoyés avec leurs belles chaînes, lesquelles furent la pluspart jouées (a) avant cette séparation.

Le 25 Mars, feste de l'Annonciation Nostre - Dame, arrivez audit Bruxelles & logez en une ruë nommée des *Arenes*, sur les unze heures du soir, un François de nation, nommé François de Villars (b), natif du Bourg de Chaumont-sur-Loire, Secrétaire du Sieur de Barlaimont, Intendant (c) des Finances de ces Princes, donna

(a) Cette passion du jeu gaignoit donc de plus en plus. Bientôt nous la verrons devenir épidémique. La sévérité des reglements, & les écrits des sages ne détruiront jamais cette passion dangereuse que l'avarice d'une part, & l'oisiveté de l'autre alimenteront sans cesse.

(b) Dans le recueil de Ribier cet homme est nommé de Villiers, ou de Villeris.

(c) Il se présenta (lit-on dans Ribier) audit Amiral, luy fit entendre qui il étoit, & que n'ayant rencontré le moyen de faire sa fortune en France, il s'étoit mis au service dudit Barlaimont; néanmoins que le cœur François, la fidélité & dévotion envers son Prince naturel luy

quelque avis audit Sieur Amiral, sur le fait de ladite trêve, auquel l'Amiral fit donner cent escus, qu'à peine il voulut

estoyent toujours demeuré en leur entier, pour luy faire service en toutes les occasions qui se présenteroient; qu'il n'ignoroit pas aussi qu'il estoit lié de fidélité envers celui qu'il servoit: mais celle de son Roy étant naturelle & primitive, à laquelle il ne vouloit ni ne devoit manquer, l'en dispensoit pour commencer à lui dire que ces Princes scavoient déjà bien que nous avions résolu la rupture de la trêve à la premiere occasion qui se présenteroit, fondez sur cette belle intelligence que nous avions avec le Pape Théatin, partant qu'ils se tenoient sur leurs gardes, & pourvoyoient à leurs affaires autant ou plus soigneusement que s'ils eussent été en pleine & ouverte guerre avec nous, mais que leurs affaires estoient si découffues, & l'Empereur si descouragé en soy de la honte qu'il avoit reçue en Allemagne, qu'il avoit résolu de se retirer du tout, & remettre ses états entre les mains de son fils, afin que luy encore vivant, le fils s'en peut mieux assurer en iceux, ce qui leur estoit très-nécessaire: car le fils n'ayant encore aucune expérience, nourry à l'Espagnole qui dedaigne toute autre nation, & luy particulièrement ne faisant cas que de la sienne, on voit déjà les divisions qui se préparoient en la cour entre les Flamands & les Espagnols, étant séparés de boire, converser & manger & de toutes communications les uns des autres, au moyen de quoy ils ne manqueroient d'entrer en guerres civiles, s'ils n'en rencontroient au dehors & parceque ce personnage jugeoit cette rupture de trêves, comme fatale & inévitable de nostre costé, afin qu'elle n'intervienne sans

prendre : le lendemain matin ces Seigneurs François assemblez chez M. l'Amiral, en une grande court qui estoit au logis, pendant qu'il dépêchoit quelques affaires, les esprits François (*qui sont comme le cours du Ciel en perpétuel mouvement*) ne se pouvant arrester, se mirent la pluspart d'eux à jouer au cheval fondu, dont le bruit estant répandu, plusieurs Gentilshommes Flamands & autres de qualité y estant accourus, trouverent le jeu si beau, qu'ils firent de même, mais les nostres emporterent le prix, car il n'appartient qu'aux François seuls de faire les choses de bonne grace.

Environ une heure après l'Amiral alla devers le Roy au chasteau, où tout estoit paré à l'avantage, selon la grandeur du Prince : mais il y avoit une chose du tout

nous apporter quelque fruit dès l'entrée de la rupture, il nous donna advertissement de l'entreprise de Douay, dont M. l'Admiral prit les mémoires, l'échauffa de plus en plus en la dévotion où il étoit, & eust toutes les peines du monde de luy faire prendre quelque présent. De fait il s'est toujours conduit avec les mains si nettes, que jamais je n'ay pu luy faire prendre aucun bienfait, combien que je luy en aye assez de fois parlé, & qu'il eust fait des services qui ne se peuvent assez dignement & suffisamment récompenser.

indigne de la générosité royale. La salle dudit chasteau joignant la Chapelle, estoit tapissée d'une tapifferie richement estoffée, qui représentoit l'histoire de la prise du feu grand Roy *François* devant Pavie, son embarquement en Espagne, & généralement tout ce qui estoit intervenu en cet exploit. Cela fut extrêmement déplaisant aux gens de bien de nostre nation, au mespris de laquelle on s'avisa mal-à-propos de faire cette parade, qui tourna plus à leur honte & confusion, qu'à leur honneur & réputation; car ce seul accident procédant de la volonté du grand Dieu des batailles & non du mérite du victorieux, sujet au mesme désastre, comme il luy estoit fraîchement venu en ceste honteuse & lasche fuite d'Enipont, lorsque Maurice le tenoit de court (a) & prest à luy mestre la main au collet, s'il se fust fidèlement acquité de son devoir envers sa patrie, & à nostre Roy à qui il s'estoit lié & obligé de sa propre foy, ayant ce grand Roy *François* acquis plus d'honneur d'avoir généreusement combattu en ce désastre, que le victorieux d'avoir (non par foy, mais par autruy) heureusement vaincu.

(a) Il y a dans Ribier *lorsque Maurice le tenoit de près, comme le chasseur fait le pauvre lievre.*

Brusquet

Brusquet (a) qui estoit en nostre compagnie, sans dire mot ny prendre conseil de personne, sceut fort gentiment rendre le change de ce brocard, & faire risée de leur turpitude & avarice, par une bouffonnerie que je ne réciterois autrement.

Le lendemain la Messe fut célébrée en cette Chapelle par l'Evesque d'Arras, où affista le Roy en son Oratoire, & de l'autre costé l'Amiral avec l'Ambassadeur de France & les principaux Seigneurs qui l'avoient suivy. La Messe célébrée, le Roy s'approche de l'Autel où l'Evesque d'Arras tenoit le livre du Saint Evangile, sur lequel ce Prince jura & promit l'observation du traité. Ce fait, à l'instant Brusquet, son valet & non plus (*car tout le train du Maistre estoit compris en ces deux*), commencerent à crier à haute voix : *largesse*, ayant chacun un grand sac plain d'escus (b) de nostre Palais de Paris, qu'ils commencerent à jeter deçà, delà, & se faire large, car tous couroient à la prise & les abandonnoient. Le Roy à ce cry se retourne avec admiration devers l'Amiral, estimant que les François

(a) C'étoit un Bouffon du Roy Henri II qui avoit suivi M. l'Amiral en Flandre.

(b) Des jettons.

après leur première folie, fussent passez jusques à cette témérité, de faire *largesse* chez luy, en sa présence. L'Amiral demeura court, ne sçachant encore que dire qu'il ne sceut la vérité, il descouvre Brusquet & son valet jouant cette farce, qu'il monstra à ce Prince; elle fut si dextrement jouée, que les assistans, qui estoient plus de deux mille, tant hommes que femmes, estimans que ce fût une libéralité de ce Prince, se jettent avec une furieuse ardeur à recueillir ces escus, les archers des gardes les premiers, qui vindrent jusques à se pointer les halebardes (a); le reste de la multitude entra en une telle confusion, que les femmes deschevelées, leurs bourses coupées, les uns & les autres hommes & femmes renversez par une si estrange drolerie, firent que ce Prince fut contraint de gagner l'Autel pour se soutenir, tombant (b) à force de rire, comme

(a) Les uns contre les autres (ajoute Ribier.)

(b) Ceux de nos Historiens, qui ont fait usage de la relation de ce voyage, prétendent que Philippe prit assez mal la gaieté de Brusquet. Le tumulte & l'effroi des Princeffes choquèrent ce Prince qui d'abord crut que c'étoit une conspiration contre ses jours. Ce qu'il y a de vrai, c'est que la bouffonnerie étoit un peu forte. Au surplus le récit qui se trouve dans Ribier, est conforme à celui-cy.

aussi les Roynes douairieres de France & de Hongrie , Madame de Lorraine & autres toutes renversées plus d'une heure que dura cette farce ; enfin de laquelle le Roy voulut avoir Brusquet pour l'entretenir durant son dîner (a) , qui après plusieurs bouffonneries le paya d'une autre monnoye ; car au dernier service , par permission du Roy , toutesfois qui ne sçavoit qu'il vouloit faire , prit les deux bouts de la nappe du costé d'en bas , se jette sur la table , se roule tout du long d'icelle , prend les autres bouts & s'en enveloppe avec tout ce qui estoit dedans , qu'il emporta , après avoir fait une révérence & dit grand mercy.

Le Dimanche de Pasques fleuries ensui-
vant l'Empereur estoit en sa petite maison
du Parc de Bruxelles , en laquelle il s'estoit
assez longtemps auparavant retiré , pour se
descharger (b) du monde , mais qui s'estoit
tousjours retenu la connoissance & disposi-
tion des affaires , ayant pour tout conseil
l'Evesque d'Arras , qui rapportoit à son fils

(a) Ribier ne fait point mention de cette nouvelle gentillesse de Brusquet , & Brantome en la racontant à l'article du Maréchal de Strozzi a confondu l'époque & la circonstance où elle dut avoir lieu.

(b) Il y a dans Ribier pour se dégager du monde.

& autres Seigneurs de son Conseil, son advis.

L'Amiral avec sa suite l'alla trouver en ce lieu, où à l'entrée, depuis le bas de l'escalier jusques à l'anti-chambre de l'Empereur, estoient en haye double plusieurs Seigneurs, les plus jeunes n'ayant pas moins de trente-cinq ans, les plus aagez ne passans aussi l'aage d'environ quarante-cinq ans, tous parez de noir & en grave & vénérable port & contenance, tous teste nuë tant que les François mirent à passer.

L'Empereur attendoit l'Amiral en sa chambre, assis en une chaise à l'occasion de ses gouttes, ladite chaise couverte de drap noir, au-devant de luy une table de longueur environ six pieds, couverte d'un tapis de drap noir, sa chambre & anti-chambre tapissées de mesme, qui furent incontinent remplies de François & non d'autres; car les Gentilshommes qui faisoient haye, se retirerent en bas de l'escalier, pour faire place. Son habillement estoit une petite robe citadine de serge de Florence, coupé au-dessous des genoux, ses bras passez au travers des manches, un pourpoint de treillis d'Allemagne noir, un bonnet de Mantouë, entourné d'un petit cordon de soye, sa chemise à simple rabat; cette simplicité

illustrant d'autant plus ce Prince, qui à la vérité estoit très-grand, si son extrême ambition eust esté quelque peu retenuë, comme il n'y avoit jamais pensé.

L'Amiral s'approchant avec une révérence condigne à la grandeur de ce Prince, & à la gravité & port dudit Amiral, qui n'estoit aprenty à jouer son personnage, luy dit : *Sire, le plus grand souhait que le Roy Très-Chrestien, Monseigneur Souverain a tousjours eu, a esté qu'il pleust à Dieu de bënir son regne d'une parfaite paix & amitié avec tous les Princcs Chrestiens, ses voisins.* Ce bénéfice a commencé à produire son germe avec vous par une trêve convenuë le cinquiesme jour de Février dernier, qui enfantera, s'il plaist à Dieu, une paix indissoluble entre vous, vos Royaumes, Estats & Sujets.

Il à pleu audit Seigneur me députer par devers vous, pour estre présent au serment accoustumé, & qu'il vous plaira faire pour l'observation de ladite trêve, ainsi que vous verrez par les lettres qu'il vous en escrit, & que je vous présente de sa part. Sa response fut : *Monsieur l'Amiral, le Roy Monsieurmon bon frere me rend un très-apa-rant tesmoignage de sa vraye & parfaite amitié, me faisant cet honneur de m'escire, &*

d'avoir choisi un si digne Ministre que vous, qui estes le bien venu pour estre porteur de la lettre. Et la recevant, il vouloit l'ouvrir mais parce qu'elle estoit fermée d'un tire plus ferme que les autres lettres communes, comme est la coustume des Roys, quand ils s'entr'escrivent en leur grandeur, il se treuva en peine. L'Evesque d'Arras qui estoit derriere sa chaise, s'avançant pour penser l'ouvrir, il se tourna & dit : Comment, Monsieur d'Arras, me voulez-vous ravir ce devoir dont je suis tenu envers le Roy, Monsieur mon bon frere ? J'à n'avienné qu'un autre le face que moy ; & continuant luy-mesme l'ouverture, se tourna devers M. l'Amiral avec un souris gracieux : Que direz-vous de moy, M. l'Amiral ? Ne suis-je pas un brave Cavalier pour courir & rompre une lance, moy qui ne puis qu'à bien grande peine ouvrir une lettre ? laquelle il bailla audit Evesque, luy disant : Lisez-là ; ce qu'il fit.

L'Empereur, après la lecture de la lettre, entra en devis communs & familiers qui se font en tels actes, & demanda à M. l'Amiral : *Comment le Roy (a) Monsieur mon bon frere*

(a) Ribier dit que l'Empereur demanda à M. l'Amiral, *comment le Roy* (usant toujours de ce mot absolu sans ajouter de France) *M. mon bon frere se porte-t-il ?*

se porte-il ? Fort bien, Sire, répond M. l'Amiral : Hé ! que j'en suis aise. Comme pensez-vous combien le cœur m'en rit ? non sans cause ; car je tien à beaucoup d'honneur d'estre sorty du costé maternel de ce fleuron (a) qui porte & soustient la plus célèbre couronne du monde. Mais on m'a dit toutesfois qu'il commence à grisonner : il n'est rien si jeune que luy, il n'y a par maniere de dire, que trois jours qu'il estoit en Espagne jeune Prince,

(b) Mathieu (p. 143) dans le compte qu'il rend de cette conférence entre l'Empereur & l'Amiral donne beaucoup plus d'extension à cette phrase de Charles-Quint. Il le fait parler en ces termes : » Je loue la nation Françoisse, » & la tiens la plus vaillante & courageuse de la terre ; » & je me tiens obligé de la louer & aymer, parce que » j'en suis venu par Madame la Duchesse de Bourgogne, » ma grand'mère, qui étoit fille d'un Prince du sang de » France, & ma bifayeulle étoit de la maison de Bour- » bon. Je me suis estonné quelquefois pourquoi estans si » proches nous n'étions de meilleur accord : il n'a pas » tenu à moi ; j'avois de l'inclination pour la France, » & étois bien aise, quand on me disoit en ma jeunesse » que je serois le gendre du Roy Louis XII ; & peut- » être que quand nous eussions été résolus de vivre en » paix, ceux qui dépendent de nous eussent trouvé des » sujets pour nous mettre en guerre : on trouve toujours » auprès des Princes des gens qui aiment mieux le trou- » ble que le calme.

enfant sans poil de barbe. Monsieur l'Amiral voulant excuser cela luy dit : sire , à la vérité le Roy, (a) à deux ou trois poils blancs, aussi ont bien d'autres plus jeunes que luy. He ! ne vous ébaysez de cela , repliqua l'Empereur , c'est moins que rien : je demande de l'estat d'autry , je veux vous rendre compte du mièn. Quasi en mesme aage venant de mon voyage de la Goulette surgir à Naples ; (Monsieur l'Amiral, vous sçavez la gentillesse de la ville, la beauté & la bonne grace des Dames qui y sont) je suis homme, je voulois meriter leur faveur comme les autres. Le lendemain de mon arrivée au matin j'avois fait appeller mon Barbier pour me testonner (b), friser & parfumer, on me presente un miroir, je me regarde & reconnus en moy le mesme qu'au Roy monsieur mon beau frere. Esbahy & estonné je demande, qu'est-cecy ? mon barbier me dit, deux ou trois poils blancs ; il y en avoit plus d'une douzaine : ostez moy ces poils, dis-je à mon barbier & n'en laissez aucun ; ce qu'il fit. Savez-vous qui m'avint (c)

(a) *l'Amiral usant aussi de ce mot absolu & sans suite, remarque Ribier.*

(b) *Vieux mot qui exprimoit les services que rend un Barbier.*

(c) *Savez-vous ce qu'il m'ariva ?*

(adressant la parole à tous les Seigneurs François) quelque peu de temps après me voulant revoir au miroir, je trouvai que pour un poil blanc que j'avois fait oster, il m'en estoit revenu trois & si j'eusse voulu faire oster ces derniers en moins de rien je fusse devenu blanc comme un cigne. Après il demanda des nouvelles de Monsieur le Connestable qu'il loua beaucoup comme bon & utile serviteur de sa Majesté. Il fit aussi mention de Madame de Valentinois & non d'autres, car il scavoit qu'en ces deux confisoit toute la faveur & autorité. (a)

(a) La relation de Ribier ajoute ce qui suit : l'Empereur jettant la vue sur tous les François : » Je croy (dit-il) que Brusquet doit être ici : car on m'a dit qu'il » est venu par deçà : je ne le connois point de vue ; mais » je pense que ce soit celui-là, (le montrant au doigt) » Sire (dit M. l'Admiral) c'est luy-même. — Hé bien, » Brusquet, dit l'Empereur, tu nous as bien fait largesse de » tes escus : — Comment te portes-tu — Sire (dit-il) vous » m'otez la parole de la bouche, en daignant vous abbaif- » ser à un si petit ver de terre que moy. — Ho ! (dit l'Em- » pereur) ne te souvient-il plus de la journée des espé- » rons d'entre toy & M. le Maréchal Strozzi ? -- Brusquet, » repartant soudainement & de bonne façon, dit : Sire, » il m'en souvient très bien : ce fut au même tems que vous achetates ces beaux rubis & escarboucles que vous » portez dedans vos doigts. — C'étoit ce gros *Nodus* que ce Prince avoit qui lui rendoit les maius comme

Après, Monsieur l'Amiral prenant congé avant que la compagnie fust descendue, ce Prince avoit fait ouvrir toutes les fenestres de sa chambre, qui regardoient sur le parc où estoit le passage de nostre retour & là se présenta pour estre reconnu de tous, car peu de jours avant on l'avoit fait si malade qu'on l'avoit tenu pour mort.

(7) Dans les Mémoires de Montluc (a), de Tavannes (b), & de Vieilleville (c) tout ce qui concerne Paul IV, & les Caraffe ses neveux a esté suffisamment développé. On y a éclairci, par des observations & des notes, les ruses qu'employèrent les neveux du Pontife, pour l'aigrir contre la Cour d'Espagne.

percluses. Il eust si bonne grace à donner ce trait, que l'Empereur & toute l'assistance s'éclatèrent de rire; & dit lors ce Prince: » Je ne voudrois pas pour beaucoup » n'avoir appris de toi cette sage leçon, de ne s'adresser » jamais à un que tu fais semblant d'être bon niais, je » t'assure que tu ne l'es pas... Ce Brusquet qui amusoit les Princes, est fameux par plusieurs traits de ce genre qu'on trouve dans les Mémoires de Brantome. (Article du Maréchal de Strozzi.)

(a) Tome XXIII de la Collection, p. 159-449, Tome XXIV, p. 411-419.

(b) Tome XXVI de la Collection, p. 153 & 154.

(c) Tome XXXI de la Collection, p. 389.

Le poison, les conspirations, tout parut dirigé contre la vie & l'autorité de Paul. Les Mémoires de Boyvin du Villars, & particulièrement son septième Livre, viennent de nous ramener à cette époque. Les détails dans lesquels il entre, nous ont forcé à de nouvelles recherches ; & il a fallu approfondir ces scènes de perfidie, quelque dégoût qu'elles nous inspirassent. Afin de ne point se répéter, on se contentera de réformer par des notes succinctes les erreurs dans lesquelles Rabutin a pu tomber. Il sera facile à ceux qui voudront voir la matière plus amplement discutée, de rapprocher ces notes, du travail fait précédemment sur les Mémoires que nous indiquons.

(8) Selon M. de Thou (a) Charles-Quint se rendit sur la fin du mois d'Aouût 1556 à la citadelle de Zuytbourg en Zélande, qu'il avoit fait construire. Delà, après avoir congédié Philippe, son fils, & le Duc de Savoye, qui l'avoient accompagné, il s'embarqua (b) le 17 Septembre avec les deux Reines ses sœurs. Le Monarque aborda à Laredo en Biscaye,

(a) Liv. XVII.

(b) Un des Historiens de ce Prince raconte que la Reine d'Angleterre le fit prier par le Comte d'Arondel,

où l'attendoient beaucoup de Seigneurs, de Gentilshommes, & de Députés des villes. On dit que Charles, en sortant du vaisseau baïsa la terre, & s'écria : *Je te salue, ô terre que j'ay toujours aimée ! Je suis sortis nud du ventre de ma mère, & je reviens dans ton sein, comme dans celui d'une autre mère : tout ce que je peux faire pour les bons offices que tu m'as rendu, c'est de t'apporter mon corps.* A son arrivée il ordonna qu'on renouvelât le cérémonial de son abdication, dans les principales villes du Royaume. En gagnant la retraite qu'il s'estoit choisie, le peu d'empressement des peuples à venir à sa rencontre lui causa (prétend-on) quelques regrets. On à cru démêler ce sentiment dans la réponse qu'il fit, en traversant Valladolid, à un bouffon nommé Pierre San Erbas. Celui-ci s'apercevant que l'Empereur l'avoit salué. lui dit. *Sire, vous êtes bien bon de vous découvrir pour moi : est-ce que vous n'êtes plus Empereur ? Non, Pierre (repliqua le Monarque)*

d'aborder dans un de ses ports, afin qu'elle eût le plaisir de le voir. » Hé ! quel plaisir pourra avoir une si grande Reine (répondit-t-il) de se voir la belle fille d'un simple Gentilhomme ? . . . Le Comte d'Arondel, redoublant ses instances, *M. le Comte (ajouta-t-il pour s'en débarasser) tout dépendra des vents.*

c'est que je n'ai plus rien à te donner que cette marque de courtoisie.

(9) La disette d'argent , à laquelle Philippe II étoit réduit , ne pouvoit s'exprimer avec plus de franchise que le fit alors Ruy Gomès, son favori. L'Ambassadeur de Côme Duc de Florence sollicitoit vivement des secours pour son maître à la veille d'être attaqué par les François & par les troupes du Pape. Il demandoit le remboursement des sommes que Côme avoit avancées. *Vous ne sçavez donc pas qu'elle est notre misère ?* (a) répondit Gomès si l'on vous donnoit à traiter un malade , & si vous n'aviez pas les remèdes convénables pour le guérir , que feriez-vous ? *eh bien , tel est l'estat des domaines que l'Empereur a abdiqués en faveur de son fils : cet aveu de Ruy Gomès offre un vaste champ aux réflexions du philosophe. On parloit ainsi à la Cour d'Espagne dans le moment où l'on se disposoit à une guerre sanglante & dispendieuse. L'argent manquoit absolument ; & (b) l'on*

(a) Istoria del gran Ducato, Tomo I^o, Liv 2^o, p. 296.

(b) La même disette d'argent se faisoit sentir en France. Un de nos anciens Publicistes nous a conservé sur ce sujet des détails qui le prouvent. » Depuis que le Roi Henri (dit Bodin dans sa République , p. 892 ,

vouloit se battre. L'Histoire des Empires considérée sous ce point de vue, présente un spectacle bien étrange, & bien peu consolant pour l'homme qui, confiné dans la solitude, aime à espérer que les rêves de l'Abbé de S. Pierre se réaliseront un jour.

(10) M. de Thou (a), & les Mémoires

» eut affaire d'argent, il emprunta à douze, à seize
 » pour cent, comme il fit en 1554 *des Caponis, Albinis,*
 » & des *Participes* d'Allemagne; & l'usure se payoit
 » aux quatre foires, où l'intérêt de l'usure estoit con-
 » verti en fort, & joint au principal. L'Empereur fai-
 » soit le semblable de son côté; vray est quil ne prenoit
 » qu'à dix ou douze pour cent au plus; & l'année mesme
 » le Roy d'Angleterre emprunta des marchands Alle-
 » mauds cent mille escus à douze pour cent. Et au lieu
 » que le Roi Henri pensoit attirer plus d'argent, en
 » payant plus d'intérêt que l'Empereur & le Roi d'An-
 » gleterre, il commença à perdre son crédit; car les
 » plus sages mesnaigers faisoient jugement qu'il ne
 » pourroit enfin payer ny fort ny usure; d'autant que
 » l'intérêt de seize pour cent revenoit pour le moins à
 » dix huit pour cent, retenant l'intérêt qu'il ne pouvoit
 » payer... Si l'on en croit le même Auteur, *le Cardi-*
nal de Tournon avoit été l'inventeur de cette pratique sous le
 règne de François I. Le Prélat amena à cet effet des Ita-
 liens en France; & il plaça cent mille écus dans leur
 banque.

(a) Liv. XVIII.

de M. de la Châstre datent du mois de Novembre 1556 le départ du Duc de Guise pour l'Italie. Au commencement du huitième Livre de Boyvin du Villars on a vu que le Maréchal de Brissac annonça au Roy le 26 Janvier 1557 l'arrivée du Duc de Guise à Turin. On fait que plusieurs jours s'écoulèrent en conférences tenues par ces deux Généraux sur le plan de la campagne future. Ainsi la prise de Valence doit au moins se reporter au mois de Février ; & cette date contredit M. de Thou, qui fixe la reddition de cette place au 20 Janvier. Les Mémoires de la Châstre-témoin oculaire de ces évènements, devroient trancher la difficulté. Mais l'époque précise du siège de Valence n'y est point énoncée. Au surplus nous nous renfermerons ici dans les choses qui ont un rapport direct aux Mémoires de Rabutin. Nous nous bornerons donc à observer qu'en lisant le texte de Rabutin, on croiroit que le Duc de Guise n'assiégea Valence qu'après être entré dans la Lombardie. Rabutin se trompe. Ce fut au contraire pour pénétrer dans cette contrée que le Prince Lorrain demanda le passage à la garnison de Valence. On le refusa, & il prit la ville. De là s'étant porté vers Parme, &

504 OBSERVATIONS SUR LES MÉM.

ensuite à Rome, sa marche contraignit le Duc d'Albe de le replier sur le Royaume de Naples qu'il étoit important de couvrir.

*Fin des Observations sur le huitième Livre,
& du trente-huitième Volume.*

